

Collection d'études économiques suisses

La Révolution industrielle et les origines de la protection légale du travail en Suisse

par

William E. Rappard
docteur en droit,
professeur ordinaire d'histoire économique à l'Université de Genève,
ancien professeur adjoint d'économie politique
à l'Université Harvard.

Ouvrage honoré d'une subvention par la Commission de protection ouvrière
d'hygiène industrielle et de mesures préventives contre les accidents
de l'Exposition Nationale de Berne



Berne :: Stæmpfli & Cie :: 1914

A mes anciens collègues

de l'Université Harvard.

Avant-propos.

Cet ouvrage paraît à la demande de la « Commission de protection ouvrière, d'hygiène industrielle et de mesures préventives contre les accidents » de l'Exposition Nationale Suisse de 1914. C'est au nom de cette commission, qu'au printemps de 1912, mon savant collègue et ami, M. le professeur J. Landmann, me fit l'honneur de me demander une monographie historique sur les origines de la protection ouvrière en Suisse.

Grâce à plusieurs auteurs de langue allemande, et notamment à M. Landmann lui-même, ces origines n'étaient plus tout à fait inconnues. Les premiers textes administratifs et législatifs avaient déjà été publiés et commentés. Mais si, comme je le pense, l'origine véritable de toute réglementation du travail doit être cherchée dans les nécessités sociales, créées par l'évolution économique, la tâche qu'on me proposait était encore assez neuve et assez difficile pour être attrayante.

En achevant aujourd'hui cette tâche, dont je me chargeai il y a plus de deux ans, je dois à ceux qui voulurent bien me la confier des remerciements et des excuses. Je les remercie de leur confiance et je m'excuse de n'avoir pas su m'en montrer plus digne. Je livre, en effet, trop tard un ouvrage dont je sens vivement toutes les imperfections. Je ne puis invoquer, comme circonstance atté-

nuante, que les pressantes obligations universitaires qui, en Amérique d'abord, en Suisse ensuite, m'ont trop souvent et trop longuement interrompu dans mon travail. Au reste, cet ouvrage témoigne assez, je le crains, de la hâte que j'ai mis à l'achever et de l'effort fébrile que j'ai fait pour observer les délais convenus. Qu'on veuille bien, en faveur de cette hâte et de cet effort, juger avec quelque indulgence ses imperfections et sa publication tardive.

La plupart des matériaux mis en œuvre dans cette monographie avaient été accumulés en vue de la suite de mon ouvrage intitulé *Le Facteur économique dans l'avènement de la démocratie moderne en Suisse.* Je ne puis que renouveler aux archivistes et aux bibliothécaires, dont l'obligeance avait facilité ma documentation, le témoignage de reconnaissance que je leur adressai, il y a deux ans, en tête de mon premier volume.

Je remercie aussi, et très cordialement, mes amis, MM. Léopold Gautier et David Lasserre, d'avoir consenti à revoir les épreuves et à me faire bénéficier de leurs observations critiques. Je leur en sais d'autant plus de gré que cette tâche fastidieuse a été rendue plus astreignante par la rapidité remarquable avec laquelle M. W. Stæmpfli a bien voulu faire imprimer ces feuilles.

Malgré son insuffisance, je me permets de dédier cet ouvrage à mes anciens collègues de l'Université Harvard. Je les prie de vouloir bien l'agréer, non comme un vain hommage, mais comme une marque des sentiments très fidèles que je leur porte. Je saisis ainsi la première occasion qui s'offre à moi pour dire le respect et l'affectueuse gratitude qui m'attachent à eux et à la grande université

que j'ai eu l'honneur de servir à leurs côtés pendant deux ans. Je garde de mon séjour à Cambridge de si beaux souvenirs de sympathie personnelle et de collaboration universitaire; je demeure si émerveillé d'y avoir vu tant de générosité mis au service de tant d'intelligence, de talent et de travail désintéressé; je suis si convaincu de la supériorité des méthodes d'enseignement qu'on y applique en les perfectionnant toujours, que je ne puis regarder vers ce passé sans une émotion d'admiration et de reconnaissance.

Si je pouvais rapporter à Genève, pour en enrichir le glorieux patrimoine de sa haute école, un peu de ce qui fait la grandeur d'Harvard, j'en serais bien heureux. Je serais fier aussi de contribuer ainsi, dans la modeste mesure de mes forces, à renforcer des liens déjà anciens et nombreux qui unissent le monde scientifique suisse à l'université d'Agassiz, la cité de Calvin à la Nouvelle Angleterre, et nos vieilles républiques helvétiques à la jeune et généreuse démocratie américaine.

Cambridge (Mass.), avril 1912,
Valavran (Genève), juin 1914.

W. E. R.

« Die Fabrikgesetzgebung, diese erste bewusste und planmässige Rückwirkung der Gesellschaft auf die naturwüchsige Gestalt ihres Produktionsprocesses, ist . . . eben so sehr ein nothwendiges Produkt der grossen Industrie, als Baumwollgarn, Selfactors und der elektrische Telegraph. »

Karl Marx, Das Kapital, t. Ier, p. 446, 4e éd. Hambourg 1890.

« La Suisse offre sur tous les points le tableau d'une industrie animée; le travail est partout, l'oisiveté y est inconnue . . . On dirait que la nature a placé ce peuple au centre de l'Europe, et sur un sol ingrat, comme pour révéler au reste des nations tout ce que peuvent l'amour du travail, la sobriété et les bonnes mœurs. »

Chaptal, De l'Industrie Françoise, t. Ier, p. 38, 39. Paris 1819.

« La Suisse est, de toutes les nations de l'Europe, celle qui, la première, a fait l'expérience, d'abord partielle, aujourd'hui générale, d'une législation industrielle, réglementant non seulement le travail des enfants, mais encore celui des adultes dans les fabriques. »

René Lavollée, Les Classes ouvrières en Europe, t. II, p. 13, 2e éd. Paris 1884.

INTRODUCTION.

La révolution industrielle et la protection légale du travail en Suisse.

« Plus nous scrutons le passé, plus nous y découvrons de raisons pour donner tort à ceux qui accusent notre époque d'avoir produit des maux sociaux nouveaux ... Ce qui est nouveau, c'est l'intelligence qui découvre ces maux et l'humanité qui les soulage. »

Voilà ce qu'écrivait en 1848, à propos du travail des enfants au XVII[e] siècle, le grand historien de la révolution d'Angleterre [1]).

Si cet optimisme était fondé la législation ouvrière du XIX[e] siècle ne serait qu'un réjouissant indice du progrès des lumières et de l'affinement de la sensibilité chez les peuples modernes. Il serait oiseux dès lors, et même un peu cynique, de rechercher ailleurs les causes d'une institution qui s'expliquerait si heureusement par le perfectionnement de l'esprit humain. Et il serait au moins inutile de faire précéder une enquête sur les premières mesures de protection du travail dans les cantons suisses d'une étude d'histoire industrielle.

Mais si, au contraire, les maux sociaux que la protection ouvrière devait atténuer sont nouveaux comme elle, et si, pour ce qui concerne la Suisse, ils datent des grandes transformations industrielles du début du XIX[e] siècle, l'examen préalable de ces transformations

[1]) Macaulay 1848, p. 412. Pour le titre complet des ouvrages cités, consulter l'index bibliographique à la fin du volume.

s'impose à tout esprit soucieux d'apprécier la gravité de ces maux et de comprendre la nature du remède qu'on leur a apporté.

Selon certains témoins attristés de l'avènement de la grande industrie, les fameuses inventions mécaniques du XVIIIe siècle auraient fondu sur le monde du travail comme une malédiction. Elles l'auraient arraché à la sérénité idyllique et au bonheur de l'âge d'or, pour le livrer à l'insécurité, au mécontentement et à la misère de la vie moderne. Beaucoup de conservateurs depuis Sismondi, de Villeneuve-Bargemont et les *tories* anglais du début du XIXe siècle, et, à un degré moindre, presque tous les socialistes depuis Owen et les Chartistes, sans excepter Marx et Engels, ont partagé ce pessimisme.

Pour d'autres, au contraire, ces mêmes inventions, en révélant les secrets de la nature, et en faisant servir les forces naturelles à des fins sociales, prépareraient à l'humanité un avenir de bien-être et d'émancipation. Avec quelques réserves, c'est là l'opinion que le libéralisme moderne a héritée de Ricardo, de J.-B. Say et de leurs disciples immédiats.

Ces deux vues contiennent l'une et l'autre une part de vérité; mais elles sont moins le reflet fidèle de la réalité historique que l'expression de tempéraments et d'intérêts individuels et le postulat de sociologies opposées. L'âge d'or est un mythe que l'humeur morose des uns place dans le passé pour justifier son pessimisme, et que l'imagination confiante des autres entrevoit dans l'avenir, comme la confirmation de ses rêves, comme le couronnement de ses espoirs.

La vérité, assez généralement reconnue de nos jours, c'est qu'à côté d'inestimables bienfaits, la *spinning jenny*, le métier mécanique et la machine à vapeur ont occasionné des crises aiguës et de douloureuses misères. Et s'il est vrai, comme l'a dit Marx, que la législation ouvrière est fille de la révolution industrielle, c'est qu'auparavant elle

n'était ni nécessaire, ni possible. Le surmenage professionnel des femmes et des enfants, le travail de nuit et tous les abus qui caractérisent la vie de fabrique au XIXe siècle, étaient exceptionnels en effet, et ne sévissaient que dans l'atelier domestique, où le législateur ne voulait et ne pouvait pas les atteindre.

Etudier la révolution industrielle en Suisse, c'est donc étudier dans le pays le plus industriel de l'Europe continentale au XVIIIe siècle [1]), l'origine véritable de la législation du travail. C'est d'ailleurs étudier un phénomène si gros de conséquences sociales et politiques, qu'il faut déplorer l'oubli où l'ont laissé jusqu'ici les historiens de notre vie nationale.

L'Angleterre est le seul pays d'Europe qui possède, sur cette période critique de son évolution économique, des travaux approfondis et inspirés par le sentiment de son importance [2]). Le continent tout entier attend encore son Held, son Toynbee, son Mantoux. Jusqu'à ce qu'il ait surgi, un des chapitres primordiaux de l'introduction à l'histoire de l'Europe contemporaine restera inédit.

Qu'est-ce donc à vrai dire que cette révolution industrielle? D'où vient le mot? Quelle est sa signification exacte?

L'origine du terme est douteuse. Mantoux [3]) et Wood [4]) en ont attribué la paternité à Arnold Toynbee qui, en

---

[1]) *Bernoulli Arch.* 1830, t. V, p. 52; Schulze-Gävernitz 1892, p. 48; Jenny 1898, t. I, p. 83; Hobson 1912, p. 97.

[2]) Cela s'explique aisément. L'Angleterre économique du XVIIIe siècle est le pays à la fois le plus intéressant et le plus facile à connaître. Comme patrie de l'industrialisme elle est, pour l'historien économiste, un champ d'étude particulièrement attrayant. Et comme patrie du parlementarisme, de l'utilitarisme et de la science économique, elle lui offre, dans ses publications officielles, dans sa littérature générale et dans ses traités spéciaux, de quoi satisfaire sans grand effort la curiosité qu'elle suscite.

[3]) «Le mot est, croyons-nous, d'Arnold Toynbee.» Mantoux 1905, p. 1, note.

[4]) «The credit of inventing this phrase, which in two words summarises the history of half a century, may fairly be ascribed to Arnold Toynbee.» Wood 1910, p. 16, n. 3.

1884, avait publié sous le titre *Lectures on the Industrial Revolution of the 18th Century in England* une série de conférences faites à Oxford en 1881 et 1882[1]). Mais leur erreur est manifeste. Toynbee n'a pas créé le mot. En l'employant, il n'a fait qu'adopter une expression déjà consacrée de son temps, ne fût-ce que par l'usage très fréquent qu'en avait fait Marx dans le premier volume de son Capital, paru en 1867[2]). Marx lui-même avait pu la lire chez Winkelblech[3]) ou chez Troll[4]), auteur suisse, dès 1850, ou même chez John Stuart Mill dès 1848[5]). Mais il est plus probable qu'il la tenait de la bouche même de son meilleur ami. Engels, en effet, devait s'en servir couramment dans la conversation, puisqu'il l'avait employé dans ses écrits, sans juger nécessaire de la définir, en 1850[6]) et déjà en 1845[7]). C'est dans son fameux ouvrage sur les classes laborieuses en Angleterre, paru en 1845, que nous avons trouvé, pour la première fois, les deux mots «révolution» et «industrielle» accouplés pour former un terme technique. Engels doit donc provisoirement être considéré comme le père de cette expression[8]), mais nous ne serions

---

[1]) Toynbee 1884, p. XXX, préface de C. M. Toynbee, veuve de l'historien.

[2]) L'analyse du processus historique que Marx désigne constamment du nom d'*industrielle Revolution* (cf. Marx 1867, p. 335 et s., 339 et s., 415, 440 et passim) constitue même une des parties les plus intéressantes et les plus durables de l'ouvrage.

[3]) Qui, sous le pseudonyme de Karl Marlo, écrivit en 1848 et publia en 1850 ses *Recherches sur l'organisation du travail*. Marlo 1850, p. II, 47 et s.

[4]) Troll 1850, t. VIII, p. 243, à propos des transformations récentes dans la technique du blanchiment.

[5]) Qui, dès la première édition de ses *Principes*, l'employa dans un sens très général. Mill 1848, p. 581.

[6]) Dans un article de la *Neue Rheinische Zeitung*, réédité par Mehring. Engels 1850, p. 388.

[7]) Dans son ouvrage sur les classes laborieuses en Angleterre. Engels 1845, p. 11, 355.

[8]) A moins que la phrase suivante, écrite en 1829 par J. Conrad Pestalutz, n'en fasse attribuer la paternité à cet officier zuricois: «Wohlfeilheit . . . ist der Anker, der in dem Sturm der Gewerbs-

nullement surpris qu'on lui trouvât un ancêtre dans la littérature économique et sociale de la première moitié du siècle. Il serait facile d'ailleurs d'accumuler les citations qui font prévoir la naissance de la formule [1]).

Mais ce qui importe bien plus que la formule, dont l'origine ne présente qu'un intérêt de curiosité, c'est l'essence et la signification du phénomène qu'elle cherche à définir.

Tous ceux qui ont étudié avec clairvoyance et perspicacité l'évolution de l'Europe occidentale de 1750 à 1850 ont été frappés par le spectacle d'une impressionnante commotion sociale. Multiple dans ses causes, incalculable dans ses effets, elle présente pourtant une réelle unité historique. Préparée par l'affranchissement de la pensée humaine qui, en s'appliquant au monde économique, a produit l'expansion commerciale du XVI[e] et du XVII[e] siècle et déterminé par là les inventions industrielles du XVIII[e], elle se manifeste par l'apparition des machines et des usines, par la dissociation du capital et du travail, par l'effondrement du régime corporatif et par l'avènement de classes nouvelles. Ces classes, mécontentes des institutions féodales que leur a léguées le Moyen Age, demandent, avec insistance et souvent avec violence, plus de bien-être

---

Revolution uns schützt ». Gewerbs-Revolution est certainement l'équivalent de révolution industrielle dans ce passage. Pestalutz 1829, p. 51; cf. aussi op. cit. p. 74.

[1]) Par exemple Chevalier parle de « l'industrie cotonnière » « révolutionnée » par les « inventions mécaniques », Chevalier 1842, t. I, p. 132; cf. aussi « De la révolution économique opérée en Angleterre par les découvertes », Blanqui 1837, p. 207; « Le monde industriel ... a subi, dans les 60 dernières années, des révolutions ... surprenantes », Sismondi 1837, p. 33; « those machines ... which have made a great revolution in manufactures », Baines 1835, p. 6; « revolution ... produced in the moral and social condition of a moiety of a great nation » par « the application of steam to machinery », Gaskell 1833, p. 52; « Révolution dans l'industrie du coton », Say 1829, p. 91 et s.; « La révolution qui s'est opérée dans la filature du coton », Chaptal 1819, t. II, p. 15; « Les machines ... qui remplacent aujourd'hui la main de l'homme dans presque toutes les opérations de l'industrie manufacturière, ont opéré une grande révolution dans les arts », op. cit. p. 29.

dans l'ordre matériel, plus d'instruction dans l'ordre intellectuel et, dans l'ordre politique, social et moral, plus de liberté, d'égalité et de fraternité [1].

Les auteurs, selon leurs tempéraments, donnent de ce phénomène des interprétations fort diverses : les uns admirent dans ce branle-bas général l'intelligence et la volonté des chefs qui l'ont commandé [2]) ; d'autres s'affligent du sort des victimes de la guerre dont il est le signal [3]) ; d'autres se félicitent de l'enrichissement national auquel il a abouti [4]) ; d'autres enfin, et de plus en plus nombreux, cherchent à en dégager les conséquences politiques [5]). Mais tous reconnaissent dans la révolution industrielle le « grand changement des temps modernes » [6]), qui, en imprimant à la vie économique un rythme accéléré, marque

---

[1]) Dans l'acception large ou sociologique du terme, la révolution industrielle comprend cette commotion sociale toute entière, avec ses causes, ses manifestations et ses effets. Mais dans le sens beaucoup plus étroit et plus strictement économique que nous lui donnons dans cet ouvrage, il ne désigne que l'épisode central de cette commotion. Il est donc synonyme d'avènement du machinisme et de la grande industrie moderne.

[2]) Cf. par exemple The Philosophy of manufactures (1835) d'A. Ure, celui que Marx appelle le Pindare de la fabrique automatique.

[3]) C'est le cas de ceux que le Manifeste Communiste désigne du nom de « socialistes réactionnaires ». Il faut y ajouter tous ceux — médecins, ecclésiastiques et publicistes — qui, sans énoncer de programme de réforme, se sont émus de la misère du prolétariat industriel.

[4]) C'est le thème fondamental de toute la littérature libérale au XIX[e] siècle.

[5]) Il en est ainsi notamment des partisans du matérialisme historique. Mais, comme le prouvent les deux citations suivantes, l'évidence de la connexité des phénomènes économiques et politiques s'est imposée aussi à des esprits étrangers à cette tendance. « Depuis un demi-siècle, un mouvement nouveau s'est déclaré ... contemporain du progrès accéléré de la liberté politique ; tant la solidarité est étroite entre celle-ci et ce qu'on peut appeler les franchises matérielles. » Chevalier 1844, t. II, p. 441. « Voisines à leurs origines, les deux révolutions (l'économique et la politique) se sont, tout le long du siècle, développées selon deux plans parallèles. » Benoist 1905, p. 2.

[6]) Banfield 1848, p. 23.

le début d'une ère nouvelle dans l'histoire du monde [1]). Comme l'écrit, avec une expressive imprécision, M. H. G. Wells dans un de ses derniers romans : « Quelque chose de nouveau s'est emparé du monde après 1750 ; quelque chose qui devait modifier la mesure de toutes les affaires humaines. Ce quelque chose fut le machinisme et un vague mouvement des énergies tendant à améliorer les conditions matérielles de la vie » [2]).

Ce « quelque chose » de mystérieux, de terrible et de bienfaisant à la fois, s'abattit sur l'Angleterre entre 1750 et 1770. Il est impossible de préciser davantage les dates, car, comme des tourbillons de vent dans un orage précèdent les premiers éclairs, des indices avant-coureurs de la révolution industrielle en firent prévoir d'avance les premières manifestations.

En Suisse elle éclata environ une génération plus tard. Depuis longtemps les progrès de l'industrialisme y avaient été signalés par des observateurs attentifs [3]). Vers 1790

---

[1]) Cunningham 1907, p. 609. Voir aussi dans Thiers 1848, p. 162 et s., un excellent résumé des transformations industrielles du début du XIX[e] siècle avec une appréciation optimiste de leurs conséquences. Voir surtout l'admirable introduction à l'ouvrage de Mantoux.

[2]) « But after 1750 something get hold of the world, something that was destined to alter the scale of every human affair. That something was machinery and a vague energetic disposition to improve material things. » The New Machiavelli, Londres 1911, p. 38.

Nous ne nous faisons aucun scrupule de citer un romancier à ce propos. La vision synthétique d'un artiste, en effet, est souvent plus fidèle que la plus patiente analyse d'un savant, lorsqu'il s'agit d'un phénomène comme la révolution industrielle, dont l'étendue et la vivante complexité échappent toujours à l'investigation exacte. Quelle monographie pourrait faire saisir la situation des tisserands évincés par les progrès du métier mécanique avec la puissance évocatrice du roman *Sybil,* de Disraeli, ou du drame *Die Weber,* de Hauptmann ?

[3]) Schinz 1763, p. 176 et s. ; Andreae 1763, p. 277 ; Osterwald 1764, p. 129 ; Roland 1778, p. 167 ; Coxe-Ramond 1782, t. I, p. 81 ; Meister

ils faisaient l'objet de discussions très fréquentes et très vives entre partisans et adversaires des transformations sociales qui en résultaient. Le sujet passionnait même à tel point les esprits, qu'un contemporain zuricois écrit qu'il était devenu périlleux de l'aborder dans certains milieux [1]. L'importation croissante d'objets manufacturés anglais, produits des machines nouvelles, avait jeté l'alarme dans toute la Suisse industrielle et suscité de nombreuses tentatives d'imitation. La crise décisive est proche, quand, vers la fin du siècle, Lenardo, dans Wilhelm Meister, recueille l'aveu suivant de la bouche de son amie, au fond des montagnes de la Suisse orientale : « Le machinisme, qui gagne du terrain tous les jours, me tourmente et m'inquiète. Il s'approche comme un orage, lentement, lentement; mais sa direction est prise; il viendra fondre sur nous ... On y pense, on en parle, mais rien ne pourra nous en préserver » [2].

En 1798 le Directoire helvétique promulgua une loi, votée d'urgence par le Grand Conseil et le Sénat, qui, en consacrant le principe de la liberté du commerce et de l'industrie, supprima les droits de maîtrises et de jurandes [3]. En 1799 il prit un arrêté favorisant l'établissement de la première filature mécanique suisse [4]. Et en 1815 l'*Erziehungsrat* du canton de Zurich, ému de l'« influence qu'exerçaient les filatures mécaniques sur l'instruction et l'éducation des enfants qui y sont employés », fit adopter

---

1782, p. 116; Pestalozzi 1783, t. II, p. 181 et s.; le même 1785, t. III, p. 35; Afsprung 1784, p. 165 et s.; *Tableaux* 1784, t. I, p. 143, t. III, p. 369; Bridel 1789, p. 119 et s.; Meiners 1791, t. I, p. 178, t. II, p. 260, t. III, p. 111; *Vat. Bibl.* O. 31², fol. 23, 25; *Montagnard* 1793, p. 81; Maurer 1794, p. 270 et s.

[1]) Hirzel 1788, p. 54; cf. aussi Bridel 1789, p. 122; Henriod 1799, passim.

[2]) Goethe 1821-1829, t. XXIII, p. 187, 188.

[3]) *Bundes Arch.* 1798, vol. 548, fol. 159.

[4]) Strickler 1895-1799, t. V, p. 317.

la première mesure de protection ouvrière moderne[1]) qui fut appliquée sur le territoire de la Confédération.

Une ère nouvelle s'ouvrait avec le siècle nouveau. La révolution industrielle en Suisse entrait dans sa phase finale et décisive sous les auspices de la révolution helvétique qu'elle avait elle-même préparée.

---

[1]) «Verordnung wegen der minderjährigen Jugend in Fabriken überhaupt, und in Spinnmaschinen besonders» du 7 décembre 1815. Treichler 1858-1815, t. II, p. 8 et s.

PREMIÈRE PARTIE.

Le régime industriel de la Suisse avant 1798.

Avant d'examiner les transformations dont l'industrie suisse fut l'objet au début du XIXe siècle, il convient de jeter un coup d'œil sur l'état de choses antérieur. Pour comprendre une révolution, il faut en effet connaître la matière révolutionnée. Nous présenterons donc, dans cette première partie, un tableau sommaire du régime industriel de la Suisse à la fin du XVIIIe siècle.

Nous y étudierons rapidement les bases naturelles, politiques et religieuses sur lesquelles ce régime repose. Puis nous noterons la distribution géographique des diverses industries. Enfin nous examinerons les principales d'entre elles, pour en découvrir l'origine et surtout pour en déterminer la structure interne.

CHAPITRE PREMIER.

Les conditions générales de la vie industrielle.

La vie industrielle d'une nation n'est pas, comme son territoire par exemple, une entité qui puisse être étudiée abstraction faite de tout ce qui n'est pas elle. N'étant au contraire qu'un aspect de la vie intégrale, elle est conditionnée par toutes les circonstances qui touchent celle-ci. C'est dire que, pour la comprendre parfaitement, il faudrait épuiser tout ce que les sciences naturelles, psychologiques et sociales pourraient nous apprendre à son sujet. Il ne saurait s'agir de cela ici. Nous tenons seulement à relever brièvement trois groupes de conditions qui ont influé d'une façon décisive sur l'industrie suisse à la fin de l'ancien régime.

I. Les conditions géographiques.

La première constatation qui s'impose à celui qui considère la Suisse sur une carte de l'Europe contemporaine, c'est celle de *l'exiguïté de son territoire.* Si cette exiguïté était moins frappante sous l'ancien régime, avant l'unification de l'Empire allemand et du royaume d'Italie, elle n'en avait pas moins pour la vie économique la même portée qu'aujourd'hui. Au XVIIIe siècle, comme au XXe, le marché national n'avait qu'une très faible puissance d'achat et toutes les grandes industries suisses étaient forcément des industries d'exportation.

La *situation du pays au milieu de la zone tempérée,* combinée avec sa forte élévation moyenne au-dessus du niveau de la mer, a pour sa vie économique des conséquences non moins significatives. C'est à ces deux cir-

constances surtout que la Suisse doit sa dépendance de l'étranger pour les matières premières de ses principales industries textiles. C'est à elles aussi qu'elle doit la stérilité relative de certaines parties de son territoire et la longueur de ses hivers, deux conditions également favorables à son développement industriel.

Combiné avec *son altitude et sa latitude, le caractère montagneux* du pays l'a rendu beaucoup moins propre à la culture des céréales qu'à l'élevage du bétail[1]). A mesure que les communications internationales se sont améliorées, les paysans suisses ont pu mieux tirer de ce fait naturel les conséquences économiques qu'il comporte. La division géographique du travail agricole s'est accentuée et l'extension progressive des pâturages au dépens des champs labourés, qui en est résultée au XVIII[e] siècle, a contribué à stimuler le commerce et l'industrie. D'une part, en effet, elle a nécessité une importation croissante de grains[2]), et déterminé une exportation correspondante de bétail[3]) et de fromage[4]). Et d'autre part, grâce à elle, de nombreux bras se trouvèrent libérés des travaux de la terre et mis à la disposition des manufactures, dont ils favorisèrent l'essor[5]).

Les nombreux *cours d'eau* qui prennent leur source dans les Alpes et leurs contreforts offrirent à la grande

---

[1]) Voir dans Geering-Hotz 1908, p. 30 et s., une excellente et rapide analyse des conditions naturelles qui semblent prédestiner l'agriculture suisse à l'élevage du bétail.

[2]) Rappard 1912, p. 79 et s.

[3]) Op. cit. p. 44 et s.

[4]) Op. cit. p. 59.

[5]) Il est très délicat de démêler sur ce point l'écheveau des causes et des effets. Car il est certain que si l'extension des pâturages a favorisé l'essor de l'industrie, la prospérité de celle-ci a hâté aussi l'extension des pâturages. Cf. par ex. Meiners 1791, t. III, p. 54: « In den fabricirenden Gemeinden verwandelt man manche Fruchtfelder in Wiesen ... weil die Wartung von Wiesen weniger Kosten, Mühe und Zeitverlust verursacht, als die Bearbeitung von Getreidefelder. » Cf. aussi Schinz 1763, p. 179 et s.; Osterwald 1764, p. 129; *Bern* 1796, t. II, p. 133 et s.

industrie une abondance de force motrice. Elle s'en empara avec d'autant plus d'avidité au début du XIX[e] siècle que la pauvreté minérale du sol et le manque de bois [1]) la privait de combustible. Les gisements de houille, en effet, qui furent découverts et mis en exploitation au cours du siècle précédent, près de Lausanne [2]), de Horgen dans le canton de Zurich [3]) et sur divers points dans l'Oberland bernois [4]), ne valurent jamais que des déceptions aux imprudents qui y risquèrent leurs épargnes. Les tourbières, il est vrai, furent de plus en plus exploitées, mais leur produit ne put jamais remplacer le charbon [5]).

Il nous reste à considérer les conséquences qui découlaient pour l'industrie nationale de la *situation centrale* de la Suisse dans l'Europe occidentale.

En premier lieu, le pays bénéficiait de ce fait d'un trafic de transit international de première importance. «Toutes les marchandises qui se transportent d'Italie en Allemagne, ou dans les Pays-Bas... passent par la Suisse», écrivait en 1730 l'auteur anonyme de l'*Etat et délices de la Suisse.* Il ajoutait qu'il en était de même de la «plupart des marchandises qui passent par la terre de France en Allemagne» [6]). C'est là une de ces exagérations dont fourmillent les ouvrages descriptifs de l'époque. Mais il est certain que la Suisse était au carrefour des voies internationales les plus importantes du continent.

Par Rorschach, Schaffhouse et Bâle les marchandises venant des pays autrichiens, allemands, de l'Alsace et d'au-delà, pénétraient en Suisse pour se diriger: 1. soit

---

[1]) Qui se faisait cruellement sentir, cf. Rappard 1912, p. 160.

[2]) Ruchat 1714, t. I, p. 183, 201; *Peuple* 1798, p. 80.

[3]) Meister 1782, p. 135; Hirzel 1788, p. 67; *Tableaux* 1784, t. III, p. 406.

[4]) Hœpfner 1787, t. II, p. 28, 377; *Bern* 1796, t. II, p. 77; *Bernoulli Arch.* 1828, t. III, p. 155.

[5]) Rappard 1912, p. 100 et s.

[6]) *Relation critique* 1730, t. I, p. 470.

dans le midi de la France, au Piémont et vers la Méditerranée par les deux routes, *a)* Lac de Bienne-Thièle-Lac de Neuchâtel-Yverdon-Morges-Lac Léman-Genève, ou *b)* Bienne-Büren-Aarberg-Morat-Moudon-Ouchy ou Morges-Genève; 2. soit en Lombardie, en Vénétie et vers l'Orient, *a)* par Lucerne et le Gothard ou *b)* par St-Gall ou Zurich, la vallée du Rhin, Coire et le Splügen. Et le trafic n'était pas moins actif en sens inverse [1]).

Dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle, l'amélioration des routes suisses [2]), dont Berne avait donné l'exemple dès 1740 [3]), avait valu à ce trafic une prospérité qu'il perdit au début du siècle suivant [4]), mais que le percement des Alpes lui a pleinement rendu aujourd'hui. « Aucune roue n'a jamais passé les Alpes helvétiques », déclara fièrement de Haller à un voyageur peu de temps avant de mourir [5]). Mais quoique les routes traversant les Alpes ne soient devenues carrossables qu'au XIX[e] siècle [6]), elles n'étaient nullement désertes à la fin du siècle précédent. La plus fréquentée, le chemin du Gothard, était un sentier pavé, large de 6 pieds, que les neiges ne fermaient que pendant très peu de jours chaque année. Près de 10,000 chevaux de bât, portant environ 150 kilogrammes de marchandises chacun, y passaient tous les

---

[1]) Sinner 1781, t. I, p. 125 et t. II, p. 123; Hœpfner 1787, t. I, p. 340 et s.; *Arch. Gall.* 1791, fol. 232; Hungerbühler 1852, p. 55 et s.

[2]) En 1778 un voyageur français les trouva mieux entretenues que les routes françaises, cf. Roland 1778, p. 92. Et de 1782 nous avons le témoignage d'un Allemand qui les déclare supérieures aux routes allemandes, cf. Gercken 1782, p. 202; cf. aussi Meyer 1883, p. 48.

[3]) Andreæ 1763, p. 85; *Helvetia* 1823—1749, t. I, p. 432 et s.; Spazier 1790, p. 111; *Bern* 1794, t. I, p. 72 et s. et 1796, t. II, p. 271; Durand 1796, t. IV, p. 114 et s.

[4]) Hofmann 1902, p. 88 et s.

[5]) Küttner 1785, t. II, p. 22. Küttner arriva en Suisse en 1776 et de Haller mourut l'année suivante.

[6]) Le Simplon fut ouvert à la circulation des voitures en 1805, le Bernhardin et le Splügen en 1823 et le Gothard en 1830. *Helv. Almanach* 1805, p. 42; Cooper 1828, p. 228; Beattie 1836, t. I, p. 104 et s.; Bavier 1878, passim, Seippel, Georg, 1900, t. III, p. 237 et s.

ans, sans compter les traineaux attelés de bœufs en hiver[1]). L'importance du Splügen n'était guère moindre; dans la belle saison il passait souvent 300 chevaux de bât par jour sur cette route historique[2]).

On comprend sans peine les avantages directs et indirects que les industriels suisses retiraient de ce mouvement commercial. D'une part, en effet, l'importation des matières premières et l'écoulement des produits manufacturés s'en trouvaient facilités; et, d'autre part, les renseignements que leur fournissaient les commerçants leur donnaient sur les conditions des marchés extérieurs des connaissances exactes et toujours renouvelées, dont il leur était aisé de faire leur profit.

Le voisinage immédiat et amical de la France était une seconde conséquence heureuse de la situation centrale de la Suisse. La France était, en effet, de beaucoup le plus gros client de l'industrie suisse, soit pour les cotonnades et les toiles de lin de St-Gall, d'Appenzell et de Zurich, soit pour les produits de l'horlogerie genevoise et jurassienne, soit pour les indiennes qui se fabriquaient dans presque toutes les villes[3]).

Il faut noter enfin que la position géographique et la neutralité de la Suisse au cours des guerres et des persécutions du XVII[e] et du début du XVIII[e] siècle lui assuraient tous les bénéfices du *tertius gaudens*[4]). Les

---

[1]) Andreæ 1763, p. 107 et s.; Coxe-Ramond 1782, t. I, p. 186; Afsprung 1784, p. 183; Storr 1786, t. II, p. 41, 56; Meiners 1791, t. III, p. 213, 227, 253; Durand 1796, t. IV, p. 116; *Helv. Almanach* 1805, p. 42.

[2]) Coxe 1801, t. III, p. 155 et s.; Fäsi 1768, t. IV, p. 118; Fuesslin 1771, t. III, p. 168; Norrmann 1797, t. III, p. 244.

[3]) Afsprung 1784, p. 45; Nicolai 1781, p. 39; Kaulek 1793, t. III, p. 26; *Schw. Republ.* 1799, t. I, p. 105; *Gem. Ges.* 1822, p. 268, 275; Wartmann 1875, p. 172 et s.; Schweizer 1878, p. 6 et s.; Jenny 1902, t. II, p. 145 et s.

[4]) L'observation est de Geering. N'ayant pas fait de recherches spéciales sur ce point, je m'appuie exclusivement ici, — avec l'entière confiance que m'inspire sa vaste et solide érudition, — sur l'autorité du savant historien bâlois. Geering 1912, p. 16 et s.; cf. Custer 1806, p. 7.

réfugiés industriels accouraient en Suisse, les capitaux allemands y affluaient, et les industries de Bâle, de Zurich et de la Suisse orientale, profitant des malheurs de leurs concurrents et de l'animosité que leur valaient leurs nationalités respectives sur les marchés de leurs adversaires, les en évincèrent et s'établirent solidement à leur place.

Dans son altitude, sa latitude, son orographie, son hydrographie et ses voisinages politiques la Suisse possédait donc de précieux éléments géographiques de prospérité industrielle. Mais elle souffrait, au XVIII[e] siècle, presque autant que de nos jours, de ne pas posséder de débouché maritime. Et rien ne témoigne plus éloquemment des qualités d'initiative et de persévérance que les commerçants suisses mettaient au service de l'industrie nationale, que leur vaillance à surmonter cet obstacle et leur présence sur tous les marchés du monde.

II. Les conditions politiques.

Nous ne prétendons pas faire ici en quelques pages l'exposé systématique du droit constitutionnel de l'ancienne Confédération. Ce serait impossible, vu sa complexité, et d'ailleurs tout à fait inutile, étant donné notre but. Nous tenons simplement à montrer sur quelques points l'influence que l'organisation politique du pays exerçait sur sa vie industrielle.

La Suisse au XVIII[e] siècle était une agglomération d'Etats souverains et de pays sujets[1]). Les Etats souverains avaient entre eux des rapports divers de confédération, d'«apparentage»[2]) et d'alliance, fixés par des

---

[1]) Pour qui ne tient pas à remonter aux manuscrits, l'*Helvetisches Lexikon* de Leu (26 vol. Zurich 1747—1795) reste la meilleure source de renseignements sur le droit public de l'ancienne Confédération. Les institutions essentielles se trouvent sommairement décrites et présentées sous une forme commode dans Faber 1746, Meister 1786, Bernet 1789 et Fäsi 1796a.

[2]) La situation des «Zugewandte Orte», — la principauté abbatiale de St. Gall, la ville de St. Gall, Bienne et le Valais, — était intermédiaire entre celle des treize cantons confédérés et celle des alliés. Cf. Oechsli 1903, p. 27 et s.

traités multiples et conférant des droits inégaux. Certains pays sujets ne relevaient que d'un Etat souverain, d'autres de plusieurs à la fois.

Il ne nous appartient pas d'expliquer comment une évolution plusieurs fois séculaire avait abouti à cette déconcertante incohérence. Ce qu'il faut noter, c'est que malgré la faiblesse du lien fédéral qui liait ensemble tous ces éléments disparates, la Suisse avait conquis une certaine unité économique, bien avant de réaliser sa pleine unité politique.

La diversité des poids et mesures[1]), la bigarrure des monnaies[2]), les obstacles que l'égoïsme local opposait au libre établissement des personnes et même parfois, au mépris du principe contraire généralement reconnu, à la libre circulation des biens, n'empêchaient pas la Suisse de former déjà un *Wirtschaftsgebiet* assez nettement caractérisé. Les droits de péage, qui se percevaient à l'intérieur des cantons comme à leurs frontières, et dont les taux étaient souvent moindres pour les nationaux que pour les étrangers, n'étaient pas des droits de douane[3]). Leur but était fiscal, non protectionniste, et les cantons n'avaient pas de véritable politique commerciale les uns à l'égard des autres.

Mais malgré l'unité économique que nous reconnaissons ainsi à l'Helvétie du XVIIIe siècle, les affaires fédérales tenaient une si petite place dans la vie politique de la nation, que leur étude ne doit pas nous retenir ici. Le régime intérieur des souverainetés constitutives de la Suisse importe bien davantage.

« Nulle part au monde on ne trouvait réunie, sur un

---

[1]) Voir dans des écrits de l'époque des plaintes à ce sujet et des projets d'unification: *Bern* 1796, t. II, p. 88; *Schw. Republ.* 1798, t. II, p. 142; Hœpfner 1801, p. 62; Luginbühl 1887—1798, p. 80.

[2]) Hœpfner 1801, p. 62; *Bernoulli Arch.* 1828, t. III, p. 44 et s. et 1830, t. V, p. 1 et s.; Altherr 1910, passim.

[3]) *Relation critique* 1730, t. I, p. 470; Hœpfner 1787, t. II, p. 350; Laharpe 1796, t. I, p. 172; *Schw. Republ.* 1798, t. II, p. 94.

espace aussi restreint, une pareille bigarrure de démocraties et d'aristocraties, ecclésiastiques et séculières, de monarchies absolues et de monarchies tempérées [1]), » voilà la réflexion que suggère tout naturellement la vue d'une carte politique de la Suisse à cette époque. Cette bigarrure est telle qu'elle semble défier toute analyse systématique. Aussi n'est-ce que pour les besoins de cette étude et avec le sentiment de la relativité nécessaire de toute classification que nous y distinguons des démocraties, des aristocraties, des oligarchies et des monarchies.

Ce qui donnait aux démocraties leur caractère propre, c'est que le pouvoir législatif y résidait dans la *Landsgemeinde,* et que tout bourgeois majeur y était électeur et éligible à toutes les fonctions publiques. Il en était ainsi dans les cantons d'Uri, de Schwyz, d'Unterwald, de Zoug, de Glaris et d'Appenzell. Leur forme de gouvernement cependant ne faisait pas de ces cantons le refuge des principes avancés et l'on n'y entretenait nullement sur les droits de l'homme des idées particulièrement généreuses [2]). Bien au contraire. Les vingt mille citoyens environ qui constituaient l'électorat, ou ce que Laharpe appelle « la caste patricienne » des cantons démocratiques, régnaient sur leur 300,000 sujets avec un despotisme rigoureux [3]). Leurs bailliages passaient pour être fort mal administrés [4]). La corruption politique sévissait ouverte-

---

[1]) Oechsli 1903, p. 33.

[2]) « Les paysans de la partie souveraine de la Suisse, écrivit, en 1793, Rivalz, agent français en Suisse à son ministre Le Brun, sont si peu amis de l'Egalité, que le dernier d'entre eux met entre lui et un Paysan des Bailliages sujets la même différence qui existait, il y a quatre ans, entre un Duc et Pair et un artisan du faubourg St. Antoine. » Barthélemy 1793, t. 432, fol. 315.

[3]) Strickler 1892—1797, p. 406; Williams 1798, t. I, p. 156; Cart 1802, p. 123.

[4]) Coxe-Ramond 1782, t. I, p. 49; Afsprung 1784, p. 209; Williams 1798, t. I, p. 197; Ebel 1802, t. II, p. 266; Zschokke 1804, t. II, p. 195 et s.

ment[1]) et l'instruction publique était très peu développée[2]).

On peut ranger aussi parmi les Etats démocratiques les Grisons et le Valais. Théoriquement en effet le peuple y était souverain et, si ces pays ne connaissaient pas la *Landsgemeinde,* ils furent le berceau du *referendum* moderne. Mais dans les Ligues Grises l'ascendant de certaines anciennes familles, riches et puissantes[3]), et dans le Valais l'autorité de l'Evêque de Sion[4]) entravaient souvent le libre fonctionnement de cette souveraineté.

Malgré la corruption et l'ignorance dont souffraient ces démocraties, on ne saurait prétendre que les conditions politiques y fussent défavorables à l'industrie. Nulle part, en effet, elle ne pouvait se développer plus librement[5]). Dans les débats qui se livrèrent à l'occasion de l'abolition du régime corporatif dans le reste de la Suisse, leur exemple fut même souvent invoqué par les adversaires de toute réglementation[6]). Et si à Glaris[7]) ou dans les Grisons[8]) quelques magistrats déploraient les effets sociaux des manufactures, l'Etat ne fit jamais aucune opposition à leur extension.

---

[1]) Meister 1782, p. 50; Afsprung 1784, p. 170 et s., 203; Meiners 1791, t. III, p. 97; Ebel 1802, t. II, p. 350; Zschokke 1804, t. II, p. 81.

[2]) Ebel 1798, t. I, p. 161 et 1802, t. II, p. 300 et s.; *Helv. Genius* 1799, t. II, p. 167; *Helv. Monatschrift* 1801, t. VI, p. 47; Zschokke 1804, t. II, p. 77; *Helv. Almanach* 1805, p. 46; Rengger 1838, p. 24.

[3]) Robert 1789, t. I, p. 295; Meiners 1791, t. III, p. 190; Kaulek 1793, t. II, p. 388; Williams 1798, t. II, p. 17 et s.; Zschokke 1803, t. I, p. 45 et s.

[4]) *Helv. Monatschrift* 1800, t. V, p. 93 et s.; Coxe 1801, t. I, p. 402 et s.

[5]) *Bundes Arch.* 1798, t. 548, fol. 13, 16, 17, 24, 25; Afsprung 1784, p. 98 et s.; Meister 1782, p. 34; Meiners 1791, t. III, p. 100; Ebel 1802, t. II, p. 318; *Helv. Monatschrift* 1801, t. VI, p. 148.

[6]) *Arch. Zur.* 1794, fol. 225; *Gem. Ges.* 1829, p. 100; Gysi 1831, p. 174, 177.

[7]) Coxe-Ramond 1782, t. I, p. 81 et s.; Afsprung 1784, p. 165 et s.; Bonald 1819, p. 559.

[8]) Coxe 1801, t. III, p. 251; Zschokke 1803, t. I, p. 89 et s.

La souveraineté populaire, que des traditions puissantes et des habitudes de vénalité politique rendaient souvent illusoire dans des démocraties alpestres, n'existait plus guère qu'à l'état de fiction et de souvenir dans des aristocraties patriciennes. Dans celles-ci, dont Berne est le type et dont Fribourg, Soleure et Lucerne sont les autres exemples, le pouvoir n'appartenait qu'à un nombre très restreint de familles privilégiées de la capitale [1]). Elles l'exerçaient à leur profit personnel [2]), en n'y associant que dans les fonctions subalternes leurs sujets de la campagne et les habitants moins favorisés des villes.

A la veille de la Révolution, la république de Berne, dont la population était d'environ 400,000 âmes, était gouvernée par un Conseil des Deux-Cents de 292 membres, dans lequel 23 familles étaient représentées par 181 des leurs [3]). A Soleure, le Grand Conseil de 202 membres ne comptait à la fin du siècle que 34 familles différentes [4]). A Fribourg en 1783, après l'insurrection démocratique de Chenaux, on chercha à opérer quelques réformes. Dans la révision constitutionnelle proposée, «on voulait qu'il ne put entrer dans l'Etat que huit personnes du même nom et de la même famille ... mais cet article n'a pas passé parce qu'il était trop gênant» [5]). A Lucerne, à cause du voisinage des démocraties alpestres peut-être, il régnait un esprit un peu moins exclusif et arrogant [6]). Mais même ici, où le pouvoir effectif était concentré entre les mains d'un Petit Conseil ou Sénat de 36 membres

---

[1]) On les appelait de ce fait du nom de «Familienaristokratien». Morell 1861, p. 13.

[2]) «Das Regieren ward Handwerk und Erbgut», dit l'auteur anonyme d'un article paru en 1799 dans *Helv. Genius* 1799, t. I, p. 17.

[3]) Laharpe 1796, t. I, p. 255, Hilty 1878, p. 49.

[4]) Coxe 1801, t. I, p. 237.

[5]) Diesbach 1899—1783, p. 71. «La politique à Fribourg, écrivait en 1781 un noble fribourgeois, est l'art de se faire un crédit pour se faire employer aux choses lucratives». *Arch. Frib.* 1781, fol. 55.

[6]) *Schw. Republ.* 1798, t. II, p. 678. Cf. l'apologie de l'ancien gouvernement de Lucerne par Escher au Grand Conseil helvétique.

nommés à vie, la tradition voulait que les fils y succédassent à leurs pères [1]).

Au début du XVIII[e] siècle déjà, le ministre anglais Lord Stanyan avait dénoncé les périls auxquels étaient exposés les gouvernements aristocratiques de la Suisse, en les comparant à des «pyramides posées sur la pointe». «Au premier choc violent, écrivit-il, que le coup vienne du dedans ou du dehors, il est fort à craindre que la pyramide ne soit renversée et le gouvernement mis à bas» [2]).

Il faut même s'étonner qu'elle ne se soit pas effondrée plus tôt, tant le pouvoir personnel et l'absence de tout contrôle populaire [3]) favorisaient les abus dans ces cantons. Mais, comme l'avoua Henri Monod qui, en sa qualité de Vaudois ne saurait être suspecté de tendresse envers le régime bernois, «les hommes valaient mieux que les institutions» [4]).

Quoiqu'il en ait été de la valeur absolue du régime, il est certain que ni les hommes ni les institutions ne favorisaient la vie industrielle dans les aristocraties suisses.

L'atmosphère morale tout d'abord lui était contraire. Rien n'est plus nécessaire au commerce et à l'industrie que la confiance publique et l'ambition privée. Or, l'esprit d'intrigue et de jalousie sournoise, qui florissait sous un régime personnel où la faveur trouvait plus de récom-

---

[1]) Norrmann 1796, t. II, p. 941.

[2]) Stanyan 1714, p. 105.

[3]) L'obscurantisme en matière politique et financière, qui régnait partout sous l'ancien régime, avait été élevé à la hauteur d'un véritable principe de gouvernement dans les aristocraties suisses. J'ai noté ailleurs quelques jugements contemporains à ce sujet. Voir Rappard 1912, p. 28 et s.

[4]) Monod 1805, t. I, p. 49. Monod discute ici l'opinion de Gibbon qui, dans une lettre écrite aux environs de 1760, s'était montré très sévère pour le gouvernement bernois. Gibbon 1796-1760, t. I, p. 388 et s. Cf. ce que Jean de Müller en 1781 répondit à Schlözer qui avait aussi vivement critiqué la constitution de Berne: «La constitution peut être telle que vous la décrivez ou même pire. L'administration est excellente; il n'y en eut de meilleure au monde.» *Helvetia* 1829—1781, t. V, p. 160.

pense que le mérite, avait tué l'une et l'autre. Même Meiners, aux yeux duquel pourtant la république de Berne était «à tant d'égards un Etat parfait»[1]) déplorait la «méfiance générale» qu'il y constatait[2]). Et la stagnation des affaires dont souffraient les aristocraties suisses frappait tous les observateurs. «Lucerne est grande, bien bâtie, bien située; mais de toutes les villes que j'ai vues, c'est la plus triste. L'empire aristocratique, et des pratiques religieuses, très voisines de la superstition, y éteignent l'activité, l'industrie et la population. On y voit un grand nombre de boutiques fermées, et le commerce y est nul.» Voilà ce qu'écrivait, en 1789, Robert, géographe ordinaire du roi[3]). «Ils avaient beau gouverner et administrer leurs pays avec justice, avec humanité, avec modération et avec économie, ils négligeaient la source de tout ce qui est beau et bon comme de tout ce qui est mauvais et dangereux, je veux dire l'ambition. Sans ambition, une république est une eau stagnante.» C'est ainsi qu'un témoin clairvoyant et sympathique jugeait les ci-devant aristocraties en 1800[4]). Il serait facile de multiplier les citations d'auteurs contemporains constatant le peu de développement industriel des cantons aristocratiques et l'attribuant à l'hostilité générale du milieu ambiant[5]).

Mais il y avait plus. Les maîtres du pouvoir, vivant du produit de leurs capitaux, de leurs terres et des bailliages qu'ils ne devaient qu'à leur nom, affectaient un mépris de patricien pour toute activité lucrative[6]). L'in-

---

[1]) Meiners 1791, t. IV, p. 64.

[2]) «Ein allgemeines Misstrauen, und ängstliche Vorsicht im Reden und Handeln». Op. cit. p. 66.

[3]) Robert 1789, t. II, p. 146. Cf. op. cit. p. 118 une observation analogue sur Berne.

[4]) *Helv. Monatschrift* 1800, t. V, p. 170 et s.

[5]) Rengger 1838, p. 124; Williams 1798, t. II, p. 83; Monod 1805, t. I, p. 40 et s.; Gibbon 1796—1760, p. 401; Küttner 1786, t. III, p. 226; Norrmann 1795, t. I, p. 472.

[6]) «Die Regimentsfähigen Bürger von Bern sehen den Weg sich durch die Handelschaft zu bereichern, beynahe als etwas für

dustrie et le commerce se trouvaient ainsi privés de la collaboration de ceux qui, dans d'autres cantons, en avaient pris la direction effective.

Enfin l'aristocratie suisse, comme toute aristocratie véritable, s'appuyait sur la propriété foncière et se défiait de la puissance du capital mobilier. La politique dominante des cantons de Berne, de Fribourg, de Lucerne et de Soleure était franchement agraire dans son inspiration et dans ses visées [1]). Les gouvernants protégeaient l'agriculture parce qu'ils voyaient dans la classe paysanne un élément de stabilité politique. Ils le firent avec d'autant plus de zèle que, propriétaires terriens eux-mêmes, ils savaient leur prospérité privée liée à celle de leurs sujets campagnards. Sauf peut-être dans les mesures prises pour maintenir le cours des céréales [2]), il est difficile de découvrir dans leur législation des indices clairs d'une hostilité consciente envers l'industrie. Les impôts, directs et indirects, qui la frappaient étaient modérés [3]), la liberté du commerce relativement étendue [4]), et en quelques occasions le gouvernement de Berne avait même encouragé des entreprises industrielles par des subventions et des avances de fonds [5]). Mais, malgré cela, l'hostilité envers l'industrie éclatait dans l'administration de la loi, où la

---

sie verächtliches an». Fäsi 1768, t. I, p. 539. «Handlung und Manufakturen sind in Bern um so weniger in Aufnahme, da dergleichen Gewerbsarten für unverträglich mit dem Ansehen ratsfähiger Häuser gehalten werden, welche vor anderen die Kräfte zu beträchtlichen Unternehmungen hätten». Storr 1784, t. I, p. 83. Cf. Küttner 1785, t. II, p. 172; Robert 1789, t. II, p. 118, 119. Spazier 1790, p. 100; Strohmeier 1836, p. 100.

[1]) *Helv. Tageblatt* 1799, p. 262; *Helv. Monatschrift* 1801, t. VI, p. 124, 132 et s.; Williams 1798, t. II, p. 83, 159 et s.; Mallet 1798, p. 56.

[2]) *Helv. Monatschrift* 1800, t. V, p. 171; Hœpfner 1801, p. 80 et s.

[3]) Meiners 1791, t. I, p. 202, 235; Eggers 1799, t. V, p. 55; Lerch 1908, p. 89 et s.

[4]) *Helv. Monatschrift* 1801, t. VI, 132; *Bundes Arch.* 1798, t. 548, fol. 132 et s.; *Arch. Zur.* 1794, fol. 225.

[5]) Hœpfner 1787, p. 336 et s.; Spazier 1790, p. 112; Jenny 1902, t. II, p. 111; Lerch 1908, p. 32 et s.

malveillance et l'envie des classes privilégiées se donnaient libre carrière. On empêcha l'établissement de manufactures[1]) et on refusa obstinément le droit de bourgeoisie aux nouveaux venus qui s'étaient enrichis dans les affaires[2]). Les aristocrates avaient reconnu avec Jean de Müller que « dans une république il n'est jamais bon que le pouvoir soit d'un côté et la richesse de l'autre »[3]). Comme ils étaient bien résolus à garder le pouvoir de leur côté, ils agissaient selon leur intérêt en contrecarrant ceux qui cherchaient à créer de la richesse de l'autre[4]).

Entre les démocraties alpestres, où le peuple tout entier était souverain, et les aristocraties patriciennes, où quelques familles avaient accaparé la toute-puissance, il y avait quatre républiques que nous désignons du nom d'oligarchies corporatives[5]). C'était Zurich, Bâle, Schaffhouse et St-Gall[6]).

Plus démocratiques de constitution et d'esprit que Berne, Fribourg, Lucerne ou Soleure, elles l'étaient cependant moins que les cantons primitifs. La capitale y était maîtresse de toute la république; la campagne et les autres villes étaient ses sujets. Les fonctions du gouvernement étaient confiées à deux conseils, dont les membres, pris au nombre des bourgeois de la capitale, étaient directement ou indirectement élus ou désignés

[1]) Cf. par ex. à Thoune, *Helv. Monatschrift* 1800, t. V, p. 176.

[2]) Clairvoyant 1797, t. II, p. 46; Türler 1903, p. 279.

[3]) Müller 1834—1781, t. XXXIII, p. 57.

[4]) Le fait, qui fut une des causes de la conjuration de Henzi à Berne, est attesté par les auteurs contemporains presque unanimes. Cf., outre les références indiquées aux pages précédentes, *Helvetia* 1823—1749, t. I, p. 425, 428 et s.; Gercken 1782, p. 213; *Bern* 1794, t. I, p. 79; *Helv. Tageblatt* 1799, p. 262; Cart 1802, p. 24, 33.

[5]) On les a appelées aussi « aristocraties urbaines », « aristocraties marchandes », « aristocraties démocratiques ». Meiners 1791, t. I, p. 186; Norrmann 1796, t. II, p. 1807; Fäsi 1796 a, p. 209; Rochette 1823, p. 9; Morell 1861, p. 13.

[6]) Mulhouse et Bienne étaient des villes du même type. Pour des raisons différentes mais également évidentes, nous ne faisons que les mentionner ici.

par eux [1]). Tous les bourgeois ayant droit de vote faisaient partie d'une tribu *(Zunft)*, à la fois collège électoral et association professionnelle [2]). Chacun appartenait à la tribu à laquelle le désignaient sa situation sociale, son hérédité, et même, dans certains cas, ses préférences personnelles [3]).

Dans ces oligarchies corporatives, la prépondérance dans les conseils appartenait aux artisans, aux commerçants et aux industriels [4]). Il en résultait un régime bizarre et plein de contrastes. Il arrivait, par exemple, qu'un cordonnier fût brusquement arraché à sa boutique et chargé de l'administration d'un important bailliage [5]), tout en n'ayant pour le guider dans cette tâche que son bon sens et sa générosité naturelle. On y voyait aussi, à l'occasion, un grand industriel, riche à millions, ayant parcouru toute l'Europe, vécu de longues années à l'étranger et ayant à son emploi des centaines d'ouvriers, fraterniser dans un banquet de tribu avec un de ses co-souverains, qui était par ailleurs son épicier ou son perruquier [6]).

---

[1]) A Bâle, depuis 1718, le choix des conseillers se faisait par tirage au sort, les électeurs se bornant à proposer des candidats. Meister 1784, p. 127 et s.; Meiners 1791, t. II, p. 322 et s.

[2]) A Zurich il y en avait 13, dont une des nobles dite «*Constaffel*»; à Bâle 18, en comptant les 3 confréries de la ville-basse; à Schaffhouse 12, dont la «*Herrenstube*» et la «*Kaufleutenstube*» pour les nobles et quelques vieilles familles bourgeoises; à St-Gall 6, les nobles et les commerçants riches faisant partie d'une société dite «*Notveststein*» dont les membres, tout en étant éligibles aux fonctions publiques, n'étaient pas électeurs. Sur ce dernier point cf. Ebel 1802, t. II, p. 16 et s. Sur la nature privée ou publique des tribus cf. *Bull. Off.* 1798, p. 1689.

[3]) Hadorn 1891, p. 4 et s.; Meiners 1791, t. II, p. 233; Norrmann 1796, t. II, p 1802; Ebel loc. cit.

[4]) Hunziker 1897-1794, p. 89; Müller 1835-1778, t. XXXV, p. 10. Voir la composition par professions des 13 tribus zuricoises en 1790, *Arch. Zur.* 1790.

[5]) Rengger 1847-1794, t. I, p. 261. Lettre d'Escher à Rengger du 6 décembre 1794: «Kein Gesetz, nur Willkür; jeder Landvogt kann sagen: dieser werde geprügelt, jener um Geld gestraft, das sein Vermögen übersteigt usw., car tel est notre plaisir. — Und doch haben wir Hufschmiede, Müller, Schuster etc. zu Landvögten.»

[6]) Meiners 1791, t. I, p. 86; Clairvoyant 1797, t. I, p. 159, 158 et s.

Les représentants de la grande et de la petite bourgeoisie se trouvaient souvent aux prises dans les parlements. Les capitalistes, qui devenaient toujours plus puissants, y défendaient en général des idées plus libérales que les artisans, obstinément conservateurs [1]). Mais si leurs intérêts sur beaucoup de points étaient nettement opposés, ils s'entendaient à merveille pour tirer le plus de profit possible de leur souveraineté commune et pour ne pas augmenter le nombre des bénéficiaires du pouvoir [2]). La campagne n'avait guère à se louer de cette aristocratie de l'atelier et du comptoir [3]). Mais si l'agriculture était quelque peu négligée sous sa domination, le commerce et l'industrie faisaient l'objet de tous ses soins.

« Comme ces villes, écrivit Hœpfner en 1801 au sujet des capitales oligarchiques de l'ancien régime, étaient de plus en plus persuadées que leur existence était liée à la conservation et au progrès de leur commerce et de leur industrie, toute leur politique tendait à s'assurer pour toujours le bénéfice de cette source de vie et de bien-être » [4]). De là la modération des charges fiscales qu'elles imposaient aux artisans, commerçants, capitalistes et industriels [5]). De là leurs efforts pour main-

---

[1]) Pestalozzi 1875-1797, p. 765, 791; Meyer 1883, p. 42; Wyss 1884-1785, t. I, p. 62; Hunziker 1897-1794, p. 130; Troll 1845, t. V, p. 87; Kaulek 1792, t. I, p. 219; Spazier 1790, p. 27 et s. La faiblesse de la grande bourgeoisie à Schaffhouse explique la politique réactionnaire et l'étroitesse de vues qui triomphaient dans ce canton. Spazier 1790, p. 72; Pestalutz 1829, p. 21, 76.

[2]) Schlumberger 1906-1798, p. 62 et s.; Schinz 1763, p. 162 et s.; Meister 1782, p. 148; Coxe 1801, t. I, p. 270 et s.; Ochs 1822, t. VIII, p. 46 et s.; Sinner 1781, t. I, p. 14; Storr 1784, t. I, p. 19; *Geschichte Schaffhausen* 1901, p. 450; *Handwerkstand* 1820, p. 121.

[3]) Kaulek 1792, t. I, p. 446; Ochs 1822, t. VIII, p. 228 et s.; Frey 1876, p. 10; Burckhardt 1899, p. 16 et s.

[4]) *Helv. Monatschrift* 1801, t. VI, p. 87.

[5]) *Arch. Zur.* 1794, fol. 228 et s.; Hunziker 1897-1794, p. 224, 240; Troll 1848, t. VII, p. 136 et s.; Bürkli 1883, p. 49; Bürkli 1884, p. 98 et s.; *Zur. Fab.* 1884, p. 25 et s.; *Schw. Republ.* 1798, t. I, p. 557, t. II, p. 142; *Arch. Bâle* 1720; *Bernoulli Arch.* 1830, t. V, p. 90 et s.; Afsprung 1784, p. 37 et s.; Ebel 1802, t. I, p. 83; Wartmann 1875, p. 112 et s.

tenir la qualité et la réputation de leurs produits[1]). De là leur générosité envers ceux qui contribuaient au progrès technique de leurs industries et leur sévérité envers ceux qui en livraient les secrets à l'étranger[2]). De là leur acharnement à défendre leur monopole industriel au profit des artisans et leur monopole commercial au profit des grands marchands[3]).

Dans toutes ces mesures le souci de protéger les intérêts privés des artisans, des industriels et des négociants de la capitale est plus apparent que le désir d'accroître la prospérité générale du pays. Mais si ces deux objets n'en faisaient qu'un dans l'esprit, forcément prévenu, des gouvernants, ils n'en étaient pas moins nettement distincts et parfois même opposés. Les monopoles notamment dont jouissaient les bourgeois souverains aux dépens de leurs sujets, pouvaient bien être une source de richesse pour la capitale; ils n'en étaient certes pas une pour le canton. Malgré cela, les conditions politiques étaient singulièrement favorables à l'industrie dans ces oligarchies, puisque leurs maîtres étaient directement intéressés à son développement.

Qu'à travers toutes ses vicissitudes constitutionnelles, Genève, malgré son conseil général, n'ait jamais pu être compté au nombre des démocraties pures au XVIIIe siècle, cela n'est pas douteux. Que, ne disposant pas d'un territoire rural étendu et ne possédant pas de

---

[1]) Walser 1740, p. 314; Afsprung 1784, p. 37; Ebel 1802, t. II, p. 84, 85; Hungerbühler 1852, p. 29, 73 et s.; Wartmann 1875, p. 104, 108 et s., 116 et s., 148 et s., 170—171.

[2]) *Zur. Fab.* 1884-1708, p. 24, et 1884-1717, p. 37 et s., p. 49; Troll 1848, t. VII, p. 134 et s.; Bürkli 1884, p. 49 et s., 59; Wartmann 1875, p. 110; Reybaud 1863, p. 127 et s.; Lévy 1912, p. 28, 29; Maurer 1794, p. 292; *Sammlung* 1757-1727, t. II, p. 157 et s.

[3]) *Zur. Fab.* 1884-1720, p. 39, 1884-1755, p. 45 et s. et 1884-1799, p. 55 et s.; *Arch. Zur.* 1794, fol. 220 et s.; Hunziker 1897-1794, p. 236 et s.; *Helvetia* 1829-1794, t. V, p. 2 et s.; Bürkli 1881, p. 197 et s. et 1883, p. 52; Troll 1848, t. VII, p. 97 et s.; Hadorn 1891, p. 18; *Helv. Monatschrift* 1801, t. VI, p. 132 et s.; Clairvoyant 1797, t. I, p. 172; *Bundes Arch.* 1798, no. 548, fol. 142 et s.; *Geschichte Schaffhausen* 1901, p. 476; Wartmann 1875, p. 116 et s.

véritable noblesse foncière [1]), il lui manquait un élément essentiel à toute aristocratie patricienne, cela n'est pas moins évident. Que, ne connaissant pas l'organisation politique des tribus [2]), et ne comptant que peu de marchands et d'artisans dans ses conseils [3]), elle ne puisse être assimilée aux oligarchies corporatives, voilà qui est certain aussi. Si, dans notre exposé nous plaçons Genève ici, à côté mais non au nombre de ces dernières, c'est que par l'esprit de ses institutions elle en différait moins que des autres types d'Etat représentés en Suisse au XVIII[e] siècle.

Comme à Bâle et à Zurich, il y avait à Genève de nombreux réfugiés d'origine française et italienne dans les rangs les plus élevés de la société [4]). Si, à la veille de la révolution, beaucoup d'entre eux avaient abandonné l'industrie et le commerce au profit des emplois civils, des professions libérales et de la banque [5]), ils n'en gardaient pas moins pour la vie d'affaires une compréhension sympathique à laquelle les patriciens de Berne et de Fribourg demeuraient tout à fait étrangers. Aussi Genève, cette « aristocratie de magistrats » [6]), était-elle, à la fin du siècle, la ville la plus riche et la plus industrieuse de la Suisse [7]). Les troubles et l'instabilité politique dont elle souffrait depuis le début du siècle ne semblent guère avoir

---

[1]) Ivernois 1789, t. II, p. 326; Naville 1790, p. 196, 197.

[2]) D'aucuns à Genève enviaient cette institution aux oligarchies suisses, cf. par exemple Ivernois 1789, t. I, p. 53 et le rapport de Tingry, le défenseur des maîtrises, publié par Karmin 1913-1795, p. 59, 60.

[3]) *Arch. Gen.* 1788, No. 5281[bis]. Voir dans ce «Tableau de la population de la ville de Genève par classes et états civils et politiques, dressé d'après le dénombrement de 1788» une très intéressante analyse de la société genevoise au point de vue politique et économique. Ivernois 1789, t. II, p. 200.

[4]) Müller 1834-1781, t. XXVIII, p. 61; Dunant 1828, p. 88; Mallet 1851, p. 40 et s.; Simond 1819, t. I, p. 594.

[5]) *Arch. Gen.* 1788, Nr. 5281[bis]; *Egalité* 1796, t. I, p. 93; Mallet 1803, p. 33, 34; Dufour 1881, p. 18.

[6]) Le mot est de d'Ivernois. Ivernois 1789, t. II, p. 243.

[7]) Meiners 1791, t. II, p. 267; Sinner 1781, t. II, p. 24; Andreæ 1763, p. 263.

retardé son évolution économique et son progrès matériel. Peut-être — il est impossible de le démontrer — les ont-ils, au contraire, accélérés. Ce qui est certain, c'est que ces troubles maintenaient les énergies en éveil et que c'est à la faveur de cette instabilité que les deux principales industries genevoises, l'horlogerie et la bijouterie, se sont très tôt partiellement affranchies des entraves du régime corporatif [1]).

Dans les démocraties alpestres, les aristocraties patriciennes et les oligarchies corporatives, nous avons pu observer une corrélation évidente entre la forme de gouvernement et la politique économique : dans les démocraties et les aristocraties le commerce était en général libre ; dans les oligarchies, au contraire, il était l'objet d'une sévère réglementation au profit des bourgeois de la capitale ; les démocraties observaient à l'égard de la grande industrie une neutralité bienveillante, les aristocraties la considéraient avec une méfiance hostile, les oligarchies l'accueillaient avec faveur. Dans les trois Etats du type monarchique qu'il nous reste à mentionner, il est impossible de découvrir une corrélation semblable. Il est vrai que le principe monarchique y revêtait des formes si diverses, que c'eût été une pure coïncidence si ces Etats avaient pratiqué une même politique industrielle.

La principauté de Neuchâtel et Vallengin était une monarchie limitée [2]), relevant de la couronne de Prusse et liée au corp helvétique par des traités de combourgeoisie avec Berne, Lucerne, Fribourg et Soleure. Mais, quoique sujets loyaux des Hohenzollern depuis 1707, et depuis des siècles alliés fidèles des cantons suisses, auxquels ils étaient du reste plus attachés encore qu'à leur maître à Berlin [3]), les Neuchâtelois se croyaient souverains.

---

[1]) Ivernois 1782, p. 133, 164; Bernoulli 1822, p. 20; Meiners 1791, t. II, p. 249.

[2]) Coxe 1801, t. II, p. 130.

[3]) Boyve 1778. Tout l'ouvrage est consacré à prouver «l'inclusion de la principauté de Neuchatel et Vallangin dans le Corps Helvétique», cf. aussi Coxe 1801, t. II, p. 131—2.

Cela nous est attesté, par exemple, dans une brochure anonyme parue en 1793, œuvre d'un bourgeois de Valengin d'opinion conservatrice. L'auteur y vante « la douce domination des Frédérics »[1]) et les vertus de « la Suisse notre chère patrie »[2]), « notre bonne mère »[3]). Puis, sans la moindre intention de paradoxe, il déclare que « la principauté souveraine de Neuchâtel et Vallengin est libre, indépendante et analiénable »[4]) (sic).

L'étrangeté de ce régime n'empêchait pas les Neuchâtelois d'en être très satisfaits[5]). Ils jouissaient en effet d'une mesure de liberté et de sécurité politiques très rare au XVIII[e] siècle. Leurs impôts étaient presque nuls[6]) et l'industrie prospérait, libre de toute entrave corporative[7]) et forte de l'appui d'un gouvernement favorable à son extension[8]).

Rien ne ressemblait moins à la principauté protestante, autonome et libérale de Neuchâtel, que la principauté abbatiale de St-Gall. Le monarque n'était pas comme à Neuchâtel un prince étranger, moins maître que protecteur; c'était un dignitaire de l'Eglise qui résidait à

---

[1]) *Montagnard* 1793, p. 3.

[2]) Op. cit. p. 4.

[3]) Op. cit. p. 6.

[4]) Op. cit. p. 11.

[5]) Barthélemy écrivait à Chambonas, le 9 août 1792: « Le pays de Neuchâtel est le pays le plus heureux de la terre. Le peuple n'y paye presque aucun impôt. Quoique soumis à la souveraineté éloignée du roi de Prusse, il n'est nullement à portée de ressentir les effets du despotisme prussien ». Kaulek 1792, t. I, p. 208, cf. aussi Kaulek 1793, t. III, p. 176; *Vallengin* 1793, p. 39; Monod 1805, t. II, p. 10; Droz 1895, p. 446.

[6]) Sinner 1781, t. I, p. 193; *Vallengin* 1793, p. 7 et s.; *Montagnard* 1793, p. 59; Coxe 1801, t. II, p. 134.

[7]) Osterwald 1764, p. 97; Robert 1789, t. II, p. 96 et s.; *Montagnard* 1793, p. 107; Meiners 1791, t. IV, p. 208; Coxe 1801, t. II, p. 124, 141; Eggers 1799, t. VI, p. 319.

[8]) Une partie de l'immense fortune que Daniel Pury avait léguée à sa ville natale fut employée par le gouvernement, après sa mort survenue en 1786, à encourager le commerce et l'industrie. Meiners 1791, t. IV, p. 204.

St-Gall et à Wil, et dont gouverner ses sujets suisses était la fonction principale. Il jouissait d'un pouvoir absolu dans une partie de ses domaines et d'une autorité limitée, mais toujours effective dans l'autre.

Le prince-abbé était maître absolu dans ses anciennes terres de la Haute-Thurgovie. Ses sujets, dits gens de la Maison de Dieu [1]), y vivaient en état de servage jusqu'en 1795, où leur mécontentement l'obligea à les affranchir [2]). Leur condition a été diversement jugée. Selon les uns ils étaient traités en choses, en bêtes [3]). Dans toutes les pétitions, au contraire, qu'ils adressèrent au prince-abbé Beda de 1793 à 1795, ils ne cessaient de louer « le régime doux et paternel » du vénéré seigneur dont ils avaient « l'inappréciable bonheur » d'être les sujets [4]). Mais leur langage, cela est évident, témoigne de servilité plus que de contentement véritable. Quoi qu'il en soit, il est certain que les charges foncières pesaient lourdement sur eux et que le commerce et l'industrie étaient l'objet d'une multitude de restrictions d'origine féodale et d'ordre fiscal qui en entravaient l'essor [5]).

Dans le Toggenbourg, dont les habitants étaient protégés contre les empiétements du pouvoir abbatial par des franchises étendues, l'industrie s'épanouissait plus librement. En enrichissant ceux qui s'adonnaient à elle, elle consolidait et complétait d'ailleurs l'œuvre d'émanci-

---

[1]) Les habitants de l'« Alte Landschaft » s'appelaient « Gotteshausleute ».

[2]) Rappard 1912, p. 139.

[3]) Ebel 1802, t. II, p. 54.

[4]) Cf. *Stift Gall.* 1793 à 1795, passim.

[5]) Cf. dans les pétitions ci-dessus citées et dans le pacte d'affranchissement du 23 novembre 1795 (publié dans Fäsi 1797, t. II, p. 219 et s.) l'énumération de toutes ces charges et de toutes ces restrictions. Voir aussi Ebel 1802, t. II, p. 53, quoique l'anticléricalisme de cet excellent auteur infirme quelque peu son témoignage sur ce point.

pation politique à laquelle elle devait elle-même une bonne part de sa prospérité [1]).

La principauté épiscopale de Bâle ou de Porrentruy [2]) était le troisième Etat de forme monarchique. Lorsque la ville de Bâle eut embrassé la réforme, son évêque se fixa à Porrentruy, d'où il continua à administrer les terres qui lui restaient.

Sa domination très aristocratique [3]) était cependant éclairée et libérale à la fin de l'ancien régime [4]). Ses droits, comme ceux du prince-abbé de St-Gall, variaient en étendue selon les pays sur lesquels ils s'exerçaient. Presque absolus dans la partie catholique de son territoire, limités dans la prévôté de Moutier-Grandval, dans l'Erguel et à Neuveville, ils étaient purement nominaux à Bienne. Sans qu'aucun témoignage ne nous autorise à établir une corrélation causale entre les deux ordres de faits, nous devons constater que le développement industriel de ses terres était *grosso modo* en raison inverse de l'autorité que le prince-évêque y exerçait [5]).

Tels étaient, esquissés à grands traits, les gouvernements suisses au XVIIIe siècle, telles les conditions politiques de la vie industrielle.

Quoique trop hétérogène pour qu'on puisse la caractériser par une formule synthétique, la Suisse, sous son

---

[1]) *Arch. Zur.* 1794, fol. 225; Hungerbühler 1852, p. 29 et surtout 72 et s.

[2]) Les catholiques l'appelaient l'Evêché de Bâle, les protestants la principauté de Porrentruy.

[3]) Pour faire partie du chapitre des chanoines d'Arlesheim, auxquels l'épiscopat de Bâle était réservé, il fallait montrer seize quartiers de noblesse authentique. Quelques roturiers seulement y étaient admis à titre exceptionnel. Il fallait pour cela qu'ils fussent docteurs en théologie et qu'ils pussent prouver qu'au cours de trois générations aucun de leurs ascendants n'avait été ni artisan ni aubergiste. Norrmann 1798, t. IV, p. 3032.

[4]) Bridel 1789, t. I, p. 17 et s.; Oechsli 1903, p. 68.

[5]) Bridel 1789, t. I, p. 198, 224.; Norrmann 1798, t. IV, p. 3045 et s.

aspect politico-économique, présente cependant dans son ensemble une particularité générale qui la distingue nettement des pays voisins. Le mercantilisme qui, depuis deux siècles, étendait ses ramages sur les principaux Etats de l'Europe civilisée, ne s'y était jamais bien acclimaté. Cultivée sur terre étrangère par des ministres désireux d'enrichir leurs maîtres royaux et constamment entretenue, taillée, élaguée par les serviteurs d'Etats qui prétendaient à la toute-puissance et à l'ubiquité, cette plante artificielle n'a jamais pu vraiment prendre racine dans le sol rural des petites républiques helvétiques.

Si l'industrie suisse s'est trouvée privée de ce fait des subsides généreux et des mesures protectrices dont bénéficiaient ses rivales en France, en Prusse, en Angleterre et ailleurs, elle a moins souffert des abus de la fiscalité et de la règlementation, et elle a joui, dans une beaucoup plus large mesure, des inappréciables avantages de la liberté.

III. Les conditions religieuses.

Il peut, à première vue, paraître singulier d'attribuer aux conditions religieuses une influence décisive sur la vie industrielle. Mais, outre qu'aucun historien économiste ne puisse plus ignorer ce facteur, depuis que les ingénieuses recherches de Max Weber en ont révélé[1]), ou plutôt rappelé[2]) l'importance, il serait particulièrement inexcusable de le prétériter en étudiant l'industrie suisse. Le lecteur attentif et impartial de ces pages ne tardera pas à le reconnaître.

---

[1]) Je fais allusion ici aux remarquables travaux que ce savant a publié sur *Die protestantische Ethik und der Geist des Kapitalismus* dans l'*Archiv für Sozialwissenschaft und Sozialpolitik* 1905, t. XX et XXI.

[2]) Il est curieux de mettre en regard des observations de Weber les réflexions, vieilles déjà de près de 80 ans, d'un économiste catholique. Cf. Villeneuve 1839, p. 224 et s. Voir aussi Becker 1858, p. 25 et s.

Les deux grandes confessions chrétiennes se partageaient et se disputaient la Suisse sans rivales[1]). Ce n'est donc que de l'influence du protestantisme, en tant qu'il s'oppose au catholicisme, qu'il sera question ici. Cette influence s'est exercée de deux façons distinctes.

Lorsque les prédications de Luther et de Calvin déchaînèrent les luttes confessionnelles, la France et l'Italie, dont les gouvernements repoussaient les doctrines réformées, étaient à la tête du progrès industriel. Ceux de leurs ressortissants qui avaient embrassé la foi nouvelle, durent s'enfuir de leur patrie et chercher à l'étranger un refuge contre les persécutions auxquelles les exposait leur hétérodoxie. Attirés par la proximité de la frontière et par l'hospitalité de leurs coreligionnaires helvétiques, beaucoup d'entre eux se dirigèrent vers la Suisse[2]). Ils s'établirent à Bâle, à Zurich, à St-Gall, à Genève et ailleurs, en y apportant les goûts et les connaissances industrielles qu'ils avaient acquis dans leurs pays d'origine. Cet apport fut si important et si varié que toute la vie économique du pays en fut transformée[3]). Comme nous le verrons,

---

[1]) Nous pouvons négliger, en effet, les quelques centaines de Juifs qui habitaient le comté de Baden et certaines communes thurgoviennes, où l'intolérance des cantons les avait parqués. Ils vivaient de colportage, de commerce et d'opérations de crédit foncier, sans jamais se mêler d'industrie. Walser 1740, p. 539 et s.; Storr 1784, t. I, p. 83; Spazier 1790, p. 113; Maurer 1794, p. 164 et s. (beaucoup de détails curieux); Norrmann 1797, t. III, p. 2019 et s.; Williams 1798, t. I, p. 75 et s.; *Bull. Off.* 1798, p. 258.

[2]) Toute l'histoire des réfugiés protestants en Suisse a été excellemment contée par Mœrikofer. Il n'a pas manqué d'insister sur leur rôle industriel. Cf. Mœrikofer 1876, passim. Voir aussi Ruchat 1714, t. I, p. 116; Stanyan 1714, p. 180: *Relation critique* 1730, t. I, p. 448; Schinz 1763, p. 141 et s., 167, 172; Osterwald 1764, p. 83; Meister 1781, p. 113 et s.; Müller 1834—1781, t. XXVIII, p. 49, 61, 67; *Helvetia* 1823, t. I, p. 430; Dunant 1828, p. 86; Mallet 1851, p. 40 et s.; Bürkli 1880, p. 5, 14, 116, 122; le même 1881, p. 26 et 194; le même 1884, p. 74, 88, 91, 92; Dufour 1881, p. 42 et s.; Lerch 1908, p. 125 et s.; Geering 1886, passim; Wartmann 1875, passim.

[3]) Geering va même jusqu'à penser qu'avant les immigrations protestantes du seizième siècle, on ne saurait parler d'une histoire économique spécifiquement suisse. Auparavant, en effet, rien de sail-

en effet, toutes les grandes industries qui florissaient en Suisse à la fin du XVIIIe siècle étaient, à l'exception de celle du lin, d'origine latine et protestante.

La Réforme, en donnant lieu à des persécutions et à des migrations, greffa sur l'antique arbre de la vie helvétique une branche d'activité toute nouvelle. L'action du facteur religieux sur la grande industrie suisse à ses débuts est donc évidente et indéniable, puisqu'elle est toute extérieure. Celle qu'il exerça sur cette industrie au cours de son développement postérieur est moins évidente et plus discutable. Nous ne croyons pas devoir l'ignorer pour cela[1]).

Les observateurs de la vie économique ont de tout temps reconnu avec une unanimité vraiment impressionnante que les régions protestantes semblaient plus prospères que les régions catholiques. « Toutes choses égales d'ailleurs, les cantons protestants sont plus peuplés que les cantons catholiques; ils sont plus riches et plus industrieux »[2]). « C'est une observation générale: dans les cantons catholiques le désœuvrement, la pauvreté et la mendicité sont plus fréquents que dans les protestants »[3]). Voilà des témoignages caractéristiques que nous pourrions multiplier[4]).

---

lant ne distinguait la vie industrielle des villes helvétiques de celle dont vivaient les autres villes de l'Empire germanique. Geering 1912, p. 4.

[1]) Je prie le lecteur de ne pas me prêter sur ce point très délicat d'autre intention que celle de dévoiler la vérité toute nue, telle que mes études me l'ont révélée. J'écris sans aversion pour l'une des confessions chrétiennes, sans enthousiasme pour l'autre, et surtout sans le moindre désir d'ouvrir à ce sujet une controverse extra-scientifique, qui ne saurait être qu'irritante et vaine. A constater la supériorité industrielle du protestantisme, on ne se prononce pas plus sur sa valeur absolue qu'à reconnaître son infériorité artistique.

[2]) Robert 1789, t. I, p. 13. Cf. Op. cit. p. 23, 97.

[3]) Zschokke 1804, p. 79, 80.

[4]) *Bern* 1796, t. II, p. 127; Clairvoyant 1797, t. II, p. 197; Eggers 1799, t. IV, p. 138; Kay 1850, t. I, p. 10 et s.

Les voyageurs passant d'une région protestante dans une région catholique, les ont maintes fois confirmés. « Dès qu'on arrive dans la paroisse de Marbach (village lucernois situé près de la frontière qui sépare le canton de Berne de l'Entlebuch catholique), on croit pénétrer dans un monde différent, tant on est frappé du mauvais état de culture des terres, de l'indolence et du désordre qui règnent »[1]. « Le commerce, l'aisance et l'industrie dans les Rhodes-Intérieures du canton d'Appenzell, qui sont catholiques, sont insignifiants lorsqu'on les compare à ceux de Zurich et des Rhodes-Extérieures d'Appenzell qui sont protestants »[2].

Il serait fastidieux et superflu d'accumuler les citations de cette nature, dont on peut glaner une profusion dans les écrits du XVIIIe siècle[3].

Peut-être qu'en attribuant, comme nous le faisons ici, la supériorité économique de certaines régions à leur foi religieuse, nous attirerons-nous le reproche d'avoir renversé les termes du problème. Ce n'est pas, dira-t-on, parce que catholiques à la fin du XVIIIe siècle, que certaines régions étaient pauvres. C'est au contraire parce que pauvres déjà au XVIe siècle, qu'elles sont demeurées fidèles à leur foi traditionnelle. Le protestantisme, d'après nos critiques, ne se serait implanté que dans les villes et les campagnes qui, déjà enrichies par le commerce et l'industrie, auraient été de ce fait plus impatientes de la domination de l'Eglise romaine et partant plus prêtes à accueillir les doctrines réformées.

Il ne convient pas de discuter ici cette opinion qui, nous en sommes convaincu, contient une large part de vérité. Mais elle ne suffit pas à expliquer toute la réalité.

On peut montrer, en effet, que depuis la Réforme les cantons protestants ont fait, dans la voie du perfec-

[1]) Spazier 1790, p. 383.

[2]) Nicolai, 1781, p. 32.

[3]) Cf. par ex.: Afsprung 1784, p. 101; Ebel 1798, t. I, p. 83, 114; Küttner 1785, t. I, p. 79 et s.

tionnement matériel et surtout industriel, des progrès plus rapides que les cantons catholiques. On peut établir aussi que dans les régions mixtes les individus réformés l'ont emporté dans la lutte économique sur leurs concurrents catholiques. Il n'est pas impossible de discerner enfin quelques-unes au moins des raisons de cette inégalité. Nous allons le tenter très hâtivement.

Quelques faits typiques tout d'abord. Au XVIe siècle la partie catholique du canton d'Appenzell était plus industrielle qu'au XVIIIe. Dans la ville d'Appenzell, qui en faisait partie, on établit en 1537 une *Leinwand Schau* officielle pour y faire auner les pièces de toile [1]). Ce témoignage d'activité industrielle disparut après que la partie protestante du canton se fut séparée de la partie catholique en 1597 [2]). A la fin du XVIIIe siècle les Rhodes-Intérieures étaient devenues presque exclusivement agricoles. Les quelques fileuses et brodeuses qui restaient travaillaient toutes pour le compte de maisons protestantes de Herisau, de Speicher ou de Trogen [3]). Même le commerce de ses laitages était tout entier entre les mains de bourgeois des Rhodes-Extérieures [4]).

Dans les anciennes terres du prince-abbé de St-Gall, un père bénédictin constatait, en 1716 déjà [5]), que les protestants, ayant attiré à eux tout le commerce et toute l'industrie, s'enrichissaient plus rapidement que ses coreligionnaires, chez qui la mendicité faisait des progrès inquiétants [6]). Dans le canton de Glaris, où les deux

---

[1]) Zellweger 1840, t. IV, p. 399.

[2]) Ebel 1798, t. I, p. 114.

[3]) *Briefe* 1807, t. I, p. 70; Afsprung 1784, p. 101.

[4]) Op. cit., p. 165.

[5]) Dans un manuscrit déposé dans les archives abbatiales de St-Gall et intitulé Principale Palatium Felicitatis Principalis Monasterii S. Galli totiusque ejusdem Territorii erectum in exilio Ao. 1716. Je cite d'après Hungerbühler 1853, p. 29 et s.

[6]) A en croire Robert, les protestants qui n'auraient formé que les deux tiers de la population du canton en 1623, en auraient formé les sept huitièmes en 1789. Robert 1789, t. II, p. 209. Selon les

confessions se trouvaient aussi en présence, les protestants se multipliaient plus rapidement que les catholiques. Presque toute la grande industrie était entre leurs mains[1]). Dans la ville catholique de Rapperswil, aux bords du lac de Zurich, ce furent quelques familles protestantes, établies depuis peu, qui fondèrent et exploitèrent la première filature mécanique au début du XIX[e] siècle[2]).

Sur le fait même de l'infériorité industrielle du catholicisme en Suisse au XVIII[e] siècle, tous les auteurs que nous connaissons sont d'accord. Mais ils l'expliquent de façons fort diverses.

Presque tous signalent les inconvénients économiques de la surabondance de jours fériés dont souffraient les régions catholiques[3]). Beaucoup attribuent la pauvreté de ces régions aux charges ecclésiastiques de toute nature qui pesaient sur elles[4]). D'autres reprochent à l'Eglise romaine d'avoir attiré à elle, pour en faire des prêtres, les plus intelligents parmi ses fidèles, et de condamner les autres à l'ignorance et à la superstition[5]). Un auteur catholique déclare même que, dans le canton de St-Gall les curés déconseillaient à leurs ouailles de se livrer à l'industrie[6]).

Nous nous bornons à reproduire ici ces explications sans les discuter et sans chercher à les compléter. Nous

---

calculs du prudent Bernoulli, la population protestante aurait augmenté dans la proportion de 100 à 256 entre 1701 et 1822 et la population catholique dans la proportion de 100 à 219. *Bernoulli Arch.* 1827, t. I, p. 113.

[1]) Coxe-Ramond 1782, t. I, p. 62—63; Coxe 1801, t. I, p. 44. Ebel 1802, t. II, p. 276.

[2]) *Briefe* 1807, t. II, p. 459 et s.

[3]) Hirzel 1788, p. 105; *Bern* 1796, t. II, p. 127; Hungerbühler 1853, p. 136.

[4]) Robert 1789, t. I, p. 97; *Bern* 1796, t. II, p. 127; Ebel 1798, t. I, p. 162.

[5]) Hirzel 1788, p. 105; *Bern* 1796, t. II, p. 127; Meister 1781, p. 107; Hungerbühler 1853, p. 136.

[6]) Arx 1813, p. 597.

nous abstenons, en particulier, d'exposer les considérations, trop étrangères au sujet de cette monographie, mais très fines et, à notre sens, très plausibles, que M. Max Weber a développées au sujet de la morale industrielle et capitaliste du protestantisme [1]).

Nous avons montré comment, dès le XVI[e] siècle, l'immigration protestante avait stimulé l'énergie économique de la Suisse et comment, d'après les témoignages contemporains, le catholicisme semblait l'assoupir au XVIII[e]. Cela suffit, croyons-nous, pour justifier l'importance que nous avons attribuée à l'action du facteur religieux dans la vie industrielle.

La distribution géographique des deux confessions en Suisse était à peu près la même au XVIII[e] siècle que de nos jours. Elle apparaît clairement dans les tableaux suivants, dressés selon les données fournies par les auteurs qui, dans chaque cas, nous ont paru les plus dignes de foi [2]). On y trouvera aussi quelques indications sur la composition politique du Corps Helvétique.

---

[1]) Dans les articles cités ci-dessus.

[2]) Bernet 1789, *Statistische Tabellen;* Durand 1795, t. I, p. 252; Norrmann 1795—1798, passim; Fäsi 1796, passim; *Helv. Almanach* 1804, p. 149; 1806, p. 36; 1808, p. 73; 1810, p. 53; 1811, p. 71; 1813, p. 32, 60; 1814, p. 229. *Bernoulli Arch.* 1827—1830, passim; Coxe 1801, t. I, p. 5, 66; t. II, p. 227; Meiners 1791, t. III, p. 42; t. IV, p. 42; Meister 1782, p. 67; Afsprung 1784, p. 254; Gercken 1782, p. 187; Laborde 1781, t. II, p. 174; Hœpfner 1788, t. I, p. 291; Williams 1798, t. I, p. 67; Mallet 1798, p. 53; Meister 1798, t. I, p. 59; *Helv. Monatschrift* 1800, t. II, p. 32; Ebel 1802, t. II, p. 8, 95; Mallet 1803, p. 14; Pfyffer 1861, t. I, p. 537; Hungerbühler 1852, p. 119; *Geschichte Schaffhausen* 1901, p. 452; Buomberger 1901, p. 34; Burckhardt 1908, p. 101.

Cantons souverains.

Protestants		Catholiques		Mixtes
Nom	Population [1])	Nom	Population [1])	Nom
Zurich . .	175,000	Lucerne . .	100,000	
Berne . . .	400,000	Uri	26,000	
Bâle . . .	44,000	Schwyz . .	23,000	
Schaffhouse .	30,000	Unterwald .	24,000	
		Zoug . . .	15,000	
		Fribourg . .	70,000	
		Soleure . .	45,000	
	14,000		2,000	Glaris
	40,000		12,000	Appenzell
4 cantons	703,000	7 cantons	317,000	2 cantons

[1]) Population approximative à la fin du XVIIIe siècle.

Etats « apparentés » et alliés.

Protestants	Population	Catholiques	Population	Mixtes
				Principauté de St-Gall:
			45,000	Ancien Territoire
	23,000		16,000	Toggenbourg
Ville de St-Gall	9,000			
Ville de Bienne	6,000			
		Valais	100,000	
	100,000		50,000	Les Ligues Grises
		Provinces sujettes des Ligues Grises	100,000	
Principauté de Neuchâtel et Vallangin	44,000			
Genève . . .	35,000			
	15,000		40,000	Principauté de Bâle
	232,000		351,000	

Bailliages communs.

Protestants	Population	Catholiques	Population	Mixtes	Sujets
	57,000		16,000	Thurgovie	des huit anciens cantons.
	9,000		4,000	Rheintal	des mêmes, plus Appenzell.
	6,000		6,000	Sargans	des huit anciens cantons.
		Gaster . . Utznach . Gambs . .	9,000	.	de Schwyz et Glaris.
		Rapperswil	5,000		de Zurich et Berne.
	4,000		20,000	Baden	de Zurich, Berne et Glaris.
		Bailliages libres supérieurs . Bailliages libres inférieurs .	20,000		des huit anciens cantons. de Zurich, Berne et Glaris.
		Bremgarten et Mellingen .	5,000		des mêmes.
Schwarzenbourg Morat . . Grandson . Orbe . .	39,000				de Berne et Fribourg.
	2,000		1,000	Echallens	
		Bellinzone . Riviera . . Val Brenna Lugano . . Locarno . Val Maggia Mendrisio .	80,000		d'Uri, Schwyz, Unterwald. de tous les cantons, sauf Appenzell.
	117,000		166,000		

Corps Helvétique.

	Protestants	Catholiques	Total
Cantons souverains . . .	703,000	317,000	1,020,000
Bailliages communs . . .	117,000	166,000	283,000
Etats « apparentés » et alliés	232,000	351,000	583,000
	1,052,000	834,000	1,886,000

CHAPITRE II.

La distribution géographique des principales industries.

La distribution géographique de la grande industrie répondait bien aux conditions générales de la vie industrielle que nous venons d'examiner.

Là où le site, la forme du gouvernement et la confession dominante étaient favorables, comme à Genève, à Neuchâtel, dans la ville de Bienne, à Bâle, à Zurich, dans la ville de St-Gall, en Appenzell-Rhodes Extérieures et à Glaris, le développement industriel atteignait son maximum d'intensité. Il était moindre là où un ou deux de ces éléments manquaient, comme à Schaffhouse, dans l'Erguel, en Argovie, dans l'Emmental, et dans la principauté de St-Gall. Il était nul ou presque, là où ils faisaient tous défaut comme à Fribourg, dans les bailliages libres, dans le comté de Baden, dans la partie allemande de l'Evêché de Bâle et dans les bailliages italiens. Il en était de même dans les régions où les conditions favorables étaient entièrement neutralisées par des conditions trop contraires, comme dans la Suisse primitive, à Lucerne, Soleure, dans les Rhodes Intérieures du canton d'Appenzell, dans le Pays-de-Vaud, l'Oberland et l'ancien pays bernois et dans les Grisons.

Quelques indications statistiques relatives aux principales industries préciseront, en la confirmant, cette affirmation générale.

De beaucoup la plus importante des industries suisses à la fin du XVIIIe siècle était celle du coton [1]).

---

[1]) L'auteur inconnu (Talleyrand?) d'une note datée de Paris le 7 décembre 1798 alla même jusqu'à dire, non sans beaucoup d'exagération, il est vrai, que: «L'Helvétie ne possède qu'une seule

Elle avait pour centre principal la Suisse orientale où elle faisait vivre près de 200,000 personnes [1]). Environ 60 maisons à St-Gall, 30 dans les Rhodes Extérieures d'Appenzell, 30 à 50 à Zurich, 20 à Winterthour et plusieurs à Rorschach, Arbon, Rheinegg et Altstätten importaient le coton brut et exportaient les cotonnades [2]). La ville de St-Gall à elle seule occupait de 80 à 100,000 fileurs, tisserands et brodeurs, dont les ouvriers en coton formaient l'immense majorité [3]). D'après un recensement de 1787, il y avait à cette date dans le canton de Zurich 34,075 fileurs et 6479 tisserands, soit en tout plus de 40,000 ouvriers en coton [4]). A la fin du siècle, la moitié de la population du Toggenbourg, soit près de 20,000 personnes, vivaient de l'industrie cotonnière [5]), qui y avait presque entièrement remplacé celle du lin [6]). Selon le docteur Ebel, presque tous les habitants de l'Appenzell, du Toggenbourg, de l'ancien territoire du prince-abbé de St-Gall, de la Thurgovie et du Rheintal filaient, tissaient ou brodaient du coton [7]). Dans le canton de Glaris, l'industrie cotonnière avait fait de tels progrès que, vers la fin du siècle, même les pasteurs se faisaient entrepreneurs de filature et de tissage [8]).

Nous venons de voir qu'à Zurich il y avait en 1787 plus de 34,000 fileurs. C'est dans la partie stérile et montagneuse du canton, entre le lac et le Toggenbourg, qu'ils

---

branche d'industrie manufacturière; c'est celle des cotons.» Strickler 1888—1798, t. IV, p. 701. De 1725 jusqu'à la révolution industrielle en Angleterre, l'industrie cotonnière occupait en Suisse une plus forte proportion de la population totale que dans aucun autre pays. Jenny 1898, t. I, p. 83.

[1]) Au dire d'Escher de la Linth. Cf. Strickler-Escher 1890—1801, t. VI, p. 921.

[2]) Ebel 1798, t. I, p. 270; Maurer 1794, p. 292; *Helv. Almanach* 1814, p. 223; Nemnich 1811, t. VIII, p. 70; Troll 1848, t. VII, p. 137.

[3]) Meiners 1791, t. III, p. 93; cf. Wartmann 1875, p. 169.

[4]) Bürkli 1884, p. 176; *Zur. Fab.* 1884, p. 53.

[5]) Hungerbühler 1852, p. 48.

[6]) Ebel 1802, t. II, p. 7.

[7]) Le même 1798, t. I, p. 270.

[8]) Le même 1802, t. II, p. 272.

étaient le plus nombreux[1]. Cette pauvre contrée en fourmillait littéralement[2]; on y trouvait souvent 10 à 20 rouets établis devant une seule maison. Mais vers la fin du siècle, et jusqu'à ce que la concurrence des nouveaux produits anglais vint arrêter ce mouvement, la filature zuricoise continuait de s'étendre dans la direction nord-ouest jusqu'à Eglisau[3]. Dans le canton de Glaris, la filature, qui avait longtemps été tributaire des marchands de Zurich, s'affranchit peu à peu de leur sujétion au cours du siècle et devint à la fin la principale industrie du canton[4]. Elle fut introduite dans les Grisons par les soins de la famille de Salis en 1765[5]. Elle se développa surtout dans le Prättigau où, vers 1790, elle donnait du travail à un septième de la population, soit à environ 1000 personnes[6]. Elle gagnait du terrain dans tout le reste de la Suisse orientale, sauf dans les Rhodes Extérieures d'Appenzell, lorsque, peu d'années avant la Révolution helvétique, le marché suisse fut inondé de filés anglais[7]. Dans les Rhodes Extérieures il ne restait à ce moment qu'environ 1000 fileurs. Prévoyant la crise et tentés par les beaux profits qui s'offraient à eux dans le tissage de la mousseline et dans la broderie, les prudents et entreprenants Appenzellois de la partie protestante du canton avaient pour la plupart abandonné le rouet à leurs voisins des Rhodes Intérieures, du Toggenbourg et du Rheintal[8].

Le tissage occupait dans le canton de Zurich à peu

---

[1]) Pestalozzi 1783, t. II, p. 181 et s.; le même 1785, t. III, p. 36, 256; le même 1787, t. V, p. 239.

[2]) Hirzel 1788, p. 76: «wimmelt».

[3]) Op. cit., p. 83, 89.

[4]) Ebel 1802, t. II, p. 271; *Helv. Almanach* 1809, p. 124.

[5]) Meiners 1791, t. III, p. 188.

[6]) Hœpfner 1788, t. IV, p. 21 et s.; Zschokke 1803, t. I, p. 89; Nemnich 1811, t. VIII, p. 90.

[7]) Ebel 1798, t. I, p. 275 et s.

[8]) Wartmann 1875, p. 151.

près les mêmes régions que la filature, mais il était moins dispersé [1]). Le bassin du lac en était le centre, et Wädenschwyl, Grüningen, Horgen et Stäfa les sièges les plus importants. Il s'étendait rapidement au XVIII[e] siècle [2]), la fabrication des mousselines se substituant graduellement à celle des cotonnades moins fines, qui, en 1766 encore, étaient la spécialité de Zurich [3]). Le recensement de 1787 montra qu'il y avait dans le canton 4392 métiers à tisser la mousseline et seulement 2087 métiers à tisser des étoffes pour indiennes. Les principaux centres de l'industrie de la mousseline étaient à St-Gall, dans les Rhodes Extérieures d'Appenzell et dans le Toggenbourg, où, par opposition à la pratique zuricoise, le tissage se faisait à l'air humide des caves [4]). Dans la ville même de St-Gall, dont les marchands faisaient fabriquer environ 200,000 pièces de mousseline par an, il y avait relativement peu de tisserands [5]). Mais dans les Rhodes Extérieures on en a estimé le nombre à 10,000 [6]), et dans le Toggenbourg le tissage était l'occupation accessoire de beaucoup de paysans [7]). On tissait aussi un peu dans d'autres parties de la Suisse orientale, à Schaffhouse, en Thurgovie, dans les Rhodes Intérieures, dans le Rheintal, dans les Grisons et à Glaris. Mais, sauf dans ce dernier

---

[1]) Le recensement de 1784 en indique exactement la distribution par bailliages. *Zur. Fab.* 1884, p. 53.

[2]) Bürkli 1884, p. 147.

[3]) Op. cit., p. 173; *Zur. Fab.* 1884, p. 47; Jenny 1898, t. I, p. 89.

[4]) Ebel 1798, t. I, p. 266; Wartmann 1875, p. 159; Jenny 1898, t. I, p. 89.

[5]) Nicolai 1781, p. 57; Meiners 1791, t. III, p. 23 et s.

[6]) Ce nombre, indiqué par le professeur Körner en 1818 comme étant celui de « ceux qui autrefois s'occupaient de tissage de coton » dans les Rhodes Extérieures, doit être légèrement exagéré. Mais nous savons d'autre part qu'il y avait peu de foyers dans la partie protestante d'Appenzell où il ne se trouvait pas au moins un métier. *Gem. Ges.* 1818, p. 44. Cf. Nicolai 1781, p. 46; Ebel 1798, t. I, p. 115, 252, 262; *Briefe* 1807, t. I, p. 60; *Gem. Ges.* 1823, p. 328 et s.

[7]) *Briefe* 1807, t. II, p. 392.

canton, où les progrès avaient été rapides depuis 1780, l'importance de cette industrie était encore négligeable à la fin du siècle [1]).

La broderie, la dernière venue des branches de l'industrie cotonnière de la Suisse orientale, en était encore à ses débuts à la fin du XVIII[e] siècle. Mais elle se transformait et se développait si rapidement, qu'elle a presque complètement échappé à l'observation directe des contemporains et par conséquent à l'investigation des historiens. Nous savons que c'était à cette époque une industrie très simple, — on n'employait pas d'autre « machine » que le tambour, — et essentiellement féminine. Selon des témoignages contemporains, 30 à 40,000 brodeuses travaillaient pour le compte des marchands saint-gallois [2]). La broderie à fil d'or, d'argent et de soie teinte, qui exigeait de celles qui s'y livraient une propreté et un soin minutieux, était confiée à des ouvrières de St-Gall [3]), d'Appenzell et du Rheintal. Pour la broderie blanche, les Saint-gallois employaient de préférence, à salaire inférieur, des paysannes de la Souabe et du Vorarlberg [4]). D'Appenzell, la broderie avait été introduite à Glaris, dans l'espoir qu'elle y soulagerait la misère des fileurs sans travail [5]). Mais elle ne s'y est jamais bien implantée [6]).

Hors de la Suisse orientale, il n'y avait qu'une autre

---

[1]) Gercken 1782, p. 254; Storr 1784, t. I, p. 35; Ebel 1798, t. I, p. 30, 115; le même 1802, t. II, p. 93, 272; Hœpfner 1788, t. IV, p. 21; Meiners 1791, t. III, p. 188; Jenny 1898, t. I, p. 33, 49, 110.

[2]) *Arch. Gall.* 1791, fol. 173; Meiners 1791, t. III, p. 93; Ebel 1798, t. I, p. 276.

[3]) Selon Meiners la broderie occupait plus de bras que la filature et le tissage dans la ville de St-Gall. Meiners 1791, t. III, p. 93; cf. Nemnich 1811, t. VIII, p. 82.

[4]) Ebel 1798, t. I, p. 277, et 1802, t. II, p. 84, 93; Nicolai 1781, p. 39; *Briefe* 1807, t. I, p. 69, 70; Nemnich 1811, t. VIII, p. 82; Wartmann 1875, p. 100 et s., 160 et s.

[5]) *Helv. Almanach* 1809, p. 125; Nemnich 1811, t. VIII, p. 144.

[6]) Le consciencieux historien de la vie économique glaronnaise, M. Jenny-Trümpy, n'a pas même jugé nécessaire de la mentionner.

région cotonnière importante en Suisse. C'était l'Emmental et l'Argovie inférieure, avec le bailliage de Lenzbourg comme centre de plus grande densité industrielle [1]). Les paysans y filaient et tissaient des produits de qualité et de prix inférieurs, qui servaient, pour la plupart, de matière première, à l'industrie des indiennes [2]). Pour autant que les statistiques contemporaines nous permettent d'en juger, cette région atteignit son maximum de production en 1787, lorsqu'elle livra près de 200,000 pièces de cotonnades [3]).

Il faut mentionner encore, pour être complet, la filature de Lucerne [4]), d'Uri [5]), de Schwyz [6]) et d'Unterwald [7]), à laquelle s'ajoutait un peu de tissage. D'origine récente mais d'importance croissante à la fin du XVIII[e] siècle, elle dépendait presque exclusivement de l'industrie de Zurich.

Nous n'avons considéré jusqu'à présent que la filature, le tissage et la broderie. Il reste une branche de l'industrie cotonnière, que son importance au XVIII[e] siècle et son organisation autonome nous font mentionner à part. On a estimé qu'environ 9000 ouvriers se livraient à la fin du siècle à l'industrie des toiles peintes en Suisse. Ils travaillaient dans une cinquantaine de fabriques à

---

[1]) Meiners 1791, t. I, p. 257; Maurer 1794, p. 164; *Helv. Almanach* 1802, p. 101, 107, 112; 1803, p. 75; Bürkli 1884, p. 124, 125.

[2]) Jenny 1898, t. I, p. 89; Lerch 1908, p. 95.

[3]) Dans le manuscrit Ryhiner il est dit que la production du canton de Berne en 1760 se montait à 400,000 pièces; mais vu les indications ci-dessus, tirées des statistiques officielles du Conseil de Commerce bernois, ce chiffre doit être considéré comme très exagéré. Jenny 1898, t. I, p. 79, et 1902, t. II, p. 115. Cf. aussi Fäsi 1768, t. I, p. 638; *Bern* 1796, t. II, p. 90.

[4]) Afsprung 1784, p. 251; *Helv. Almanach* 1804, p. 160, 162; Eggers 1799, t. VI, p. 180; Jenny 1898, t. I, p. 76 et s.

[5]) Meiners 1791, t. III, p. 226.

[6]) Afsprung 1784, p. 224; Eggers 1799, t. IV, p. 119; *Helv. Almanach* 1807, p. 58.

[7]) *Helv. Almanach* 1805, p. 67, 76; Jenny 1898, t. I, p. 83.

environ 3000 tables à imprimer et produisaient annuellement près d'un million de pièces d'indiennes à 15 aunes chacune [1]).

Alors que toutes les autres branches de l'industrie textile suisse florissaient surtout dans les régions de langue allemande, celle des toiles peintes avait ses deux centres principaux en pays romand.

Avant l'arrêté Calonne (1785) [2]), il y avait à Genève environ 3000 ouvriers fabriquant des indiennes dans une dizaine de grands établissements [3]).

Dans la principauté de Neuchâtel, il y avait, concentrées dans les régions viticoles du bord du lac, 10 fabriques d'indiennes, employant, en 1788, 2028 ouvriers et livrant annuellement plus de 100,000 pièces de toiles peintes [4]). Il y avait quelques petites fabriques d'indiennes dans le Pays-de-Vaud [5]), il y en avait une à Fribourg [6]) et une ou deux à Bienne [7]).

Dans les pays de langue allemande les sièges principaux de cette industrie étaient Zurich (6 fabriques, 600 à 700 tables) [8]), Bâle (6 fabriques, environ 300 ouvriers

---

[1]) Comme le remarque M. Jenny-Trümpy, ces chiffres plaçaient la Suisse au tout premier rang parmi les nations de l'Europe pour la fabrication des indiennes. Jenny 1902, t. I, p. 134. Cf. Langle 1790, p. 49.

[2]) Qui porta à l'industrie suisse des toiles peintes un coup dont elle ne se remit jamais complètement en lui interdisant l'accès du marché français.

[3]) *Arch. Gen.* 1810; Meiners 1791, t. II, p. 260 et s.; Dufour 1881, p. 11 et s.; Jenny 1902, t. II, p. 89; Fazy 1905, p. 103 et s.; Chapuisat 1908, p. 133 et s.

[4]) Osterwald 1764, p. 10; Fäsi 1796, t. I, p. 639; Henriod 1799, passim; Petitpierre 1871, p. 211, 220 et s.; Jenny 1902, t. II, p. 90 et s.

[5]) Norrmann 1795, t. I, p. 850; Jenny 1902, t. II, p. 112; Lerch 1908, p. 41.

[6]) Coxe 1801, t. II, p. 184.

[7]) Les auteurs suivants n'en mentionnent qu'une: Bridel 1789, p. 227; Hœpfner 1787, t. II, p. 185; Meiners 1791, t. I, p. 178; Spazier 1790, p. 144; Jenny 1902, t. II, p. 113. Cf. cependant Norrmann 1797, t. III, p. 2314; Nemnich 1811, t. VIII. p. 135 et Eggers 1799, t. V, p. 67.

[8]) Maurer 1794, p. 291; Bürkli 1881, p. 206 et s.; Jenny 1902, t. II, p. 124 et s.

imprimeurs) [1]), l'Argovie (8 à 9 fabriques, environ 400 tables) [2]) et Glaris (4 fabriques, 500 ouvriers) [3]). Il y avait encore en Suisse quelques établissements de moindre importance répartis entre Berne [4]), Soleure [5]), Schaffhouse [6]), la Thurgovie [7]), St-Gall [8]) et Appenzell [9]).

Toutes les parties essentielles de l'industrie de la soie étaient représentées en Suisse à la fin du XVIII[e] siècle.

On cultivait le ver à soie dans les bailliages italiens, comme dans la Valteline voisine, et on dévidait les cocons dans les villes principales de cette région [10]). La valeur annuelle moyenne de la production de soie grège de Lugano, où il y avait 8 à 9 filandes, de Maggia, de Locarno et de Mendrisio, était d'environ 400,000 lires. Plus des $^2/_3$ de cette soie provenait de cocons élevés dans le pays. Le reste était tiré de cocons importés du Milanais [11]).

Le moulinage et l'organsinage avaient leurs centres principaux dans la ville de Zurich. On y comptait à la fin du siècle 80 à 100 moulins, produisant annuellement

---

[1]) Küttner 1785, t. II, p. 230; *Arch. Bâle* 1794, Pr. O. fol. 331; Nemnich 1811, t. VIII, p. 144 (qui dit 2000 ouvriers); Jenny 1902, t. II, p. 99 et s.; Joneli 1907, p. 183.

[2]) Maurer 1794, p. 115; Norrmann 1795, t. I, p. 482; *Helv. Almanach* 1802, p. 112; Jenny 1902, t. II, p. 113 et s.

[3]) Ebel 1802, t. II, p. 272; Nemnich 1811, t. VIII, p. 95; Jenny 1902, t. II, p. 173 et s.

Bern 1794, t. I, p. 81; Jenny 1902, t. II, p. 110 et s.

[5]) Nemnich 1811, t. VIII, p. 136; *Helv. Almanach* 1813, p. 10.

[6]) Andreæ 1763, p. 38; Spazier 1790, p. 472.

[7]) Ebel 1798, t. I, p. 279; Jenny 1902, t. II, p. 127 et s.; Bueler 1909, passim.

[8]) Afsprung 1784, p. 37; Norrmann 1797, t. III, p. 2285; Wartmann 1875, p. 166; Jenny 1902, t. II, p. 133.

[9]) Wartmann 1875, p. 166; *Gem. Ges.* 1823, p. 327; Jenny 1902, t. II, p. 133.

[10]) On a tenté à plusieurs reprises, mais jamais avec succès, de cultiver le mûrier et d'élever le ver à soie en deçà des Alpes. Rappard 1912. p. 98, 99.

[11]) Norrmann 1797, t. III, p. 2103, 2124, 2129; *Helv. Almanach* 1812, p. 127, 171, 178, 184.

environ 36,000 kg de soie de trame[1]). Pour l'organsin, dont la fabrication était beaucoup plus faible, la Suisse restait très fortement tributaire de l'Italie[2]).

La filature de la filoselle, bourre de soie ou chappe *(Florettspinnerei)*, avec le dévidage, occupait, dit-on, environ 100,000 ouvriers[3]). C'était une industrie à domicile répandue sur une grande partie du territoire helvétique. On y travaillait, en effet, non seulement sur les bords du lac de Zurich et à Schaffhouse, mais aussi dans les cantons d'Uri, de Schwyz, d'Unterwald, de Zoug, de Lucerne, dans l'Oberland bernois et le Rheintal[4]). Une grande partie du produit de cette industrie était exportée en France, en Prusse et en Autriche[5]).

La bonneterie suisse en employait aussi. Cette industrie, qui avait connu des jours prospères dans les cantons de Zurich, de Schaffhouse, de Glaris et de Berne surtout, périclitait à la fin de l'ancien régime, lorsque les bas de soie passèrent de mode[6]).

A côté de la filature, du moulinage, de l'organsinage et de la bonneterie, le canton de Zurich possédait une très forte industrie de tissage. Il y avait vers la fin du siècle 20 maisons de soieries dans la ville, qui faisaient

---

[1]) Andreæ 1763, p. 49; Gercken 1782, p. 242; *Helv. Almanach* 1803, p. 72; Nemnich 1811, t. VIII, p. 75; Bürkli 1884, p. 81 et s.; *Zur. Fab.* 1884, p. 49, 50; Finsler 1884, p. 183.

[2]) Bürkli 1884, p. 86; Bowring 1836, p. 72.

[3]) C'est le chiffre indiqué par Nemnich 1811, t. VIII, p. 113. Quoiqu'il nous paraisse exagéré, nous le donnons ici, parce que nous ne le trouvons pas contesté dans la littérature contemporaine et parce que Nemnich a mis un soin tout particulier à décrire cette industrie.

[4]) *Schw. Republ.* 1798, t. II, p. 20; Williams 1798, t. I, p. 97; Coxe 1801, t. I, p. 318; Eggers 1799, t. IV, p. 119, 137; Nemnich 1811; t. VIII, p. 101 et s.; Wartmann 1875, p. 637; Bürkli 1880, passim; le même, 1884, p. 182.

[5]) Nemnich 1811, t. VIII, p. 110.

[6]) Andreæ 1763, p. 38; Gercken 1782, p. 213, 254; Hirzel 1788, p. 87; Maurer 1794, p. 268; Ebel 1802, t. II, p. 273; Troll 1848, t. VII, p. 94; *Zur. Fab.* 1884, p. 36; Bürkli 1884, p. 182; Jenny 1898, t. I, p. 50.

travailler à la campagne environ 3000 ouvriers à environ 1800 métiers. Sur deux tiers de ces métiers on tissait des étoffes unies. Un tiers étaient des métiers pour façonnés. On a estimé que la valeur moyenne de la production annuelle de cette branche de l'industrie zuricoise était de 3 à $3^1/_3$ millions de livres françaises. La fabrication des gazes et des crêpes occupaient en outre plus de 1000 ouvriers dans le canton[1]).

Au XVIIIe siècle comme au XXe, Bâle occupe pour la rubanerie une situation analogue à celle de Zurich pour les étoffes de soie. Il y avait, autour de 1790, 20 à 24 fabricants dans la ville[2]), et en 1786, 2268 métiers pour rubans de soie et bourre de soie, dont 2242 à la campagne[3]). Près d'un tiers de la population rurale, soit environ 9000 personnes, tiraient leur subsistance de cette industrie[4]), dont l'exportation annuelle était évaluée à 8 millions de livres françaises à la fin du siècle[5]). De ces 2268 métiers, 166 battaient pour le compte de 4 fabricants d'Argovie[6]).

---

[1]) Nous empruntons toutes ces statistiques à l'excellente monographie que Bürkli-Meyer a consacrée à l'industrie zuricoise des soieries. Bürkli 1884, p. 178. D'autres estimations ont porté le nombre total des métiers à soieries battant dans le canton à la fin du siècle à 5000. Cf. Bowring 1836, p. 73 (d'après Conrad de Muralt). Il peut être intéressant de mettre en regard de ces chiffres ceux qui concernent la place concurrente de Lyon: 1786, 15,000 métiers, 1789, 7500 métiers et 12,700 ouvriers; 1800, 3500 métiers et 5800 ouvriers. Chaptal 1819, t. II, p. 116, 117. Pour d'autres estimations, cf. Levasseur 1901, t. II, p. 687.

[2]) Küttner 1785, t. II, p. 228: 24; Nemnich 1811, t. VIII, p. 142 pour 1789: 22; Durand 1796, t. IV, p. 76: 20.

[3]) *Arch. Bâle* 1787, M. M. 7. Un recensement officiel nous permet d'indiquer un chiffre précis.

[4]) *Arch. Bâle* 1787, M. M. 4; Joneli 1907, p. 259, 262.

[5]) Nemnich 1811, t. VIII, p. 142. Les chiffres correspondants pour la rubanerie du département de la Loire (St-Etienne et St-Chamond) sont: pour 1812, 8210 métiers battant et 15,453 ouvriers occupés. Chaptal 1819, t. II, p. 116. D'après Levasseur cette industrie produisait en 1789 une valeur d'environ 10 millions par an. Levasseur 1901, t. II, p. 688.

[6]) *Arch. Bâle* 1787, M. M. 7; Meiners 1791, t. I, p. 257.

Comparée à l'importance des grandes industries de Zurich et de Bâle, celle des fabriques de soieries et de rubans établies en Argovie, à Berne[1]), à Glaris[2]), à Lucerne[3]) et en Thurgovie[4]) était presque négligeable.

Le lin et le chanvre étaient cultivés sur toute l'étendue du territoire helvétique[5]). Partout aussi, à la fin du XVIIIe siècle, on filait et tissait ces produits pour les besoins de la consommation familiale, ou du moins locale[6]). Mais, après que le coton se fut substitué à eux à Zurich[7]) et à Glaris[8]), il ne restait, à la veille de la Révolution, que deux régions où ils servaient encore de matière première à une grande industrie d'exportation.

La première de ces régions était la partie de la Suisse orientale formée par la ville et la principauté de St-Gall, l'Appenzell et la Thurgovie. Quoiqu'ici aussi la concurrence de l'industrie cotonnière ait été très redoutable à partir de 1750 environ[9]), la fabrication des toiles de lin gardait une très grande importance. Alors qu'en 1708, à ce qu'Addison nous rapporte, la production de St-Gall était de 40,000 pièces[10]), elle était tombée à 2900 pièces en

---

[1]) *Bern* 1794, t. I, p. 81.

[2]) Nemnich 1811, t. VIII, p. 96; Jenny 1898, t. I, p. 32.

[3]) Afsprung 1784, p. 251.

[4]) Ebel 1798, t. I, p. 30; *Helv. Almanach* 1811, p. 72.

[5]) Rappard 1912, p. 93 et s.

[6]) *Arch. Bern* 1798, Pétition de la commune de Denens; Coxe 1801, t. I, p. 374 et t. III, p. 208; *Helv. Almanach* 1806, p. 52 et 1812, p. 179; Macnevin 1802, p. 121; *Geschichte Schaffhausen* 1901, p. 5; Mayr 1817, p. 49.

[7]) Laborde 1781, t. II, p. 69; Troll 1850, t. VIII, p. 240; Fäsi 1797, t. II, p. 189; *Helv. Almanach* 1803, p. 70; Nemnich 1811, t. VIII, p. 73.

[8]) Ebel 1802, t. II, p. 285; *Helv. Almanach* 1808, p. 50; Jenny 1898, t. I, p. 49, 73.

[9]) Ebel 1798, t. I, p. 29, et 1802, t. II, p. 7; Afsprung 1874, p. 34; Meiners 1791, t. III, p. 95; *Gem. Ges.* 1820, p. 66 et 1825, p. 252.

[10]) Addison 1708, p. 280.

1807 [1]). Mais en 1784 encore, un voyageur pouvait constater qu'en Appenzell, dans presque tous les villages, « tous, petits et grands, filaient du lin en pleine rue devant les maisons » [2]). Les principaux centres commerciaux étaient St-Gall, le plus considérable de tous, Herisau, Trogen, Rorschach, Arbon et Hauptweil. Ces villes avaient, en général, outre des bureaux de contrôle *(Leinwandschau)*, des blanchisseries et des fouleries publiques [3]), et bien des toiles tissées en Bohême, en Bavière ou en Souabe venaient y recevoir, en même temps que le fameux apprêt suisse, le nom et la réputation des produits locaux [4]). La teinturerie et l'impression des toiles de lin semblent avoir eu leurs sièges principaux à Rorschach et aux environs d'Arbon [5]).

La seconde région qui fabriquait des toiles de lin pour l'exportation était l'Argovie et l'Emmental bernois [6]). Il faut y ajouter, comme provinces économiquement tributaires, l'Entlebuch et le Willisau lucernois [7]). Les principaux centres commerciaux de cette industrie étaient Langental, Aarau, Eriswil, Walkringen et Berthoud [8]).

---

[1]) *Gem. Ges.* 1820, p. 67. Il faut se garder de considérer ces deux chiffres comme exactement comparables. Nous ne les confrontons ici que pour faire saisir le contraste grosso modo. Cf. Custer 1806, p. 8 et s.

[2]) Gercken 1782, p. 268.

[3]) Walser 1740, p. 473, 493, 641; Gercken 1782, p. 262; Ebel 1798, t. I, p. 29 et 1802, t. II, p. 84; *Briefe* 1807, t. I, p. 11; Nemnich 1811, t. VIII, p. 63, 80; *Bernoulli Arch.* 1828, t. III, p. 125; Wartmann 1875, p. 171.

[4]) Nemnich 1811, t. VIII, p. 81 et s.

[5]) Ebel 1798, t. I, p. 30; Bueler 1909, passim; Nemnich 1811, t. VIII, p. 63.

[6]) Fäsi 1768, t. I, p. 637; Gercken 1782, p. 220; *Helv. Almanach* 1802, p. 83, 109 et s.; *Gem. Ges.* 1825, p. 106; *Bernoulli Arch.* 1828, t. III, p. 128; Lerch 1908, p. 94 et s.

[7]) *Helv. Almanach* 1804, p. 160, 184; Nemnich 1811, t. VIII, p. 110.

[8]) Eggers 1799, t. IV, p. 402; Nemnich 1811 t. VIII, p. 117, 138, 139; Lerch 1908, p. 110.

Selon les statistiques dressées par les auneurs assermentés, la production moyenne de tout l'ancien canton de Berne était, de 1781 à 1790, de 13,500 pièces de toiles de lin [1]) et de 171,000 pièces de toiles mi-lin, mi-coton [2]) par an [3]). Selon Fäsi, les registres du péage de Langental auraient indiqué qu'en 1783 on avait exporté de cette place, de beaucoup la plus importante du canton, pour 264,400 couronnes [4]) de toiles de lin nationales [5]).

A côté de ces industries de toiles de lin, il convient de mentionner la dentellerie de la principauté de Neuchâtel. Elle fut introduite par des réfugiés français après la révocation de l'Edit de Nantes. Vers la fin du siècle elle occupait environ 4000 personnes, des femmes pour la plupart, et elle continua à se développer jusqu'en 1817, où elle atteignit son apogée en donnant du travail à 6603 individus [6]). Le Val-de-Travers, qui avait été le berceau de cette industrie, en resta, avec la région de la Montagne, le siège le plus important [7]). La filature créée à la Brévine pour les besoins de la dentellerie rendit de bons services, mais la matière première importée de Flandre fut toujours préférée par les ouvrières et par le public [8]).

---

[1]) De 104 à 118 *Ellen* chacune. 1 *Elle* bernoise = 0,54 m.

[2]) De 16 *Pariserstäbe* chacune. 1 Pariserstab = 1,19 m.

[3]) *Bern* 1796, t. II, p. 89. Selon Meiners, le bailliage de Lenzbourg à lui seul aurait produit plus de 100,000 pièces mi-lin, mi-coton par an vers la fin du siècle. Meiners 1791, t. I, p. 257.

[4]) 1 couronne bernoise = 25 *Batz* = 7 livres et 15 sous, monnaie de France.

[5]) Fäsi 1796, t. I, p. 370. Selon Durand, il se serait vendu environ 12,000 pièces de toile de lin aux trois foires qui se tenaient annuellement à Langental. Durand 1796, t. IV, p. 366. Cf. Robert 1789, t. II, p. 143.

[6]) Les chiffres exacts sont 1772: 3075; 1782: 3746; 1792: 3832; 1802: 4532; 1812: 5766; 1817: 6603 (maximum); 1822: 6454. Petitpierre 1871, p. 211. Cf. Durand 1796, t, IV, p. 80 et s.; Fäsi 1797, t. II, p. 193; Bowring-Houriet 1836, p. 35.

[7]) Osterwald 1764, p. 15; Henriod 1799, p. 35 et s.

[8]) Petitpierre 1871, p. 212; Nemnich 1811, t. VIII, p. 135; *Bernoulli Arch.* 1830, t. V, p. 35.

La dernière industrie textile, dont il faille indiquer la distribution géographique, est celle de la laine. Quoique la plus ancienne de Suisse, elle était à la fin du XVIII[e] siècle de beaucoup la moins importante. Sans doute les paysans se vêtaient presque partout de draps, dont la matière première, produite chez eux, y était aussi filée et tissée [1]). Mais l'insuffisance de la laine indigène, la mode contraire, des règlements restrictifs et l'essor de l'industrie cotonnière, en concourant à la décadence de la draperie, l'avaient presque anéantie [2]). Elle ne semble avoir résisté à l'action de ces divers facteurs de dissolution que dans l'Oberland bernois, et les tissus du Simmental et du Haslital étaient encore fort appréciés [3]). Dans le reste du canton la lainerie ne s'était jamais bien acclimatée, malgré les efforts persévérants et répétés du gouvernement bernois [4]). L'ancienne fabrication de draps lourds et de ratines de Genève [5]), de Fribourg [6]), de Zurich [7]) et de Glaris [8]) avait presque en-

---

[1]) Cf. les témoignages suivants à ce sujet: pour Berne: Müller 1834—1777, t. XXVIII, p. 105; pour Lucerne: Norrmann 1796, t. II, p. 894; *Helv. Almanach* 1804, p. 121; pour Fribourg: Kuenlin 1834, p. 23; pour les Grisons: Zschokke 1803, t. I, p. 66 et s.; *Helv. Almanach* 1806, p. 52; pour Glaris: Jenny 1898, t. I, p. 43; pour St-Gall: Hungerbühler 1852, p. 116; pour Neuchâtel: Eggers 1799, t. VI p. 323 et s.

[2]) C'est à ces diverses causes que les contemporains attribuaient la décadence de la lainerie suisse, qui était pour eux un sujet d'étonnement autant que de regret. Cf. *Zur. Fab.* 1884—1773, p. 48; *Schw. Republ.* 1799, t. IV, p. 107; *Gem. Ges.* 1827, p. 79, 85, 88; Pestalutz 1829, p. 34; *Briefe* 1807, t. I, p. 66 et s.; Bernoulli 1822, p. 65, 126 et s.; Jenny 1898, t. I, p. 63; *Ztg. für Landwirtschaft* 1833, p. 159.

[3]) Spazier 1790, p. 333; *Helv. Almanach* 1802, p. 82; Nemnich 1811, t. VIII, p. 117.

[4]) *Helv. Monatschrift* 1801, t. VI, p. 133; Lerch 1908, p. 33, 34, 44 et s., 59, 66, 77, 80 et s., 111, 121.

[5]) Dunant 1828, p. 68; Dufour 1881, p. 14; Nemnich 1811, t. VIII, p. 128 et s.

[6]) *Helv. Almanach* 1810, p. 42; *Gem. Ges.* 1827, p. 87.

[7]) *Zur. Fab.* 1884, p. 28, 48; Hirzel 1788, p. 86; *Helv. Almanach* 1807, p. 69; Troll 1848, t. VII, p. 93.

[8]) *Helv. Almanach* 1809, p. 125; Nemnich 1811, t. VIII, p. 95; Jenny, 1898, t. I, p. 63.

tièrement disparu, et même la bonneterie de Bâle [1]), encore florissante au milieu du siècle, avait subi le même sort lorsque s'ouvrit la période helvétique.

Le tressage de la paille était d'origine assez récente en Suisse à la fin de l'ancien régime, comme la mode des chapeaux de paille pour les hommes, à laquelle elle dut peut-être son essor. On ne possède en tout cas aucun renseignement sur elle qui soit antérieur au XVIIIe siècle [2]). Cette industrie avait trois centres principaux : l'Argovie, Fribourg et le bailliage de Locarno. En Argovie elle naquit dans les provinces libres, à Wohlen, aux environs de Muri et de Bremgarten [3]). Mais elle ne tarda pas à s'étendre vers l'ouest dans la région d'Aarau [4]), vers le midi dans le canton de Lucerne [5]) et vers l'est dans les districts zuricois de la vallée de la Reuss [6]). On tressait aussi la paille pour en faire des chapeaux dans le canton de Zurich, dans les quelques villages situés au-delà d'Eglisau, sur la rive droite du Rhin, ainsi que dans les environs de Grüningen. Mais cette fabrication ne devint jamais importante [7]). A Fribourg cette industrie se développa d'abord dans la région de la capitale, d'où elle gagna la Gruyère [8]). Dans le bailliage de Locarno, elle était limitée à la vallée d'Onsernone, mais elle y occupait presque toutes les mains [9]). Les produits argoviens étaient les moins chers et les plus répandus, mais ceux du canton de Fribourg étaient les plus appréciés à cause de leur blancheur et de leur souplesse; ils devaient ces qualités à la paille

---

[1]) Bernoulli 1822, p. 126 et s.; Joneli 1907, p. 227 et s.
[2]) Lehmann 1896, p. 11.
[3]) Lehmann 1896, p. 8.
[4]) Nemnich 1811, t. VIII, p. 96, 135.
[5]) Nemnich 1811, t. VIII, p. 111; Lehmann 1896, p. 40.
[6]) Cérenville 1906, p. 275.
[7]) Hirzel 1788, p. 89; Fäsi 1796, t. I, p. 27.
[8]) *Helv. Almanach* 1810, p. 43; *Gem. Ges.* 1822, p. 61; Lehmann 1896, p. 27.
[9]) Steinlen 1860, p. 169; Morell 1861, p. 163.

de froment dont on se servait[1]). La paille tressée suisse trouva des acheteurs, non seulement dans les fabriques de chapeaux du pays, qui se multipliaient dès le début du XIX[e] siècle, mais aussi en France, en Allemagne, en Angleterre et jusqu'en Bohême, en Pologne et en Russie[2]).

L'horlogerie et la bijouterie sont les seules industries non textiles dont la puissance de production et d'exportation soit suffisante pour qu'on puisse les compter au nombre des facteurs essentiels de prospérité nationale en Suisse à la fin du XVIII[e] siècle.

Elles avaient deux centres nettement définis: Genève et la montagne neuchâteloise.

Les statistiques contemporaines sur l'horlogerie abondent, mais elles sont souvent contradictoires et d'une interprétation difficile. D'une part, la prodigieuse division du travail qui y régnait rendait indécises et flottantes les frontières séparant la profession d'horloger de celle de ses divers collaborateurs[3]). C'est à cette circonstance qu'il faut attribuer les disparités déconcertantes dans les données relatives au nombre d'ouvriers faisant partie de la «fabrique». Et, d'autre part, l'absence de tout contrôle sévère et exact nous prive de chiffres précis relatifs à l'importance quantitative et à la valeur de la production annuelle.

Nous savons qu'au cours des 20 dernières années du siècle, l'horlogerie et la bijouterie faisaient vivre au moins un tiers de la population genevoise[4]), soit environ

---

[1]) Nemnich 1811, t. VIII, p. 96, 139; Cérenville 1906, p. 276.

[2]) Nemnich 1811, t. VIII, p. 122; Cérenville 1906, p. 274, 276 et 277; Lehmann 1896, p. 25.

[3]) On sait que c'est à l'horlogerie suisse que Marx emprunta son fameux exemple pour illustrer la division du travail dans la «manufacture hétérogène». Marx 1867, p. 306 et s.

[4]) «L'horlogerie . . . qui occupe plus du tiers de ses habitants . . . . . . La population de Genève est évaluée à environ 25,000 âmes.» Roland 1778, p. 127, 128. «On comptait dans ce seul article (horlogerie) 800 maîtres avant les derniers troubles (ceux de 1782); on estime qu'il occupe le tiers des habitants de Genève.» *Tableaux* 1784, t. I, p. 152.

11,000 âmes[1]) et qu'elles occupaient en outre de nombreux ouvriers dans le Chablais, le Faucigny et le Pays de Gex[2]).

Une statistique professionnelle établie en 1788 accuse un total de 2517 ouvriers de la fabrique genevoise. Les rubriques spéciales les plus importantes indiquent: horlogers, 1095; monteurs de boîtes, 475; graveurs, 204; faiseurs de ressorts, 113; bijoutiers, 111; orfèvres, 106[3]). Un recensement de l'an VII donna les résultats suivants: ouvriers horlogers, 1200; monteurs de boîtes, 660; bijoutiers, joailliers, orfèvres, 354; peintres et émailleurs, 300; professions «relatives», 564; femmes (polisseuses, doreuses, faiseuses de dentures), 1064; ouvriers étrangers, apprentis, messagers, 358; ouvriers hors ville (Paquis, Plainpalais, Eaux-Vives et lieux circonvoisins), 1500. Total 6000[4]). Les auteurs du mémoire de 1797, communiqué par M. Chapuisat, ne se trompaient certainement pas de beaucoup, en déclarant que «ces fabriques (horlogerie et branches connexes à Genève) occupent six ou sept mille individus[5])».

En 1762 déjà, on estimait à 40,000 onces la quantité d'or consommé à Genève par les diverses fabriques qui en employaient[6]). D'après une lettre, adressée au maire

«Depuis plus d'un siècle, l'horlogerie et la bijouterie font vivre un tiers au moins des habitants de Genève.» Mémoire adressé au commissaire Desportes par la municipalité de Genève le 19 messidor an VI (7 juillet 1798). Chapuisat 1908, p. 296.

[1]) D'après le recensement de 1781, la population de la ville était de 24,734 âmes. *Arch. Gen.* 1781. Cf. Mallet 1837, p. 10. Celle de la république en 1790 était de 34,719 âmes. Karmin 1913, p. 6. Cf. Durand 1795, t. II, p. 252; Eggers 1799, t. IV, p. 535; Ivernois 1789, t. I, p. 151; Mallet 1803, p. 141.

[2]) Roland 1778, p. 128; Nemnich 1811, t. VIII, p. 125; Fallet 1914, p. 86.

[3]) *Journal de Genève* 1789, p. 94.

[4]) Chapuisat 1908, p. 214.

[5]) Chapuisat 1908, p. 291. Cf. Robert 1789, t. II, p. 350; Prévost 1793; Pfleghart 1908, p. 8; Rilliet 1849—1811, p. 427; Simond 1819, t. II, p. 605.

[6]) Dunant 1828, p. 110. En comptant l'once genevoise à 0.03059 kg, ce serait là l'équivalent de fr. 3,793,160 en monnaie actuelle.

Maurice le 4 juin 1804, par l'économiste Sismondi [1]), la production de la fabrique genevoise aurait été en l'an X (1801—1802) de:

15,000 montres en or, valeur du métal à fr. 70	fr. 1,050,000
45,000 montres en argent et pinsbeck, valeur du métal à fr. 15	» 675,000
Valeur de la bijouterie	» 690,000
	fr. 2,415,000

Quinze ou vingt ans auparavant, elle aurait été de:

40,000 montres en or, valeur (estimative) fr. 70	fr. 2,800,000
45,000 montres en argent ou similor, valeur estimée à fr. 15	» 675,000
Valeur de la bijouterie	» 1,390,000
	fr. 4,865,000 [2])

Ces chiffres ne sont nullement inconciliables avec les données suivantes, que nous avons trouvées dans l'« Etat des Fabriques et Manufactures du Département du Léman »: « Il se fabrique annuellement à Genève 50,000 montres, dont 6000 à répétition, 12,000 montres simples en or, 31,500 en argent, 500 en similor. On peut évaluer à 4,422,000 francs ou environ, le produit de cette industrie qui, dans la ville, occupe encore à présent 3000 individus . . . Une montre à répétition coûte ordinairement de 250 à 300 francs. Le plus grand nombre des montres en or ne se paie pas au-dessus de 120 à 150 francs. Les montres en argent se vendent entre 36 francs, et celles de similor

---

[1]) Qui occupait alors les fonctions de secrétaire du commerce, des arts et de l'agriculture du Département du Léman.

[2]) Ces données sont transcrites de l'ouvrage de M. Ed. Chapuisat, qui a exhumé et publié la lettre en question. Chapuisat 1908, p. 216 et 217. En 1759, le conseil de commerce bernois estimait à 60,000 montres la production annuelle de Genève. Plus des deux tiers auraient été en or. Türler 1903—1759, p. 286.

36 livres également à cause du faux étui »[1]). Six à sept mille ouvriers, produisant annuellement 85 mille montres, d'une valeur totale de 3 millions et demi de francs, et de la bijouterie pour fr. 1,400,000, telle paraît avoir été la situation de la fabrique genevoise à son apogée au XVIIIe siècle[2]).

Les renseignements contemporains sur l'horlogerie neuchâteloise sont moins abondants et encore plus contradictoires que ceux que nous possédons sur la fabrique genevoise. Malgré beaucoup de travaux, souvent intéressants mais d'importance secondaire, il nous manque encore la belle monographie que mérite ce sujet et que réclamait, en 1871 déjà, l'historien de la vie économique de Neuchâtel[3]).

Nous savons qu'on fabriquait des montres dans toute la principauté, mais surtout dans la montagne. Roland de la Platière, qui parcourut la région dans l'automne de l'année 1778, la décrivit en ces termes: « La vallée de près de deux heures, du Locle à la Chaux-de-Fonds, n'est presque qu'un village continué, garni de maisons vastes, hautes, toutes construites en bois de sapin, propres et remplis d'ouvriers . . . principalement d'horlogers. A la Chaux-de-Fonds, chef-lieu de ces travaux, on fait des montres ciselées, émaillées, de plusieurs ors, et de toutes les manières. Les mouvements se travaillent dans les campagnes, dans les montagnes voisines, qui en fournissent la Chaux-de-Fonds, comme le Faucigny en fournit Genève »[4]).

---

[1]) *Arch. Gen.* 1806. Cf. Chapuisat 1908, p. 219. Les prix seuls paraissent fortement exagérés lorsqu'on les compare aux valeurs correspondantes indiquées pour l'an X dans la lettre de Sismondi. Les chiffres donnés par Fallet d'après des documents français sont encore beaucoup plus élevés. Cf. Fallet 1914, p. 86.

[2]) C'est-à-dire entre 1780 et 1790.

[3]) Petitpierre 1871, p. 246.

[4]) Roland 1778, p. 158, 159. Pour d'autres descriptions contemporaines de cette région, dont l'activité industrielle excitait toujours l'attention des voyageurs, voir par exemple: Osterwald 1764, p. 26;

Les progrès industriels de cette région furent extrêmement rapides[1]), et à la fin du siècle on compta 2349 horlogers dans la montagne neuchâteloise, 489 dans le Val de Travers, 288 dans le Val de Ruz et 134 dans la région viticole des bords du lac[2]). L'agglomération du Locle et la Chaux-de-Fonds, avec 8 ou 9000 habitants, dont environ 1000 horlogers, étaient les principaux centres de production et de commerce[3]), mais La Sagne et Fleurier devenaient toujours plus importants[4]), et l'horlogerie, en s'étendant rapidement dans les terres voisines de l'Evêque de Bâle, contribua largement aussi à la prospérité des localités de Renan, Sonvilier, Villeret, St-Imier, Les Bois et Tramelan[5]).

Le nombre total d'ouvriers occupés dans la fabrique neuchâteloise qui, au milieu du XVIII[e] siècle, était encore inférieur à 500, s'élevait à près de 4000 cinquante ans plus tard[6]).

Les statistiques relatives au volume de la production sont beaucoup moins certaines. A ne tenir compte que des auteurs contemporains qui paraissent les plus dignes de foi, on peut admettre qu'entre 1780 et 1790 la principauté de Neuchâtel produisait de 40,000 à 50,000 montres

---

Sinner 1781, t. I, q. 220 et s.; Robert 1789, t. I, p. 91; Meiners 1791, t. I, p. 341 et s. et t. IV, p. 209; Eggers 1799, t. VI, p. 336 et s.; Ahlefeld 1808, p. 103 et s.

[1]) Coxe 1801, t. II, p. 118, 143; Hoare 1787, p. 196 et s.

[2]) Henriod 1799, p. 32 et s. Ces chiffres ne comprennent pas les ouvriers dans les branches accessoires de l'horlogerie (doreurs, émailleurs, etc.); Fallet 1912, p. 187, 197; le même 1914, p. 86.

[3]) Durand 1796, t. IV, p. 81; Meiners 1791, t. IV, p. 209; Coxe 1801, t. II, p. 123; Droz 1895, p. 416.

[4]) Meiners 1791, t. II, p. 287; Coxe 1801, t. II, p. 143; Eggers 1799, t. VI, p. 319.

[5]) Nemnich 1811, t. VIII, p. 131; Bridel 1789, p. 119; Thury 1878, p. 28, 29.

[6]) Les chiffres exacts sont: 1752, 464; 1762, 686; 1772, 1386; 1782, 2289; 1792, 3458; 1802, 3939; Petitpierre 1871, p. 211. Cf. Fallet 1914, p. 84.

par an[1]) et que, grâce au perfectionnement de la technique, ces chiffres augmentèrent dans une proportion encore plus forte que le nombre des horlogers jusqu'à la fin du siècle[2]). Comme la montre à bon marché était, dès le début, la spécialité de la montagne neuchâteloise, la valeur de la production annuelle de cette région était, proportionnellement au nombre des mouvements fabriqués, plus faible que celle de Genève[3]).

La bijouterie et l'orfèvrerie qui, à Genève, étaient des industries connexes de l'horlogerie, ne florissaient pas au même degré dans la principauté. La fabrication des pendules et de divers articles à sonneries musicales, par contre, y avait une importance beaucoup plus considérable[4]).

Dans le reste de la Suisse, l'horlogerie était peu de chose. Nous avons mentionné déjà les postes avancés que l'industrie neuchâteloise avait poussés vers le nord, sur le territoire de l'Evêque de Bâle. Au sud, le Jura vaudois comptait, lui aussi, à Ste-Croix[5]) et dans la Vallée de Joux[6]), de nombreux horlogers et des lapidaires réputés. Mais, malgré quelques velléités d'indépendance, ils restaient nettement tributaires des marchands de Genève et de Neuchâtel[7]).

---

[1]) Coxe-Ramond 1782, t. II, p. 164; Robert 1789, t. II, p. 91; Hoare 1787, p. 200; Durand 1796, t. IV, p. 81; Pfleghart 1908, p. 33.

[2]) En 1817, il y avait 4670 ouvriers horlogers dans le canton et la production annuelle était estimée à environ 120,000 montres. Cf. Kopp 1874, p. 7; Bowring 1836, p. 34; Fallet 1914, p. 87.

[3]) Eggers 1799, t. VI, p. 337; Meiners 1791, t. II, p. 342; Pestalutz 1829, p. 134; Nemnich 1811, t. VIII, p. 131.

[4]) Durand 1796, t. IV, p. 81; Roland 1778, p. 160; Robert 1789, t. II, p. 91; Nemnich 1811, t. VIII, p. 132.

[5]) Thury 1878, p. 24; Pfleghart 1908, p. 25.

[6]) Franscini 1855, p. 337; Thury 1878, p. 21 et s.; Pfleghart 1908, p. 19.

[7]) Gœthe 1828--1779, t. XVI, p. 232; Sinner 1781, t. I, p. 305; Türler 1903, p. 267. Cette situation durait encore au XIX[e] siècle. Berger 1836, p. 127, parle de l'état de «servage industriel» dans lequel se trouvaient les horlogers et lapidaires vaudois par rapport à Genève et Neuchâtel.

Les villes de Nyon, Rolle, Vevey et Moudon avaient aussi leurs maîtres horlogers, mais la concurrence qu'ils cherchaient à faire à Genève, quoique encouragées par le gouvernement bernois, ne fut jamais redoutable ni même appréciable [1]). Quelques auteurs contemporains signalent enfin des germes d'industrie horlogère sur divers points de la Suisse allemande, en Appenzell [2]), dans le canton de Zurich [3]), à Aarau [4]) et dans la ville de Berne [5]) notamment. Quoique, dans certaines régions, les fils de paysans et d'artisans missent à embrasser la profession nouvelle un empressement qui paraissait inquiétant aux partisans de l'ordre traditionnel, ces germes ne se développèrent guère.

A la fin du XVIIIe siècle, comme de nos jours, l'horlogerie était essentiellement la grande industrie de la Suisse romande.

Des trois éléments naturels dont dépend toute métallurgie, — minerai, force et combustible, — c'est le dernier surtout qui a toujours fait défaut à la Suisse. Depuis que le charbon minéral s'est partout substitué au charbon de bois dans les hauts-fourneaux et depuis que les chemins de fer ont permis l'importation à bon marché des métaux industriels, la pauvreté houillère de la Suisse qui, au XVIIIe siècle encore, n'était qu'une cause d'infériorité pour sa métallurgie, lui est devenue presque fatale. Déjà avant ces transformations, les mines de fer [6]) ne jouissaient pas de la meilleure réputation en

---

[1]) Nemnich 1811, t. VIII, p. 124; Thury 1878, p. 20, 21; Türler 1903, p. 268 et s.; Pfleghart 1908, p. 18; Lerch 1908, p. 108.

[2]) Afsprung 1784, p. 100.

[3]) Meister 1782, p. 143; Troll 1850, t. VIII, p. 181, 245.

[4]) Eggers 1799, t. IV, p. 196.

[5]) Fäsi 1797, t. II, p. 81; Lerch 1908, p. 35, 38, 88; Fallet 1912, p. 194.

[6]) Nous ne mentionnons que celles-ci. Les quelques mines de cuivre, de plomb et de métaux précieux qu'on trouvait çà et là, dans les Grisons et le Valais surtout, étaient en effet négligeables.

Suisse[1]). On en exploitait cependant sur plusieurs points du Jura bâlois[2]), soleurois[3]), neuchâtelois[4]) et vaudois[5]) et de l'Oberland bernois[6]). Il y en avait aussi dans le Gonzenberg au-dessus de Sargans[7]), dans les Grisons[8]), au Valais[9]) et dans le canton de Schaffhouse[10]).

Pour tirer partie du minerai extrait, il y avait des hauts-fourneaux à Courrendlin et à Bellefontaine dans les possessions de l'évêque de Bâle[11]), à St-Joseph et à Klus dans le canton de Soleure[12]), à Buttes et à St-Sulpice dans la principauté de Neuchâtel[13]), et à Vallorbe dans le Pays-de-Vaud[14]). Pour les mines du canton de Berne il y avait des hauts-fourneaux à Mühlethal[15]), pour celles du Gonzenberg à Flums et à Quinten[16]), et pour

---

[1]) Ce que le docteur Ebel raconte des deux entrepreneurs de l'établissement de Flums en 1767, « dass sie mehr Geld als Eisen schmelzten », était généralement vrai de tous leurs concurrents en Suisse. Ebel 1802, t. II, p. 131. Cf. Heidegger 1792, p. 24.

[2]) Notamment dans les environs des villages de Courroux, Recollaine, Vicques et Séprais autour de Delémont. Bridel 1789, p. 82; Coxe 1801, t. I, p. 197.

[3]) Près de Welschenrohr, Balstal et Mümliswil. *Helv. Almanach* 1813, p. 10.

[4]) Dans la région Buttes-St-Sulpice; abandonnées à la fin du siècle. Ruchat 1714, t. III, p. 539; Osterwald 1764, p. 25, 26; Robert 1789, t. II, p. 96.

[5]) Près de Ste-Croix. Sinner 1781, t. I, p. 281.

[6]) Dans l'Oberhasle et dans la vallée de Lauterbrunnen. *Tableaux* 1784, t. I, p. CCIV; Hœpfner 1787, t. II, p. 98 et s. et 1788, t. IV, p. 96; Carne 1828, p. 63.

[7]) Ruchat 1714, t. III, p. 498; Fäsi 1766, t. III, p. 317.

[8]) Storr 1786, t. II, p. 211; *Helv. Almanach* 1806, p. 55; Nemnich 1811, t. VIII, p. 89; *Gem. Ges.* 1822, p. 72.

[9]) Sinner 1781, t. II, p. 231; Norrmann 1798, t. IV, p. 2667.

[10]) Andreae 1763, p. 47; Storr 1784, t. I, p. 43; Spazier 1790, p. 472; Nemnich 1811, t. VIII, p. 69.

[11]) Bridel 1789, p. 82; Coxe 1801, t. I, p. 179; Bowring 1836, p. 12.

[12]) Nemnich 1811, t. VIII, p. 137; *Helv. Almanach* 1813, p. 10. Ces usines ne furent achevées qu'au début du XIXe siècle.

[13]) Osterwald 1764, p. 25 et s. Le manque de bois les avait déjà fait abandonner en 1766.

[14]) Sinner 1781, t. I, p. 281.

[15]) *Tableaux* 1784, t. I, p. CCIV; Hœpfner 1787, t. II, p. 98 et s.

[16]) Ruchat 1714, t. III, p. 498; Ebel 1802, t. II, p. 131.

celles du canton de Schaffhouse à Neuhausen sur le Rhin[1]). L'emplacement des hauts-fourneaux était déterminé en première ligne par le besoin de combustible. Ils étaient donc tous situés dans des régions boisées. Pour le choix de l'emplacement des forges, fonderies, martinets et affineries, la force motrice hydraulique était le facteur décisif. Ils étaient joints aux hauts-fourneaux lorsque ceux-ci étaient situés auprès de cours d'eau à gros volume et à forte chute. C'était le cas à Courrendlin[2]), à Undervilliers[3]), à Vallorbe[4]), à Mühletal[5]), à Flums[6]) et à Neuhausen[7]). Mais souvent aussi ils en étaient indépendants et situés plus près des marchés du plateau suisse. Il en était ainsi pour les usines de Reuchenette et de Boujean dans le Jura bâlois[8]), de Noiraigue, de Bevaix et de Serrière dans la principauté de Neuchâtel[9]), d'Orbe[10]), de Fribourg[11]), de Berthoud[12]), d'Aarau[13]) et de Liestal[14]).

La production nationale de fer diminuait à mesure que le manque de combustible devenait plus sensible. Aussi les usines qui travaillaient le fer consommaient-elles de plus en plus de matière première étrangère,

---

[1]) Storr 1784, t. I, p. 43; Nemnich 1811, t. VIII, p. 69; *Geschichte Schaffhausen* 1901, p. 5.

[2]) Bridel 1789, p. 83.

[3]) Op. cit., p. 173.

[4]) Sinner 1781, p. 281; Eggers 1799, t. V, p. 18.

[5]) *Tableaux* 1784, t. I, p. CCIV; Lerch 1908, p. 75.

[6]) Ruchat 1714, t. III, p. 498; Nemnich 1811, t. VIII, p. 87.

[7]) Andreæ 1763, p. 47; Storr 1784, t. I, p. 43; Spazier 1790, p. 472.

[8]) Bridel 1789, p. 173, 212, 217; Bowring 1836, p. 12.

[9]) Sinner 1781, t. I, p. 255; Meiners 1791, t. I, p. 332; Matthey 1801, p. 32.

[10]) Eggers 1799, t. VI, p. 310.

[11]) Coxe 1801, t. II, p. 184.

[12]) Eggers 1799, t. IV, p. 403.

[13]) Nemnich 1811, t. VIII, p. 140; Gercken 1782, p. 220; *Bern* 1796, t. II, p. 374 et s.

[14]) Andreæ 1763, p. 295; *Schw. Republ.* 1799, t. IV, p. 614.

tirée en général de la Franche-Comté [1]). Les principaux produits de la métallurgie suisse étaient les outils agricoles, la quincaille, la coutellerie, les tuyaux et les fils de fer. La plupart de ces marchandises étaient destinées au marché intérieur, mais on en exportait aussi, notamment en France [2]).

Dans la production du cuir, la Suisse n'a jamais occupé la position à laquelle semblait la prédestiner l'abondance de matière première dont elle dispose. Le régime corporatif au XVIIIe siècle, le protectionnisme de ses voisins au XIXe et toujours aussi l'insuffisance du tan, ont entravé cette industrie dans son développement et l'ont limité dans ses débouchés. Aussi à la fin de l'ancien régime, les peaux brutes étaient-elles un des principaux objets d'exportation des cantons helvétiques [3]).

Dans la Suisse primitive il n'y avait que très peu de tanneries [4]). Il en était de même dans les Grisons [5]) et en Appenzell [6]). Il est vrai qu'on préparait une partie des peaux de cette région dans la ville de St-Gall, où il y avait sept tanneries à la fin du siècle [7]) et à Rheinegg, dont les chamoiseurs étaient réputés [8]), mais pour la plupart on les exportait en Allemagne. Bâle, dont la tannerie très importante avait atteint son apogée au XVIe siècle, possédait encore, à la veille de la Révolution, 18 établissements, dont plusieurs comptaient de 12 à 20 fosses

---

[1]) Coxe 1801, t. II, p. 184; Matthey 1801, p. 32; Nemnich 1811, t. VIII, p. 69.

[2]) Sinner 1781, t. I; Meiners 1791, t. I, p. 332; Gercken 1782, p. 220; *Helv. Monatschrift* 1801, t. VI, p. 115.

[3]) *Gem. Ges.* 1812, p. 127.

[4]) Il y en avait quelques-unes dans la ville de Lucerne. *Gem. Ges.* 1804, p. 162; *Helv. Almanach* 1807, p. 58; *Gem. Ges.* 1826, p. 148, 149.

[5]) Zschokke 1803, t. I, p. 95; *Gem. Ges.* 1826, p. 159.

[6]) *Gem. Ges.* 1826, p. 157.

[7]) Nemnich 1811, t. VIII, p. 85; *Gem. Ges.* 1820, p. 63; 1823, p. 330; 1826, p. 157.

[8]) Afsprung 1784, p. 72; *Briefe* 1807, t. I, p. 35.

chacun. Ils importaient leur tan de la Franche Comté[1]). A Zurich, où le manque de tan se faisait sentir d'une manière particulièrement aiguë, la tannerie, autrefois prospère, subissait une crise à la fin du XVIII[e] siècle[2]). A Schaffhouse, où les bourgeois de la ville jouissaient d'un monopole plus sévère et plus profitable encore qu'à Bâle et à Zurich, il y avait 63 tanneurs en 1766[3]). Les gouvernements patriciens de Fribourg et de Berne, toujours prêts à encourager l'agriculture, firent preuve d'une sollicitude spéciale envers l'industrie du cuir qui la touchait de si près. A Fribourg, où l'Etat faisait distribuer gratuitement de l'écorce aux tanneurs et mettait à leur disposition un bateau spécial pour transporter leurs produits à la foire de Zurzach, la tannerie était encore prospère au XVIII[e] siècle, mais elle périclita après la chute de l'ancien régime[4]). Elle florissait aussi dans toute la République de Berne, à la faveur d'une politique de protection, qui allait jusqu'à l'interdiction d'importer des cuirs du dehors et d'exporter des peaux brutes du canton[5]). Dans la capitale, dans l'Emmental, dans toute l'Argovie et surtout à Aarau, les tanneurs étaient nombreux[6]). Le Pays-de-Vaud n'avait pas de fabriques plus importantes que ses tanneries. Il y en avait plusieurs à Lausanne et la petite ville de Vevey en possédait 9 avec 40 à 50 ouvriers[7]). Les cuirs de Bienne, très réputés, s'exportaient jusqu'en Espagne[8]). Il y avait une vingtaine de tanneries

---

[1]) Ochs 1822—1790, t. VIII, p. 139; Nemnich 1811, t. VIII, p. 146; *Gem. Ges.* 1826, p. 145, 152; Geering 1886, p. 520 et s.

[2]) Norrmann 1795, t. I, p. 116; *Gem. Ges.* 1826, p. 140 et s.; Troll 1850, t. VIII, p. 203.

[3]) Fäsi 1796, t. I, p. 418; *Helv. Almanach* 1811, p. 13; *Gem. Ges.* 1826, p. 155; Pestalutz 1829, p. 76; *Bundes Arch.* 1798, t. 548, fol. 142.

[4]) *Helv. Almanach* 1810, p. 42 et s.; *Gem. Ges.* 1826, p. 150 et s.

[5]) *Bern* 1796, t. II, p. 104; Lerch 1908, p. 34, 59, 72 et s., 84.

[6]) Gercken 1782, p. 220; *Helv. Almanach* 1802, p. 101; Eggers 1799, t. IV, p. 196; Nemnich 1811, t. VIII, p. 140.

[7]) *Helv. Almanach* 1815, p. 218 et s.; *Gem. Ges.* 1826, p. 162.

[8]) Bridel 1789, p. 227.

dans la partie inférieure de la principauté de Neuchâtel [1]) et une trentaine dans le Valais [2]). D'après une enquête de 1813 enfin, il y avait 87 tanneries dans le département du Léman, dont 12 à Genève même [3]). Celles de Carouge et de Chêne-Thonex, très florissantes à la fin du XVIII[e] siècle, souffrirent vivement de la réunion de ces localités à la Suisse en 1816. Plusieurs émigrèrent en Savoie pour n'être pas privées du grand marché français [4]).

Des industries secondaires du cuir, la ganterie et la chapellerie n'eurent qu'une clientèle locale en Suisse au XVIII[e] siècle [5]). Pour autant que nos matériaux nous permettent d'en juger, la cordonnerie, très fortement organisée en maîtrises, ne se signala à l'attention générale que par les protestations qu'elle opposa à leur suppression [6]) et par les fortes commandes que lui valurent les guerres révolutionnaires [7]).

Il y avait, en 1799, dans les cantons helvétiques, 33 fabriques de papier, réparties de la façon suivante: Bâle, 9; Säntis, 7; Waldstätten, 4; Léman, 3; Berne, Soleure et Linth, 2 chacun; Zurich, Fribourg, Lucerne et Schaffhouse, 1 chacun [8]). En outre, dans la principauté de Neuchâtel, il y en avait une à Serrières, près de l'embouchure du ruisseau du même nom [9]). Celles qui bordaient autrefois les rives du Rhône à Genève avaient

---

[1]) *Gem. Ges.* 1826, p. 165.

[2]) Op. cit., p. 164.

[3]) Chapuisat 1908, p. 185. Au milieu du XVIII[e] siècle, la valeur de la production annuelle de l'industrie genevoise du cuir était estimée à 3 millions de livres. Norrmann 1798, t. IV, p. 2903.

[4]) Dunant 1828, p. 139; *Gem. Ges.* 1826, p. 165; Dufour 1881, p. 14.

[5]) Les plus réputées étaient à Bâle et à Liestal. Andreæ 1763, p. 82; Clairvoyant 1797, t. I, p. 226; Nemnich 1811, t. VIII, p. 146.

[6]) A Genève en 1795 (cf. *Arch. Gen.* 1795) et dans le reste de la Suisse en 1798 (cf. *Schw. Republ.* 1798, t. II, p. 767 et 1799, p. 350).

[7]) Mallet 1851—1794, t. II, p. 20; Lerch 1908, p. 74.

[8]) *Helv. Genius* 1799, t. II, p. 169 et s.

[9]) Sinner 1781, t. I, p. 255; Petitpierre 1871, p. 276 et s.; Amiet 1863—1692, p. 54.

disparu à la fin du XVIII[e] siècle[1]), mais, en 1749 encore, il en subsistait à Versoix et à Dardagny[2]). De beaucoup les plus célèbres de Suisse étaient les 6 moulins à papier de Bâle-Ville, situés sur le canal de la Birse dans le quartier de St-Alban[3]). Leur origine remonte à la première moitié du XV[e] siècle[4]), et, quoiqu'ils souffrissent de la cherté croissante de la matière première, ils prospéraient encore à la veille de la Révolution[5]). La papeterie zuricoise était située sur la Limmatinsel[6]); celles de Berne à Worblaufen, au confluent de l'Aar et de la Worblen, et à Thal, sur l'Emme[7]); cellede Fribourg à Marly sur la Gérine[8]); et celles de Soleure à Mümliswil, sur un affluent de la Dünnern, et à Kriegstetten, sur l'Oeschbach[9]); celle d'Unterwald à Rotzloch, à l'embouchure du Mühlbach[10]); celle de Zoug à Cham, sur la Lorze[11]); et celle de Lucerne à Winkel, près de Horw, sur un torrent descendant du Schattenberg[12]). Nous ne connaissons pas d'autre industrie suisse, dont la distribution géographique au XVIII[e] siècle ait été si manifestement et si fortement influencée par le facteur de la force motrice hydraulique.

---

[1]) Dunant 1828, p. 68.

[2]) Dufour 1881, p. 22.

[3]) Ruchat 1714, t. III, p. 359; Gercken 1782, p. 191; Küttner 1785, t. II, p. 231; Bridel 1789, p. 8; *Helv. Genius* 1799, t. II, p. 176.

[4]) Bâle fut la première ville de la Suisse à posséder une papeterie. Dans l'empire d'Allemagne, contrairement à l'affirmation de Nemnich, elle avait été précédée par Nuremberg. Nemnich 1811, t. VIII, p. 149; Geering 1886, p. 286 et s.

[5]) Clairvoyant 1797, t. I, p. 41. La papeterie bâloise occupait 50 compagnons en 1770. Geering 1886, p. 540.

[6]) *Bundes Arch.* 1798, t. 548, fol. 150; *Helv. Almanach* 1803, p. 75. En 1814, on en signale une seconde à Winterthour. *Helv. Almanach* 1814, p. 223.

[7]) Geering 1886, p. 536; Furrer 1889, t. III, p. 559.

[8]) Kuenlin 1834, p. 71; Geering 1886, p. 536.

[9]) *Helv. Almanach* 1813, p. 10.

[10]) Heidegger 1792, p. 43; Clairvoyant 1797, t. II, p. 282.

[11]) *Helv. Almanach* 1807, p. 90.

[12]) Clairvoyant 1797, t. II, p. 282; *Helv. Almanach* 1804, p. 162.

Dans l'imprimerie, la Suisse ne tint pas les promesses de ses brillants débuts au XVe siècle[1]). En 1799, il n'y avait plus que 39 imprimeries dans la République helvétique[2]). Il faut y ajouter les 5 ou 6 établissements que Genève conservait, des 24 qui l'avait illustrée au siècle de la Réforme[3]), et les quelques ateliers où travaillaient 77 ouvriers imprimeurs, dont un recensement de 1792 accusait la présence dans la principauté de Neuchâtel[4]). Bâle restait le centre le plus important avec 7 imprimeries, dont celle de Haas, l'inventeur d'un procédé nouveau et expéditif pour l'impression de cartes de géographie et autres travaux difficiles[5]). Zurich suivait de près avec 6 ou 7 imprimeries, dont une à Winterthour depuis 1798[6]). Le canton du Léman avait 7 imprimeries, dont celles de Lausanne étaient les plus anciennes et celles d'Yverdon les plus universellement connues, depuis qu'une édition de l'Encyclopédie était sortie de leurs presses[7]). Il y avait en outre 7 imprimeries dans le canton de Säntis[8]), 4 dans le canton de Berne[9]), 4 à Lucerne[10]), 2 à Schaffhouse[11]), 2 dans les Waldstetten[12]), et une

---

1) Geering 1886, p. 323; Sinner 1781, t. II, p. 77; Franscini 1855, p. 307; Furrer 1885, t. I, p. 306 et s.

2) *Helv. Genius* 1799, t. II, p. 39 et s.

3) Ruchat 1714, t. IV, 756; *Journal de Genève* 1789, p. 94; Dunant 1828, p. 68; Franscini 1855, p. 307; Dufour 1881, p. 20; Chapuisat 1908, p. 150.

4) Sinner 1781, t. I, p. 184; Fäsi 1797, t. II, p. 191.

5) Eggers 1799, t. V, p. 98 et s.; Bernoulli 1822, p. 122.

6) Coxe 1801, t. I, p. 122 et s.; *Helv. Almanach* 1803, p. 75 et 1814, p. 223; Meyer 1844, t. I, p. 313 et s.; Troll 1844, t. III, p. 220 et 1850, t. VIII, p. 301.

7) Roland 1778, p. 171; Sinner 1781, t. I, p. 184 et 276; *Helv. Genius* 1799, t. II, p. 177; Coxe 1801, t. II, p. 113; Nemnich 1811, t. VIII, p. 125.

8) Walser 1740, p. 496; Wartmann 1875, p. 650 et s.

9) Sinner 1781, t. I, p. 184; Franscini 1855, p. 309.

10) *Helv. Almanach* 1804, p. 163.

11) Im-Thurm 1840, p. 70; Furrer 1885, t. I, p. 308.

12) Eggers 1799, t. IV, p. 120.

dans chacun des cantons d'Argovie[1]), de Soleure[2]) et de la Linth[3]) et une à Lugano[4]).

L'industrie du verre était encore fort peu développée en Suisse à la fin du XVIIIe siècle. La seule verrerie importante était celle de Semsales, dans le canton de Fribourg[5]). Sous la République helvétique elle étendit ses houillères et ses tourbières et s'adjoignit un atelier de polissage, de sorte qu'en 1810 elle occupait déjà environ 150 ouvriers[6]). D'après Franscini, une des plus anciennes, sinon la plus ancienne verrerie suisse serait celle de Flühli[7]). Elle aurait été fondée par des émigrants de la Forêt-Noire, attirés dans ce hameau de l'Entlebuch par l'abondance de forêts et par des conditions géologiques très favorables[8]). Il y avait encore quelques verreries dans le Jura bâlois et soleurois, à Roches[9]), à Laufon[10]) et dans le Guldental[11]), mais pas une seule dans l'ancien canton de Berne[12]).

Nous ne mentionnons que pour mémoire les industries de la poterie et de la porcelaine. Les poteries de Winterthour, de Schafthouse, de Steckborn (Thurgovie), de Beromünster (Lucerne), de Lenzburg (Argovie) et de Genève jouissaient, il est vrai, d'une certaine vogue dans la seconde moitié

---

1) Troll 1850, t. VIII, p. 307.
2) Strohmeier 1836, p. 101.
3) Heer-Blumer 1846, p. 463.
4) Williams 1798, t. I, p. 185.
5) Strickler 1886—1798, t. II, p. 8; Eggers 1799, t. IV, p. 478; Nemnich 1811, t. VIII, p. 123.
6) Strickler 1902—1802, t. VIII, p. 248 et s.; *Helv. Almanach* 1810, p. 46.
7) Franscini 1855, p. 311. Cf. Furrer 1885, t. I, p. 773. Nous n'avons trouvé aucune mention de cet établissement dans les ouvrages antérieurs au XIXe siècle.
8) Norrmann 1796, t. II, p. 901, 904.
9) Bridel 1789, p. 155.
10) Eggers 1799, t. V, p. 79.
11) *Helv. Almanach* 1813, p. 10.
12) Hœpfner 1787, t. II, p. 191.

du XVIII[e] siècle[1]). Il en était de même des produits de l'industrie dont Thoune était le marché, et Langnau, Heimberg et les villages du Simmental les centres de fabrication, ainsi que des porcelaines de Nyon et de Zurich[2]). Mais l'importance économique de ces branches de l'activité nationale est demeurée constamment très faible.

L'industrie des produits chimiques, qui devait occuper plus tard une si grande place dans la vie économique de la Suisse, n'y était représentée au début du XIX[e] siècle que par deux fabriques. L'une était à Langnau[3]), dans le canton de Berne, et l'autre, plus ancienne et plus considérable, à Winterthour[4]). On y fabriquait des produits pharmaceutiques, des matières colorantes, des acides pour le traitement des métaux précieux et de l'eau minérale artificielle[5]).

---

[1]) Nous n'avons trouvé dans les ouvrages du XVIII[e] siècle aucune confirmation précise de ce fait, articulé par Furrer sans indication de source malheureusement. Furrer 1889, t. III, p. 306, 307.

[2]) Fäsi 1768, t. I, p. 308; Eggers 1799, t. IV, p. 531; Nemnich 1811, t. VIII, p. 125; *Helv. Almanach* 1815, p. 218; Böhmert 1878, t. I, p. 92; Dufour 1881, p. 27.

[3]) *Helv. Monatschrift* 1801, t. VI, p. 161.

[4]) Elle avait été fondée en 1778. Troll 1848, t. VII, p. 95.

[5]) Barthélemy 1792, vol. 430, fol. 150; *Helv. Almanach* 1803, p. 76 et 1814, p. 110; Nemnich 1811, t. VIII, p. 71; Lunge 1901, p. 7.

CHAPITRE III.

L'organisation des principales industries.

Pour l'historien qui joint à la curiosité de l'économiste des intérêts de sociologue, il y a peu de problèmes plus captivants que celui dont nous abordons l'étude dans ce chapitre. C'est par leur organisation interne, en effet, que les industries influent le plus directement et le plus profondément sur la vie de la société.

A considérer chaque entreprise isolément, on constate comment la situation matérielle et morale des individus qui y collaborent est déterminée par la fonction qu'ils remplissent. Et à considérer toutes les entreprises d'une industrie et toutes les industries analogues dans leur ensemble, on voit comment se forment les classes sociales par le groupement d'individus qui, placés dans des situations similaires, découvrent entre eux une communauté d'intérêts et s'éveillent par là à la conscience collective. C'est ainsi que la petite bourgeoisie industrielle doit son origine à la structure interne des métiers du Moyen Age et sa survivance parmi nous à la persistance de ces métiers. C'est ainsi que la bourgeoisie capitaliste et le prolétariat sont nés de la dissociation du capital et du travail, opérée par l'organisation plus complexe de la grande industrie moderne.

Si ce sujet de l'agencement intérieur des industries n'occupe pas dans les ouvrages d'histoire économique la place qui lui revient à raison de son intérêt sociologique, c'est d'abord que son importance n'a pas encore été universellement reconnue; mais c'est aussi que son étude présente de réelles difficultés. Les documents d'autrefois

qui décrivent avec clarté et précision les rapports entre fournisseurs de matière première, propriétaires d'instruments de travail, entrepreneurs industriels, ouvriers, marchands et clients sont fort rares. Pour reconstituer ces rapports, il faut donc souvent beaucoup de labeur et d'ingéniosité ; du labeur pour rassembler les données fragmentaires qui existent à leur sujet, et de l'ingéniosité pour les interpréter correctement [1]).

Pour qui veut comprendre la révolution industrielle, l'importance de cette matière est évidente. Qu'est-ce, en effet, que cette révolution, au sens étroit, sinon le passage d'un régime industriel à un autre, c'est-à-dire essentiellement la transformation de l'organisation des principales industries?

Nous bornerons notre attention à celles-là. Le temps et la place nous font défaut pour les étudier toutes, et d'ailleurs ce sont celles dont la structure s'est le plus profondément modifiée dans la première moitié du XIXe siècle.

I. La filature et le tissage du coton dans la Suisse orientale.

L'industrie cotonnière, la plus importante de la Suisse à la veille de la Révolution, était d'origine fort ancienne. On possède des preuves certaines de son existence à Bâle dès 1380 [2]) et à Zurich dès avant 1485 [3]). Mais elle ne s'étendit, ne se généralisa et ne prit son essor comme

---

[1]) Il appartient essentiellement aux maîtres et aux élèves des nouvelles institutions supérieures d'études commerciales de combler cette lacune. Il s'agit, en effet, d'un problème historique qui intéresse en première ligne l'économie privée. Il ne touche l'économie politique que par ses répercussions sociales.

[2]) Geering 1886, p. 258 et s.

[3]) A cette date une ordonnance du Conseil renouvela une défense plus ancienne de vendre des filés de coton hors de la ville à des étrangers. Schinz 1763, p. 121 et s.; Hungerbühler 1852, p. 37; Bürkli 1884, p. 69; *Zur. Fab.* 1884—1485, p. 6. Une ordonnance de 1431 mentionne déjà le tissage du « Schürlitztuch » à Zurich. Künzle 1906, p. 1.

grande industrie nationale qu'à partir de la fin du XVII[e] siècle [1]). Ici comme ailleurs, l'influence des réfugiés huguenots, qui introduisirent la filature fine et le tissage de la mousseline, fut décisive et féconde [2]).

Tous les continents contribuaient à pourvoir de matière première l'industrie cotonnière suisse au XVIII[e] siècle. L'Europe livrait les cotons de Macédoine; l'Asie, ceux de Chypre, d'Asie Mineure et de Syrie; l'Afrique, ceux d'Egypte; l'Amérique du Sud, ceux du Brésil et de la Guyane; l'Amérique du Nord ceux de Saint-Domingue, de la Guadeloupe et de la Martinique. La source la plus abondante était celle du Levant; mais les fibres les plus fines, celles dont la fabrication de la mousseline demandait des quantités toujours plus considérables, provenaient de l'Amérique. Quant aux Etats-Unis, ils ne commencèrent à exporter du coton en Suisse qu'au début du siècle suivant [3]).

La plus grande partie de cette matière première parvenait en Suisse par les ports de Trieste, de Venise, de Gênes et de Marseille; mais Messine, Livourne, Barcelone, Lisbonne, Nantes et même Amsterdam avaient aussi leur part de ce commerce. Un peu de coton macédonien arrivait en Suisse par voie de terre [4]).

Pour expliquer les opérations que subissait le coton et les transactions dont il faisait l'objet depuis son arrivée

---

[1]) Jenny 1898, t. I, p. 78 et s., 100; Afsprung 1784, p. 224, 251; Hirzel 1788, p. 73; *Arch. Gall.* 1791, fol. 172 et s.; Meiners 1791, t. III, p. 93 et s., 188, 226; Ebel 1798, t. I, p. 115; le même 1802, t. II, p. 166, 271; *Helv. Almanach* 1806, p. 52; *Briefe* 1807, t. I, p. 111; Hungerbühler 1852, p. 37 et s.; Wartmann 1875, p. 88, 108, 150. Voilà quelques témoignages sur l'extension de l'industrie cotonnière au XVIII[e] siècle.

[2]) Schinz 1763, p. 171; Norrmann 1795, t. I, p. 114; Wartmann 1875, p. 87 et s.; Bürkli 1884, p. 116, 124; Bürkli Bw., p. 5; Jenny 1898, t. I, p. 78 et s.

[3]) Goethe 1829—1821, t. XXIII, p. 48; Wartmann 1875, p. 90, 148 et s., 304 et s.; Jenny 1898, t. I, p. 84.

[4]) Andreæ 1763, p. 90; Ebel 1791, t. I, p. 276; *Helv. Genius* 1799, t. II, p. 159; Wartmann 1875, p. 90, 148 et s., 165; Bueler 1909, p. 20.

dans les ports d'Europe, à l'état brut, jusqu'à sa mise en vente, sous forme de tissus, il nous faut distinguer entre l'industrie zuricoise et celle du reste de la Suisse orientale. Nous les examinerons donc tour à tour.

Dans le canton de Zurich, un fait capital dominait toute la situation industrielle en empêchant les rapports entre les divers ordres de producteurs de se former et de se développer librement. Nous voulons parler du monopole commercial que les bourgeois de la capitale exerçaient aux dépens de leurs sujets de la campagne.

Au XVe et jusque vers la fin du XVIe siècle, l'industrie cotonnière n'ayant été incorporée dans aucune maîtrise, jouissait d'une liberté presque entière [1]). Aussi la pratiquait-on avec succès à la campagne, où surgissait petit à petit des fabricants indépendants. Achetant la matière première où bon leur semblait, la faisant filer et tisser pour leur propre compte et débitant leurs marchandises aux foires de Zurzach et ailleurs, ils entraient en concurrence avec les négociants de la ville. Or, ces négociants avaient sur leurs concurrents tous les droits d'un souverain sur ses sujets. Il n'est donc guère étonnant que, mettant leur pouvoir au service de leurs intérêts, ils aient fait appel à leur autorité politique pour assurer leur suprématie économique.

En 1662 ils obtinrent des Conseils que les fabricants de la campagne fussent obligés d'apporter tous leurs tissus à la ville de Zurich et de les vendre à un membre de la bourgeoisie [2]). En 1693 ils firent étendre cette obligation aux filés fins, dits *Löthligarne,* qui servaient à la confection de la mousseline [3]), et en 1755 à tous les filés [4]). En outre,

---

[1]) Bürkli 1884, p. 70; *Zur. Fab.* 1884, p. 6; Jenny 1898, t. I, p. 78; Bürkli Bw., p. 3 et s.

[2]) *Zur. Fab.* 1884—1670, p. 14; Bürkli Bw., p. 4; Jenny 1898, t. I, p. 78; Künzle 1906, p. 46.

[3]) *Zur. Fab.* 1884—1693, p. 20; Jenny 1898, t. I, p. 78; Künzle 1906, p. 46.

[4]) *Sammlung* 1757—1755, t. II, p. 180; *Zur. Fab.* 1884—1755, p. 46; Jenny 1898, t. I, p. 78.

l'achat du coton brut, qui avait été libre jusqu'alors, fut réglementé aussi à cette date[1]). Défense fut faite à tout campagnard d'acheter sa matière première ailleurs que dans la capitale. Pour que le monopole urbain fût complet, on avait interdit aux sujets de filer pour le compte d'étrangers, et pour bien s'assurer que le profit en fût réservé aux seuls bourgeois, on avait interdit toute association commerciale entre citadins et campagnards[2]).

Nous n'avons mentionné que les principales d'entre ces règles[3]), qui toutes avaient pour prétexte de sauvegarder les intérêts fiscaux et économiques de la république[4]), pour but d'exploiter la campagne au profit de la ville et pour effet de créer du mécontentement et de l'insubordination. Nous savons, en effet, que non seulement à Winterthour, où la résistance aux prétentions de la capitale était ouverte et victorieuse[5]), mais aussi dans le reste du canton, où elle se poursuivait sous forme de contrebande[6]), le monopole commercial des bourgeois souverains était le principal aliment de la fureur révolutionnaire des sujets lors de la chute de l'ancien régime[7]).

---

1) *Zur. Fab.* 1884, p. 6, 1884—1717, p. 35; Künzle 1906, p. 45.

2) *Zur. Fab.* 1884—1694, p. 23, et 1884—1717, p. 37; Künzle 1906, p. 46—47.

3) On en trouvera l'énumération complète dans la précieuse publication de Bürkli-Meyer, *Zürcherische Fabrikgesetzgebung* etc., que nous abrégeons en *Zur. Fab.*

4) La défense de la politique des bourgeois de Zurich est très habilement présentée dans un « Mémoire sur les indemnités demandées à l'ancien gouvernement de Zurich, 1799 », publié dans *Zur. Fab.* 1884, p. 55 et s. Cf. aussi Maurer 1794, p. 292: Meister 1782, p. 4, et les considérants de l'Edit de 1755. *Sammlung* 1757—1755, t. II, p. 177.

5) *Zur. Fab.* 1884, p. 27; Troll 1847, t. VI, p. 2; le même 1848, t. VII, p. 41, et 97 et s.

6) *Zur. Fab.* 1884—1772, p. 48; Escher 1866, t. I, p. 15.

7) Ebel 1802, t. II, p. 46; Hunziker 1897, p. 16, 53, 76, 85, 235 et s.; Pestalozzi 1875—1797, p. 765 et s.; Meyer 1883, p. 83, 84; Meister 1798, t. I, p. 50 et s.; *Helv. Monatschrift* 1801, t. VI, p. 180 et s.; Eggers 1799, t. IV, p. 5; Planta 1800, p. 284; Coxe 1801, t. I, p. IX et 69 et s.

Voilà donc, défini en quelques mots, le régime légal sous lequel et malgré lequel prospérait à Zurich l'industrie cotonnière. Voyons-en maintenant l'organisation interne en suivant, de main en main, à travers le processus de la production, la matière première qu'elle mettait en œuvre.

Il y avait, dans la ville de Zurich, une cinquantaine de maisons de commerce qui importaient le coton en laine et exportaient les tissus [1]). A la fin du siècle, ces maisons avaient partiellement abandonné leurs anciennes fonctions d'entrepreneurs industriels et partageaient avec d'autres le soin et les profits de l'organisation du travail [2]). Dans leurs comptoirs, où les chefs de la maison ne passaient que quelques heures par jour [3]), la besogne de bureau était, en général, confiée à des commis de la campagne [4]). Les négociants préféraient, en effet, initier aux secrets de leurs affaires leurs sujets, dont ils n'avaient rien à redouter, plutôt que de les livrer à de jeunes bourgeois, en qui leur jalousie soupçonnait volontiers des concurrents éventuels [5]).

Ces maisons achetaient dans les ports d'arrivage de gros lots de coton, les faisaient transporter à Zurich à leurs risques et périls, les payaient comptant, souvent même avant d'en avoir pris livraison [6]), et versaient, en les recevant, un droit, dit *Pfundzoll,* dans une boîte que le fisc leur confiait pour cela [7]). Une partie du coton ainsi

---

[1]) Maurer 1794, p. 292; *Helv. Almanach* 1814, p. 223.

[2]) Pestalozzi 1875—1797, p. 766, 769; *Helv. Monatschrift* 1801, t. VI, p. 151.

[3]) Escher von der Linth ne passait que trois heures de la matinée au bureau, et il était habituel, pour les chefs, de le quitter à 4 heures de l'après-midi. Hottinger 1852, p. 78; Finsler 1884, p. 186.

[4]) Hirzel 1788, p. 60 et s.

[5]) Pestalozzi 1875—1797, p. 766; Finsler 1884, p. 186.

[6]) Des lots de 200 à 300 balles, achetés par représentant ou commissionnaire, étaient fréquents. *Helv. Monatschrift* 1801, t. VI, p. 81; *Zurich* 1799, p. 14.

[7]) Ce droit était de 2 *Heller* par Pfund ou livre. Comme la livre = 240 Heller, cela équivaut à un droit de 0.83 1/3 %. *Sammlung* 1757—1725, t. III, p. 260 et s.; Bürkli 1883, p. 49; le même 1884, p. 90.

importé était quelquefois revendu au dehors à l'état brut [1]), mais la majeure partie en était destinée à la fabrication locale. Les négociants la remettaient soit à leurs agents, dits *Träger,* lorsqu'ils faisaient filer à leur compte loin de la ville [2]), soit, cas plus fréquent vers la fin du siècle, à des fabricants de la campagne, dits *Tüchler*. Ils leur livraient la matière première à crédit ou contre des filés ou des tissus fabriqués [3]).

La plupart des fabricants avaient leurs domiciles dans les villages situés sur les bords et au nord du lac. C'est là qu'ils avaient aussi leurs entrepôts de coton en laine, de filés et de tissus [4]). Tous les huit jours les fileurs et les tisserands leur apportaient le produit de leur travail hebdomadaire et recevaient en échange de la matière première et leur salaire [5]). Quoique le législateur ait cherché à l'empêcher en statuant que les fabricants ne pourraient donner du travail qu'aux fileurs qui viendraient en chercher en personne, il est fort probable que les fabricants employaient aussi des intermédiaires dans leurs rapports avec les ouvriers [6]). Il serait d'ailleurs plus exact de parler d'ouvrières, car presque toute la filature et une grande

---

[1]) *Helv. Almanach* 1803, p. 78.

[2]) Ces *Träger,* qui à l'origine paraissent avoir été des mandataires des négociants-entrepreneurs de la ville, s'étaient mis, à la fin du siècle, à trafiquer pour leur compte. Le législateur en 1717, et de nouveau en 1772, a tenté, vainement semble-t-il, de réglementer et de restreindre leur activité. *Zur. Fab.* 1884—1717, p. 36 et s.; *Sammlung* 1757—1739, t. II, p. 166, 1779—1772, t. IV, p. 74 et s.; Goethe 1829—1821, t. XXIII, p. 49; Künzle 1906, p. 31 et s.

[3]) Fäsi 1796, t. I, p. 214; *Zurich* 1799, p. 14; *Zur. Fab.* 1884—1799, p. 56; *Helv. Monatschrift* 1801, t. VI, p. 143; Goethe op. cit., p. 172. Avant et même après l'interdiction de ce commerce en 1755, des *Tüchler* achetaient souvent une partie de leur matière première directement dans les ports étrangers. Goethe, *op. cit.*, p. 168, 187.

[4]) Goethe op. cit., p. 167, 170; Hunziker 1897—1794, p. 53, 236; Küttner 1785, t. I, p. 199; Meister 1782, p. 4; *Helv. Monatschrift* 1801, t. VI, p. 140; *Arch. Zur.* 1794, fol. 249.

[5]) Pestalozzi 1785, t. III, p. 279; Goethe op. cit., p. 168.

[6]) *Sammlung* 1757—1739, t. II, p. 167 et 1757—1755, t. II, p. 180; Goethe op. cit., p. 168 et s.

partie du tissage étaient l'ouvrage des femmes. L'agriculture restait souvent encore l'occupation principale des membres masculins de la famille [1]).

La filature et le tissage, ainsi que les opérations accessoires dont on chargeait habituellement les enfants [2]), se faisaient à domicile. Les métiers n'étaient pas logés en sous-sol, comme en Appenzell, d'où l'infériorité reconnue de la *Trockenweberei* zuricoise. Peu à peu l'atelier de famille s'agrandit, et on trouvait parfois 10 à 20 rouets et plusieurs métiers réunis sous un même toit. De plus en plus on faisait appel à la collaboration d'ouvriers, d'enfants surtout, étrangers au foyer familial [3]). Mais le pas décisif, qui sépare l'atelier de famille, même ouvert à quelques travailleurs du dehors, de la fabrique, ne devait être franchi qu'avec l'introduction des machines anglaises [4]).

---

[1]) Dans les descriptions contemporaines de l'industrie cotonnière de Zurich il est toujours question de *Spinnerinnen* et *Weberinnen*. Les *Weber* étaient moins nombreux et les *Spinner* exceptionnels.

[2]) Le peignage, le cordage et le dévidage.

[3]) Hirzel 1788, p. 76; Goethe op. cit., p. 52, 56, 62, 64; Ebel 1798, t. I, p. 266; *Sammlung* 1779, t. V, p. 332 et s.; Pestalozzi 1785, t. III, p. 86.

[4]) Norrmann 1795, t. I, p. 215. Nous n'avons trouvé aucune indication claire permettant d'affirmer qu'il existait, en Suisse, au XVIII[e] siècle, de véritables fabriques de filature ou de tissage de coton, ni même des ateliers collectifs, tels qu'on en établit en Alsace au début du siècle suivant (Lévy 1912, p. 156). Hirzel, dans sa description de l'industrie zuricoise en 1788, parle bien de *Weberstuben* et de *Spinnplätze*, mais, comme il ne les décrit pas, nous pensons qu'il s'agit de simples ateliers de famille élargis (Hirzel 1788, p. 146). Nous savons qu'un réfugié du nom de Brutel, qui établit une imprimerie d'indiennes dans le château de Schafisheim, près de Lenzbourg, en 1736, faisait aussi filer et tisser, mais rien ne nous autorise à admettre qu'il dirigeait une fabrique de filature et de tissage (Bürkli 1884, p. 125; Jenny 1902, t. II, p. 114). Enfin, les mentions de *Baumwollfabriken*, de *Cottonfabriken* et de *Cattunfabriken* sont assez fréquentes au XVIII[e] siècle (cf. par ex. Storr 1784, t. I, p. 35; Maurer 1794, p. 112, 271; *Briefe* 1907, t. II, p. 394); mais on ne saurait rien en conclure de précis au sujet de l'organisation de l'industrie. D'une part, en effet, il peut s'agir d'imprimeries de toiles peintes, et, d'autre part, le terme de fabrique avait à cette époque le sens de manufacture et non d'usine (Nemnich 1809, t. IV, p. 382; Ure 1836, t. I, p. 1, 13; Villermé 1840, t. I, p. VIII; Sombart 1913, p. 179).

La technique était encore très simple. Les rouets, les fuseaux et les métiers à navette ordinaire étaient actionnés par les fileurs et les tisserands eux-mêmes. Ils étaient construits et réparés dans le pays par des mécaniciens ambulants dits *Geschirrfasser*. Très généralement ils semblent avoir appartenu à la famille sous le toit de laquelle ils étaient établis. Parfois cependant, les métiers à tisser étaient la propriété des fabricants [1]).

Dans les vallées les plus écartées la filature prédominait. Ailleurs on trouvait des rouets et des métiers dans la même chambre. Dans la fabrication des gros tissus pour indiennes, la filature et le tissage étaient le plus souvent réunis. Les mousselines, au contraire, étaient en général le produit de tisserands qui, recevant les filés des commerçants de la ville ou des entrepreneurs de la campagne, étaient groupés dans des centres de fabrication mieux définis et plus rapprochés de la capitale. L'importance croissante de cette branche de l'industrie cotonnière au cours du XVIIIe siècle explique le développement correspondant d'une fabrication et d'un commerce de filés, indépendants du tissage [2]).

Tous les trois, huit ou quinze jours, les fabricants de la campagne faisaient transporter en ville leurs filés et leurs tissus écrus [3]). Une loi protectrice des intérêts des maîtres blanchisseurs leur interdisait en effet tout travail de finissage [4]). Ils vendaient leurs marchandises au comptant aux commerçants ou aux fabricants d'indiennes, ou les

[1]) Goethe op. cit., p. 60; Künzle 1906, p. 10 et s.; *Neuer Republikaner* 1801, p. 312; Schinz 1817, p. 9; *Zur. Fab.* 1884—1717, p. 35; Bürkli Bw., p. 9 et s.

[2]) *Zur. Fab.* 1884—1773, p. 48; 1884—1786, p. 50 et s.; 1884—1787, p. 53; 1884—1799, p. 56; Goethe op. cit., p. 57.

[3]) Les marchés avaient lieu le mardi et le vendredi. Goethe op. cit., p. 171; Bürkli 1881, p. 196; *Helv. Monatschrift* 1801, t. VI, p. 81.

[4]) *Sammlung* 1757—1739, t. II, p. 167; Künzle 1906, p. 30; Hunziker 1897—1794, p. 236.

échangeaient contre de la matière première en empochant le prix de la façon [1]). Les négociants faisaient blanchir les tissus et les vendaient au dehors après avoir acquitté les droits qu'ils devaient à l'Etat [2]). Ils étaient obligés de concéder à leurs acquéreurs étrangers des crédits de 6, de 12 et même de 18 mois [3]). Le commerce des cotons à Zurich ne permettant donc qu'un roulement très lent des fonds engagés, exigeait de la part de ceux qui s'y livraient des capitaux fort importants. Cette circonstance fut toujours soulignée par les défenseurs du monopole industriel dont bénéficiaient les citadins bourgeois.

Grâce à ses franchises et malgré l'opposition de la capitale, Winterthour put former un second centre commercial de l'industrie cotonnière dans le canton de Zurich. Une vingtaine de maisons y faisait concurrence à celles de Zurich. L'organisation du travail était analogue à celle que nous venons de décrire, sauf que les fabricants intermédiaires entre les commerçants de la ville et les ouvriers de la campagne semblent avoir été moins nombreux [4]).

L'industrie cotonnière dans le reste de la Suisse orientale est d'origine moins ancienne que celle de Zurich. On se mit à filer le coton dans le canton de Glaris en 1714 [5]), dans la ville de St-Gall, en Appenzell Rhodes-Extérieures

---

[1]) Fäsi 1796, t. I, p. 214; *Helv. Monatschrift* 1801, t. VI, p. 143; *Zurich* 1799, p. 14.

[2]) Ils devaient le *Pfundzoll* (0.83 1/3 %) sur tout achat et sur toute vente de coton ou de cotonnades à l'étranger, ainsi que sur toute vente de coton brut à leurs sujets. Ils devaient en outre un *Fabric-Schirmgelt* (0.41 2/3 %) pour tout achat de filés et de tissus à leurs sujets. *Sammlung* 1757—1725, t. III, p. 269 et s.

[3]) *Zur. Fab.* 1884—1799, p. 56; *Helv. Monatschrift* 1801, t. VI, p. 81, 144; *Arch. Zur.* 1794, fol. 249.

[4]) Laborde 1781, t. I, p. 121; Troll 1848, t. VII, p. 137; Nemnich 1811, t. VIII, p. 70; Hungerbühler 1852, p. 64; *Zur. Fab.* 1884, p. 27; Jenny 1898, t. I, p. 78.

[5]) Jenny 1898, t. I, p. 31, 100; Ebel 1802, t. II, p. 271; *Helv. Almanach* 1809, p. 124.

et au Toggenbourg entre 1730 et 1750 [1]), dans les Rhodes-Intérieures d'Appenzell et dans le Rheintal dans la seconde moitié du XVIIIe siècle [2]). Le tissage des basins et des cotonnades ordinaires date de 1721 dans la ville de Saint-Gall [3]), d'environ 1747 en Appenzell [4]), de 1760 dans le Toggenbourg [5]), et de 1770 à Glaris et en Thurgovie [6]). La fabrication de la mousseline fut introduite à St-Gall [7]) en 1750 et, de même que la broderie qui y fut introduite trois ans plus tard, elle se répandit rapidement de là en Appenzell.

Mais ce qui distingue surtout ces industries de celles de Zurich, ce sont les circonstances politiques et juridiques au milieu desquelles elles se développaient. A Zurich, nous venons de le voir, le centre commercial le plus important était la capitale politique de la région industrielle, et les marchands capitalistes étaient les souverains absolus de leurs fileurs et de leurs tisserands. Rien de semblable dans le reste de la Suisse orientale. La ville de St-Gall, domicile des principaux négociants, n'avait que fort peu de territoire sujet. Les ouvriers qui s'y approvisionnaient en matière première et qui y vendaient leurs produits, Appenzellois, gens de la Maison de Dieu, Toggenbourgeois, Thurgoviens et habitants de la vallée du Rhin, étaient politiquement indépendants ou relevaient d'autres maîtres. De là une liberté industrielle et commerciale presque complète. De là aussi une grande variété de

---

[1]) Wartmann 1875, p. 93, 132; Ebel 1798, t. I, p. 115; Arx 1813, p. 595.

[2]) Ebel 1798, t. I, p. 30, 115; Hofmann 1892, p. 7.

[3]) Wartmann 1875, p. 38.

[4]) Bowring 1836, p. 18. Bowring cite ici J. C. Zellweger.

[5]) Hungerbühler 1852, p. 42; Bürkli 1881, p. 203; Wartmann 1875, p. 133.

[6]) Ebel 1799, t. I, p. 30; Jenny 1898, t. I, p. 33; *Helv. Almanach* 1809, p. 124.

[7]) Wartmann 1875, p. 98, 101; Meiners 1791, t. III, p. 93; *Arch. Gall.* 1791, fol. 173.

formes d'organisation. De là enfin la pluralité des centres commerciaux.

A côté des 60 marchands de St-Gall, et en concurrence avec eux, il y en avait une trentaine en Appenzell Rhodes-Extérieures, à Hérisau, Trogen, Speicher, Teufen et Wald, et plusieurs à Altstätten et Rheineck dans le Rheintal, à Rorschach sur le territoire abbatial, à Arbon en Thurgovie et à Glaris. Tous ces bourgs étaient d'importants marchés et la plupart d'entre eux le siège de blanchisseries, de teintureries et d'imprimeries [1]). C'est là que les grosses maisons de commerce avaient leurs entrepôts et c'est de là qu'ils distribuaient aux fileurs et aux tisserands la matière première qu'ils importaient.

Cette distribution se faisait de diverses façons. Certains marchands ne faisaient que vendre le coton en laine, racheter et revendre les filés; d'autres échangeaient, en outre, leurs filés contre des tissus; d'autres encore avaient des tisserands à leur service auxquels ils payaient la façon et dont ils exportaient les produits; d'autres enfin ne traitaient qu'avec des intermédiaires, petits fabricants ou simples commissionnaires [2]). Plusieurs se livraient simultanément à toutes ces opérations ou à plusieurs d'entre elles. Ainsi la célèbre maison Zellweger, à Trogen, importait du coton, le débitait directement aux fileurs dans le Rheintal et en Appenzell, le vendait aux fabricants du Toggenbourg et de Glaris, tout en fournissant des filés et en rachetant de la mousseline aux fabricants et tisserands des Rhodes-Extérieures et en entretenant d'importants comptoirs de vente en France et en Italie [3]). Comme autre exemple de la complexité des affaires cotonnières dans

---

[1]) Nicolai 1781, p. 46, 47; Ebel 1798, t. I, p. 266, 270; le même 1802, t. II, p. 93, 271; *Briefe* 1807, t. I, p. 35; *Helv. Almanach* 1808, p. 73; Nemnich 1811, t. VIII, p. 63, 79; Jenny 1898—1774, t. I, p. 49; Afsprung 1784, p. 164.

[2]) Nemnich 1801, t. VIII, p. 84; Gercken 1782, p. 267.

[3]) Wartmann 1875, p. 149 et s.

ces régions, nous pouvons citer encore le cas bien attesté d'un marchand du nom de Schweizer, de Kappel dans le Toggenbourg, qui importait du coton brut de la Martinique et de la Guadeloupe, le faisait filer dans sa patrie, teindre les filés à Marseille, réimporter et tisser par ses voisins et vendre les tissus à l'étranger[1]). Après 1790 le commerce d'importation des filés anglais se développa rapidement, répandant l'inquiétude et bientôt la misère parmi les fileurs nationaux[2]).

Entre les marchands en gros et les ouvriers se plaçait en général un intermédiaire. C'était tantôt le *Garngrempler* ou colporteur de filés qui trouvait son profit à acheter le produit des fileurs, auxquels il apportait le coton, et à le revendre aux marchés hebdomadaires ou semi-hebdomadaires de St-Gall, de Hérisau, d'Altstätten ou de Lichtensteig[3]). Tantôt c'était le petit fabricant de tissus, souvent encore tisserand lui-même qui, ajoutant à son propre produit, celui de quelques voisins, allait les vendre au marchand le plus rapproché[4]). Tantôt enfin c'était le *Feilträger,* simple commissionnaire des tisserands, qui vendait leur produit pour leur compte et leur achetait la matière première[5]).

La filature prédominait en général dans les régions pauvres et peu avancées, telles qu'Appenzell Rhodes-Intérieures[6]), le Rheintal, la Thurgovie et la partie supérieure de la vallée de la Thur[7]). C'était l'ouvrage des femmes,

---

[1]) Hungerbühler 1852, p. 44.

[2]) Ebel 1798, t. I, p. 275; *Briefe* 1807, t. I, p. 64; Jenny 1898, t. I, p. 111.

[3]) Hungerbühler 1852, p. 63; Bräker 1913—1775, p. 192; Wartmann 1875, p. 150 et s.; Afsprung 1784, p. 101.

[4]) Wartmann 1875, p. 170; Hungerbühler 1852, p. 43.

[5]) Nicolai 1781, p. 52; Ebel 1802, t. II, p. 10; Wartmann 1875, p. 133.

[6]) Où il n'y avait encore, à la fin du siècle, ni un tisserand, ni un fabricant. *Briefe* 1807, t. I, p. 70.

[7]) Ebel 1798, t. I, p. 30; le même 1802, t. IV, p. 9, 115; Afsprung 1784, p. 72.

des enfants et des vieillards. La filature s'alliait au tissage dans le bas Toggenbourg et à Glaris[1]). Dans la région la plus prospère, les Rhodes-Extérieures, la filature avait complètement fait place au tissage et à la broderie à la fin du XVIIIe siècle[2]).

Partout le travail se faisait à domicile, le tissage dans les sous-sols, quatre à six métiers battant souvent dans la même cave[3]). Comme dans le canton de Zurich, la technique était très simple. Fuseaux, rouets et métiers étaient construits par les ouvriers eux-mêmes ou par des menuisiers du village[4]). Ils semblent avoir presque toujours appartenu à ceux dont ils étaient les instruments de travail. Les familles de fileurs et de tisserands étaient rarement tout à fait dépendantes de l'industrie pour leur pain quotidien. Sauf les ménages très pauvres d'une part, et ceux des tisserands indépendants, en voie de passer fabricants[5]) de l'autre, tout le monde possédait quelque terre et partageait ses journées, en été surtout, entre son bétail, son jardin et ses cotonnades[6]).

Comme les marchands et les fabricants faisaient crédit de la matière première, que la demande des produits croissait sans cesse au XVIIIe siècle et que la technique de l'industrie était fort simple, il suffisait presque du bon vouloir pour s'y livrer et d'un peu d'application et de chance pour y réussir. Aussi les fortunes faites dans les cotons par des campagnards en Appenzell Rhodes-

---

[1]) Ebel 1802, t. II, p. 271 et s.; Jenny 1898, t. I, p. 33, 49, 110; Hungerbühler 1852, p. 42.

[2]) Ebel 1798, t. I, p. 275; Wartmann 1875, p. 158.

[3]) Ebel 1798, t. I, p. 266.

[4]) Bräker 1913—1775, p. 212.

[5]) Ils formaient une catégorie spéciale. Ils « machen ägne » (machen eigene Stücke), disait-on d'eux, c'est-à-dire qu'ils achètent la matière première et revendent leurs tissus à qui bon leur semble sans recourir au crédit des fabricants ou des marchands. *Briefe* 1807, t. I, p. 178; Hungerbühler 1852, p. 80.

[6]) *Briefe* 1807, t. II, p. 292; Hess 1883, p. 86.

Extérieures et au Toggenbourg furent-elles nombreuses vers la fin de l'ancien régime [1]).

Les tissus, que des fabricants d'indiennes ou des marchands étrangers n'avaient pas déjà achetés chez les tisserands [2]), étaient dirigés sur les entrepôts des maisons de gros dans les centres principaux. Ils s'y accumulaient pendant l'hiver. Au printemps, des acheteurs du dehors, de France surtout, venaient en acquérir une partie proportionnée à l'intensité de la demande mondiale [3]). Le reste était vendu soit par des succursales ou par des agents que des grandes maisons de St-Gall et d'Appenzell, plus encore que celles de Zurich, entretenaient dans les ports étrangers, soit aux foires de Leipzig, de Francfort, de Botzen, de Strasbourg, de Zurzach et de Bergame [4]).

Comme la broderie s'ajoutait souvent à la fabrication des tissus à Saint-Gall et en Appenzell, le processus de production était encore plus long et la circulation du capital plus lente chez les marchands de cette région que chez leurs collègues de Zurich et de Winterthour. Souvent, en effet, il s'écoulait deux à trois ans à partir du moment où ils déboursaient le prix de la matière première jusqu'à celui où ils pouvaient acquitter la facture de ceux auxquels ils la vendaient sous forme de mousseline ou de broderie. Et dans l'intervalle ils avaient payé comptant les salaires de tous ceux qui avaient contribué à la transformation [5]). En l'absence d'un système de banques bien développé, il fallait donc, ici aussi, d'importants capitaux pour se livrer au commerce des cotonnades.

---

1) Hungerbühler 1852, p. 66 et s.; Bräker 1913—1775, p. 238.

2) Ebel 1798, t. I, p. 271 et s.; Hungerbühler 1852, p. 43; Wartmann 1875, p. 156.

3) Ebel 1798, t. I, p. 271 et s.; Wartmann 1875, p. 109; Nicolai 1781, p. 39, 53; *Briefe* 1807, t. I, p. 151 et s.; König 1899, p. 2.

4) Ebel 1798, t. I, p. 266—274; Hungerbühler 1852, p. 74; Wartmann 1875, p. 109; Nicolai 1781, p. 47, 51; *Helv. Almanach* 1802, p. 274; 1803, p. 76; et 1809, p. 129 et s.; Roland 1778, p. 261; Robert 1789, t. I, p. 219.

5) Meiners 1791, t. III, p. 95; Ebel 1798, t. I, p. 273; le même 1802, t. II, p. 10; Nemnich 1811, t. VIII, p. 79; Nicolai 1781, p. 52.

II. Les principales industries séricicoles de Zurich.

L'industrie des soieries de Zurich remonte au XIIIe siècle, mais, tombée au cours du XVe, elle ne fut ranimée que dans la seconde moitié du XVIe par les réfugiés protestants de Locarno [1]). Ayant échappé à la main-mise des corps de métiers, le tissage se répandait à la campagne, où il fut exercé comme industrie dite libre [2]). Mais, comme l'industrie cotonnière, il n'en resta pas moins soumis au monopole commercial des bourgeois de la capitale qui se réservaient le droit exclusif d'acheter la matière première et de vendre les produits fabriqués [3]).

Il y avait, à la fin du XVIIIe siècle dans la ville de Zurich, 28 maisons qui faisaient fabriquer des tissus de soie et 10 qui faisaient filer de la filoselle [4]). Ils achetaient la matière première, soie grège, déchets, trame et organsin à l'étranger, le payaient comptant et l'importaient à leurs frais et risques [5]). La plus grande partie de la soie grège était tirée du Milanais et des bailliages tessinois, par l'intermédiaire de succursales établies à Bergame ou de commissionnaires luganais [6]). Les déchets de soie, la trame, dont Zurich exportait d'ailleurs plus qu'elle n'en importait, et l'organsin, qu'on ne réussit jamais à y produire d'une façon satisfaisante, provenaient du Milanais et, en moindre quantité, du Piémont, du Tyrol

---

[1]) Schinz 1763, p. 52, 77, 107 et s., 143; Bowring 1836, p. 73. Bowring cite ici Conrad de Muralt, un descendant des Locarnais et un des principaux fabricants de soieries de son temps. Bürkli 1880, p. 5; le même 1884, p. 4 et s., 74 et s.; *Zur. Fab.* 1884, p. 2.

[2]) Schinz 1703, p. 98; Bürkli 1884, p. 6.

[3]) *Sammlung* 1757—1727, t. II, p. 158 et s.

[4]) Il ne faudrait pas en conclure qu'il y avait 38 maisons de soieries à Zurich à cette époque. La plupart d'entre elles, en effet, combinaient les deux fabrications, tout en y ajoutant le moulinage et le commerce de la soie grège. *Helv. Almanach* 1814, p. 223; Bürkli 1880, p. 20; le même 1884, p. 108, 176 et s., 189.

[5]) *Zurich* 1799, p. 13; Roland 1778, p. 222.

[6]) Bürkli 1880, p. 10; *Helv. Almanach* 1812, p. 178.

méridional, de la Vénétie, des environs de Naples et même d'Espagne [1]).

A son arrivée à Zurich la soie grège était moulinée sous la direction immédiate des fabricants. Dès l'introduction de cette branche de l'industrie par les Locarnais, il fut interdit de l'exercer hors des limites de la ville [2]). Les conditions très strictes que le Conseil imposa, en 1782, à un bourgeois en lui accordant, à titre exceptionnel, l'autorisation d'établir à Glattfelden un moulin à soie, montrent bien que ce monopole était effectif [3]). La fabrication des moulins, qui avait été libre jusqu'en 1644, fut, dès cette date, réservée aux maîtres menuisiers [4]). Ces machines, dont il y avait 80 à 100 à Zurich à la fin du siècle, comptaient en général 264 bobines chacune. La force motrice était le plus souvent fournie par des femmes idiotes, sourdes-muettes ou aveugles qu'on occupait, à vil salaire, à actionner un arbre de couche en tournant en rond dans un manège circulaire [5]). La force hydraulique tendait, vers la fin du siècle, à libérer ces malheureuses en se substituant à elles. La première application au moulinage semble avoir été faite bientôt après 1730 par un d'Escher dans son fameux établissement du Sihlhof. Dans cette fabrique, d'Escher employait 36 à 40 personnes et produisait, sur 7776 bobines, environ 35 kg. de soie moulinée par semaine. Celle-ci, répartie entre environ 600 tisserands à la campagne, servait de matière première pour la fabrication d'un tissu dit *Bologneserflor,* semblable au crêpe crêpé actuel [6]). L'établissement du Sihlhof resta seul de son espèce jusqu'à la fin du siècle, les autres moulins

---

[1]) Nemnich 1811, t. VIII, p. 74, 109; Bürkli 1880, p. 2; le même 1884, p. 80, 86, 129; Bowring 1836, p. 72.

[2]) Bürkli 1884, p. 83.

[3]) *Zur. Fab.* 1884—1782, p. 49.

[4]) Bürkli 1884, p. 82 et s.

[5]) Bürkli 1884, p. 83 et s.; Finsler 1884, p. 183.

[6]) Andreae 1763, p. 49 et s.; Gercken 1782, p. 242 et s.; Bürkli 1884, p. 162.

à soie étant de dimensions beaucoup moindres et d'une productivité beaucoup plus faible.

La trame zuricoise, dont la fabrication atteignit son apogée à la fin du XVIIIe siècle, servait tout d'abord à alimenter les métiers battant sur le territoire du canton même. Mais elle s'exportait aussi dans le reste de la Suisse, en France et en Allemagne. Les ventes en France semblent s'être faites directement à Lyon et à Tours, tandis que les rubaniers bâlois s'approvisionnaient à la foire de Zurzach, et les manufacturiers de Crefeld, d'Elberfeld et de Barmen à celle de Francfort[1]).

Les maisons qui faisaient mouliner en ville faisaient le plus souvent aussi tisser à la campagne. Les métiers pour la fabrication des étoffes unies étaient répandus dans la région au nord de la capitale et sur les deux rives du lac. Il n'y avait, en général, qu'un ou deux métiers par maison et ils semblent le plus souvent avoir été la propriété des ouvriers[2]). Le tissage occupait surtout les femmes des paysans. Sauf au milieu de l'hiver, les hommes de la famille se vouaient presque exclusivement à leurs travaux agricoles[3]). Vers la fin du siècle les fabricants commençèrent à établir des ateliers collectifs à la campagne, mais nous ne possédons malheureusement sur eux aucun renseignement précis[4]). Les tissus façonnés se fabriquaient en ville, sous l'œil du manufacturier, sur des métiers qui lui appartenaient et qui étaient moins simples et plus coûteux que ceux sur lesquels se tissaient des étoffes unies[5]).

---

[1]) Bürkli 1884, p. 82, 84, 85, 182, 187, 190.

[2]) Nous le pensons, malgré que l'ordonnance sur les fabriques de 1717 ait chargé le fabricant de fournir et d'entretenir les métiers des ouvriers (*Zur. Fab.* 1884—1717, p. 35). Cf. en effet Bowring 1836, p. 74; Franscini 1855, p. 287; Meyer 1834, p. 111; Böhmert 1873, t. I, p. 18, et t. II, p. 37.

[3]) Bowring 1836, p. 73.

[4]) Maurer 1794, p. 270; *Zur. Fab.* 1884—1761, p. 46.

[5]) Bürkli 1884, p. 163 et s.

Le tissage ne donna point naissance à une classe de fabricants campagnards comparables aux *Tüchler*. Sans doute les *Träger*, employés par les industriels de la ville à alimenter les métiers de matière première, à payer les tisserands et à rapporter les produits en ville, manifestaient souvent des velléités d'indépendance. Mais ce fut sans grand succès sous l'ancien régime[1]). Cette curieuse différence entre les deux industries textiles, fondée en apparence sur une raison légale, peut s'expliquer, en dernière analyse, soit par la moindre dispersion géographique du tissage de soieries; soit par la plus grande cherté de la soie; soit enfin par le fait que le moulinage, qui correspond à la filature du coton, se faisait en ville et qu'en conséquence la fonction de l'intermédiaire était plus simple et moins importante dans l'industrie séricicole que dans l'industrie cotonnière.

Le filage de la filoselle ou bourre de soie était une autre des grandes branches de l'industrie des soieries de Zurich. Elle atteignit son apogée dans la seconde moitié du XVIII[e] siècle. Dirigée par des bourgeois de la capitale, elle était exercée à domicile par les habitants des districts orientaux du canton et par leurs voisins du Linttal et du Toggenbourg. Les *Träger* de filoselle, tout en travaillant pour le compte des marchands de la ville, réussirent parfois à acquérir une certaine indépendance et à s'élever à la dignité de *Seidenstümpler*[2]). La distance assez grande qui séparait le centre commercial de la région manufacturière et la nécessité de combiner les diverses opérations du décreusage, du cardage et du filage, rendaient leur intervention nécessaire et importante.

Le roulement du capital doit avoir été plus rapide dans l'industrie des soieries que dans celle des cotonnades à Zurich. La matière première se payait comptant dans

---

[1]) Bürkli 1884, p. 143 et s., 148 et s.

[2]) Bürkli 1880, *passim;* le même 1884, p. 80, 105, 182; Nemnich 1811, t. VIII, p. 102 et s.; *Helv. Almanach* 1814, p. 223.

l'une comme dans l'autre, il est vrai. Mais la trame et les tissus de soie se vendaient à 6 ou à 9 mois avec $^{1}/_{2}$ % par mois d'escompte, faculté dont les acheteurs profitaient souvent, paraît-il[1]).

III. La rubanerie bâloise.

Aucune industrie suisse n'est d'origine plus nettement huguenote que la rubanerie bâloise. Etablie à Bâle au XVI[e] siècle, par des réfugiés de l'Est de la France, elle se développa très rapidement, surtout après l'introduction vers 1670, du métier à la barre et l'affranchissement définitif des entraves corporatives qui s'ensuivit[2]).

A la fin de l'ancien régime, tout le commerce des soies et toute la direction de l'industrie étaient concentrés dans la capitale, tandis que presque tout le travail manuel s'effectuait à la campagne. Comme à Zurich, les fabricants capitalistes de la ville étaient les maîtres politiques de leurs tisserands. Leur souveraineté était même plus étendue encore, puisque à la sujétion politique des campagnards s'ajoutait le servage féodal et une entière dépendance économique. Aussi le monopole commercial que se réservaient les citadins était-il absolu. Il était interdit aux habitants de la campagne, non seulement d'acheter de la matière première et de vendre leurs produits fabriqués, mais aussi d'acquérir, de déplacer, de réparer et d'aliéner des métiers sans une autorisation expresse, d'employer des ouvriers du dehors et d'émigrer pour accepter du travail à l'étranger[3]).

La direction de la rubanerie bâloise était entre les mains d'une vingtaine de maisons qui avaient leurs comp-

---

[1]) Bowring 1836, p. 72; Bürkli 1884, p. 186.

[2]) Geering 1886, p. 443 et s., 480 et s; Bernoulli 1821, p. 96 et s.; le même 1822, p. 110; *Bernoulli Arch.* 1828, t. II, p. 3; Bowring 1836, p. 55 et s.; Bachofen 1862, p. 4 et s.; Kœchlin 1885, p. 69 et s.; Bürkli 1884, p. 75.

[3]) Bachofen 1862—1767, p. 44, et 1862—1789, p. 50; Meiners 1791, t. II, p. 318; Clairvoyant 1797, t. I, p. 172; Rappard 1912, p. 138 et s.

toirs et leurs ateliers d'apprêt en ville. Leur richesse était proverbiale [1]). Elles importaient la matière première, la trame de Zurich et surtout de Naples, l'organsin du Milanais et la filoselle de Suisse ou de Souabe [2]). Ils la faisaient teindre par les maîtres teinturiers, fortement organisés en corps de métiers [3]). Puis, tout en en restant propriétaires, elles la faisaient distribuer à leurs tisserands, dans les villages du Jura au Sud et au Sud-Est de la ville [4]). Des *Seidenboten,* ou porteurs de soie, transportaient, aux frais de l'ouvrier, la matière première de la ville à la campagne et les rubans de la campagne à la ville. Les instructions des manufacturiers étaient transmises à leurs tisserands par des commissionnaires dits *Ferger,* qui exerçaient en même temps à l'égard de ces derniers certaines fonctions d'inspection et de contrôle [5]).

Les ouvriers étaient des paysans, mais leur attachement à la terre semble avoir été bien moindre que celui des tisserands de Zurich [6]). Toute la famille participait au travail, les enfants, dès l'âge de 4 ans, en dévidant

---

[1]) Andreae 1763, p. 313; Gercken 1782, p. 190; Meiners 1791, t. II, p. 319; Küttner 1785, t. II, p. 227 et s.; Durand 1796, t. IV, p. 76; Eggers 1799, t. V, p. 93; Nemnich 1811, t. VIII, p. 142; Thürkauf 1909, p. 42.

[2]) Nemnich 1811, t. VIII, p. 143; Bürkli 1884, p. 190; *Silk Report* 1831, p. 220, 571; Storr 1784, t. I, p. 35; Williams 1798, t. I, p. 97; Coxe 1801, t. II, p. 325, et t. III, p. 137 et s.; Seippel-Wartmann 1900, t. III, p. 86.

[3]) Bernoulli 1822, p. 8, 123; Bachofen 1862—1805, p. 57.

[4]) A la fin du siècle, la population de la campagne bâloise était d'environ 28,000 âmes. On estimait que 9000 personnes, presque un tiers de la population totale, s'occupait de rubanerie, soit comme tisseur, soit comme dévideur. Fäsi 1796, t. I, p. 562; Joneli 1907—1791, p. 262; Ochs 1822—1774, t. VIII, p. 67; *Arch. Bâle* 1787 M. M. 4, fol. 1. La distribution géographique de la population rubanière est indiquée exactement par celle des métiers dont on trouve le tableau dans *Arch. Bâle* 1787 M. M. 7, reproduit dans Zschokke 1803, t. I, p. 286.

[5]) *Arch. Bâle* 1795, M. M. 4, fol. 45.

[6]) Küttner 1785, t. II, p. 230; Andreae 1763, p. 313.

la soie, les hommes et surtout les femmes, en tissant[1]). Le métier, construit par le menuisier de la localité et sur lequel on pouvait fabriquer jusqu'à 24 rubans à la fois, occupait en général la pièce principale de la chaumière[2]). Dans la règle il était la propriété du patron qui habitait la ville. Le tableau suivant, qui résume les résultats d'une enquête officielle entreprise en 1786, accuse nettement ce fait capital[3]):

Métiers appartenant aux	En ville	A la campagne	Total
Fabricants bâlois	23	1870	1893
Fabricants étrangers[1]) . . .	—	63	63
Ouvriers sujets	3	309	312
Total	26	2242	2268

[1]) Il s'agit de 4 maisons argoviennes dont le gouvernement bâlois tolérait la concurrrence. Ces maisons faisaient battre, outre leurs 63 métiers, une centaine de ceux qui appartenaient aux ouvriers.

L'ouvrier, après avoir fait dévider et tisser la matière première, devait rendre au patron de qui il la tenait, un poids correspondant de rubans fabriqués. Il recevait un salaire à la pièce, fixé par l'Etat, dont il fallait déduire, outre les frais d'entretien du métier, le prix de sa location *(Stuhlzins)*, lorsqu'il ne lui appartenait pas[4]).

Le fabricant, ayant pris livraison des rubans que lui

---

[1]) Meiners 1791, t. II, p. 318, et t. IV, p. 224; Lutz 1805, t. I, p. 15; Küttner 1785, t. II, p. 229; *Bernoulli Arch.* 1828, t. II, p. 62; Bowring 1836, p. 57. Bowring cite ici Von der Mühll-Burckhardt.

[2]) Meiners 1791, t. II, p. 316 et s.; Norrmann 1796, t. II, p. 1612; Nemnich 1811, t. VIII, p. 143.

[3]) *Arch. Bâle* 1786 Pr. O., 1787 M. M. 7, et 1788 M. M. 4; Brunner 1870, p. 8.

[4]) Meiners 1791, t. II, p. 318; *Arch. Bâle* 1786 Pr. O., fol. 186, 1788 M. M. 4, fol. 3, et 1795 M. M. 4, fol. 45; Koechlin 1885, p. 88 et s.

rapportait le *Seidenbote,* les faisait apprêter dans ses ateliers en ville. Puis il les exportait. Certains manufacturiers ne travaillaient que sur commande. D'autres faisaient aussi fabriquer à leurs risques et porter leurs marchandises aux foires étrangères. Celle de Francfort offrait de beaucoup le plus grand débouché [1]).

IV. L'horlogerie genevoise et neuchâteloise.

Quoique les rapports entre la fabrique genevoise et celle qui florissait dans les montagnes de Neuchâtel aient été nombreux au XVIIIe siècle, on ne saurait parler d'une horlogerie suisse à cette époque. Les deux industries étaient, en effet, non seulement concurrentes, mais nettement distinctes d'origine et d'organisation. Nous les considérerons donc séparément.

Une tradition bien accréditée attribue à Charles Cusin, originaire d'Autun en Bourgogne, le mérite d'avoir, en 1587, définitivement établi l'horlogerie moderne à Genève [2]). Deux ans plus tard, les horlogers genevois, réunis en corps de métier, auraient arrêté leur premier règlement, auquel le Conseil d'Etat prêta sa sanction officielle dès 1601 [3]).

En 1685, il y avait déjà à Genève 100 maîtres horlogers et 300 ouvriers et, à la fin du siècle suivant, la fabrique avait pris une telle extension, qu'elle occupait dans la ville environ 1000 maîtres et plusieurs milliers d'ouvriers et d'ouvrières [4]). Ces chiffres suffisent à marquer le caractère original, bizarre même de l'horlogerie genevoise à cette époque. Il y a, en effet, une véritable ano-

---

[1]) Meiners 1791, t. II, p. 319; Bowring 1836, p. 58; Ochs 1822-1791, t. VIII, p. 137; Nemnich 1811, t. VIII, p. 143; Fäsi 1797, t. II, p. 80.

[2]) Picot 1830, p. 589; Bowring 1836, p. 96; Thury 1878, p. 8; Kopp 1874, p. 6; Pfleghart 1908, p. 1; Fallet 1912, p. 182.

[3]) Picot 1830, p. 589; Thury 1878, p. 9; Pfleghart 1908, p. 2.

[4]) *Tableaux* 1784, t. I, p. 152; Thury 1878, p. 8 et s.; Picot 1830, p. 589; Pfleghart 1908, p. 2, 7.

malie à ce qu'une grande industrie d'exportation ait conservé, jusqu'au seuil du XIX[e] siècle, des institutions médiévales, nées des besoins de petits métiers qui travaillaient avec un outillage très simple pour un marché très restreint [1]). Cette anomalie s'explique lorsqu'on considère, d'une part, la nature de l'horlogerie et, d'autre part, celle du régime corporatif sous lequel elle prospérait à Genève à la fin du XVIII[e] siècle. L'horlogerie, en effet, grâce aux nombreuses et très délicates opérations manuelles qu'elle comportait, se prêtait à merveille au travail dans de petits ateliers, et ses maîtrises ne gardaient guère que des ressemblances formelles avec les corporations fermées du Moyen Age, dont elles étaient les imitations très évoluées.

Introduite au XVI[e] siècle par un immigré, cultivée au XVII[e] par de nombreux réfugiés huguenots, l'horlogerie genevoise au XVIII[e] ne fut exercée ni par le patriciat, ni même beaucoup par la grande bourgeoisie [2]). Elle se trouvait entre les mains de maîtres et de marchands horlogers, dont la plupart étaient *citoyens* ou *bourgeois,* et d'ouvriers, dont le grand nombre étaient *natifs* et *habitants* [3]).

Tous se considéraient comme artistes plutôt que comme artisans. Le caractère individuel de leur travail, comme la culture générale qui régnait parmi eux, pouvaient certes justifier cette prétention [4]).

---

[1]) Cf. Meiners 1791, t. II, p. 253.

[2]) Keysler 1735, p. 295; Dufour 1881, p. 18; Fallet 1912, p. 183, 185.

[3]) «Les *Citoyens* et *Bourgeois* participent seuls à l'administration de la République. Les premiers ont le droit exclusif de parvenir aux principales Magistratures. Ils diffèrent des seconds en ce qu'ils sont fils de *Bourgeois* ou de *Citoyens,* et qu'ils sont nés dans la ville. La classe des *Habitants* est composée pour la plupart d'étrangers admis au droit d'habitation dans la ville. Les *Natifs* sont les enfans de ces mêmes *Habitants,* nés dans la ville.» Ivernois 1789, t. I, p. 6. Cf. op. cit., p. 28, et t. II, p. 200; *Arch. Genève* 1788, no. 5281[bis]; Meiners 1791, t. II, p. 262; Cornuaud 1912—1796, p. 10, 11, 15, 21, 50, 258.

[4]) Küttner 1786, t. III, p. 129; Meiners 1791, t. I, p. 260 et s.; Ivernois 1782, p. 164. Cf. la lettre que Rousseau écrivit au docteur

Seules les principales professions de l'horlogerie, celles d'horloger, de cadraturier, de monteur de boîte, d'emboîteur et de faiseur de pendants étaient érigées en maîtrises. Toutes les autres branches de l'industrie — on en comptait au moins 35 à la fin du siècle — étaient libres [1]). Mais les premières étaient les plus lucratives, ce qui explique le désir de ses membres d'en rendre l'accès difficile. De là les règles restrictives sur l'apprentissage, sur le compagnonnage et sur la maîtrise [2]). De là aussi l'effort des citoyens et des bourgeois d'en exclure les natifs. Ces efforts, longtemps victorieux, furent à la fin complètement vaincus. En 1738, les natifs conquirent la liberté d'industrie et, en 1768, 1781 et 1782, la liberté du commerce [3]).

Jusqu'au XVII[e] siècle, alors que la fabrication était encore simple et la production totale de la ville assez faible, le maître horloger faisait en général toute la montre avec ses compagnons et apprentis [4]). Mais l'extension du marché et la complexité croissante des produits donnèrent lieu à une extraordinaire division du travail et à une minutieuse différenciation des tâches. L'organisation de l'horlogerie subit de ce fait des transformations nombreuses et radicales au cours du XVIII[e] siècle. En attendant la monographie historique que ce

---

Tronchin le 27 novembre 1758: «Considérez, dit-il, qu'il y a une grande différence entre nos artisans et ceux des autres pays. Un horloger de Genève est un homme à présenter partout; un horloger de Paris n'est bon qu'à parler de montres.» Rousseau 1820—1758, t. XVIII, p. 254.

[1]) Prévost 1793, no. 13; Karmin 1913, p. 7.

[2]) Il est extrêmement instructif pour qui veut comprendre le relâchement graduel des règles corporatives sur ce point de comparer les *Ordonnances pour l'art de l'horlogerie* de 1745 avec le *Règlement sur l'état des horlogers* de 1785.

[3]) Ivernois 1782, p. 133, 164; le même 1789, t. I, p. 14, 242 et s., 277, et t. II, p. 287; Mallet 1851, p. 49; Coxe 1801, t. II, p. 397; Cornuaud 1912—1796, p. 2, 19, 37, 43, 52, 57, 58, 95, 97, 152, 204.

[4]) Thury 1878, p. 47; Pfleghart 1908, p. 5; Fallet 1912, p. 183.

beau sujet appelle, il faut renoncer à les décrire toutes. Nous connaissons cependant assez bien le système dit *établissage* auquel elles aboutirent.

A la fin du siècle, les chefs effectifs de l'industrie étaient les marchands horlogers. Ils achetaient les *mouvements bruts,* ou *blancs,* ou *ébauches* aux ouvriers qui, dans les environs de la ville, dans le Faucigny, la vallée de Joux et ailleurs, les fabriquaient à domicile en hiver [1]). Puis ils démontaient ces pièces qui, dans cet état, n'étaient susceptibles d'aucun mouvement intérieur, et les remettaient à divers ouvriers de la ville chargés de les *repasser* et de les *finir.* Ils faisaient, en outre, appel à la collaboration des faiseurs et faiseuses de verges, de ressorts, de pignons, d'aiguilles, de charnières, de cadrans, de boucles, etc., etc. Ils achetaient leurs produits aux maîtres monteurs de boîtes et faisaient rassembler et achever le tout par les maîtres horlogers [2]).

Telle était la forme habituelle de l'*établissage* à la fin du siècle. Mais, parfois aussi, les marchands horlogers se bornaient à acheter des montres toutes faites aux maîtres, dits alors fabricants horlogers. Il fallait pour cela que ces derniers fussent assez riches et assez entreprenants pour diriger et pour alimenter la lourde machine de production que nous venons de décrire. Les ouvriers qui tous travaillaient, soit à domicile, soit dans de petits ateliers [3]), exigaient en général le paiement immédiat, et

---

[1]) Roland 1778, p. 128; *Journal de Genève* 1787, p. 33; Norrmann 1798, t. IV, p. 2901; Nemnich 1811, t. VIII, p. 125; Berger 1836, p. 137; Chapuisat 1908—1787, p. 278, et 1908—1798, p. 296; Fallet 1912, p. 191.

[2]) Nemnich 1811, t. VIII, p. 125; Chapuisat 1908—1787, p. 278, et 1908—1798, p. 298; Pfleghart 1908, p. 6.

[3]) Suivant leur spécialité, les maîtres étaient autorisés à employer simultanément 1, 2 ou 5 apprentis et 1, 2 ou 3 compagnons. *Ordonnances* 1758, p. 7, 9, et *Règlement* 1785, p. 8, 12, 14 et s. Même des esprits avancés se montrèrent favorables au maintien obligatoire des petits ateliers lors de la discussion sur l'abolition des maîtrises en 1793. Cf. Badollet 1793, p. 10; *Réflexions* (par le même) 1793, p. 12; *Mémoire* 1793, p. 14.

le prix de la montre n'était parfois acquis par le maître horloger qu'au bout d'un an [1]).

Sauf dans les cas forcément rares où des clients isolés commandaient des montres à des fabricants, le débit se faisait presque toujours par les marchands horlogers [2]). Quelques-uns avaient des dépôts dans les capitales et les ports d'Europe et tous y avaient leurs correspondants [3]). Mais, sauf pour la France, où les nécessités de la contrebande les obligeaient à remettre leurs marchandises à des *assureurs* qui se chargeaient d'éluder les prescriptions du fisc, les marchands genevois fréquentaient eux-mêmes les places et les foires étrangères [4]). L'or qu'ils en rapportaient servait en partie de matière première à leur industrie. Dans les périodes de dépression économique, ils se voyaient parfois obligés d'accepter en paiement des tissus, des draps ou de la mercerie, qu'ils imposaient alors comme salaires à ceux qu'ils employaient [5]).

La fabrique genevoise passait pour très libre sous l'ancien régime. « L'oiseau qui vogue dans les airs n'est pas plus libre dans ses mouvements que nos marchands et nos ouvriers ne l'étaient dans leurs mouvements », écrivaient au commissaire Desportes les auteurs du « Mémoire sur le commerce et la fabrique d'horlogerie et de bijouterie de Genève », le 19 messidor de l'an VI [6]). Elle ne connaissait, en effet, hormis les entraves inséparables du très libéral régime corporatif qu'elle s'imposait encore,

---

[1]) Chapuisat 1908—1798, p. 298, 308.

[2]) Norrmann 1798, t. IV, p. 2901; *Règlement* 1785, p. 18.

[3]) Les courtiers d'horlogerie semblent appartenir à une forme d'organisation antérieure à l'établissage, quoiqu'il soit encore question d'eux dans le Règlement de 1785. Cf. op. cit., p. 20 et s.

[4]) Chapuisat 1908—1787, p. 277 et s.; Pestalutz 1829, p. 134.

[5]) Cornuaud 1912—1796, p. 94; Nemnich 1811, t. VIII, p. 127; Chapuisat 1908, p. 41.

[6]) Chapuisat 1908—1793, p. 301. Cf. op. cit., p. 295, 304; Bernoulli 1822, p. 20.

que quelques prescriptions de police relatives au poinçon et à l'essayage du titre des métaux précieux[1]).

L'industrie neuchâteloise, que nous allons considérer maintenant, jouissait d'une liberté plus grande encore.

Au XVI[e] et au XVII[e] siècle déjà on fabriquait, dans les montagnes neuchâteloises, des faix, des pipes, des serrures et divers autres objets de petite métallurgie. La fabrication des pendules mêmes n'y était pas inconnue[2]). Mais l'horlogerie proprement dite n'était pas encore née. Elle dut son origine à un incident si souvent narré qu'il est presque superflu de le rappeler[3]). Tout le monde connaît, en effet, l'histoire de l'apprenti serrurier Daniel Jean Richard, dit Bressel, de La Sagne. Chargé en 1679 de réparer une montre dérangée, que le maquignon Peter

---

[1]) «La police établie par nos ordonnances . . . assujettissait . . . ceux qui travaillent l'or et l'argent à employer les lingots qu'ils achètent après en avoir fait constater le titre par un essayeur-juré . . . Indépendamment du poinçon du maître, que celui-ci n'était pas même tenu d'appliquer aux ouvrages trop légers, on ne connaissait à Genève de poinçon public que celui qui ne devait s'appliquer que sur la vaisselle d'argent dont le titre n'était pas au-dessous de onze deniers.» Mémoire cité par Chapuisat 1908—1798, p. 304. «Il est défendu à tous Maîtres, Ouvriers et Marchands d'employer aucune boîte, étui, ou matière d'or et d'argent qui soit au-dessous de 18 karats, et 10 deniers de fin pour l'argent sans remède, sous les peines les plus griéves, selon l'exigence du cas.» *Règlement* 1785, p. 18. Les maîtres-jurés, tenus à faire deux visites annuelles chez tous ceux qui travaillaient en horlogerie, veillaient à l'observation de ces règles. *Règlement* 1785, p. 7.

[2]) Kopp 1874, p. 5; Amiet 1863—1692, p. 82; *Horlogers* 1862, p. 8 et s.; Bowring 1836, p. 35. Bowring cite ici le fabricant Houriet du Locle. Fallet 1912, p. 171 et s.

[3]) Ce récit, que le banneret Osterwald recueillit de la bouche de Jean-Jacques, fils de Daniel Jean Richard, vers 1764, était déjà connu dans la contrée à la fin du XVIII[e] siècle. Osterwald 1764, p. 68 et s.; Norrmann 1798, t. IV, p. 2759 et s.; Nemnich 1811, t. VIII, p. 130 et s. Il a été répété par tous les auteurs postérieurs qui ont parlé de l'horlogerie neuchâteloise. Cf. par ex.: Bowring 1836, p. 35; Petitpierre 1871, p. 246; Kopp 1874, p. 6; Thury 1878, p. 13 et s.; *Horlogers* 1862, p. 11 et s.; Bachelin 1888, p. 4 et s.; Pfleghart 1908, p. 29; Fallet 1912, p. 174 et s.

lui remit à son retour d'Angleterre où il l'avait achetée, Richard l'étudia si attentivement qu'après 18 mois d'efforts il réussit à l'imiter. Peu après le début du XVIIIe siècle, il quitta La Sagne et s'établit au Locle où il mourut en 1741. C'est de l'atelier de cet homme, chez qui une ingéniosité géniale s'alliait à une infatigable persévérance, qu'est sortie toute l'industrie horlogère du Jura neuchâtelois.

Pendant la première moitié du siècle elle fut exercée, en hiver surtout, par des montagnards dont l'agriculture restait l'occupation principale. Ils faisaient presque tout eux-mêmes, se bornant à importer de Genève, et plus tard de Paris et de Londres, certains outils et certaines pièces [1]). Mais à partir de 1740 environ, la demande sans cesse croissante détermina une division du travail correspondante, et «vers le milieu du XVIIIe siècle, Neuchâtel entra avec un élan instinctif et irrésistible dans la carrière industrielle» [2]).

A la veille de la Révolution, une grande partie de la population des montagnes neuchâteloises — hommes ayant renoncé à tout autre métier, femmes et enfants — travaillaient à domicile ou dans de petits ateliers, à l'une ou l'autre des branches de l'horlogerie [3]). Par une évolution toute naturelle, le finissage tendait à se fixer dans les bourgs principaux de La Chaux-de-Fonds et du Locle, tandis que la fabrication des outils, des ébauches et des

---

[1]) Voir dans la lettre à d'Alembert, la description idyllique que fait Rousseau de ces «heureux paysans» dont «chacun réunit à lui seul toutes les professions diverses dans lesquelles se subdivise l'horlogerie, et fait tous ses outils lui-même». Rousseau 1819—1758, t. XIII, p. 84 et s. Cf. aussi Osterwald 1764, p. 72; Bowring 1836, p. 36; Kopp 1874, p. 7 et s.; Bachelin 1888, p. 212; Fallet 1912, p. 186 et s.; *Horlogers* 1862, p. 15.

[2]) Comme s'exprime dans son excellent ouvrage, *Le Travail à domicile dans l'horlogerie suisse,* M. Fallet-Scheurer. Avant de devenir le très consciencieux historien de cette industrie, M. Fallet y travailla comme ouvrier monteur de boîtes. Fallet 1912, p. 197.

[3]) Meiners 1791, t. I, p. 342; Eggers 1799, t. VI, p. 337; Bowring 1836, p. 34; Osterwald 1764, p. 71; Jaccard 1888, p. 75.

parties brisées se répandait dans les villages plus petits et dans la campagne environnante[1]).

Le travail demeurait absolument libre. Aucune autorité, ni politique ni corporative, n'édictait de règles sur l'exercice de la profession ni même sur le titre des métaux précieux mis en œuvre[2]). C'est sans aucun doute à cette circonstance qu'il faut attribuer le caractère spécial de l'horlogerie neuchâteloise qui, dès son origine, fabriqua à très bon marché des montres de qualité moyenne et ordinaire[3]).

Au début du XVIIIe siècle, les horlogers travaillaient sur commande et livraient eux-mêmes leurs montres à une clientèle très restreinte. Peu à peu des colporteurs surgirent de leurs rangs. Suivant les traces des marchands de dentelles, déjà nombreux dans la région, ils portèrent en Bourgogne, à Lyon et dans le bassin de la Loire de petits lots de montres qu'ils achetaient à leurs voisins[4]). Plus tard, lorsque ces colporteurs furent devenus de gros marchands, ils eurent à La Chaux-de-Fonds, au Locle et à Fleurier des entrepôts importants et souvent aussi des succursales et des agences à l'étranger. Joignant aux fonctions de négociants celle d'entrepreneurs industriels, ils faisaient travailler et finir des montres par des ouvriers dont ils payaient les produits comptant. Ils importaient aussi beaucoup de boîtes de Genève et achetaient même des montres complètes aux horlogers du Val de St-Imier qui offraient leur marchandise à très bas prix aux foires

---

[1]) Roland 1778, p. 159; Nemnich 1811, t. VIII, p. 133 et s.; Eggers 1799, t. VI, p. 337 et s.; Kopp 1874, p. 17; Fallet 1912, p. 188.

[2]) Osterwald 1764, p. 97; Robert 1789, t. II, p. 97; Meiners 1791, t. IV, p. 208; *Montagnard* 1793, p. 107; Eggers 1799, t. VI, p. 319; Norrmann 1798, t. IV, p. 2762; Coxe 1801, t. II, p. 124; Chapuisat 1908, p. 225; Fallet 1912, p. 185.

[3]) Meiners 1791, t. I, p. 342; Nemnich 1811, t. VIII, p. 131; Pestalutz 1829, p. 134.

[4]) Bowring 1836, p. 36; Kopp 1874, p. 19; Bachelin 1888, p. 156; Fallet 1912, p. 198.

hebdomadaires du Locle et de La Chaux-de-Fonds[1]). Leur marché ne connaissait plus guère de limites. Les foires de Zurzach, de Beaucaire, de Francfort et de Leipzig absorbaient une grande partie de la production neuchâteloise. Le reste se vendait dans les principales capitales de l'Europe et s'exportait en Espagne, au Portugal, dans les pays scandinaves, en Orient et même outre-mer. La principale maison de La Chaux-de-Fonds vendait annuellement de 4000 à 5000 montres[2]).

Vers la fin du siècle, des marchands étrangers, souvent des juifs des environs de Mulhouse, apparurent dans les montagnes neuchâteloises. Achetant à crédit aux ouvriers qu'ils payaient en partie en marchandises après avoir revendu leurs montres à l'étranger à vil prix, ils furent accusés d'abaisser, par leurs procédés, la moralité commerciale et industrielle de la fabrique neuchâteloise et de compromettre sa réputation au dehors[3]).

Les métaux précieux que l'horlogerie de Neuchâtel mettait en œuvre provenaient presque exclusivement de la monnaie d'or et d'argent que les marchands importaient d'Espagne ou rapportaient des foires. On rendait à la production les déchets aurifères et argentifères en les traitant par le mercure dans des « moulins aux lavures » établis près du Locle. On importait l'acier d'Angleterre et le cuivre d'Aix-la-Chapelle[4]).

---

[1]) Osterwald 1764, p. 40, 67, 75; Meiners 1791, t. I, p. 342, et t. IV, p. 209; Eggers 1799, t. VI, p. 319, 336 et s.; Nemnich 1811, t. VIII, p. 133.

[2]) Eggers 1799, t. VI, p. 340; Kopp 1874, p. 15; Robert 1789, t. II, p. 91; Barthélemy 1793, vol. 432, fol. 316; Meiners 1791, t. IV, p. 211.

[3]) Petitpierre 1871, p. 248 et s.; Fallet 1912, p. 199 et s.

[4]) Nemnich 1811, t. VIII, p. 133 et s.; Bowring 1836, p. 38; Jaccard 1888, p. 76.

V. Conclusion : le travail à domicile et le travail en fabrique avant 1798.

Nous venons de passer en revue les plus importantes des grandes industries suisses de la fin de l'ancien régime.

En examinant leur structure interne, nous n'avons pas eu de peine à constater ce qui les distingue les unes des autres. Ici l'industrie est l'occupation principale de ceux qui s'y livrent, là elle est subordonnée à l'agriculture; ici les ouvriers sont propriétaires de leurs instruments de travail, là ce sont les patrons; ici la machine est complexe et coûteuse, là elle n'est qu'un simple outil; ici le travail est réglementé, là il est libre. Mais, malgré ces différences, que notre étude a mises en lumière, les grandes industries suisses de la fin du XVIIIe siècle se ressemblent par un trait essentiel, qui leur donne comme un air de famille. Leur caractère dominant est la dissociation du commerce, qui est presque partout localisé dans les villes ou les bourgs, et du travail, qui se fait presque partout en famille, à domicile et à la campagne.

Nous n'avons considéré, il est vrai, que les industries cotonnières de la Suisse orientale, les industries séricicoles de Zurich et de Bâle, et les industries horlogères de la Suisse occidentale, de sorte que notre généralisation peut paraître hâtive et téméraire.

Mais c'étaient là les industries de beaucoup les plus importantes et celles dont les transformations subséquentes furent les plus fertiles en conséquences sociales. Nous aurions pu leur joindre, du reste, les industries du lin [1])

---

[1]) Cf. Addison 1708, p. 280; Ruchat 1714, t. II, p. 427; Walser 1740, p. 491 et s., 641, 653, 658, 664; Afsprung 1784, p. 33 et s.; *Bern* 1796, t. II, p. 87 et s.; Ebel 1798, t. I, p. 268, et 1802, t. II, p. 29 et s., 84 et s.; Eggers 1799, t. IV, p. 402, et t. VI, p. 199; *Briefe* 1807, t. I, p. 66 et s.; *Helv. Almanach* 1808, p. 144; Nemnich 1811, t. VIII, p. 57, 63, 80, 138 et s.; *Gem. Ges.* 1825, p. 262; Hungerbühler 1852, p. 45; Wartmann 1875, p. 89, 171; Hofmann 1892, p. 3 et s.; Jenny 1898, t. I, p. 66 et s.; Haene 1899, *passim*; Bueler 1909, p. 12, 17 et s., 41.

et de la paille[1]), ainsi que la dentellerie neuchâteloise[2]), dont l'organisation était analogue et dont l'étude aurait par conséquent confirmé nos conclusions.

Est-ce à dire que la fabrique, au sens moderne du terme, était inconnue en Suisse avant le XIX[e] siècle? Evidemment non.

Nous en avons déjà signalé quelques exemples isolés dans les industries que nous venons d'examiner: le grand établissement de moulinage du Sihlhof et les *Weberstuben* pour le tissage de la soie dans la campagne zuricoise peuvent, en effet, être considérés comme des fabriques.

Il y avait, en outre, diverses industries, telles que la papeterie, la tannerie, la bijouterie, la verrerie, la poterie et la métallurgie, dans lesquelles le travail s'effectuait dans des ateliers collectifs, sous la direction d'un patron responsable. Mais l'importance de ces industries pour l'économie nationale était si faible, et les établissements réunissant plus d'une dizaine d'ouvriers y étaient si exceptionnels, que nous pouvons sans scrupule les prétériter.

Il n'en est pas de même d'une grande industrie qui, quoique d'origine récente en Suisse à la fin du XVIII[e] siècle, s'y était d'emblée organisée en fabrique et y avait pris une très grande extension. Nous voulons parler de l'industrie des toiles peintes.

Introduite après la révocation de l'Edit de Nantes par des réfugiés huguenots à Genève et à Neuchâtel[3]), elle s'était répandue sur toute la Suisse, comme nous l'avons vu au chapitre précédent. Les tisserands d'Ar-

---

[1]) Storr 1784, t. I, p. 49; Hirzel 1788, p. 89; Fäsi 1796, t. I, p. 27 et s.; Nemnich 1811, t. VIII, p. 122, 139; Lehmann 1896, p. 7, 12 et s., 31, 50.

[2]) Osterwald 1764, p. 15; Roland 1778, p. 166; Henriod 1799, *passim*; Eggers 1799, t. VI, p. 324; Nemnich 1811, t. VIII, p. 135; Petitpierre 1871, p. 212 et s.

[3]) Petitpierre 1871, p. 220 et s.; Luze 1882, p. 164; Jenny 1898, t. I, p. 31, et 1902, t. II, p. 86, 90; Chambrier 1900, p. 211; Fazy 1905, p. 106.

govie, de Zurich, d'Appenzell et du Toggenbourg lui livraient la matière première, dont une partie était en outre importée des Indes par les ports italiens. En général, les fabricants de toiles peintes achetaient les tissus, soit directement, soit par des intermédiaires. Mais, souvent aussi, ils travaillaient à façon pour le compte de marchands en gros [1]). L'impression se faisait dans de grands bâtiments, à l'aide de machines dont une partie étaient mues par la force hydraulique. Le nombre moyen d'ouvriers par fabrique semble avoir été de 50 à 100, mais il n'était pas rare d'en trouver plusieurs centaines travaillant sous un même toit [2]). Le plus important établissement de la Suisse, la manufacture des Bergues de Jean-Louis Fazy, à Genève, employait jusqu'à 800 ouvriers à l'époque de sa plus grande prospérité [3]). Jusqu'à l'arrêté protectionniste de Calonne, en 1785, la France était le plus gros acheteur d'indiennes suisses. Mais après cette date, qui marque d'ailleurs l'apogée de l'industrie des toiles peintes, les fabricants se tournaient de plus en plus vers l'Allemagne et l'Italie, où ils trouvaient encore des débouchés aux foires de Francfort, de Leipzig et ailleurs [4]).

L'industrie des indiennes était la seule des grandes industries suisses qui fût organisée en fabrique sous l'ancien régime. Pour toutes les autres, le travail à domicile, en famille et à la campagne était la règle. Aussi pouvons-nous bien affirmer que c'est cette dernière forme qui est

---

[1]) Nicolai 1781, p. 52; Ebel 1798, t. I, p. 279; Maurer 1794, p. 290; Coxe 1801, t. I, p. 30; *Helv. Almanach* 1809, p. 125; Nemnich 1811, t. VIII, p. 127, 135 et s.; Bürkli 1881, p. 196; Hofmann 1892, p. 11; Jenny 1898—1774, t. I, p. 50; Chapuisat 1908, p. 140; Bueler 1909, p. 20.

[2]) Osterwald 1764, p. 10; *Arch. Bâle* 1794 Pr. O^2, fol. 331; Maurer 1794, p. 286 et s.; Norrmann 1795, t. I, p. 214 et s.; Troll 1848, t. VII, p. 94; Petitpierre 1871, p. 240; Jenny 1902, t. II, p. 94, 107.

[3]) Robert 1789, t. II, p. 350; Meiners 1791, t. II, p. 260; *Arch. Genève* 1810; Fazy 1905, p. 108.

[4]) Ebel 1802, t. II, p. 273 et s.; *Arch. Genève* 1810; *Helv. Almanach* 1809, p. 125; Nemnich 1811, t. VIII, p. 127, 135; König 1899, p. 7; Burckhardt-Bachofen, fol. 25.

caractéristique de l'organisation industrielle de la Suisse à la veille du XIX[e] siècle.

Le travail à domicile était général en Europe avant la révolution industrielle. Ce qui était particulier à la Suisse, c'était la dissociation du commerce citadin et de la fabrication rurale, et la prépondérance industrielle des campagnes sur les villes[1]).

---

[1]) Les contemporains éclairés se rendaient compte de cette particularité de la Suisse. Preuve en soit la citation suivante, tirée d'un dialogue fictif entre un bourgeois de Zurich et un de ses sujets: «Ihr könnet der Stadt Zürich nicht genug danken, dass sie schon vor langer Zeit her dem Lande die Fabrikation überliess, und sich den Handel vorbehielt, da hingegen in den meisten Handelsstädten in Europa Fabrikation mit dem Handel innert ihrem Umkreis blieb; wie in Paris, Lyon, Rouen, London, Birmingham, Manchester, Sheffield, in Deutschland, in allen Städten des gewerbreichen Sachsens und Schlesiens. Dadurch kam Euer Land und die Cultur desselben so ausserordentlich auf.» *Helv. Monatschrift* 1801, t. VI, p. 150—151.

SECONDE PARTIE.

La révolution industrielle.

Ayant constaté quel était, à la veille des grandes transformations, le régime industriel de la Suisse, il nous faut aborder maintenant l'étude de ces transformations mêmes.

Il est impossible de déterminer avec précision la date du commencement et de la fin d'un phénomène aussi complexe que la révolution industrielle, mais il est certain qu'en Suisse ses manifestations les plus significatives, dans l'ordre économique, se produisirent entre 1798 et 1848. Or, c'est précisément au cours de ce demi-siècle que, dans l'ordre politique, la Suisse moderne naquit du sein de l'ancienne Confédération Helvétique. Nous n'avons pas à montrer ici les liens de parenté causale qui relient l'un à l'autre ces deux ordres de phénomènes [1]). Mais il nous faut noter quelques-uns des changements dans l'organisation politique qui influèrent le plus directement sur la marche de la révolution industrielle et sur le sort de la classe ouvrière. Les conditions géographiques et religieuses, que nous avons considérées dans la première partie de cet ouvrage, n'ont point subi de modifications

[1]) C'est la tâche que nous nous sommes proposée dans notre ouvrage sur *Le Facteur économique dans l'Avènement de la Démocratie moderne en Suisse,* dont le premier volume sur *L'Agriculture à la fin de l'ancien régime* a paru en 1912.

appréciables au cours de la première moitié du XIXe siècle. Nous n'y revenons donc pas. Nous serions plus tentés d'étudier le facteur agraire, dont l'influence fut si considérable dans la patrie de l'industrialisme. Mais nous nous en abstenons, pour ne pas allonger démesurément cette étude. D'ailleurs la transformation de champs labourés en pâturages, qui se poursuivait en Suisse comme en Angleterre pendant cette période, n'est comparable à « *l'enclosure movement* » ni par ses causes, ni par son importance, ni surtout par ses conséquences pour le développement de l'industrie.

CHAPITRE IV.

La transformation des conditions politiques de la vie industrielle de 1798 à 1848[1]).

Au début de l'année 1798, la Suisse fut brusquement arrachée à l'état politique que nous avons décrit dans un chapitre précédent. La France révolutionnaire lui imposa alors une constitution démocratique, libérale et unitaire qui, sur certains points, était essentiellement contraire à l'esprit de la nation et, sur d'autres, anticipait sur ses besoins. Sa mise en vigueur fut le signal de troubles sans cesse renouvelés.

Pour y mettre terme, Bonaparte, en 1803, dicta à la Suisse l'Acte de Médiation. Ce fut une œuvre d'intelligente réaction, si on la compare à la constitution de 1798, de progrès éclairé, si on la met en regard des lois qui régissaient la Suisse avant cette date. Son principal défaut fut son origine napoléonienne. Aussi ne put-elle survivre à la chute de son auteur.

A l'Acte de Médiation succédèrent le Pacte de 1815 et les constitutions cantonales qu'il sanctionna. On reconnaît aisément, à l'examen de ces documents, l'effort conscient de leurs auteurs pour rétablir l'ancien ordre de choses. Couronné d'un plein succès dans ses visées décentralisatrices, cet effort se heurta cependant sur divers points aux obstacles accumulés par plusieurs lustres de démocratie modérée et de liberté relative.

---

[1]) Les faits que nous exposons dans ce chapitre sont indiscutés et universellement connus. Nous nous bornons à les présenter dans un ordre nouveau, pour bien montrer leur enchaînement et leur importance pour la révolution industrielle.

De 1815 à 1848 chaque modification que subit le régime politique de la Suisse marqua un pas dans la voie qui mène à l'Etat fédératif, tel qu'il fut organisé en 1848. La constitution adoptée cette année-là fut, en effet, l'aboutissement normal d'une longue évolution.

Cette évolution, dont l'origine remonte à l'ancien régime finissant, fut brusquée en 1798, sagement ralentie en 1803 et brutalement interrompue en 1815. Mais elle avait déjà repris lentement son cours fatal, lorsque les événements de 1830 la précipitèrent vers son terme logique. Tendant vers une triple fin d'égalité politique, de liberté économique et d'unité nationale, elle influa sur la marche contemporaine de l'industrie par ses trois principes directeurs.

La tendance égalitaire ou démocratique se manifesta par deux faits principaux: l'extension du droit de suffrage et l'abolition des privilèges urbains.

La Constitution helvétique de 1798, plus radicale en cela que son prototype français de 1795, institua le suffrage universel dans toute la Suisse. Elle proclama la souveraineté de «l'universalité des citoyens», et elle appela à la qualité de citoyen non seulement les bourgeois de l'ancien régime, mais leurs sujets et tous ceux qui avaient le droit de «manance perpétuelle». Elle supprima aussi les «frontières entre les cantons et les pays sujets» et déclara la «république helvétique, une et indivisible» [1]).

L'Acte de Médiation, tout en affirmant qu'«il n'y a plus en Suisse ni pays sujets, ni privilèges de lieux, de naissance, de personnes ou de familles», introduisit un régime censitaire dans tous les cantons, sauf dans les anciennes démocraties. Il exclut, en outre, de l'électorat tous ceux qui ne possédaient pas un droit de bourgeoisie communal. Dans les anciens cantons aristocratiques et

[1]) Gisi 1872—1798, p. 1 et s.; Schollenberger 1908, t. II, p. 29; Blocher 1906, p. 148 et s.

oligarchiques, l'organisation politique permit aux villes de reprendre, en partie tout au moins, leur ancien ascendant sur les campagnes [1]).

Le Pacte de 1815, respectueux de la souveraineté cantonale, laissa aux 22 Etats signataires une très grande liberté en matière d'organisation interne [2]). Il en résulta une étonnante diversité de régimes électoraux. A Berne et à Fribourg, la réaction fut presque complète. Le droit de suffrage fut supprimé et la campagne entièrement soumise à la capitale. A Soleure et à Lucerne, l'influence de la révolution fut plus sensible et la campagne gagna des droits qu'elle ne possédait pas avant 1798. A Soleure, le Grand Conseil qui, comme jadis, se renouvelait lui-même, fut tenu d'agréer un certain nombre de représentants des districts ruraux. A Lucerne, les campagnards furent même admis à élire directement quelques-uns des leurs au Conseil législatif. Dans les anciennes oligarchies de Zurich, Bâle et Schaffhouse, on abolit le cens électoral, et les anciens sujets reçurent le droit de participer directement par leurs suffrages à la nomination du Grand Conseil. Mais les bourgeois de la capitale s'y réservèrent toujours une représentation prépondérante. Dans les nouveaux cantons d'Argovie, de Vaud, de Thurgovie, de St-Gall et du Tessin, le régime censitaire de l'Acte de Médiation fut maintenu, souvent avec des restrictions nouvelles. Neuchâtel se donna le suffrage universel, mais indirect, tandis que Genève adopta un système électoral censitaire, destiné à assurer le règne d'une élite intellectuelle. Les cantons à *Landsgemeinde* conservaient leurs antiques institutions démocratiques, que l'Acte de Médiation leur avait, du reste, déjà rendus. Les Grisons et le Valais, de

---

[1]) Bluntschli 1875—1803, t. II, p. 327, et 1875, t. I, p. 468; Blocher 1906, p. 157 et s.; Schollenberger 1908. t. I, p. 83.

[2]) L'article 7, en vertu duquel ... « la jouissance des droits politiques ne peut jamais, dans aucun canton, être un privilège exclusif en faveur d'une classe de citoyens », ne limita guère cette liberté en fait. *Recueil* 1832—1815, t. I, p. 11.

nouveau réunis à la Suisse, revinrent à leur ancien régime mi-représentatif, mi-démocratique [1]).

C'est contre ce régime bigarré que furent dirigées les révolutions cantonales de 1830 et les mouvements subséquents. Partout l'extension du suffrage et l'établissement de l'égalité politique figuraient au premier plan des revendications populaires, et partout on fit droit à ces revendications. On simplifia le système électoral en supprimant ou en atténuant les privilèges précédemment consentis aux capitales, à la naissance et à la fortune, et on augmenta les compétences du corps législatif aux dépens de celles des gouvernements [2]).

La Constitution de 1848 consacra définitivement ces conquêtes de la démocratie. Dans son article 4, elle proclama « tous les Suisses égaux devant la loi » et déclara que dorénavant il n'y aurait plus en Suisse « ni sujets, ni privilèges de lieu, de naissance, de personnes ou de familles ». Quoique au début de la période suivante quelques constitutions cantonales aient encore limité le droit de suffrage pour des motifs censitaires et confessionnels, le principe même de l'égalité politique n'a plus été remis en question [3]).

Des libertés conquises dans la première moitié du XIXe siècle, deux nous intéressent très particulièrement ici: la liberté du commerce et de l'industrie et la liberté d'établissement.

La Constitution helvétique les garantissait implicitement. La suppression des frontières cantonales comportait

---

[1]) *Recueil* 1832—1815, t. I, p. 3 et s.; Bluntschli 1875, t. I, p. 485; Blocher 1906, p. 171 et s.

[2]) Cherbuliez 1843, t. I, p. 66 et s.; Blocher 1906, p. 183 et s.; Bluntschli 1875, t. I, p. 497 et s.; Schollenberger 1908, p. 173 et s.; Feddersen 1867, passim. On trouve beaucoup de textes importants relatifs aux événements de la « régénération » suisse dans *Helvetia* 1823—1833 et *Annalen* 1832—1839.

[3]) Bluntschli 1875—1848, t. II, p. 430; Blocher 1909, p. 199 et s.

la suppression des douanes et péages intérieurs. Les « ci-devant droits de maîtrise et jurandes » furent abolis par une loi du 20 octobre 1798, comme « directement opposés » aux principes fondamentaux de liberté et d'égalité sur lesquels reposait tout l'édifice de la République helvétique [1]). Quant à la liberté d'établissement, elle résultait aussi, pour les citoyens suisses, de la suppression des frontières cantonales. Elle fut étendue aux étrangers par une loi du 29 octobre 1798, dictée par des considérations générales de droit naturel [2]).

Ces innovations étaient véritablement révolutionnaires. La réaction qui suivit, sous l'Acte de Médiation et surtout sous le Pacte de 1815, n'en fut que plus vive. Profitant de leur autonomie reconquise, les cantons cherchèrent, par des restrictions de tout ordre, à protéger les intérêts locaux qui avaient souffert de la concurrence déchaînée par la révolution de 1798. On n'en revint pas aux monopoles commerciaux des anciennes oligarchies urbaines, mais, au mépris des termes de l'Acte de Médiation, on rétablit des péages et même des douanes aux frontières cantonales, et on reconstitua les corps de métier dans beaucoup de villes [3]). La liberté d'établissement, que l'Acte de 1803 avait encore garantie aux citoyens suisses, disparut complètement sous le Pacte de 1815 et ne fut que partiellement rétablie par des Concordats en 1819 et en 1822 [4]).

---

[1]) *Schw. Republ.* 1798, t. I, p. 69 et s., t. II et t. III passim; *Bundes Arch.* 1798, t. 548, fol. 159; Hilty 1878, p. 614.

[2]) *Schw. Republ.* 1798, t. II passim; *Tageblatt* 1798, t. II, p. 55 et s.; Schollenberger 1908, t. II, p. 31 et s.

[3]) Blumer 1891, p 74; Baumgartner 1853, t. I, p. 36; *Annalen* 1832, t. I, p. 474 et s.; Bluntschli 1875—1803, t. II, p. 327, et 1875—1815, t. II, p. 364; Rengger 1847—1804, t. II, p. 99; Bernoulli 1822, p. 1; Pestalutz 1829, p. 21, 113 et s.; Troll 1850, t. VIII, p. 97; Gysi 1831, p. 116; *Gem. Ges.* 1828, p. 30; Bluntschli 1875, t. I, p. 492.

[4]) Bluntschli 1875—1803, t. II, p. 327, 1875—1822, t. II, p. 406 et s., 1875—1819, t. II, p. 318 et s., et 1875. t. I, p. 486; Cherbuliez 1843, t. I, p. 155; Schollenberger 1908, t. II, p. 88; Blumer 1891, p. 60, 78; Hungerbühler 1853, p. 80 et s.; *Annalen* 1832, t. I, p. 162, 1833, t. II, p. 135, 333, 342; Bertheau 1895, p. 8 et s.

Mais cette réaction était trop contraire aux tendances économiques de l'époque pour être durable. Les progrès industriels et l'expansion commerciale demandaient plus de liberté de mouvement pour les hommes comme pour les choses. Les institutions juridiques ne tardèrent pas à se plier à leurs exigences.

Les constitutions issues des révolutions de 1830, faisant droit à une revendication qui avait été formulée dans beaucoup d'assemblées populaires, contenaient presque toutes des dispositions favorables à la liberté économique [1]. Le 26 juillet 1831, la diète fédérale décréta la liberté absolue du commerce intérieur, insuffisamment garantie par le Pacte de 1815 [2]. Mais ce décret même resta lettre morte, puisqu'il se heurta dans son application au particularisme égoïste et tout puissant des cantons [3]. Malgré tous les vœux et toutes les déclarations de principes, le commerce, l'industrie et l'établissement demeuraient encore l'objet d'une foule de mesures restrictives. Ce n'est qu'en 1848, voire même en 1874, que la vie économique reconquit dans tous les cantons la liberté entière dont elle avait bénéficié sous la République helvétique [4].

Il a fallu à la Suisse un demi-siècle pour satisfaire les ambitions démocratiques des auteurs de la Constitution de 1798, et trois quarts de siècle pour réaliser leur idéal de liberté économique. Sur ces deux points, leur seule faute — et il n'en est point de plus honorable — fut d'avoir devancé leur temps.

---

[1]) *Gem. Ges.* 1829, p. 63 et s.; Pestalutz 1829, p. III; *Arch. Zur.* 1830; Escher 1830, p. 10; Ulrich 1831, p. 10; *Annalen* 1832, t. I, p. 274 et s., 323, 350, 357, 399, 483; 1833, t. II, p. 217; Cherbuliez 1843, t. I, p. 155; Baumgartner 1853, t. I, p. 121; Feddersen 1867, p. 85.

[2]) Cherbuliez 1843, t. II, p. 199; Blumer 1891, p. 107; Bertheau 1895, p. 78.

[3]) Beyel 1843, p. 64 et s.; Huber 1890, p. 118.

[4]) Berlepsch 1864, p. 494; Bluntschli 1875, t. I, p. 524; le même 1875—1848, t. II, p. 434 et s.; Bertheau 1895, p. 14 et s., 20 et s., 90 Schollenberger 1908, p. 376.

Dans leur rêve d'unité nationale, leur erreur fut plus grave. Malgré les progrès accomplis au cours du XIXe siècle dans le sens qu'ils ont indiqué, le but qu'ils ont poursuivi est encore loin d'être atteint. Le sera-t-il jamais? Cela paraît bien douteux. L'œuvre de la centralisation fut facile, tant qu'elle parut bienfaisante. Et elle parut bienfaisante, tant qu'elle répondait aux besoins de l'évolution économique. Mais aujourd'hui les plus pressants de ces besoins sont satisfaits, dans la mesure où elle peut les satisfaire. Aussi, privée du concours des forces qui l'ont soutenue et guidée pendant plus d'un siècle, est-elle arrêtée dans sa marche progressive par les obstacles que lui oppose la diversité d'intérêts, de langue, de race et de religion des cantons suisses. Mais, si au début du XXe siècle l'idée de la centralisation paraît presque épuisée et stérile, parce que contraire aux nécessités vitales de la nation, il en était tout autrement au début du XIXe.

Il serait fort exagéré de prétendre que la Suisse aspirait alors à l'unité nationale. Mais, chez une élite intellectuelle tout au moins, les dangers de dissolution qui la menaçaient et les avantages matériels dont la privait la diversité de ses institutions étaient clairement perçus[1]). Aussi est-il permis de penser qu'une constitution sagement et modérément centralisatrice, qui eût écarté ces dangers et assuré ces avantages, eût été bien accueillie en 1798.

Mais la Constitution helvétique ne fut ni sage ni modérée dans son action centralisatrice. Si l'unification qu'elle tenta en matière de douanes, de monnaie, de postes et de poids et mesures, répondait aux vœux de beaucoup d'esprits éclairés[2]), il fut au moins prématuré de l'étendre à

---

[1]) Müller 1835—1797, t. XXXI, p. 200 et s.; *Hall* 1789, p. 22; *Helv. Monatschrift* 1800, t. III, p. 48, et t. IV, p. 36.

[2]) *Bern* 1796, t. II, p. 88; *Schw. Republ.* 1798, t. II, p. 142; Hœpfner 1801, p. 62; *Bernoulli Arch.* 1830, t. V, p. 1 et s.; Luginbühl 1887, p. 80.

toute la législation civile et pénale. Et quant à la suppression de l'autonomie politique et administrative des cantons, ce fut une erreur injustifiable qui ne s'explique que par des considérations étrangères à la prospérité économique de la nation[1]).

En 1803, le Médiateur, reconnaissant que la Suisse était « constituée fédérale par la nature », la libéra du joug unitaire, auquel elle ne s'était du reste jamais soumise[2]). Mais, d'autre part, comme nous l'avons vu, il chercha à resserrer le lien fédéral par des prescriptions très libérales sur le commerce intérieur et sur l'établissement des citoyens suisses hors de leur canton d'origine. Il visait au même but dans l'article 7 de l'Acte fédéral, en vertu duquel « les monnaies fabriquées en Suisse ont un titre uniforme qui est déterminé par la Diète ». Cette déclaration, trop vague, ne suffit pas à doter la Suisse d'un système monétaire national[3]). Les efforts tendant à l'unification des poids et mesures, qui se poursuivaient assez activement sous la Médiation, n'aboutirent pas davantage à un résultat positif[4]).

Mais si les mesures centralisatrices que Bonaparte édicta dans l'intérêt même de la Suisse restèrent stériles, il n'en fut pas de même de celles que Napoléon lui imposa en vertu de sa politique impériale. Pour rendre effectif le blocus continental, il poussa en effet ses protégés helvétiques dans une voie qui les conduisit, en 1813, à l'établissement du premier tarif douanier suisse[5]).

---

[1]) « Le système fédératif (en Suisse) est pernicieux pour la France » déclara La Reveillère Lépeaux, membre du directoire français, à Ochs en décembre 1797. Ochs 1822, t. VIII, p. 258. Si les chefs de la République helvétique désiraient l'unité, c'est qu'ils y voyaient une défense contre la réaction aristocratique. Cf. Schlumberger (Ochs) 1906—1798, p. 71; Vogel (Laharpe) 1894, p. 94; Luginbühl (Stapfer) 1887, p. 60 et s.; Rengger 1847—1802, t. II, p. 82; Zschokke (Glayre) 1805, t. III, p. 61; Cart 1802, p. 61.

[2]) Bluntschli 1875—1803, t. II, p. 323.

[3]) Bluntschli 1875—1803, t. II, p. 327; Altherr 1908, p. 5; Blumer 1891, p. 61.

[4]) Furrer 1889, t. II, p. 364 et s.

[5]) Huber 1890, p. 8 et s.; Cérenville 1906, p. 45 et s.; Blumer 1891, p. 61 et s.

En ouvrant la Diète fédérale le 18 juillet 1814, son président, le bourgmestre von Reinhard de Zurich, déclara que le projet de constitution alors soumis à l'acceptation des cantons procédait d'un compromis conclu entre fédéralistes et centralisateurs [1]). Mais, dans sa rédaction définitive, le Pacte fédéral de 1815 sacrifia nettement les aspirations de ceux-ci aux exigences rétrogrades de ceux-là.

Le principe de la souveraineté cantonale fut expressément proclamé et les compétences et les fonctions du pouvoir central très étroitement circonscrites. Devant la contre-offensive des forces de la Restauration, les centralisateurs avaient dû battre en retraite sur presque toute la ligne.

Sur un seul point leur désir d'unité nationale reçut quelque satisfaction. Le Pacte fédéral prévoyait l'établissement d'une « caisse militaire fédérale » destinée à « subvenir aux dépenses de guerre ». C'était là une innovation importante, d'autant plus que cette caisse devait être alimentée par un « droit d'entrée sur les marchandises qui ne sont pas des objets de première nécessité [2]) ». L'institution de ce droit purement fiscal, perçu par les cantons-frontières, ne constituait sans doute pas la réalisation de l'unité douanière. Le maintien des péages intérieurs le montre, et l'impuissance nationale en matière de politique commerciale, manifestée par l'échec du fameux « Concordat de représailles » en 1822—1824, le confirme [3]). Mais

---

[1]) Muralt 1839, p. 276.

[2]) Cherbuliez 1843, t. II, p. 475; Bluntschli 1875, t. I, p. 487; Blumer 1891, p. 72; Schollenberger 1908, t. II, p. 147, 165.

[3]) Le Concordat de représailles de 1822, auquel adhérèrent treize cantons et demi, était dirigé contre la France, dont la politique protectionniste lésait gravement la Suisse. Les signataires du concordat espéraient qu'en menaçant de fermer leurs frontières aux produits français, ils obtiendraient des concessions du gouvernement de Louis XVIII. Le concordat fut dénoncé en 1824, l'abstention de plusieurs cantons importants, tels que Zurich, Bâle et Genève, ayant rendu cet espoir illusoire. Huber 1890, p. 66 et s.; Blumer 1891, p. 81; Droz 1896, p. 8; Schollenberger 1908, t. II, p. 167 et s.

c'était déjà un progrès significatif qu'une imposition uniforme consentie et subie par toute la Suisse en faveur d'une cause commune.

Dans son ensemble et sauf cette exception, le Pacte de 1815 était donc une œuvre de réaction fédéraliste. Mais ses auteurs, en refusant au besoin de centralisation dont la Suisse était travaillée des satisfactions appropriées, ne parvinrent pas à étouffer ce besoin. Aussi de 1815 à 1848 réussit-on, par la voie laborieuse et incertaine des décrets de la Diète et des concordats intercantonaux, à combler quelques-unes des lacunes que le Pacte fédéral avait laissé subsister.

En 1816, la Diète décréta le maintien et même l'extension du service consulaire suisse qui s'était peu à peu développé sous la Constitution helvétique et sous l'Acte de Médiation [1]. En 1818, les cantons s'engagèrent, par un concordat, à respecter une décision de la Diète de 1803, qui leur interdisait d'élever leurs tarifs postaux les uns à l'égard des autres [2].

En 1819, 1824 et 1825, des conventions monétaires furent conclues entre les principaux cantons. Nous ne saurions les analyser ici. Qu'il nous suffise d'indiquer leur but, qui était d'assurer aux Etats signataires les bénéfices de l'uniformité et de la stabilité, sans augmenter les compétences fédérales en la matière, en limitant la libre frappe de monnaies d'appoint [3]. En 1818 la Diète décréta l'établissement d'une école militaire centrale à Thoune, qui devint par la suite un ardent foyer d'action nationale [4].

Après les révolutions cantonales de 1830, il semblait que les temps étaient mûrs pour l'achèvement de l'œuvre d'unification. La revision du Pacte fédéral, entreprise dès

[1] Bluntschli 1875, t. II, p. 385 et s.; Blumer 1891, p. 76; Schollenberger 1908, t. II, p. 165; Fischer 1909, p. 11 et s.

[2] Blumer 1891, p. 78.

[3] Wirth 1870, t. II, p. 479; Blumer 1891, p. 78.

[4] Bluntschli 1875, t. I, p. 497; Blumer 1891, p. 77; Schollenberger 1908, t. II, p. 165.

1831, devait la réaliser. Mais, comme elle échoua piteusement, elle n'en fit rien[1]). Les discussions passionnées auxquelles elle donna lieu, avivèrent au contraire l'antagonisme entre fédéralistes et centralisateurs et multiplièrent par là les obstacles à toute solution à l'amiable. En conséquence la marche à l'unité nationale fut sensiblement ralentie, à n'en juger du moins que par ses manifestations extérieures. Pendant toute la période dite de la Régénération, soit de 1830 à 1848, nous n'avons à signaler que deux réformes importantes dans les rapports entre cantons[2]). Ce furent un décret de 1835, augmentant les compétences de surveillance du *Vorort* en matière de routes, et un concordat, relatif aux poids et mesures, conclu par douze cantons en la même année[3]).

Mais, si les progrès extérieurs de la centralisation furent à peine perceptibles pendant cette période, «le sentiment de la nationalité collective[4])» ne cessa de se fortifier. L'écart entre les institutions positives et les vœux de la nation ne faisait que grandir, et le Pacte de 1815 devenait manifestement caduc.

Aussi, lorsqu'en 1847 la campagne du *Sonderbund* eut définitivement brisé la résistance des fédéralistes, la nécessité d'une revision constitutionnelle s'imposa à tous.

Le principe de la souveraineté cantonale avait encore de profondes racines dans la conscience populaire. Loin de les arracher, la Constitution helvétique les avait au contraire étendues et fortifiées par les souvenirs maudits

---

[1]) Baumgartner 1853, t. I, p. 163 et s.; Feddersen 1867, p. 120 et s., 137 et s., 150 et s.; Bluntschli 1875, t. I, p. 502; Blumer 1891, p. 91 et s.

[2]) Nous ne mentionnons pas ici le décret du 26 juillet 1831 sur la liberté du commerce intérieur, que nous avons déjà signalé plus haut. Cf. p. 115.

[3]) Blumer 1891, p. 107; Baumgartner 1854, t. II, p. 152; Bluntschli 1875, t. II, p. 422 et s.

[4]) L'expression est de Cherbuliez qui consacra quelques pages très fines à l'influence qu'exercèrent sur le lien fédéral les révolutions de 1830 dans les cantons. Cf. Cherbuliez 1843, t. II, p. 189 et s., 277 et s.

qu'elle avait laissés derrière elle. D'autre part, l'unité nationale était devenue un besoin national, et l'expérience décevante d'un demi-siècle de jalousie, de méfiance et de conflits stériles, avait clairement démontré qu'elle ne pouvait se réaliser dans le cadre d'une confédération d'Etats.

La solution du dilemme qui se posait ainsi à la Commission de revision en 1848, fut trouvée dans l'imitation du système bicaméral en vigueur aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord[1]). On confia le pouvoir législatif à une *Assemblée fédérale,* dont l'une des *sections* devait représenter le peuple et l'autre les cantons. C'est ainsi que la Suisse devint un Etat fédératif dont la Constitution devait à la fois «affermir l'alliance des Confédérés» et «maintenir et accroître l'unité, la force et l'honneur de la nation»[2]).

A cet Etat nouveau, les cantons abandonnèrent des droits importants, notamment en matière de douanes, de postes, de monnaie et de poids et mesures. Ils lui conférèrent en outre des compétences étendues en matière de défense nationale et de travaux publics[3]). L'œuvre de la centralisation se trouvait ainsi accomplie dans ses éléments essentiels. Elle fut complétée par l'adoption et les revisions successives de la Constitution de 1874, grâce auxquelles presque toute la législation commerciale, civile et

---

[1]) James Fazy fut, au sein de la diète et dans la presse, le grand promoteur de cette solution, qu'il avait déjà proposée dans une brochure parue en 1837. (Fazy 1837, p. 4, 13, 20. Fazy 1887, p. 94 et s., 234 et s.; Blumer 1891, p. 115.) Elle avait, du reste, déjà beaucoup été discutée en Suisse dès la fin de l'ancien régime et elle comptait parmi ses parrains Jean de Müller et Napoléon Bonaparte. Cf. Müller 1835—1799, t. XXXII, p. 65; Haug-Müller 1893—1799, t. I, p. 175, 178, 185; Strickler 1897—1800, t. VI, p. 260, 721; *Helv. Monatschrift* 1801, t. VI, p. 49; Wieland 1857—1802, p. 139; Cooper 1828, p. 154; Mundt 1839, p. 146; Rappard, Init. 1912, p. 348 et s.

[2]) Ce sont les termes mêmes du préambule de la Constitution de 1848, maintenues dans celle de 1874.

[3]) Bluntschli 1875, t. I, p. 517 et s., et 1875—1848, t. II, p. 433 et s., art. 23 et s., 33 et s.; Blumer 1891, p. 152 et s.; Schollenberger 1908, t. II, p. 333 et s.

pénale est aujourd'hui du ressort de la Confédération. Il en est de même, depuis 1874, de la législation sur le travail en fabrique dont l'importance, comme nous le verrons, n'a guère été reconnue en Suisse qu'après 1848.

Telle, décrite à grands traits, fut l'évolution politique de la Suisse dans la première moitié du XIXe siècle. Elle nous apparaît essentiellement comme la répercussion des transformations économiques concomitantes. Mais il est certain qu'il y eut, entre les deux ordres de phénomènes, réciprocité d'influence. La révolution industrielle fut hâtée et facilitée par l'évolution politique qu'elle déterminait et commandait.

Cette évolution, en effet, favorisait l'avènement de la grande industrie par les trois tendances que nous lui avons reconnues.

Par sa tendance démocratique, elle stimula l'ambition des classes laborieuses, détermina la formation d'un parti ouvrier, et, établissant l'égalité des villes et des campagnes, affranchit les industries rurales du monopole oppressif des anciennes capitales.

Par sa tendance libérale, elle consolida le marché national, supprima la réglementation corporative et, facilitant les migrations intérieures, permit une répartition de la population conforme aux exigences de l'industrie.

Par sa tendance centralisatrice enfin, elle fit bénéficier la vie économique d'institutions uniformes, de moyens de communication améliorés et d'une politique douanière nationale qui, dirigée par d'habiles négociateurs, pouvait assurer à la grande industrie les débouchés extérieurs dont elle avait besoin.

CHAPITRE V.

L'avènement du machinisme.

La révolution industrielle est essentiellement un événement social. Elle dépasse donc l'histoire de la technique et même l'histoire de l'industrie. Cependant c'est dans l'ordre de la technique industrielle que nous en trouvons les manifestations les plus éclatantes, sinon les plus significatives. « Le machinisme, écrit Mantoux, s'il ne suffit pas à définir ou à expliquer la révolution industrielle, n'en est pas moins le phénomène capital autour duquel tous les autres se groupent » [1]).

Nous ne nous attarderons pas à analyser la machine ni à rechercher ce qui la distingue de l'outil [2]). Quelle que soit la définition adoptée, il est certain que l'industrie suisse connaissait la machine avant 1798, mais il est non moins certain que dans son ensemble elle ignorait encore le machinisme. Les presses d'imprimerie et les moulins à organsiner, par exemple, étaient à coup sûr des machines. Mais elles ne dominaient pas encore l'industrie suisse au point d'y faire régner le machinisme. Cela devient évident lorsqu'on songe à la rareté des fabriques en Suisse au XVIIIe siècle et lorsqu'on sait que, dans le monde entier, les fabriques ont été la conséquence directe et restent le symptôme visible du machinisme [3]).

---

[1]) Mantoux 1905, p. 177.

[2]) Voir à ce sujet les remarques très judicieuses de Mantoux et de Hobson. Leurs conceptions ne diffèrent guère de celles que Marx a exposées dans le premier volume de son *Capital.* Marx 1867, p. 334 et s.; Mantoux 1905, p. 177 et s.; Hobson 1912, p. 66 et s.

[3]) « Le système de fabrique ... est la conséquence nécessaire du machinisme. Un outillage formé de parties solidaires, avec une force motrice centrale, ne peut être installé que dans un local unique, où son fonctionnement est dirigé par un personnel discipliné. Ce local, c'est la fabrique ; elle n'a point d'autre définition. » Mantoux 1905, p. 242.

Mais, si machine et machinisme ne sont pas synonymes, ils sont étroitement liés l'un à l'autre par la logique et par l'histoire. Aussi ne saurait-on étudier l'avènement de celui-ci sans suivre les progrès de celle-là.

En Angleterre, c'est l'industrie cotonnière que le machinisme bouleversa le plus radicalement dans la seconde moitié du XVIIIe siècle. C'est vraisemblablement le spectacle de ses transformations qui suggéra le terme de révolution industrielle [1]). En tout cas les récits de la révolution industrielle anglaise ne sont le plus souvent que des monographies amplifiées sur l'industrie cotonnière.

Si tel est le cas pour l'Angleterre, où la fabrication des cotonnades était insignifiante au début du XVIIIe siècle [2]), il ne saurait en être autrement pour la Suisse, où on la pratiquait depuis le Moyen Age, et où elle occupait, en 1750 déjà, la place d'honneur parmi les industries nationales [3]). En Suisse, comme dans la patrie de l'industrialisme, c'est l'introduction de la filature mécanique qui est l'épisode le plus marquant de l'avènement de la grande industrie moderne [4]). Il convient donc de l'examiner en premier lieu avec un soin particulièrement minutieux.

I. L'introduction de la filature mécanique du coton.

Tous les historiens de l'industrie cotonnière anglaise s'accordent à voir dans les inventions qui révolutionnèrent

---

[1]) Voir notre Introduction.

[2]) Baines 1835, p. 99 et s.; Chapman 1904, p. 1 et s.; Mantoux 1905, p. 189 et s.

[3]) «It is a curious fact that muslins were manufactured at Zurich and St. Gall, in Switzerland, long before they were made in this country» (l'Angleterre). Ure 1836, t. I, p. 291. «Les Suisses et les Anglais ont eu la gloire d'avoir fait les premiers essais» (dans les manufactures de cotonnades). Boislandry 1815, t. I, p. 215.

[4]) M. Mantoux semble même exagérer la portée de cet épisode, puisqu'il intitule «Les Filatures», le chapitre où sont relatées toutes les principales inventions techniques dans l'industrie textile. Mantoux 1905, p. 211—269. Il paraît du reste s'en être repenti après coup. Dans la table des matières, ce chapitre porte en effet le titre: «Les Fabriques». Op. cit., p. 538.

la filature au XVIIIe siècle l'effet d'une prodigieuse pression économique. Les métiers à tisser, surtout après l'introduction de la navette volante, demandaient sans cesse aux rouets plus de matière première que ceux-ci ne pouvaient leur livrer. D'où une hausse des filés. D'où un immense effort collectif pour augmenter la productivité de la filature. D'où enfin les inventions des Wyatt, des Hargreaves, des Arkwright et des Crompton[1]).

Cette explication, très plausible, est déjà esquissée dans des ouvrages contemporains des phénomènes qui l'ont suggérée. Elle a été accueillie avec une faveur particulière et une satisfaction mal déguisée par les partisans du matérialisme historique, que la théorie « héroïque » ou « romantique » [2]) des inventions devait naturellement laisser sceptiques. Elle n'est plus guère contestée aujourd'hui.

Si convaincante qu'elle soit, il serait absurde de l'expatrier et de lui demander compte de l'évolution de l'industrie cotonnière en Suisse, où la situation était toute différente.

La rupture d'équilibre entre le tissage et la filature, qui se produisit en Angleterre après 1730, semble avoir été évitée en Suisse. Au fur et à mesure que les métiers consommaient plus de filés, les rouets et les fuseaux se multipliaient pour faire face à la demande croissante. Nous avons constaté, en effet, au cours du XVIIIe siècle, la graduelle dissociation géographique des deux branches principales de l'industrie cotonnière suisse. La filature s'étendit peu à peu et donna lieu, dans des régions pauvres où le tissage était inconnu ou peu pratiqué, à une industrie et à un commerce indépendants. Il fut si peu question d'une disette de filés en Suisse, entre 1760 et 1790, que

---

[1]) Cf. par ex. Baines 1835, p. 115 et s.; Ure 1836, t. I, p. 193; Say 1829, p. 92; Gaskell 1833, p. 34; Chapman 1904, p. 65; Mantoux 1905, p. 200; Hobson 1912, p. 78.

[2]) Ces expressions sont de Mantoux 1905, p. 197, et de Hobson 1912, p. 79.

l'exploitation en augmentait sans cesse, au point d'inquiéter les fabricants de tissus [1]).

Mais si donc la fatalité économique y agit par d'autres voies qu'en Angleterre, c'est néanmoins à elle qu'il faut attribuer l'introduction de la filature mécanique sur le sol helvétique.

Dès 1785, les marchandises anglaises fabriquées avec les produits du *water-frame* et de la *mule,* entrèrent en concurrence, sur les marchés d'Europe, avec les tissus légers de la Suisse orientale [2]). Pour soutenir cette concurrence, les tisserands d'Appenzell et de Zurich, dès 1790 environ, achetaient des filés anglais [3]). Et, en 1795 déjà, cette importation était devenue si considérable que la filature suisse en fut cruellement éprouvée. Il ne lui restait plus qu'à adopter les machines anglaises ou à disparaître [4]).

Malgré le mystère dont devaient s'entourer les chercheurs dans un pays qui ne reconnaissait pas le principe de la propriété intellectuelle [5]), nous savons que depuis 1780 de nombreux esprits travaillaient en Suisse à la solution du problème de la filature mécanique [6]).

---

[1]) Reybaud 1863, p. 129 et s.; Wartmann 1875, p. 129 et s.; Boyé 1900, p. 58; Lévy 1912, p. 63.

[2]) Meiners 1791, t. III, p. 56; Wartmann 1875, p. 158; *Briefe* 1807, t. I, p. 63.

[3]) *Gem. Ges.* 1843, p. 264; Bürkli Bw., p. 19.

[4]) Fäsi 1796, t. I, p. 212; Ebel 1798, t. I, p. 275; Strickler 1895—1799, t. V, p. 317, et 1897—1801, t. VI, p. 858 et s.; *Helv. Almanach* 1809, p. 125; Nemnich 1811. t. VIII, p. 68; Bowring-Zellweger 1836, p. 18 et s.; Hungerbühler 1852, p. 48; Wartmann 1875, p. 131, 139, 144, 152; Bürkli 1884, p. 174. C'est à la même date, vers 1790, que l'industrie saxonne subit les premiers contrecoups violents des inventions anglaises. Bein 1884, p. 119; König 1899, p. 2 et s. C'est l'époque où la filature anglaise, ayant momentanément devancé le tissage dans la course au progrès technique, fut obligée de déverser sur le continent le trop-plein de sa production surabondante. Mantoux 1905, p. 234; Cunningham 1907, p. 626.

[5]) La première loi suisse sur les brevets d'invention date du 25 avril 1801.

[6]) Strickler 1897—1801, t. VI, p. 856; *Neuer Republikaner* 1801, t. II, p. 1297.

En 1783, un Appenzellois inventa la première machine suisse à tordre le fil pour la broderie. Deux ans plus tard, un de ses concitoyens construisit une machine à filer le coton et, en 1790, un nommé Sonderegger établit à Hérisau une filature mécanique munie d'instruments de son invention. Nous ne savons malheureusement rien de ces modèles, si ce n'est que « le fil en sortoit toujours beaucoup trop grossier » [1]).

Vers la fin du siècle enfin, un quatrième Appenzellois, bourgeois de la commune de Rehetobel, entre Heiden et Trogen, imagina un rouet mécanique, qui commençait à se répandre lorsque parurent sur le marché suisse les premières machines anglaises [2]).

Outre ces essais d'invention originale, dont aucun ne fut vraiment heureux, il y eut plusieurs tentatives pour forger, en Suisse, les armes mêmes qui avaient assuré à l'Angleterre ses victoires industrielles.

La première de ces tentatives d'imitation dont nous ayons connaissance, fut faite à Genève. Quoiqu'elle aussi dût rester infructueuse, son intérêt historique nous oblige à en rendre compte avec quelque détail. Pour cela, nous ferons de larges emprunts textuels aux documents inédits qui nous renseignent à son sujet.

Le 20 juillet 1788, Jean-Armand Tronchin, ministre de la République de Genève à Paris, adressa au secrétaire d'Etat Puerari la lettre suivante [3]):

« Monsieur,

J'ai l'honneur de vous envoyer ci-joint, pour être mis sous les yeux de Messeigneurs, un mémoire dressé par

---

[1]) C'est Rengger, ministre de l'Intérieur sous la République helvétique, qui l'affirme dans un rapport adressé au Directoire Exécutif le 7 décembre 1798. *Bundes Arch.* 1798, t. 550, fol. 235.

[2]) Ebel 1798, t. I, p. 276, 388; Bowring-Zellweger 1836, p. 18; Wartmann 1875, p. 144, 152.

[3]) *Arch. Genève* 1788, No. 5237.

M. Ami Argand[1]), dont les talents, la probité et le zèle pour la prospérité de sa patrie sont bien connus à Genève.

La première et la principale partie de ce mémoire traite des Machines Angloises pour carder et filer le coton; je les ai vües en action chez M. le Duc d'Orléans et au Château de la Muette, et les éloges que je pourrois leur donner seroient au-dessous de leur perfection dans l'exécution.

Du vivant de M. le Comte de Vergennes, je lui demandai la permission d'en faire exécuter une ici par les Srs. Milne pour l'envoyer à Genève, afin qu'elle servît de modèle pour en construire d'autres[2]). M. le Comte de Vergennes me le promit, mais sous la condition que ce ne serait qu'après que les besoins de la France seroient remplis; ce qui rejettoit l'exécution de mon projet à des tems trop indéfinis pour qu'il fût convenable d'y donner une suite, de sorte que je l'abandonnai.

M. Argand le reprend aujourd'hui avec un zèle vraiment patriotique. J'ai eu à ce sujet plusieurs conférences avec lui et Mrs. Milne père et fils, et il en est résulté le mémoire que je me suis chargé, Monsieur, de vous faire parvenir.

Mrs. Milne, sur les rapports avantageux qui leur ont été faits de notre pays, de la liberté qui y règne, de la manière d'y vivre, des secours qu'ils y trouvoient pour les arts, de l'opulence de quelques-uns de nos concitoyens qui pourroient s'intéresser dans l'entreprise, et du cours du Rhône qui abrégera et économisera les frais de fabrication, m'ont paru très désireux de consommer cette affaire, de sorte que j'ai eu plus de peine à les retenir qu'à les pousser . . .»

---

[1]) Comme on le verra d'après le mémoire cité ci-dessous, il s'agit du fameux inventeur «des lampes à courant d'air et à cylindre».

[2]) Le Comte de Vergennes mourut en février 1787, les Milne paraissent être arrivés en France en 1785 et s'être installés à la Muette en 1788 (Levasseur 1901, t. II, p. 540, et 1903, t. I, p. 400). C'est donc entre 1785 et le début de 1787 qu'il fut question pour la première fois d'introduire en Suisse des machines à filer anglaises.

La lettre de Tronchin se termine par une demande d'instructions.

Voici maintenant le début de l'intéressant mémoire d'Argand que Tronchin s'était chargé de transmettre au gouvernement genevois[1]:

«Le Sr. Ami Argand s'étant occupé pendant son séjour en Angleterre, des moyens de procurer à Genève, une nouvelle branche d'industrie capable de suppléer en quelque sorte à celle de l'horlogerie, et d'occuper un nombre de personnes avec avantage pour l'Etat et pour elles; il a cru devoir s'arrêter au projet des filatures de coton comme la plus convenable à sa patrie. Il a réfléchi que les cotons du Levant qui passent en grande quantité à Genève ou Versoix pour aller dans le canton de Zurich ou autres[2], être filés à la main, et revenir en bonne partie à Genève convertis en mousselines et toiles pour les Indiennes pourroient rester au dit Genève et y être cardés et filés avec bien plus de perfection et à bien moindres frais par les machines qu'il a appris à connaître, et y être réduits ensuite en toiles, mousselines, mouchoirs et autres étoffes, ce qui devroit nécessairement produire de grands avantages à l'Etat et aux Particuliers qui s'intéresseront dans une telle entreprise.

L'intention où il a été lui-même de se procurer de ces machines pour préparer le coton des mêches de ses lampes privilégiées[3], dont il a élevé une manufacture à Versoix, lui a paru pouvoir se lier à celle de faire profiter sa patrie d'un genre d'industrie qui a singulièrement enrichi ses auteurs et le commerce de l'Angleterre; ses liaisons avec les principaux artisans de cette nation l'ont mis à

---

1) *Arch. Genève* 1788, No. 5250.

2) Genève était, en effet, sur la principale route de Marseille à Zurich. Cf. plus haut Partie I, ch. I, I, et ch. III, I.

3) Ce qui faisait l'originalité de la lampe d'Argand, c'est entre autres la mèche tissée en forme de cylindre creux, qui remplaçait l'ancienne mèche compacte à fibres verticales.

même de connaître les machines à carder et à filer . . . Un de ces artistes ayant passé en France où sa famille et lui ont reçu de grands encouragements, le Sr. Argand lui a inspiré le désir de former un établissement à Genève, en se contentant d'un bénéfice moindre que celui qu'il retire des établissements qu'il procure à la France.

Les Srs. Milne Père et Fils de Manchester . . . accueillis en France ont été logés au Chateau Royal de la Muette et y ont établi leurs principaux ateliers; c'est là qu'ils exécutent les machines à carder et filer le coton qu'ils ont tellement perfectionnées qu'ils sont maintenant sollicités d'en fournir à l'Angleterre où l'on a reconnu leur supériorité sur celle du fameux Arkwright, leur inventeur [1]). Le gouvernement de France leur accorde en sus du prix de chaque assortiment de machines une gratification de 1200 livres, — indépendamment d'une somme de 60,000 livres qui leur a été une fois donnée et d'une pension de 6000 livres, répartie entre le père et deux fils aînés . . . [2]).

L'assortiment des dites machines est composé : 1° d'une machine à carder; 2° d'une machine à rassembler; 3° d'une machine à filer la mèche; 4° de quatre machines à filer, en tout sept machines différentes et nécessaires pour completter l'opération . . . . »

Suit une description minutieuse de chacune de ces machines, d'où il appert qu'elles étaient très semblables et peut-être identiques aux *carding-engine, drawing frame, roving frame* et *water frame* d'Arkwright.

Argand développe ensuite son projet d'organisation, qui fait honneur à son optimisme autant qu'à son imagination.

Il s'agit de constituer une « Compagnie », soit une société par actions, qui acquerra 15 assortiments de ma-

---

[1]) Nous n'avons trouvé, dans la littérature anglaise relative à l'industrie cotonnière, aucune confirmation de ce fait très invraisemblable.

[2]) Ces chiffres correspondent exactement à ceux indiqués par Levasseur et tirés d'une autre source. Cf. Levasseur 1903, t. II, p. 540.

chines. Travaillant jour et nuit, ces machines, surveillées par deux équipes de 135 enfants, produiront 720 livres de filés n° 18 par journée de 24 heures. Pour transformer ces filés en tissus et alimenter ainsi de matière première l'industrie des toiles peintes, il faudra tirer de la Suisse des tisserands « qui instruiroient dans leur métier un nombre de soldats de la garnison qui ne demandent qu'à être occupés ». La réalisation de ces vastes desseins exigera « un fond capital d'environ 400,000 livres tournois indépendamment d'un bâtiment et des rouages qu'il faudra sur le Rhône, dont le courant devra mouvoir les machines, et d'un attelier voisin où le Sr. Milne les devra construire et qui devra être assez grand pour réunir des ouvriers fondeurs, serruriers, tourneurs en fer et en cuivre avec tous les outils et instruments nécessaires, des menuisiers et autres que le Sr. Milne devra avoir et employer nécessairement chez lui et rassembler dans le même lieu ».

Les Milne, d'après le projet d'Argand, devaient recevoir : « 1° 15,000 livres par assortiment de machines; 2° 27,000 livres pour monter leur atelier; 3° pendant quatorze ans, un tiers des bénéfices nets de la compagnie, après déduction de 5 % d'intérêt sur le capital à verser aux intéressés faisant fonds », soit les actionnaires ; « 4° des appointements annuels dont le montant devra être déterminé plus tard. »

En échange, « les Srs. Milne établiront à Genève exclusivement à toute autre partie de la Suisse et Savoye, leurs moulins à coton ». Argand espère que le Magnifique Conseil assurera, par un « privilège exclusif, pendant l'espace de quatorze ans, à la dite compagnie, la propriété des moyens mécaniques employés par les Srs. Milne pour carder et filer les cotons ».

Mais les Magnifiques Seigneurs ne purent « honorer l'entreprise de leur protection paternelle » selon le vœu d'Argand.

Les Nobles Claparède et Rigaud, chargés par le Conseil d'examiner le projet [1]), présentèrent leur rapport le 1er septembre 1788 [2]).

Ayant conféré avec quelques « Négociants en toileries », ils reconnurent qu'en réalisant le projet d'Argand, ses promoteurs auraient « dans cette branche un avantage décidé sur les autres filatures suisses, puisqu'à Zurich et dans les autres Cantons, on fait presque tout filer à la main, ou avec des machines simples et très peu utiles ». Mais, ajoutaient-ils, « les propositions du Sr. Milne sont exorbitantes ». Du reste, il était contraire aux principes de la Seigneurerie « d'accorder aucun privilège exclusif ». Le succès de l'entreprise dépendait de la prospérité de l'industrie des indiennes. Or celle-ci se trouvait en pleine décadence depuis que l'entrée des toiles étrangères avait été prohibée en France (1785). Il fallait donc avant tout obtenir la levée de cette prohibition. En attendant il serait imprudent d'acheter aux Milne plus d'un assortiment de machines à 15,000 livres de France.

Telle était la conclusion, peu encourageante à la vérité, du rapport des Seigneurs commissaires. La réponse que le secrétaire d'Etat fut chargé de faire au ministre Tronchin l'était encore moins [3]). « Vous voudrez bien faire connaître à ces Messieurs (Argand et Milne), lui écrivit-il le 3 septembre 1788, la sensibilité du Conseil pour l'intérêt qu'ils témoignent prendre à ce qui peut nous être profitable, mais dans les conjonctures présentes, nous ne pouvons nous engager à quoi que ce soit, ni donner à Messieurs Milne, des espérances que notre position nous mettroit peut-être hors d'état de réaliser. »

L'affaire en resta là et l'entreprise imaginée par Ami Argand et Milne n'eut pas de suites à Genève. Ni l'école

---

[1]) *Arch. Genève* 1788, Registres du Conseil, 1er août, fol. 624 et s.

[2]) *Arch. Genève* 1788, No. 5237.

[3]) *Arch. Genève* 1788, Registres du Conseil, 1er septembre, fol. 735 et s., et Copie de Lettres, 3 septembre, fol. 164.

de filature fondée en 1794[1]), ni les établissements qui se succédèrent à Carouge dans les premiers lustres du XIXe siècle n'en dérivent, en effet[2]).

Il n'en fallait pas moins signaler ces négociations, car elles intéressent l'histoire de la révolution industrielle en Suisse à un double titre. D'une part, la première tentative d'introduire les grandes machines qui venaient de révolutionner l'industrie textile en Angleterre, ne saurait être passée sous silence. Et, d'autre part, il importe de noter combien, par tous ses caractères, le projet d'Argand annonçait les temps nouveaux. L'organisation d'une compagnie par actions, la création d'une entreprise connexe de construction mécanique, le régime de la grande production et du travail en fabrique, l'exploitation ininterrompue, l'emploi prépondérant de main-d'œuvre enfantine, le mémoire que nous venons d'analyser prévoyait tout cela. Il marqua donc on ne peut plus clairement l'aube du capitalisme moderne en Suisse.

Nous ne savons presque rien des tentatives répétées, faites dans la Suisse orientale entre 1790 et 1798, pour imiter ou importer les machines anglaises. Mais il est bien établi qu'elles n'aboutirent à aucun résultat satisfaisant[3]). Ce n'est qu'en l'année même de la Révolution helvétique que s'engagèrent les négociations définitives.

Marc-Antoine-Samuel-Henri Conod, dit Pellis, le véritable fondateur de la filature mécanique suisse, était Vaudois. Quoique propriétaire de fief, il ne cachait pas ses sympathies révolutionnaires. Compromis par ses efforts

---

[1]) *Arch. Genève* 1795, No. 5441; 1797, No. 5498; 1798, No. 5533; Cornuaud 1795, p. 119.

[2]) Coxe 1801, t. I, p. 30; Nemnich 1811, t. VIII, p. 129; Dunant 1828, p. 139; *Bernoulli Arch.* 1828, t. III, p. 130; Chapuisat 1908, p. 130. Nous savons, d'autre part, que les Milne ne quittèrent pas la France et qu'ils y furent pensionnés après la Révolution. Levasseur 1903, t. I, p. 400.

[3]) Wartmann 1875, p. 144, 210; Cérenville 1906, p. 192.

pour affranchir son pays de la domination bernoise, il dut s'enfuir en 1794[1]). Il s'établit à Bordeaux comme négociant. C'est dans cette ville qu'il entra en rapport avec deux mécaniciens anglais, John Heywood et James Longworth, versés dans la technique nouvelle de l'industrie textile. Lorsque la Révolution helvétique eut appelé ses amis au pouvoir, Marc-Antoine Pellis fut chargé de fonctions consulaires[2]).

En octobre 1798, avant même d'y être appelé, il avait envoyé au Ministre des finances Finsler le prospectus d'une « machine de filature à l'instar de celles d'Angleterre » qui allait être établie à Bordeaux[3]). Il lui avait proposé, en même temps, de faire venir en Suisse, pour en construire de semblables, les deux mécaniciens anglais susmentionnés[4]). Il ne fut pas donné suite à sa proposition sur le champ[5]).

Mais la situation devenait critique. D'une part, les fileurs suisses, perdant leur clientèle nationale, songeaient à faire interdire l'importation des filés anglais. Et, d'autre part, les fabricants de mousselines, craignant de voir tarir la source de leur matière première étrangère, exigeaient le maintien de la liberté du commerce[6]). Cette dispute eut son écho au Parlement helvétique.

---

[1]) Montet 1878, t. II, p. 268.

[2]) Strickler 1887—1798, t. II, p. 432; Hilty 1875, p. 669.

[3]) *Bundes Arch.* 1798, t. 550, fol. 219, 225, 228, 235—236.

[4]) Strickler 1895—1798, t. V, p. 318; *Helv. Genius* 1799, t. II, p. 143; Wartmann 1875, p. 210; *Schw. Republ.* 1798, t. III, p. 648.

[5]) *Bundes Arch.* 1798, t. 550, fol. 235.

[6]) Vers la fin de l'année 1798, le bruit courut dans la Suisse orientale que les fileurs zuricois venaient d'adresser au gouvernement helvétique une pétition tendant à prohiber l'entrée des filés anglais. Les fabricants de mousselines de Hérisau et environs s'empressèrent de rédiger une contre-pétition. En termes indignés, ils reprochèrent aux campagnards de Zurich leur coupable inconséquence. A peine affranchis du monopole de la ville, les ingrats osaient demander de nouvelles restrictions et préconiser ainsi un retour aux « principes oligarchiques » de l'ancien régime! *Bundes Arch.* 1798, t. 550, fol. 209 et s.

Le 5 décembre 1798, le député Jean Caspar Billeter, de Stäfa (Zurich), proposa au Grand Conseil « d'inviter le Directoire à examiner avec soin le problème des filés anglais, dont l'importation croissante privait de leur subsistance de nombreux fileurs dans la république [1]) ».

On lui répondit, fort judicieusement, qu'à prohiber l'entrée des filés anglais, comme sa motion le suggérait, on ruinerait les tisserands et les fabricants sans profit pour les fileurs. Louis Secrétan, député du Canton du Léman, probablement au courant des projets de son compatriote Pellis, déclara que le meilleur remède consistait à introduire en Helvétie les machines anglaises tant redoutées.

Au début de l'année suivante, la Société littéraire de Lucerne, récemment fondée « pour répandre les lumières, stimuler l'esprit public et encourager l'industrie », mit au concours les deux questions suivantes : « Vu la forte demande de filés anglais en Helvétie, ne serait-il pas avantageux d'y introduire les machines anglaises ? Cela ne pourrait-il se faire sans léser les intérêts des fileurs à main ? » [2]) Des sociétés sœurs à Zurich, Winterthour, Bâle et Schwyz étudièrent le même problème et communiquèrent leurs observations à celle de Lucerne [3]). Le 15 avril 1799, le citoyen Xavier Bronner lui présenta son rapport final. Après un examen minutieux des diverses machines anglaises, de l'effet probable de leur introduction en Suisse et des moyens d'éviter leurs inconvénients, Bronner conclut en répondant affirmativement aux deux questions posées [4]).

Cette communication, soumise au Ministre des finances, qui suivait avec un intérêt très sympathique les délibérations de la société de Lucerne, ne fut pas sans influer sur les tractations subséquentes [5]).

---

[1]) *Schw. Republ.* 1798, t. III, p. 312.

[2]) *Schw. Republ.* 1798, t. III, p. 335, 623; *Helv. Genius* 1799, t. II, p. 143.

[3]) *Schw. Republ.* 1798, t. III, p. 799, et 1799, p. 339.

[4]) *Schw. Republ.* 1799, t. IV, p. 396; *Helv. Genius* 1799, t. II, p. 143—166.

[5]) *Schw. Republ.* 1798, t. III, p. 648.

Pendant le printemps et l'été de l'année 1799, la vie économique en Suisse fut profondément troublée [1]). L'industrie cotonnière, privée de ses débouchés, puis menacée dans ses centres de production mêmes par la présence d'armées étrangères, fut particulièrement éprouvée [2]). Aussi ne fut-il plus question de progrès techniques pendant quelques mois.

Vers la fin du novembre, Pellis revint en Suisse en passant par Paris [3]). Il rapporta la nouvelle, fausse mais alarmante, que l'Angleterre allait interdire l'exportation de ses filés fins [4]). Arrivé à Berne, il adressa le 30 novembre 1799 aux «Citoyens Composant le Directoire Exécutif de la République Une et Indivisible» la pétition que voici [5]):

«Marc-Antoine Pellis, Consul de la République Helvétique, à Bordeaux, vous expose, qu'il est informé par des avis certains, que le Gouvernement Anglais, après avoir supprimé le Drawbac (sic) ou prime d'exportation de trente-trois pour Cent sur les Baftas ou toiles de coton de l'Inde, pense à prohiber la sortie des fines filatures, les seules dont les Manufacturiers Helvétiens puissent se servir, pour former un tissu égal, uni et propre à soutenir la concurrence des Articles fins de l'Etranger.

Ce danger qui menace de paraliser (sic) entièrement la Branche la plus précieuse de l'Industrie Helvétique, déjà souffrante par le prix excessif des fines filatures, a

---

[1]) Oechsli 1903, p. 272.

[2]) Strickler 1892—1799, t. IV, p. 274.

[3]) Strickler 1895—1799, t. V, p. 497.

[4]) Il y eut en Angleterre un conflit entre fileurs de coton et fabricants de mousselines semblable à celui qui avait éclaté en Suisse. Dans les deux pays, la cause de la liberté commerciale triompha. Les fabricants de mousselines anglais ne parvinrent pas plus à empêcher l'exportation de filés que les fileurs suisses à faire interdire leur importation. Mantoux 1905, p. 235.

[5]) L'importance historique de ce document, qui n'a pas trouvé place dans la collection de Strickler, nous décide à le publier en entier. *Bundes Arch.* 1799, t. 550, fol. 229—234.

déterminé le pétitionnaire soussigné à venir dans la Patrie, pour y faire établir par des moyens sûrs et éprouvés, et qui sont en son pouvoir depuis une année, une filature de coton, propre à remplacer les Numéros de finesse de l'échelle Anglaise, bien différente de l'échelle Continentale.

Pour parvenir sûrement et avec économie à ce But désirable le soussigné vous prie, Citoyens Directeurs, de lui accorder votre Protection, et deux grâces spéciales.

La Première est de lui assigner pour deux ans, dans une Maison Nationale un Local Spacieux, dans lequel il puisse faire établir successivement Quarante Mécaniques de Deux Cent et Quatre fuseaux chaqu'une.

La Seconde est de vouloir bien lui accorder un Crédit de Dix Mille Livres de France, sur la Thresorerie Nationale dont il disposerait, Savoir, de deux Mille Livres au Dix Décembre prochain, de pareille somme de Deux Mille Livres au Dix de May de l'an Mille et huit Cent au quatre pour cent l'an.

Le soussigné vous expose, qu'il a besoin d'une Avance de Vingt Mille Livres, dont il en fournit Dix Mille lui-même à l'Entreprise, à l'Intérêt de quatre pour cent.

Une partie de l'Avance du Soussigné est déjà employée aux pièces d'une Mécanique qui est prête à être montée pour servir de Preuve et de Sûreté aux Actionnaires, dont la Souscription ne sera obligatoire pour le Payement, que lorsque cette Première Mécanique marchera et filera à dire d'experts.

Le Soussigné, pleinement convaincu que le Zèle qui l'anime, pour le bonheur, la prospérité et l'indépendance de la Chère Patrie, sera secondé par les Secours, et la Protection d'un Gouvernement Paternel et Patriotique, ne négligera aucun moyen pour conduire à une fin avantageuse, une Entreprise dont il ne s'est chargé, qu'après avoir acquis par une Epreuve sévère la Certitude d'un Succès complet.

Il se répand en vœux ardens pour la Prospérité de la Patrie, et pour le Bonheur de son Gouvernement.

Salut et Respect

Marc Antoine Pellis.»

Par un arrêté, pris d'urgence le 2 décembre, le Directoire accorda au Pétitionnaire ses «grâces spéciales»[1]). Désireux, en outre, de contribuer au succès de la souscription dont il est question dans la pétition, il chargea le Ministre des finances, par arrêté du 5 décembre, de lui faire un rapport sur «la part qu'il pourroit prendre à l'établissement» projeté de Pellis et sur «les encouragements qu'il pourroit lui donner»[2]). Ce rapport fut présenté le 9 décembre[3]), et le même jour le Directoire en adopta les conclusions, et les consigna dans l'arrêté suivant[4]):

«Le Directoire exécutif, Considérant que la loi et les principes de l'humanité imposent au Gouvernement l'obligation de venir au secours des citoyens qui par les événements de la guerre ont perdu leurs propriétés et leurs moyens industriels;

Considérant que l'établissement proposé par le citoyen Pellis pour la filature de cotons fins offre un moyen d'occuper et d'utiliser une partie de la classe laborieuse des contrées ravagées par la guerre, d'ouvrir une branche importante d'industrie nationale, d'asseoir sur une nouvelle base l'indépendance du commerce helvétique et de prévenir en particulier la sortie d'un numéraire considé-

---

[1]) Strickler 1895—1799, t. V, p. 318.

[2]) *Bundes Arch.* 1799, vol. 550, fol. 233, 234. Le prospectus de Pellis «sur l'établissement par souscription de mécaniques propres à carder et filer le coton», que le Directoire transmit au ministre des Finances avec ses instructions, n'a malheureusement pas été conservé avec les autres pièces. C'est évidemment le même que celui dont il est rendu compte par Wartmann 1875, p. 211.

[3]) *Bundes Arch.* 1799, t. 550, fol. 237—238.

[4]) Strickler 1895—1799, t. V, p. 317—328. Le document original porte en marge la mention «très pressé». *Bundes Arch.* 1799, t. 550, fol. 239. La rapidité avec laquelle fut menée toute l'affaire montre que son importance n'avait pas échappé au gouvernement.

rable, qui a eu lieu depuis plusieurs anneés en faveur de l'Angleterre en payement des cotons fins qui ne se trouvaient que chez elle;

Considérant enfin que la nature et l'utilité de cet établissement donnent au Gouvernement l'espoir bien fondé de recouvrer promptement les avances faites pour le favoriser;

Ouï son Ministre des Finances,

arrête:

1. Il sera établi quatre mécaniques de filature fine aux frais du Gouvernement, savoir: Une dans le canton de Waldstätten, une seconde dans celui du Valais, et les deux autres dans des établissements de charité.

2. Les avances nécessaires seront puisées successivement dans la caisse de l'Etat, jusqu'à la concurrence de L. 10,000.

3. Le Ministre des Finances, de concert avec le cit. Pellis, chargera de la direction de ces établissements des citoyens capables, qui rendront compte au Ministre des Finances de la suite et des succès de leur travail.

4. Le même ministre présentera au Directoire un préavis sur les maisons de charité où il conviendrait d'établir les deux mécaniques dont le placement n'est pas déterminé par le présent arrêté.

En outre, le Directoire chargera le ministre des Finances «de donner au cit. Pellis des lettres de recommandation pour les préfets nationaux de Sentis et de Zurich, afin que par leur canal il fasse connaître aux campagnards de ces deux cantons son projet d'établissement de filatures de cotons fins et chercher à détruire les préjugés qui pourraient s'y opposer»[1].

Muni de ces lettres, Pellis se rendit à St-Gall, où les fabricants de mousselines lui firent le meilleur accueil. Ses

[1]) Autre arrêté du 9 décembre 1799. Strickler 1895—1799, t. V, p. 319.

projets y étaient déjà connus du reste. Un jeune Saint-Gallois établi à Bordeaux, Jakob Ehrenzeller, les avait communiqués au Directoire Commercial (chambre de commerce) de sa ville natale au mois d'avril précédent [1]). Mais il fallait les explications convaincues de leur auteur pour les faire agréer.

Il s'agissait de réunir en Suisse la somme de 253,200 livres de France, avec laquelle Pellis s'engageait à faire construire, par ses deux mécaniciens anglais, les machines suivantes:

40 *Mules* à 204 fuseaux, à L. 4800	L. 192,000
16 Machines à carder, à L. 1600	» 25,600
8 Mécaniques dites «grosse filature» [2]), à L. 2000	» 16,000
6 Mécaniques dites «tirage» [3]), à L. 1600 . .	» 9,600
Pièces accessoires	» 10,000
	L. 253,200 [4])

Ces machines devaient fabriquer des filés de N° 40 à N° 120, égaux en qualité, régularité et finesse aux meilleurs produits anglais. Chaque *mule* devait livrer au moins deux livres de filés N° 60 par journée de 12 heures. Elle serait mue par la force humaine et occuperait 2 à 3 ouvriers. Les autres engins seraient actionnés par la force hydraulique. Groupées en 8 assortiments d'une valeur de 32,000 livres chacun, ces machines seraient délivrées aux souscripteurs au fur et à mesure de leur achèvement.

L'appel de Pellis fut entendu. Le Directoire commercial de St-Gall et deux maisons de la place souscrivirent chacun pour 32,000 livres. Le Gouvernement helvétique, comme nous l'avons vu, s'était déjà engagé à faire l'acquisition de 4 *mules*. Diverses maisons et quelques particuliers

---

[1]) Wartmann 1875, p. 210 et s.

[2]) Evidemment le *roving-frame*.

[3]) Evidemment le *drawing-frame*.

[4]) Notre seule autorité, pour le détail de ces sommes, est Wartmann. Wartmann 1875, p. 211.

s'inscrivirent aussi pour des assortiments incomplets. Au printemps de l'année 1800, Pellis, ayant récolté à St-Gall même, des commandes pour 26 *mules,* se mit à l'œuvre. Le 6 août, la première *mule* construite en Suisse, fonctionna à St-Gall à l'entière satisfaction du ministre Bégos et de la délégation du Directoire commercial chargée de l'examiner [1]).

Le problème technique était résolu. Restait le problème économique. Comment tirer des machines nouvelles leur rendement maximum?

Il fut bientôt reconnu qu'à les distribuer à leurs divers propriétaires et à les exploiter isolément, on accroissait dans des proportions prohibitives le coût de leur installation, tout en se privant des lumières de leurs constructeurs [2]).

Aussi Pellis transforma-t-il son projet [3]). Les souscripteurs, au lieu de devenir propriétaires des machines qu'ils avaient commandées, devinrent d'abord des «Intéressés à l'Entreprise de filature de Coton», puis, par un acte d'association accepté à l'unanimité le 11 février 1801, actionnaires de la *Gesellschaft der Mechanischen Baumwollspinnerei.* Ce fut la première société anonyme fondée à St-Gall [4]).

---

1) *Bundes Arch.* 1800, t. 550, fol. 259 et s.; Strickler 1897 à 1800, t. VI, p. 855. Wartmann 1875, p. 212. Wartmann parle ici à plusieurs reprises de «*anlangende, angelangte Maschinen*», ce qui pourrait faire supposer que ces premières machines étaient importées du dehors. Il n'en est rien, comme le prouve le texte d'une pétition de Pellis, du 29 avril 1800, où il est question de «l'Attelier établi à St-Gall pour la construction des Mécaniques à filer les cotons connues sous le nom de *Mule-Twist*». *Bundes Arch.* 1800, t. 550, fol. 254.

2) Déjà lors des délibérations relatives à l'emplacement des machines que le Directoire avait commandées en décembre 1799, le ministre de l'Intérieur Rengger avait fait observer «qu'il ne seroit pas convenable d'isoler cette mécanique et que l'établissement d'une seule entraîneroit plus de frais qu'il ne rapporteroit davantage.» *Bundes Arch.* 1799, t. 550, fol. 249.

3) Strickler 1897—1800, t. VI, p. 855.

4) Wartmann 1875, p. 212 et s.

Le 24 août 1800 déjà, Pellis avait demandé au Conseil Exécutif[1]), au nom des «Intéressés à l'Entreprise de filature de coton» «l'usage gratuit pour sept ans, d'une salle au Couvent de St-Gall et de tout le Rez de Chaussée de l'aile contiguë à la Bibliothèque pour y placer sept ateliers différens»[2]). Cette demande avait été favorablement accueillie[3]), de sorte que la nouvelle société eut d'emblée sa fabrique.

Entre temps l'Etat s'était retiré de l'affaire. Ayant atteint «son premier but», qui était «de donner de l'émulation à l'Entreprise», le Conseil Exécutif avait estimé que, puisqu'elle devenait «un objet de spéculations mercantiles», il devait «l'abandonner aux particuliers». En conséquence, il avait chargé le ministre de l'Intérieur de faire faire auprès de la société «les démarches nécessaires pour parvenir d'une manière ou d'autre à annuler la souscription»[4]).

Ces démarches réussirent sans doute. Mais si, à partir de ce moment, il ne fut plus question d'une participation financière de l'Etat à l'entreprise nouvelle, les pouvoirs publics eurent, souvent encore, à s'occuper d'elle.

Le 12 mars 1801 déjà, Pellis adressa au Conseil Exécutif de nouvelles pétitions[5]). Il demandait qu'il fût accordé à sa société, pour une durée de 7 ans: 1. l'usage gratuit de toute la partie intérieure du Couvent de St-Gall; 2. l'immunité fiscale; 3. un *privilegium exclusivum*, soit un brevet d'invention, en faveur de ses machines à filer et autres.

Les deux premières requêtes de Pellis ne rencontrèrent

---

[1]) C'est le nom que portait l'autorité exécutive suprême en Suisse après la dissolution du Directoire helvétique du 7 janvier 1800. Cf. Blumer 1891, p. 41; Oechsli 1903, p. 282.

[2]) *Bundes Arch.* 1800, t. 550, fol. 263.

[3]) Par arrêté du 25 août 1800. *Bundes Arch.* 1800, t. 550, fol. 269. Baumgartner 1868, t. I, p. 435.

[4]) *Bundes Arch.* 1800, t. 550, fol. 271 et s.

[5]) Strickler 1897—1801, t. VI, p. 855.

aucune opposition [1]). Mais le Conseil eut quelques scrupules au sujet de la troisième. Issu d'une révolution qui s'était faite contre tous les privilèges et pour toutes les libertés, il ne pouvait, sans hésitation, créer de nouveaux monopoles au profit d'un groupe de particuliers. Il fit donc élaborer un projet de loi générale et chargea le Ministère de l'Intérieur de rédiger un message pour le recommander au Conseil Législatif [2]).

Ce message mérite d'être cité [3]). Il débute par un chaleureux plaidoyer en faveur de la Compagnie de St-Gall. « Elle n'est pas, écrit l'auteur du message, une société privée et exclusive, mais elle ... est ouverte par des actions à tous ceux qui veulent s'y intéresser » [4]). Elle est appelée à renouveler la technique de la filature en Suisse et, par là, à affranchir le pays de la tutelle économique de l'Angleterre. « L'expérience a prouvé d'une manière incontestable, poursuit-il, combien la méthode des privilèges en faveur des artistes qui inventent ou qui fixent dans un pays quelque branche nouvelle d'industrie était avantageuse. On peut même assurer que c'est à cette excellente méthode que l'Angleterre doit en partie le haut degré de perfection où les arts mécaniques y ont été portés. Il serait donc nécessaire que le Gouvernement qui est mieux à même de faire apprécier les moyens d'un artiste et la confiance qu'il peut mériter, fût autorisé par une loi générale à accorder des patentes de privilèges et des brevets d'invention toutes les fois qu'il le jugerait convenable pour la prospérité future de quelque genre

[1]) D'autant moins que Pellis fut élu au Conseil Législatif le 29 mars 1801. Strickler 1897, t. VI, p. 192.

[2]) Arrêté du 20 mars 1801. Strickler 1897, t. VI, p. 855.

[3]) Il est fait d'après un projet de message signé: « Merian, chargé du portefeuille de l'Intérieur en l'absence du ministre, et Boisot, Chef de Division ». *Bundes Arch.* 1801, t. 550, fol. 277 et s. et Strickler 1897—1801, t. VI, p. 856 et s.

[4]) On ne saurait plus élégamment faire de nécessité vertu, comme nous verrons.

d'industrie d'utilité commune. C'est une telle loi que le Conseil exécutif, saisissant l'occasion qui se présente aujourd'hui, vient vous inviter à porter. »

Soumis au Conseil législatif, le projet de loi fit l'objet d'un mémoire non moins curieux présenté par Hans Conrad Escher, rapporteur de la commission des finances, le 7 avril 1801 [1]). On y trouve, outre les arguments du message, une réflexion d'ordre général qui est intéressante en ce qu'elle montre bien comment le capitalisme industriel moderne, à ses débuts, favorisa et exalta l'institution de la propriété privée. « La propriété, écrit Escher, voilà le fondement sur lequel repose toute la civilisation contemporaine. Le désir de propriété est le mobile le plus puissant de l'activité humaine ... La nation anglaise, la plus industrieuse du monde, nous donne l'exemple d'une forme de propriété qui, jusqu'ici, n'a reçu la sanction du législateur que chez elle et en France. Il s'agit du droit de l'inventeur sur le produit immédiat de ses inventions. C'est à ce droit et à son exercice incontesté pendant un siècle et demi que l'Angleterre est redevable de la supériorité indéniable de la plupart de ses fabriques et de ses manufactures » [2]).

Le 25 avril 1801, le projet sur les brevets d'invention devint loi [3]). La première application en fut faite au profit de ceux-là même dont l'initiative avait provoqué son élaboration. Le 15 mai, le Conseil exécutif prit une série d'arrêtés décernant aux filateurs de St-Gall des brevets pour leurs diverses machines [4]). Ces brevets furent ratifiés

---

[1]) Strickler 1897—1801, t. VI, p. 858. Ce texte se trouve aussi imprimé dans le *Neuer Republikaner* 1801, t. III, p. 82.

[2]) La première loi anglaise sur les brevets d'invention date de 1623; la première loi française de 1791. Robolski 1910, p. 1015.

[3]) Strickler 1897—1801, t. VI, p. 860 et s.; *Neuer Republikaner* 1801, t. III, p. 165; *Helv. Almanach* 1802, p. 164.

[4]) Strickler 1897—1801, t. VI, p. 910 et s.

par le Conseil législatif le 23 mai[1]) et devinrent exécutoires le 30 mai[2]). Ils furent de deux espèces.

La société de St-Gall obtint le droit exclusif de construire et d'exploiter, pendant la durée de 7 ans, les les machines suivantes[3]):

1. « Des pièces mécaniques dites *mules,* à 204 fuseaux, à pignons, à rouages en cuivre façon d'horlogerie, et à cylindres de fer cannelés . . .

2. Des pièces mécaniques dites le *tirage,* à cylindres de fer cannelés, à pignons et à rouages de cuivre . . .

3. Des pièces mécaniques dites *grosse filature,* à pignons, à cylindres de fer cannelés, à rouages de cuivre et à caisses de fer blanc tournant sur leurs axes . . .

4. Une pièce mécanique à *carder,* composée de deux cylindres, ayant garnitures de cardes fines, d'un toit ayant garnitures de cardes fines, d'un cylindre de bois pour envelopper la wouatte (sic), et de deux autres cylindres en bois pour la mettre en œuvre ».

En retour de ces privilèges, la compagnie de St-Gall devait s'obliger à:

1. vendre des actions à quiconque en désirerait, jusqu'à ce que son capital lui ait permis de remplir de machines le couvent de St-Gall;

2. vendre des filés *(mule-twist)* aux enchères publiques au plus offrant par lots de vingt quintaux au maximum;

3. former un certain nombre d'apprentis helvétiques;

4. permettre à tout détenteur de quatre actions de désigner un apprenti;

5. permettre à tout détenteur d'actions égales en valeur à un assortiment de cinq mules, deux cardes, un

---

[1]) Après avoir fait l'objet d'un nouveau rapport d'Escher le 20 mai. Strickler *op. cit.,* p. 921.

[2]) Strickler *op. cit.,* p. 922.

[3]) Strickler *op. cit.*, p. 911 et s.; pour le texte français cf. *Bundes Arch.* 1801, t. 550, fol. 311 et s.

tirage et une grosse filature, de désigner deux ouvriers helvétiques;

6. réserver à tous ses actionnaires un traitement égal, sauf à prélever 10 % sur les bénéfices nets pour en distribuer le montant aux détenteurs des cinquante actions primitives, à titre de dividende privilégié [1]);

7. ne pas exporter de machines pendant la durée de 7 ans.

8. commencer l'exploitation du brevet dans un délai maximum d'un an à partir de son octroi.

Outre ces droits accordés à la société de St-Gall, le Conseil exécutif en consentit aussi à John Heywood et à James Longworth. Ces deux mécaniciens anglais, que Pellis avait attirés en Suisse pour les mettre au service de son entreprise de filature, obtinrent des brevets pour les machines suivantes [2]):

1. un métier à tisser avec navette volante;
2. une *mule* [3]) actionnée par la force hydraulique [4]);
3. un *tirage* actionné par la force hydraulique [4]);
4. une *grosse filature* actionnée par la force hydraulique [4]);
5. une machine à carder actionnée par la force hydraulique [4]);
6. une *jenny* [5]);

---

[1]) Voir plus bas, p. 147.

[2]) Strickler 1897—1801, t. VI, p. 914 et s.

[3]) Le texte allemand porte *myle*, mais il ne peut s'agir que d'une coquille ou peut-être d'une mystification.

[4]) Ces quatre machines formaient un assortiment propre à fabriquer le *water-twist* ou fil de chaîne pour tous tissus, sauf la mousseline. Il s'agissait évidemment d'imitations des modèles d'Arkwright.

[5]) Puisqu'en 1801 on accorda un brevet pour la *jenny*, nous devons admettre que cette machine, inventée par Hargreaves en 1765, resta inconnue en Suisse jusqu'au début du XIX[e] siècle. Comme elle était d'une construction simple et peu coûteuse, qu'elle tenait peu de place et qu'elle fonctionnait sans le secours d'aucune force motrice artificielle, elle n'avait pas détruit l'industrie à domicile en Angleterre (Mantoux 1905, p. 212). Le machinisme précéda donc l'usine d'une génération environ dans l'industrie cotonnière anglaise. Chez sa rivale helvétique, au contraire, ces deux facteurs de la révolution industrielle apparurent simultanément.

7. une machine cylindrique à imprimer les tissus de coton;

8. des bâtiments, fours et machines nécessaires pour enlever le duvet des toiles de coton par grillage.

Les six premières machines étaient brevetées pour une durée de trois ans, les deux dernières pour une durée de sept ans.

En retour des privilèges qu'on leur conféra, Heywood et Longworth durent s'engager, à des conditions équitables, à faire bénéficier de leur savoir technique tous les citoyens helvétiques qui auraient recours à leurs lumières [1]).

Peu de temps après l'organisation de l'entreprise de St-Gall sous forme de société anonyme, elle fut obligée d'augmenter son capital. Il fut décidé d'émettre 50 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 1100 florins (100 louis d'or = 2400 livres françaises). Ajoutées aux 50 actions primitives, d'une valeur de 1650 florins (150 louis d'or = 3600 livres françaises), elles auraient porté le capital social à 300,000 livres françaises. Mais comme les porteurs des titres originels s'étaient réservé un dividende privilégié de 10 %, l'émission des actions ordinaires échoua [2]). Un appel, adressé aux détenteurs des actions primitives, n'ayant pas davantage procuré à la société le fonds de roulement dont elle avait besoin, elle dut recourir à l'emprunt.

Nous ne la suivrons pas dans ses vicissitudes ultérieures, dont l'histoire a été fort bien contée par M. Wart-

---

[1]) Strickler 1897—1801, t. VI, p. 917. Nous renonçons à préciser davantage les faits relatifs aux brevets de Heywood et de Longworth. Le texte des arrêtés du Conseil exécutif n'est, du reste, pas très explicite à ce sujet. Cf. des annonces faites par les bénéficiaires dans les journaux peu après. *Neuer Republikaner* 1801, t. III, p. 284, 312.

[2]) *Neuer Republikaner* 1801, t. III, p. 251 et s. Wartmann 1875, p. 228. Wartmann donne 12 % comme taux du dividende aux actions privilégiées. Nous nous en tenons au taux de 10 %, indiqué dans le prospectus de la compagnie publié dans les journaux contemporains.

mann[1]). Malgré qu'elle n'eût jamais enrichi ses actionnaires, qu'elle eût subi même, en 1808, une réorganisation qui fut presque une faillite, et qu'elle eût été définitivement liquidée en 1825 dans des conditions désastreuses, elle avait rempli sa mission[2]) et Pellis n'eut pas lieu d'être mécontent de son œuvre. Grâce à elle, la filature mécanique du coton se trouva définitivement implantée en Suisse.

Elle se répandit vite dans toute la Suisse orientale.

En 1801, trois maisons de commerce de Winterthour, J. H. Ziegler, J. J. Haggenmacher et fils, et J. R. Sulzer et Cie, ayant engagé les services d'un mécanicien anglais du nom de Travies, sollicitèrent du Conseil exécutif l'autorisation d'établir une filature mécanique dans la commune de Wülflingen. Cette autorisation leur fut accordée par arrêté du 30 juin 1801, vu que, « selon les assurances des pétitionnaires, leur machine diffère totalement de celles pour lesquelles les citoyens Heywood et Longworth ont obtenu des brevets »[3]). La fabrique, construite au bord de la Töss, dont le cours lui fournissait la force motrice, fut longtemps citée en modèle[4]). Les propriétaires formèrent une société anonyme et émirent 30 actions de fl. 5000 (fr. 12,000) chacune. Leur valeur nominale fut bientôt portée à fl. 8000 (fr. 19,200), puis à fl. 10,000 (fr. 24,000). L'entreprise, dont l'outillage était devenu démodé, fut liquidé en 1840 et les actions cédées

---

[1]) Cf. Wartmann 1875, p. 228 et s., 238 et s., 248 et s., 308, 345, 380 et s.

[2]) Beaucoup d'actionnaires même en jugeaient ainsi. En 1805 déjà, ils indiquèrent, parmi les raisons qui, selon eux, militaient en faveur d'une prompte dissolution de la société la considération « qu'un des buts principaux de l'entreprise est atteint par l'introduction, dans notre chère patrie, d'une branche d'industrie nouvelle ». Wartmann 1875, p. 239.

[3]) Strickler 1899—1801, t. VII, p. 98, et 1903—1803, t. IX, p. 833; Meyer 1844, t. I, p. 300.

[4]) *Helv. Almanach* 1803, p. 76, et 1814, p. 110, 220.

au prix de fl. 3000 (fr. 12,000)[1]. Ce fut la seconde filature mécanique suisse[2].

La troisième fut fort probablement celle de Rapperswil[3]. Quoique Hungerbühler[4] et, après lui, Wartmann[5] aient affirmé qu'elle n'avait été fondée qu'en 1805, nous pouvons assurer qu'elle existait déjà deux ans auparavant. Une curieuse correspondance officielle, déposée aux archives cantonales de St-Gall, nous en a fourni la preuve[6]. Christian Näf, son fondateur, avait été parmi les premiers souscripteurs de l'entreprise Pellis[7]. En 1802 ou 1803, de concert avec son gendre Jakob Brändlin[8], il établit une filature à Rapperswil ou dans les environs immédiats[9]. Des fileurs à main du canton voisin de Zurich, alarmés à la vue de cette rivale mécanique, proférèrent à son égard des menaces de destruction. Näf porta plainte au juge de paix de Rapperswil. Le 14 octobre 1803, ce dernier, qui avait transmis ces bruits au Gouvernement de St-Gall, reçut l'ordre de prendre toutes les mesures de police nécessaires pour protéger « l'établissement du citoyen Näf, qui jouit de notre entière approbation »[10].

---

[1]) Troll 1848, t. VII, p. 95; Bürkli Bw. p. 22 et s.

[2]) *Zür. Fab.* 1884, p. 28.

[3]) Nous ne tenons pas compte de celle qu'un citoyen Marcel, de Lausanne, eut l'intention d'établir au château de Romainmôtier au début de 1802. Quoiqu'il y ait été autorisé par le Conseil Exécutif, il ne semble pas avoir exécuté son projet. Cf. Strickler 1897—1802, t. VI, p. 1167 et s.

[4]) Hungerbühler 1852, p. 79.

[5]) Wartmann 1875, p. 309. Vers la fin de son bel ouvrage, Wartmann parle, il est vrai, d'un certain filateur Brunner qui aurait été au service de Näf à St-Gall et à Rapperswil de 1802 à 1804. Op. cit. p. 485.

[6]) *Arch. Gall.* 1803, *passim.*

[7]) Wartmann 1875, p. 212.

[8]) Qui devint plus tard un des grands filateurs du canton. Wartmann 1875, p. 309; Bürkli Bw., p. 26.

[9]) *Briefe* 1807, t. II, p. 460; *Helv. Almanach* 1808, p. 74. Cf. Treichler 1858—1813, t. II, p. 10.

[10]) *Arch. Gall.* 1803, fol. 1. Voir des détails à ce sujet dans les folios suivants.

Nous ne savons rien de plus au sujet de la fabrique de Näf. Mais cette première menace de *luddisme,* dans l'industrie cotonnière suisse, méritait d'être rappelée[1]).

En 1804, la grande maison de commerce J. C. Zellweger et Cie, qui, en 1800 déjà, avait commandé 5 assortiments complets de machines à l'entreprise Pellis, établit une fabrique à Trogen. Elle prospéra jusqu'en 1814, année où elle fut détruite par un incendie[2]).

A partir de ce moment, les filatures mécaniques se multiplièrent si rapidement en Suisse qu'il devient impossible de les examiner toutes, et même de les énumérer. Il est cependant une entreprise qui date de ces années et dont l'importance subséquente nous oblige à dire quelques mots.

En 1805, un groupe de commerçants zuricois fonda la maison Escher, Wyss et Cie Ayant réuni un capital de fl. 80,000 (environ fr. 192,000) par la souscription de 10 parts de fl. 8000, il acheta l'immeuble dit *Neumühle,* à Zurich, et y fit installer des machines à filer le coton[3]). Déjà l'année précédente, Johann Caspar Escher[4]), qui fut le véritable promoteur de l'entreprise et devint sa cheville ouvrière, avait réussi à construire une fileuse mécanique actionnée par la force hydraulique. Elle lui avait été suggérée par un modèle, entrevu au prix de mille aventures, au cours d'un voyage d'études en Saxe[5]). Au début de l'année 1807, la société entra définitivement

---

[1]) Bowring 1836, p. 64.

[2]) Nemnich 1811, t. VIII, p. 83; Wartmann 1875, p. 212, 215.

[3]) Meyer 1844, t. I, p. 300; Hungerbühler 1852, p. 79; Escher 1868, p. 18 et s.; Bürkli Bw., p. 23 et s.; Lincke 1911, p. 13 et s.

[4]) Qu'il ne faut pas confondre avec son oncle Johann Conrad Escher von der Linth. Cf. Escher 1868, p. 6.

[5]) Qui avait accueilli les machines anglaises dix à quinze ans avant la Suisse. Cf. Ure 1836, t. I, p. XXXIV; Bein 1884, p. 119, 153 et s.; König 1899, p. 10.

dans sa longue et triomphante carrière, en produisant ses premiers filés dont on reconnut d'emblée la supériorité[1]. L'impossibilité d'importer des machines et la nécessité de réparations continuelles l'obligèrent bientôt à adjoindre des ateliers de construction mécanique à sa filature. Le génie inventif d'Escher, stimulé par de nouvelles observations faites à Paris, à Rouen[2], et plus tard en Angleterre[3], donnèrent à ces ateliers un tel essor, que, dès 1810, ils purent vendre leurs machines à des entreprises concurrentes. Mais la filature continua néanmoins à se développer et à se perfectionner jusqu'en 1830, où elle compta 15,000 broches[4].

Depuis 1806, et surtout depuis 1810 jusqu'à la chute de Napoléon, la filature mécanique suisse se développa comme un fruit de serre chaude. Le blocus continental écartait du marché son concurrent le plus redoutable et, malgré des prohibitions partielles et des tracasseries intermittentes, l'Europe entière s'ouvrait aux cotonnades suisses. Des fabriques, petites et grandes, s'élevèrent partout; des ouvriers, hommes, femmes et surtout enfants, y affluèrent par milliers pour y travailler de longues journées et souvent pour y passer la nuit. Le pays tout entier, et la Suisse orientale tout particulièrement, semblait en proie à une violente fièvre industrielle[5].

---

[1]) *Helv. Almanach* 1814, p. 220.

[2]) L'industrie cotonnière française avait, comme la saxonne, une légère avance technique sur celle de Suisse. Cf. Nemnich 1810, t. III, p. 49, 102, 124; Ure 1836, t. I, p. XXVII; Levasseur 1901, t. II, p. 540.

[3]) D'où il adressa, en 1814, à un périodique zuricois, une série de lettres qui présentent un admirable tableau de l'Angleterre industrielle de cette époque. Cf. *Zür. Beyträge* 1815, 1816, *passim*.

[4]) Escher 1868, p. 20.

[5]) *Gem. Ges.* 1820, p. 72; Treichler 1858—1813, t. II, p. 10; Cérenville 1906, p. 194; Chapuisat 1908, p. 144.

En 1814, on estima qu'il y avait en Suisse 700 machines à filer le coton, à 216 broches en moyenne. Elles livraient annuellement environ 630,000 livres de filés de qualité moyenne et grossière [1]). Elle se développait et se perfectionnait rapidement. En 1822, l'économiste Bernoulli affirma que la Suisse importait encore un tiers, et peut-être la moitié, des filés que consommaient ses métiers à tisser [2]). Vers 1835, elle s'était entièrement affranchie de la tutelle de l'Angleterre, sauf pour les produits d'une finesse exceptionnelle [3]). Le nombre total de broches aurait passé de 300,000 à 1,000,000, de 1825 à 1850 [4]).

Le canton de Zurich venait en tête avec 350 machines en 1814, installées dans 50 à 60 fabriques et occupant environ 3000 ouvriers. A peu près la moitié de ces fabriques étaient situées sur les rives du lac, 3 se trouvaient à Zurich même, et les autres aux alentours de Winterthour et dans le reste du canton [5]). Le tableau suivant, dont les chiffres, tirés de sources diverses, sont évidemment contestables, montre cependant avec une approximation suffisante quelle fut l'évolution de la filature mécanique du coton dans le principal canton industriel de la Suisse.

---

[1]) *Helv. Almanach* 1814, p. 220.

[2]) Bernoulli 1822, p. 131; cf. Ure 1836, t. X, p. XXXII.

[3]) Au cours d'une enquête officielle anglaise, entreprise en 1833 par une commission sur le travail des enfants dans les fabriques, un filateur du Lancaster déclara: « To Switzerland we now send less weight of yarn than formerly; it is almost entirely confined to the higher ranges, say from 70 upwards and to some throstle yarns. The lower and middle numbers of mule twist the Swiss produce cheaper than we can send them. » *Report* 1833, t. II, p. 120. Cf. dans le même sens Op. cit., p. 92; Hungerbühler 1852, p. 87.

[4]) Lincke 1911, p. 15.

[5]) *Helv. Almanach* 1814, p. 220; Treichler 1858—1813, t. II, p. 10.

Année	Nombre de fabriques	Nombre de machines	Nombre de broches	Nombre d'ouvriers
1814 . .	50—60 [1]	350 [1]	75,600 [1]	3,000 [1]
1817 . .	74 [2]	plus de 400 [2]	plus de 90,000 [2]	—
1827 . .	126 [3]	—	200,000 [3]	5,000 [3]
1836 . .	—	800 [3]	297,540 [5]	—
1838 . .	88 [4]	—	292,917 [4]	—
1842 . .	69 [3]	—	300,000 [3]	—
1844 . .	70 [6]	—	—	—
1853 . .	—	—	422,496 [5]	—
1857 . .	77 [5]	—	510,210 [5]	—
1858 . .	79 [7]	—	473,043 [7]	5,998 [7]

Malgré leur manque de précision, ces statistiques accusent nettement le caractère dominant de cette évolution. Pendant le premier quart du XIXe siècle, le nombre des fabriques s'accroît presque dans la même mesure que celui des ouvriers et des machines qu'elles abritent. Mais, à partir de 1825 environ, les petits établissements disparaissent, ne pouvant soutenir la concurrence des grandes fabriques, qui s'étendent encore.

Le même phénomène de concentration industrielle s'observe dans le reste de la Suisse.

En 1820, il y avait, dans le canton de St-Gall, 17 filatures mécaniques de coton, et 7 dans celui d'Appenzell. Dans ces 24 fabriques 1700 ouvriers travaillaient à 347 machines, comptant au total 62,400 broches et produisant annuellement environ 700,000 livres de filés [8]. Les petits

---

[1]) *Helv. Almanach* 1814, p. 220; Treichler 1858—1813, t. II, p. 10.
[2]) *Gem. Ges.* 1818, p. 42.
[3]) *Bernoulli Arch.* 1828, t. III, p. 128; *Gem. Ges.* 1843, p. 234; Meyer 1844, t. I, p. 301.
[4]) Beyel 1843, p. 17.
[5]) *Rapport* 1858, p. 253.
[6]) *Rapport* 1844, p. 56.
[7]) Böhmert 1868, p. 58.
[8]) *Gem. Ges.* 1820, p. 71.

établissements, situés dans les montagnes appenzelloises, à Bühler, à Teufen, à Heiden et ailleurs, s'éteignirent les uns après les autres [1]). Les fabriques de St-Gall, au contraire, dont plusieurs, fondés avec du capital de Zurich, étaient de grandes dimensions, se développaient rapidement [2]). En 1828 déjà, on y comptait 88,000 broches, en 1853 137,956 [3]) et, quinze ans plus tard, ce nombre s'était élevé à 172,136, et celui des fabriques à 20 [4]).

En Argovie, la filature mécanique était de quelques années moins ancienne que dans les premiers centres de l'industrie cotonnière. Parcourant le canton en 1810, l'observateur très attentif que fut Nemnich n'y signala que deux fabriques, une petite à Lenzbourg et une autre, plus importante, à Aarau. Toutes deux venaient d'être construites [5]). En 1818, il y en avait 6 à 7. A partir de ce moment les progrès furent rapides [6]) et les bords de l'Aar, de la Reuss et de la Limmat devinrent les sièges de grands établissements. En 1844, il y avait 2000 ouvriers fileurs travaillant dans 20 fabriques à 160,000 broches [7]). En 1857, l'Argovie tenait le second rang parmi les cantons suisses, avec 15 filatures mécaniques et 170,000 broches [8]).

Le canton de Glaris fut particulièrement éprouvé par les événements de la fin du XVIII[e] et du début du XIX[e] siècle. A l'importation des filés anglais s'ajoutaient, comme causes de chômage industriel et, partant de

---

[1]) *Gem. Ges.* 1823, p. 323 et s.; *Bernoulli Arch.* 1828, t. II, p. 125. Malgré le caractère industriel d'Appenzell Rhodes-Extérieures, les grands établissements n'y ont jamais prospéré. L'humeur indépendante de ses habitants s'est toujours insurgée contre la discipline de la vie de fabrique. Cf. Wartmann 1875, p. 419.

[2]) Wartmann 1875, p. 309 et s., 485 et s.; Jenny 1902, t. II, p. 237.

[3]) *Rapport* 1858, p. 253.

[4]) *Bernoulli Arch.* 1828, t. II, p. 126; Böhmert 1873, t. I, p. 14.

[5]) Nemnich 1811, t. VIII, p. 138; Bronner-Herzog 1844, t. I, p. 497.

[6]) *Gem. Ges.* 1818, p. 42; *Bernoulli Arch.* 1828, t. II, p. 128.

[7]) Bronner-Herzog 1844, t. I, p. 498.

[8]) *Rapport* 1858, p. 253. Il y avait 22 fabriques et 265,805 broches en Argovie en 1867. Böhmert 1873, t. I, p. 14.

misère, les campagnes militaires et les divisions intestines, qui ravagèrent le pays sous la République helvétique[1]), et l'insalubrité croissante des régions atteintes par les inondations du lac de Wallenstadt[2]). L'introduction de la filature mécanique en fut retardée jusqu'en 1813. En cette année, deux cousins, du nom de Blumer, petits-fils de Johann Heinrich Streiff, le fondateur de l'industrie glaronnaise des toiles peintes, installèrent une filature mécanique de 3000 broches dans l'ancienne fabrique de leur grand-père, depuis longtemps inoccupée[3]). Une seconde fut établie à Schwanden, en 1822[4]). A partir de 1833, où les filés subirent une hausse très sensible, les progrès du machinisme furent d'autant plus rapides que ses débuts avaient été plus lents. L'outillage moderne dont étaient dotées les nouvelles fabriques leur conférait, en effet, une supériorité qui détermina leur prospérité et leur extension. En 1846, 900 à 1000 ouvriers travaillant dans 10 filatures à 62,060 broches, produisaient environ 1,400,000 livres de filés par an[5]). En 1857, le canton de Glaris possédait 11 filatures et 138,800 broches[6]).

La filature mécanique fut introduite en Thurgovie vers 1813. Les premières fabriques, trop petites, ne purent soutenir longtemps la concurrence de leurs rivales plus importantes et mieux outillées. En 1836, il y avait 5 à 6 établissements dans le canton, faisant tourner environ 30,000 broches. En 1857, le nombre de broches n'était plus que de 23,000 et le nombre d'établissements de 4[7]).

---

1) *Gem. Ges.* 1816, p. 55; Heer-Blumer 1846, p. 454; Jenny 1898, t. I, p. 111; Oechsli 1903, p. 169, 229, 265 et s., 375, 385.

2) Baumgartner 1868, t. II, p. 90 et s.

3) Jenny 1902, t. II, p. 237: cf. Becker 1858, p. 16.

4) Heer-Blumer 1846, p. 455.

5) Heer-Blumer 1846, p. 458.

6) *Rapport* 1858, p. 253. Dix ans plus tard, on y comptait 20 filatures et environ 200,000 broches. Baumgartner 1868, t. II, p. 90 et s.

7) *Bernoulli Arch.* 1828, t. II, p. 126; Bowring, 1836, p. 44; Pupikofer 1837, p. 102; *Rapport* 1858, p. 253; *Bericht* 1869, p. 26 et s.; Hofmann 1892, p. 9.

La première filature mécanique du canton de Bâle date de 1822. En 1841, il y en avait 5 dans les environs de la capitale, qui occupaient un millier d'ouvriers et qui faisaient tourner 35,000 broches. D'après le rapport sur l'exposition de 1857, ces chiffres étaient, à cette date, de 2 et de 12,250 respectivement [1]).

Schaffhouse eut sa première filature en 1818. Située en ville, au bord du Rhin, elle faisait tourner, en 1840, environ 5000 broches et donnait du travail à une centaine de fileurs. Le nombre de filatures était de 2, et celui des broches de 10,300 en 1857 [2]).

Zoug avait 20,543 broches en 1853, 3 filatures et 76,000 broches en 1857 et 4 filatures et 109,800 broches en 1867. Mais ces grands établissements ne furent certainement pas fondés avant la fin de la période que nous considérons [3]).

Schwyz qui, en 1857, possédait 5 filatures faisant tourner 59,000 broches, avait déjà quelques fabriques vingt ans auparavant [4]).

Les quelques filatures qui, en 1857, existaient dans les cantons des Grisons, de Berne, de Soleure et de Lucerne, n'avaient que peu d'importance et leur histoire nous est inconnue [5]).

Ces quelques données, si fragmentaires qu'elles soient et si inexactes qu'on puisse les supposer, nous permettent

---

[1]) *Gem. Ges.* 1823, p. 109; 1824, p. 124; 1827, p. 50; Burckhardt 1841, p. 73; *Fabrikarbeiter* 1843, p. 38 et s; *Rapport* 1858, p. 253. Les 5 établissements indiqués pour l'année 1841, n'étaient pas tous situés dans le canton, ce qui explique la diminution survenue entre 1841 et 1857.

[2]) *Gem. Ges.* 1818, p. 44; *Bernoulli Arch.* 1828, t. II, p. 127; Bowring 1836, p. 51; Im-Thurm 1840, p. 68; *Rapport* 1858, p. 253.

[3]) *Rapport* 1858, p. 253; *Verhandlungen* 1862, p. 171; Böhmert 1873, t. I, p. 14.

[4]) Meyer 1835, p. 136; *Rapport* 1858, p. 235.

[5]) Grisons: 31,600 broches; Berne: 30,000; Soleure: 22,768; Lucerne: 6016. *Rapport* 1858, p. 253.

cependant d'apprécier l'extension progressive de la filature mécanique du coton en Suisse dans la première moitié du XIXe siècle.

Elles nous permettent aussi de constater l'agrandissement graduel de la fabrique moyenne. Alors que, pendant la période antérieure à 1830, le nombre moyen de broches par filature restait inférieur à 3000 dans tous les cantons, il variait de 4000 à 8000 dans la période de 1830 à 1848, et il dépassait presque partout ce dernier chiffre dix ans plus tard. Le nombre moyen d'ouvriers par fabrique augmenta aussi pendant ce demi-siècle, mais naturellement dans une proportion plus faible, à cause du perfectionnement de la technique. Il passa d'environ 60, avant 1830, à environ 150, entre 1830 et 1848.

Ces moyennes sont maintenues à un niveau très bas, pour la première période surtout, par le grand nombre de petits établissements, dits *Lohnspinnereien,* qui travaillaient à façon pour des négociants en filés dans toute la Suisse orientale [1]). Elles ne doivent pas pour cela nous laisser ignorer qu'il y eut dès le début d'assez grandes filatures. Ainsi, l'entreprise de Pellis comptait, en 1801 déjà, environ 120 ouvriers et plus de 4000 broches [2]). La fabrique de Wülflingen occupait, bientôt après sa fondation, plus de 100 enfants, outre les travailleurs adultes [3]). En 1814, plusieurs fabriques de Zurich comptaient 300 à 400 ouvriers [4]), et la grande filature de St. Georgen, établie non loin de Saint-Gall, vers 1811, faisait tourner plus de 8000 broches avant 1821 [5]).

Comme en Angleterre, en Alsace et en Saxe, les premières filatures mécaniques en Suisse construisirent leurs propres machines. Puis, comme à l'étranger aussi,

---

1) Wartmann 1875, p. 493; Hofmann 1892, p. 10.
2) Baumgartner 1868, t. I, p. 507.
3) Troll 1848, t. VII, p. 96.
4) *Helv. Almanach* 1814, p. 220.
5) Wartmann 1875, p. 485 et s.

quelques-unes d'entre elles se spécialisèrent dans la fabrication des instruments de travail et les fournirent à leurs anciens concurrents. Ainsi l'exemple de la maison Escher, Wyss & Cie, qui, à partir de 1810, construisit, pour les vendre, des machines à filer en toujours plus grand nombre[1]), fut suivi, en 1834, par J.-J. Rieter & Cie, à Töss, près de Winterthour[2]) et, peu après 1840, par les ateliers mécaniques St. Georgen, près de St-Gall[3]).

Au début du siècle, toutes les machines en usage étaient de fabrication nationale. Mais, après 1830, les grands ateliers de construction mécanique d'Alsace reçurent d'importantes commandes des filatures suisses[4]).

Les machines généralement employées au cours de la première moitié du XIXe siècle, semblent avoir été des *mules* d'un modèle perfectionné. Quelques essais tentés avant 1844 avec le *self-actor* ne furent pas heureux, le taux des salaires en Suisse étant encore trop bas pour rendre profitable l'usage d'une machine aussi coûteuse[5]).

Pendant la période que nous considérons, la houille blanche fournissait presque seule la force motrice à toutes celles des filatures suisses dont les machines n'étaient pas actionnées à bras. Il faut noter cependant quelques cas d'application de la force animale. Ainsi dans l'entreprise de Pellis, les machines qui effectuaient les opérations préparatoires étaient au début actionnées par un bœuf tournant dans un manège[6]). La description suivante, due à la plume de

---

[1]) Bowring 1836, p. 76; Meyer 1844, t. I, p. 296; Bronner 1844, t. I, p. 497; Escher 1868, p. 21; Wartmann 1875, p. 484.

[2]) Wartmann 1875, p. 491; Lincke 1911, p. 15.

[3]) Wartmann 1875, p. 641; Lincke 1911, p. 16.

[4]) *Helv. Almanach* 1814, p. 220; Ure 1836, t. I, p. XXXIII; Bronner-Herzog 1844, t. I, p. 497 et s.; Wartmann 1875, p. 419, 490.

[5]) Bronner-Herzog 1844, t. I, p. 498. Il faut déplorer la rareté des renseignements contemporains sur ce sujet.

[6]) Wartmann 1875, p. 230. Cf. op. cit., p. 310, un autre cas d'application de la force bovine dans une filature saint-galloise, peut-être dans celle dont parle Simond.

Louis Simond, qui visita la Suisse en 1817, 1818 et 1819, nous montre que cette source d'énergie fut exploitée encore quinze ans plus tard [1]):

« On nous conduisit à la filature de coton la plus considérable du lieu (St-Gall), conduite d'après le procédé anglais, excepté qu'au lieu d'être mise en mouvement par une chute d'eau ou par la machine à vapeur, c'est un bœuf qui fait tourner la grande roue : le pauvre animal, enfermé dans sa cage mouvante du diamètre de trente-trois pieds, est obligé d'avancer, afin de rester en place, et tomberait s'il ne marchait pas; il le fait avec beaucoup de dextérité, par des espèces d'échelons ou de tasseaux cloués sur son plancher mouvant. Trois de ces animaux travaillent tour à tour chacun deux heures, mais ne vivent à ce métier que deux ou trois ans. La force obtenue ainsi suffit pour mettre en mouvement 29 mules de 216 fuseaux chacune. Cette manufacture emploie cent trente personnes».

Mais c'étaient là des cas d'exception [2]). Bien avant les applications industrielles de l'électricité en effet, la Suisse était le pays de la force hydraulique. Au cours de tout le XVIIIe siècle déjà, les voyageurs avaient admiré le parti qu'on tirait de ses cours d'eau [3]). Et dès l'aube de la révolution industrielle, Johann Conrad Escher, avec son intelligence divinatrice, en signala l'importance pour l'avenir. « L'Helvétie, déclara-t-il au Grand Conseil, en 1798 [4]), possède dans la chute de ses nombreux cours d'eau des réserves de forces vives d'une valeur inappréciable. Si nous savons utiliser ces forces, nous pourrons accomplir des prodiges, impossibles à d'autres nations malgré toutes les machines à vapeur au monde. »

---

[1]) Simond 1819, t. I, p. 108 et. s.

[2]) Muralt 1828, p. 5.

[3]) Par ex. Addison 1708, p. 269; Ruchat 1714, t. I, p. 70; Sinner 1781, t. II, p. 113; Meister 1782, p. 98; Storr 1784, p. 42; Maurer 1794, p. 287.

[4]) Dans la séance du 18 juin 1798, au cours d'une discussion provoquée par une demande de libre usage d'un cours d'eau pour l'établissement d'un moulin.

Dans la filature mécanique du coton, ces prodiges s'accomplirent très simplement. Déjà dans l'établissement de Wülflingen, le second en date de la Suisse comme nous l'avons vu, les broches tournaient sous la seule impulsion des eaux de la Töss. Lorsque s'acheva la première moitié du siècle, des turbines avaient, çà et là, remplacé les roues de moulin; des réservoirs avaient été construits pour régulariser le débit de certains cours d'eau; les ruisseaux avaient, en général, été abandonnés pour des fleuves plus importants; quelques machines à vapeur avaient été installées, le plus souvent par mesure de prudence pour remplacer ou pour renforcer l'action de l'eau pendant les périodes d'étiage. Mais dans presque toutes les filatures suisses, la force hydraulique était le principal et indispensable agent moteur [1]).

Nous ne croyons pas devoir nous excuser de nous être si longuement attardés à l'étude de l'introduction de la filature mécanique du coton en Suisse. Par le nombre d'individus dont elle transforma l'existence en les privant de leur gagne-pain accoutumé, et par la substitution complète et subite du travail en fabrique au travail à domicile qu'elle opéra, elle fut l'épisode le plus important, comme aussi le plus dramatique, de toute la révolution industrielle.

En 1798, aucune *mule* n'avait encore fonctionné sur le sol helvétique; en 1807, un voyageur déclara que la filature à main avait disparu d'Appenzell et de St-Gall [2]). Cette assertion était exagérée, mais il est certain que, vingt ans après son introduction, la machine à filer avait complètement supplanté le rouet et le fuseau en Suisse [3]).

---

[1]) *Gem. Ges.* 1827, p. 39; Beyel 1843, p. 17; Meyer 1844, t. I, p. 301; *Verhandlungen* 1862, p. 27, 40, 99; Bolley 1868, p. 103; Brunner 1870, p. 18; Wartmann 1875, p. 491 et s.; Lincke 1911, p. 20.

[2]) *Briefe* 1807, t. I, p. 64, 70.

[3]) *Helv. Almanach* 1814, p. 221; *Gem. Ges.* 1820, p. 71; *Bernouilli Arch.* 1828, t. II, p. 126.

Comme il y avait près de 100,000 fileurs à main à la fin de l'ancien régime [1]), et qu'il n'y avait encore qu'environ 6000 ouvriers de filature mécanique en 1814 [2]), il est facile de se rendre compte de la commotion sociale qui, du fait seul de cette transformation, eût ébranlé la Suisse au début du XIXe siècle, même si les troubles politiques et les campagnes militaires lui eussent été épargnées.

En accordant l'usage du palais abbatial de St-Gall et du château seigneurial de Romainmôtier à des capitalistes, pour qu'ils y exploitent une invention d'origine étrangère, les autorités fédérales marquèrent d'un geste inconscient, mais combien significatif, l'avènement de temps nouveaux. Les ruines mêmes de l'antique Helvétie, féodale et théocratique, leur servirent à fonder l'édifice moderne de la Suisse industrielle. Il n'est pas, dans toute l'histoire nationale, de fait plus hautement symbolique.

II. Le progrès technique dans le tissage du coton.

Nous venons de voir comment l'introduction d'une machine nouvelle bouleversa, au triple point de vue technique, économique et social, la filature du coton en Suisse. Ce phénomène présente, avec celui de la transformation du tissage, les contrastes les plus frappants. Il s'oppose à lui comme le simple au complexe, le subit au graduel, le total au partiel. Alors qu'en moins d'une génération la *mule* se substitua aux rouets et aux fuseaux à main et réunit, en de vastes fabriques, les fileurs autrefois disséminés, il y avait encore près de 5000 tisserands de coton travaillant à domicile, plus d'un siècle après les premiers progrès décisifs dans la technique du tissage [3]).

---

[1]) Nous avons vu, en effet, que, d'après un recensement officiel de 1787, le seul canton de Zurich comptait plus de 34,000 fileurs à main à cette époque. Voir plus haut, p. 43.

[2]) *Helv. Almanach* 1814, p. 220.

[3]) Selon le recensement fédéral du 9 août 1905, il y avait à cette date 4846 personnes fabriquant des tissus de coton à domicile. De ce nombre, 76.9 % habitaient les Rhodes-Extérieures d'Appenzell et 14.3 % le canton de St-Gall. *Ann. Stat.* 1911, p. 132.

Les perfectionnements successifs dont le métier fut l'objet, furent si nombreux et si variés, qu'un ingénieur composant un traité spécial, pourrait seul songer à les décrire tous. C'est dire que pour le faire il nous manque et la place et la compétence. Nous ne retiendrons, pour en signaler les applications en Suisse, que trois inventions principales. Elles suffirent, du reste, à révolutionner le tissage du coton au cours du XIXe siècle.

La première en date fut la navette volante ou *fly shuttle*. Inventée par John Kay, tisserand du comté du Lancastre en 1733[1]), elle ne fut connue en Suisse que soixante ans plus tard[2]). Son but était de dispenser le tisserand de lancer la navette, porteuse du fil de trame, d'une main à l'autre, à travers la chaîne, et de lui permettre ainsi de fabriquer, tout seul et plus vite, des tissus plus larges.

Nous avons vu qu'en mai 1801, Heywood et Longworth avaient obtenu un brevet pour son exploitation en Suisse[3]). D'autre part, Hungerbühler[4]) et, d'après lui, Wartmann[5]) racontent que son introduction serait due aux

---

[1]) Baines 1835, p. 117 et s.; Chapman 1904, p. 18 et s.; Mantoux 1905, p. 198 et s.

[2]) Cela ne doit pas nous étonner outre mesure. La diffusion des inventions rencontrait à cette époque, outre les obstacles naturels dus à l'état des communications et à la lenteur de la vie économique, tous ceux que la jalousie des uns et l'hostilité des autres accumulaient sur sa voie. Ainsi, il y eut des régions, en Angleterre même, où la navette volante resta inconnue jusqu'au XIXe siècle. Mantoux 1905, p. 199. Elle fut importée en France en 1788, et en Saxe deux ou trois ans plus tard. Cf. Levasseur 1903, t. I, p. 420; Bein 1884, p. 120.

[3]) Voir plus haut, p. 146. Quelques semaines plus tard, ils l'offrirent au public en annonçant que « cette navette sert à tisser toutes pièces d'étoffes soit en cotton, laine, soye ou fil de lin et cela dans toutes les largeurs. Elle double l'ouvrage de la navette ordinaire » *Neuer Republikaner* 1801, t. III, p. 312.

[4]) Hungerbühler 1852, p. 103.

[5]) Wartmann 1875, p. 314, 525.

efforts antérieurs d'un certain Johann-Conrad Egli, de Flawil en Toggenbourg [1]).

Quoi qu'il en soit, l'usage s'en répandit vite, comme l'atteste la largeur croissante des tissus qu'on constate après 1800 [2]). En 1817 déjà, Mayr, dans son réquisitoire anonyme contre le progrès technique, dénonce la navette volante, avec la *mule,* la machine à imprimer les étoffes, le blanchiment chimique et la machine à vapeur, comme une des causes de la surproduction et de la misère de son temps [3]).

Le second progrès technique qu'il nous faut signaler, est l'application au tissage des cotonnades du métier à la Jacquard.

Les premiers essais s'en firent à Oberuzwil, dans le canton de St-Gall, en 1821 [4]), à Schönengrund, en Appenzell Rhodes-Extérieures, en 1823 [5]), et à Horgen, au bord du lac de Zurich, en 1825 [6]). Tous ces essais furent dus à l'initiative de Suisses qui avaient séjourné à Lyon et qui en avaient rapporté le secret de la fabrication de ce nouveau métier. Ce dernier venait d'y révolutionner l'industrie des soieries, en multipliant la variété des étoffes façonnées et en facilitant la fabrication par la suppression de la *tire* [7]).

L'importance de son introduction dans l'industrie cotonnière suisse ne fut pas moins considérable. Grâce à

---

[1]) Surnommé l'«*Aetti* (patois pour père) *des Rättätä*» (onomatopée du bruit produit par la navette volante en action).

[2]) Wartmann 1875, p. 313; Pupikofer 1837, p. 102; Heer-Blumer 1846, p. 246, 435.

[3]) Mayr 1817, p. 6; cf. Muralt 1828, p. 6.

[4]) Wartmann 1875, p. 525.

[5]) *Gem. Ges.* 1823, p. 327; Hungerbühler 1852, p. 83, 104.

[6]) Bürkli 1884, p. 215.

[7]) Chaptal 1819, t. II, p. 27; Simond 1819, t. I, p. 327; *Report* 1835, p. 56 et s.; Villermé 1840, t. I, p. 370, et t. II, p. 242 et s.; Levasseur 1903, t. I, p. 418.

lui, les étoffes en fils de couleur[1]) et les tissus brochés et damassés purent être fabriqués à très bas prix et ornés de dessins sans cesse diversifiés. Cette variété, jointe à ce bon marché, permirent aux commerçants suisses de conquérir, pour la production nationale, de vastes marchés au Levant. Et ces débouchés, à leur tour, permirent à l'industrie de la Suisse orientale de se transformer et de se renouveler, en abandonnant les spécialités où la menaçait la concurrence du tissage mécanique anglais[2]). Le grand service que le métier à la Jacquard rendit ainsi à l'industrie cotonnière suisse, fut de lui épargner la misère que subirent ailleurs les tisserands à main, victimes de leur résistance passive à l'envahissement du machinisme.

Les progrès du métier à la Jacquard furent surtout remarquables au Toggenbourg, le centre du tissage des étoffes en fils teints. On comptait 12 de ces métiers en 1830, 600 en 1840, et 1200 en 1845[3]). Le tissage en blanc, dont le centre était en Appenzell, bénéficia de l'innovation d'une manière analogue, quoique aucune donnée précise ne nous permette de mesurer l'avantage qu'il en retira. Nous savons cependant que, grâce à elle, il trouva dans la fabrication des rideaux, des châles et d'autres étoffes légères, brochées ou damassées, d'amples compensations pour celle des tissus lisses, que la concurrence anglaise l'avait obligé à abandonner. Le *Plattstichstuhl,* inventé en 1830 par Johann-Conrad Altherr, à Teufen, et inspiré peut-être par le métier lyonnais, contribua aussi au renouveau de l'industrie appenzelloise, en permettant de produire par le tissage des imitations de broderies simples[4]).

---

[1]) Les produits de la *Buntweberei* qui prit un grand essor au Toggenbourg entre 1830 et 1845.

[2]) Le récit de l'évolution par laquelle le tissage de la Suisse orientale s'adapta aux conditions nouvelles est admirablement fait par Wartmann, dont nous ne pouvons que résumer ici les développements. Cf. Wartmann 1875, p. 420 et s., 508 et s. Voir aussi Franscini 1855, p. 295; Reybaud 1863, p. 296; Furrer 1885, t. I, p. 178.

[3]) Hungerbühler 1852, p. 90; Wartmann 1875, p. 513.

[4]) Wartmann 1875, p. 420 et s., 524 et s.; Furrer 1885, t. I, p. 179; Lincke 1911, p. 16; *Rapport* 1858, p. 260.

Tous les premiers métiers à la Jacquard battaient sous l'impulsion des tisserands eux-mêmes. Malgré cela, ils furent en général réunis en assez grand nombre sous le toit d'une fabrique et exploités sous la direction de leur propriétaire qui était en même temps l'employeur commun. Leurs dimensions trop grandes pour les habitations ordinaires; leur prix trop élevé pour les ouvriers; le besoin de changer souvent les cartons pour varier les dessins; le désir d'en garder le secret; la nécessité d'une fabrication exacte et rapide; toutes ces causes peuvent avoir contribué à faire porter cette première atteinte au régime traditionnel du travail à domicile dans le tissage en Suisse orientale[1]).

Le métier à la Jacquard retarda incontestablement l'avènement du métier mécanique en Suisse. Mais il ne put l'empêcher. Malgré toutes les échappatoires et tous les sursis, l'industrie nationale, sous la pression de la concurrence étrangère, fut à la fin obligée d'adopter cette troisième invention, la plus importante de toutes.

Déjà[2]) en 1825, une première fabrique de 20 métiers mécaniques avait été créée à Rheineck, par Egli-Wagner de Flawil[3]). Nous ne savons malheureusement rien de son

---

[1]) Hungerbühler 1852, p. 92, 105; Wartmann 1875, p. 514. A Lyon, où l'introduction du métier à la Jacquard n'entraîna pas le travail en fabrique, elle modifia les habitations des ouvriers. Cf. Villermé 1840, t. I, p. 370.

[2]) Nous nous bornons à signaler ici l'histoire, évidemment controuvée, du «métier de tisserand mis en jeu par un cours d'eau» qui aurait existé, en 1743 déjà, dans un village du canton de Glaris. Cf. Heer-Blumer 1846, p. 453; Franscini 1855, p. 277. En 1801, un nommé Christoph Maximillan Schury, de Carinthie, depuis longtemps établi à St-Gall, annonça l'invention d'un métier qui, «actionné par l'eau ou par une force animale ferait la besogne de trois métiers ordinaires». Mais, sauf la description incomplète qu'il en a laissée, nous ne savons rien de cette machine, qui ne fut probablement jamais construite. *Bundes Arch.* 1801, t. 550, p. 457 et s.; *Gem. Helv. Nachr.* 1801, p. 19, 157, 181.

[3]) Wartmann qui l'affirme, sans indiquer ses sources, ne dit pas s'il s'agit du même Egli qui, vingt ans auparavant, aurait déjà introduit la navette volante. Wartmann 1875, p. 522.

histoire, sinon que, peu de temps après sa fondation, elle fut transportée à Dornbirn sur la rive autrichienne du Rhin.

En 1826, la maison Heer et Cie à Rheineck s'assura les services de deux mécaniciens anglais, qui s'engagèrent à construire pour elle un assortiment de 10 machines à tisser le tulle et à ne travailler pour aucun concurrent à 50 heures à la ronde [1]). La société d'utilité publique de St-Gall et d'Appenzell, ayant eu connaissance de ce contrat, s'adressa à la maison Heer pour obtenir d'elle qu'elle renonçât à son monopole et qu'elle fît profiter toute l'industrie nationale des connaissances techniques de ses deux constructeurs étrangers [2]). Ses démarches aboutirent. Au mois de novembre 1827, la maison Heer, moyennant le versement d'une indemnité, consentit à livrer le secret du nouveau métier aux tisserands et même aux mécaniciens du pays [3]).

Au début de 1828, indépendamment de ces tractations, la maison Michael Weniger et Cie, de St-Gall, avait importé d'Angleterre un métier analogue et l'avait fait imiter par ses ateliers de construction mécanique [4]).

Le tissage mécanique du tulle, ainsi implanté dans la Suisse orientale, ne s'y maintint pas longtemps. L'avance technique de l'Angleterre était si forte, qu'après quelques années d'efforts malheureux, toute concurrence fut abandonnée sur ce point. Depuis lors et jusqu'à nos jours, le tulle nécessaire à la broderie nationale est importé d'outre-

---

[1]) Wartmann 1875, p. 421; Bueler 1909, p. 48.

[2]) La société d'utilité publique de St-Gall et d'Appenzell avait été fondée en 1822. Déjà en 1825, le Directoire commercial de St-Gall lui avait fait un don de 30 louis d'or pour l'encourager dans ses efforts, tendant à faire profiter l'industrie nationale des progrès techniques accomplis à l'étranger.

[3]) L'indemnité de 300 louis d'or (= 3300 fl. = 7200 livres françaises) fut souscrite par le gouvernement de St-Gall, le Directoire commercial, la société industrielle d'Appenzell et par des particuliers. *Gem. Ges.* 1828, p. 373 et s.; Wartmann 1875, p. 523.

[4]) Wartmann 1875, p. 523; Lincke 1911, p. 17.

Manche, de Nottingham en particulier [1]). Mais ce n'est là, après tout, qu'un produit d'importance secondaire.

Nous ne savons pas exactement quand et comment fut introduit en Suisse le premier métier mécanique pour tissus ordinaires [2]), mais nous n'ignorons pas que ce fut aussi sous l'influence immédiate de la concurrence étrangère.

Cartwright avait pris ses brevets en 1787; mais les premiers «*power-looms*» étaient très imparfaits et, jusqu'en 1812 environ, leur importance économique, dans leur patrie même, était peu considérable. En 1813, on n'en comptait encore que 2400 dans tout le Royaume-Uni. A partir de ce moment ils se multiplièrent rapidement. En 1820, il y en avait déjà plus de 14,000 en Angleterre et en Ecosse, et en 1833 leur nombre s'élevait à environ 100,000 [3]).

En 1814 déjà, la vue des grands établissements de tissage mécanique à Manchester et à Glasgow avait inspiré à Johann Caspar Escher la crainte que la Suisse ne fût fatalement amenée à en construire de semblables [4]). Dix ans plus tard, la concurrence des nouveaux tissus anglais provoquait les premières plaintes en Suisse, et peu après elle déterminait l'introduction des premières machines nouvelles [5]).

Dans le canton de Zurich, cette révolution industrielle coïncida avec la révolution politique de 1830 et ne fut pas

---

[1]) Wartmann 1875, p. 524; *Rapport* 1858, p. 262; Geering-Hotz 1908, p. 64.

[2]) En 1827, Muralt, le directeur de l'Institut technique de Zurich, se demandait encore si la Suisse serait une fois obligée d'introduire ces machines. Muralt 1828, p. 7. Bürkli-Meyer affirme, sans indication de source, que les premiers métiers mécaniques en Suisse furent installés à Bienne et à Zurich (dans la fabrique Corrodi et Pfister, à Uster) vers 1830, «gegen Ende der zwanziger Jahre». Bürkli Bw., p. 28 et s.

[3]) Baines 1835, p. 229 et s.; Chapman 1904, p. 27 et s.

[4]) *Zür. Beyträge* 1815, t. II, p. 113, et t. III, p. 106.

[5]) Wartmann 1875, p. 420, 507.

sans l'influencer[1]). Dès 1828, les tisserands à bras, très nombreux dans l'*Oberland* zuricois, avaient accueilli par des protestations et des menaces les premiers métiers mécaniques[2]). Le 22 novembre 1830 se réunit à Uster, en plein district industriel, la fameuse assemblée populaire qui porta le coup de grâce au régime de la Restauration[3]). Vers la fin de la journée, un des orateurs, Steffan de Wädensweil, ayant donné lecture d'un projet de pétition rédigé par les organisateurs de la manifestation, demanda à la foule si elle avait d'autres désirs à exprimer[4]). Les tisserands à bras, accourus en grand nombre à l'assemblée, répondirent par le cri d' «à bas les machines à tisser!» Emporté par le besoin de tout promettre, l'orateur, quoique lui-même directeur d'une filature mécanique, déclara que ce vœu aussi serait pris en considération[5]). Et l'on ajouta au Mémorial, voté à l'unanimité des 12,000 citoyens présents, une clause qui lui donnait toute satisfaction[6]).

Avant de procéder à la revision constitutionnelle qui s'imposait, le Grand Conseil de Zurich s'enquit encore de la volonté populaire, en faisant rédiger des pétitions dans toutes les communes. Sur environ 280 pétitions recueillies, 25 au moins comportaient une requête tendant à l'interdiction des métiers mécaniques[7]). Dans plusieurs, ce vœu spécial

---

[1]) *Annalen* 1832, t. I, p. 300 et s.; Bürkli 1884, p. 201.

[2]) Bowring 1836, p. 64 et s.; cf. Schweizer 1831, p. 6, 8 et s.

[3]) *Helvetia* 1833, t. VIII, p. 2 et s.

[4]) Dändliker 1881, p. 60.

[5]) Il répondit en patois: «Au da muess g'hulfe si!» (= «Auch da muss geholfen werden» = «Cela aussi, il faudra le réformer»). *Loc. cit.;* Scherr 1840, t. I, p. 70 et s.

[6]) Je traduis librement cette clause, qui est insérée tout à la fin du *Mémorial:* «Vu que de divers côtés des plaintes s'élèvent contre les métiers mécaniques et que des menaces ont déjà été proférées contre eux, nous prions le Grand Conseil d'ordonner une enquête à ce sujet, de l'annoncer au public et d'arrêter l'exploitation des machines nouvelles.» Cf. *Annalen* 1832, t. I, p. 324 et s. Le *Mémorial* est aussi reproduit par Dändliker 1881, *Beilage* p. 6.

[7]) *Arch. Zur.* 1830 passim; Ulrich 1831, p. 13.

se joignait à un vœu général en faveur de la liberté du commerce et de l'industrie, qui était, comme nous l'avons vu, une des grandes revendications du mouvement de 1830. Dans une de ces pétitions même, ces deux demandes contradictoires se trouvaient élégamment conciliées par la déclaration que les machines nouvelles privaient « par ruse et par violence les tisserands de la liberté du commerce et de la fabrication dont ils jouissaient depuis longtemps » [1]).

Mais les auteurs de la Constitution de 1831 ne firent pas preuve d'une égale subtilité. Ils proclamèrent la liberté du commerce et de l'industrie et se gardèrent bien de mettre aucun obstacle au progrès technique [2]).

Les tisserands, auxquels le changement de régime politique n'apporta pas le soulagement souhaité, en furent profondément déçus. Ils se crurent trahis par les chefs du parti démocratique qui, dirent-ils, les avaient trompés par de fausses promesses. Leur colère éclata à l'occasion de la célébration anniversaire, organisée en 1832 par les amis du nouveau gouvernement pour fêter la «régénération» du canton. Une grande assemblée populaire avait été convoquée dans ce but à Uster pour le 22 novembre de cette année. De bon matin, les tisserands des communes environnantes s'y rendirent avec le dessein arrêté de mettre le feu à une filature de coton voisine, où les propriétaires venaient d'installer quelques métiers mécaniques. Ils exécutèrent leur projet avant que la majorité de l'assemblée eût pu intervenir pour les en empêcher [3]).

---

[1]) La pétition que nous citons émane d'Oberhittnau, près de Pfäffikon. Cf. *Arch. Zur.* 1830, No. 56.

[2]) *Gesetz* 1832, § 1; Meyer 1844, t. I, p. 49; Troll 1850, t. VIII, p. 24; Bluntschli 1856, t. II, p. 362.

[3]) Leuthy 1845, p. 108 et s.; Meyer 1844, t. I, p. 47; Feddersen 1867, p. 140 et s.; Escher 1867, t. II, p. 45 et s.; Bürkli Bw., p. 28 et s. Curti consacre un chapitre entier de son excellente histoire populaire de la Suisse au XIX[e] siècle à l'incendie d'Uster. Cf. sa description, à la fois pittoresque et précise, dans Curti 1902, p. 439 et s. Cf. aussi dans *Ztg. für Landwirtschaft* 1833, p. 153 et s., le rapport

Le fameux incendie d'Uster, l'acte de *luddisme* le plus retentissant dont les annales industrielles suisses aient conservé le souvenir[1]), marqua la fin de la résistance organisée à la technique nouvelle du tissage du coton dans le canton de Zurich.

Mais il en retarda sensiblement les progrès[2]). Le docteur Villermé, qui parcourut le canton en 1835 et 1836, ignora qu'il y existait déjà des métiers mécaniques[3]). En 1844, il n'y en avait encore que 120, installés dans 2 établissements[4]). Ce nombre augmenta rapidement à partir de ce moment. Il était de 856 en 1853, de 2594 en 1857[5]) et de 3645 en 1864[6]).

Dans la fabrication si variée de St-Gall, le métier mécanique connut des fortunes diverses. Nous avons déjà noté les tentatives avortées, faites avant 1830, pour l'employer au tissage du tulle[7]). Après cette date, quelques filatures s'adjoignirent des métiers mécaniques pour la confection des grosses cotonnades blanches. Celle de

---

du 31 mai 1833 de la commission, chargée par le Conseil d'Etat de Zurich, à la suite de l'attentat, d'étudier la situation industrielle du canton. Sur la proposition de cette commission, les établissements industriels furent mis au bénéfice d'une protection spéciale. Bowring 1836, p. 64 et s.

[1]) Cet épisode a trouvé son Gerhard Hauptmann dans la personne du poète populaire Jakob Stutz. Il l'a chanté en patois, sous forme dialoguée, dans un de ses *Gemälde aus dem Volksleben,* intitulé *Der Brand von Uster.*

[2]) «L'incendie d'Uster a arrêté pour un temps l'extension du tissage à la mécanique.» *Rapport* 1844, p. 115. Cf. Schweizer 1831, p. 8.

[3]) Il écrivait: «Il est à croire qu'il y aura bientôt dans le pays (Zurich) des tissages mécaniques; car déjà ceux-ci commencent à s'introduire dans les cantons voisins.» Villermé 1840, t. I, p. 424.

[4]) *Rapport* 1844, p. 57; Meyer 1844, t. I, p. 302.

[5]) Pour 1857, Treichler indique 6 établissements, et Kronauer, dans le rapport publié par Bolley, 14. Treichler 1858, t. I, p. 44; *Rapport* 1858, p. 256. Il est probable que Kronauer comprenait dans les fabriques de tissage les filatures comportant des métiers, alors que Treichler les en excluait.

[6]) Bolley 1868, p. 109.

[7]) Voir plus haut, p. 166.

Sorenthal, près de la frontière thurgovienne, par exemple, en établit 25 en 1832, 15 de plus en 1834, et 40 de plus de 1834 à 1844, de sorte qu'elle en comptait 80 en 1844. Mais, malgré un essor éphémère, cette branche du tissage ne prospéra pas dans le canton de St-Gall. En 1866, elle n'y était plus représentée que par la fabrique de Mels à 82 métiers [1]).

L'introduction du métier mécanique dans la fabrication des étoffes en fils de couleur et des mousselines blanches est à St-Gall postérieure à 1848 [2]). Grâce aux rapides progrès qu'il y fit, le canton comptait 410 métiers mécaniques en 1853, 480 en 1857 [3]) et 2060 en 1867 [4]).

En Argovie, le tissage mécanique fut introduit aux environs de 1834 [5]). Deux ans après, Villermé y visita une fabrique [6]) et Bowring écrivait: « Il n'y a que quelques métiers mécaniques dans le canton, peut-être pas plus de 200. Mais on en établit toujours davantage et le nombre en augmentera sans doute beaucoup » [7]). Sa prédiction se réalisa pleinement, comme le montre le tableau suivant:

Date	Nombre de métiers	Nombre de fabriques
1844	450 [8])	6 [8])
1853	416 [9])	7 [9])
1857	1320 [9])	10 [9])

[1]) Wartmann 1875, p. 508, 533.
[2]) Op. cit. p. 518 et s., 527 et s.
[3]) *Rapport* 1858, p. 256.
[4]) Bolley 1868, p. 109.
[5]) Bronner-Herzog 1844, t. I, p. 498.
[6]) Villermé 1840, t. I, p. 424.
[7]) Bowring 1836, p. 82.
[8]) *Rapport* 1844, p. 57; Bronner-Herzog 1844, t. I, p. 498.
[9]) *Rapport* 1858, p. 256. Ces chiffres ne sont évidemment pas d'une exactitude rigoureuse. Dans le rapport sur la participation de la Suisse à l'Exposition de Paris de 1867, Bolley, citant le compte-rendu du Conseil d'Etat argovien de 1862, indique le nombre de métiers mécaniques en Argovie à cette date comme étant de 782. Cf. Bolley 1868, p. 109.

Les premiers établissements de tissage mécanique dans le canton de Glaris furent fondés aux environs de 1839, à Oberurnen, à Näfels et à Luchsingen[1]). Grâce aux larges débouchés que leur offrait l'industrie locale des indiennes, ils furent très prospères[2]). En 1846, les trois fabriques susmentionnées employaient environ 130 ouvriers et livraient annuellement plus de 15,000 pièces de 40 aunes[3]). Malgré ses débuts tardifs, le tissage mécanique du coton du canton de Glaris occupait déjà le second rang en Suisse au milieu du XIX[e] siècle. Le tableau suivant montre la rapidité des progrès accomplis:

Date	Nombre de métiers	Nombre de fabriques
1844	—	3 [4])
1853	804 [5])	6 [5])
1857	1890 [5])	10 [5])
1866	2835 [6])	—

Le tissage mécanique du coton fut introduit en Thurgovie en 1837. C'est alors que fut établie à Wängi, sur la Murg, au sud de Frauenfeld, la première fabrique. Elle devait contenir 100 à 150 métiers et fournir du travail à environ 100 ouvriers[7]). Comme l'attestent les chiffres suivants, le tissage à la machine se développa assez lentement dans ce canton jusqu'aux environs de 1860, date de son grand essor:

Date	Nombre de métiers	Nombre de fabriques
1844	—	1 [4])
1853	306 [5])	2 [5])
1857	454 [5])	4 [5])
1866	2250 [6])	—
1869 [8])	—	9 [8])

---

[1]) Heer-Blumer 1846, p. 455; Jenny 1902, t. II, p. 239, 250.
[2]) Jenny 1902, t. II, p. 366.
[3]) Heer-Blumer 1846, p. 458.
[4]) *Rapport* 1844, p. 57.
[5]) *Rapport* 1858, p. 256.
[6]) Bolley 1868, p. 109.
[7]) Pupikofer 1837, p. 103.
[8]) *Bericht* 1869, p. 26.

Les autres cantons qui possédaient des établissements de tissage mécanique dans la première moitié du XIXe siècle étaient Berne, Bâle, Schaffhouse, Schwyz et Zoug. Mais dans aucun d'eux il n'y avait plus d'une fabrique en 1844, ni plus de 390 métiers en 1853[1]).

Les métiers à la Jacquard et les métiers mécaniques employés dans l'industrie suisse étaient presque tous construits dans le pays. Au début, les établissements de tissage fabriquaient souvent leur propre outillage. Mais très vite ils trouvèrent leur profit à le tirer des ateliers de construction mécanique indépendants. Il s'en fonda plusieurs dans les cantons de Zurich, de St-Gall et de Thurgovie. Ceux de Caspar Honegger, à Rüti (Zurich), méritent une mention spéciale. Créés d'abord comme annexe d'une fabrique de tissage que leur fondateur possédait à Siebnen (Schwyz), ils furent transférés à Rüti en 1847, pour échapper aux troubles du *Sonderbund*. Sous l'impulsion énergique et intelligente de leur chef, ils ne tardèrent pas à égaler les meilleures maisons anglaises et à acquérir une réputation mondiale[2]).

Jusque bien après le milieu du XIXe siècle, le tissage mécanique suisse dépendait presque exclusivement des cours d'eau pour sa force motrice. D'après une statistique officielle de 1865, les établissements de tissage du canton de St-Gall consommaient, à cette date encore, sept fois plus de force hydraulique que d'énergie produite par la machine à vapeur[3]).

La navette volante fut en Suisse à peu près la contemporaine de la machine à filer. Mais ses effets furent

---

[1]) *Ztg. für Landwirtschaft* 1833, p. 1; Burckhardt 1841, p. 74; *Rapport* 1844, p. 57; *Rapport* 1858, p. 256; Jenny 1902, t. II, p. 482; Lincke 1911, p. 18.

[2]) *Rapport* 1858, p. 204; Wartmann 1875, p. 533; Lincke 1911, p. 18 et s., 40.

[3]) Wartmann 1875, p. 534.

bien différents. Loin de hâter l'avènement de l'usine, la navette volante le retarda au contraire en augmentant la productivité et partant la force de concurrence et de résistance du métier à bras, installé dans la chaumière du tisserand.

En Suisse comme en Angleterre, le métier à la Jacquard et le métier mécanique suivirent la machine à filer d'une génération environ. Et, dès leur introduction, ils déterminèrent la construction de fabriques[1]). Nous avons signalé plus haut les raisons pour lesquelles le métier à la Jacquard s'accommodait mal du travail à domicile. Pour le métier mécanique les raisons étaient différentes, mais non moins décisives. Les frais de captation de la force hydraulique dont il dépendait suffirent à lui imposer le régime de la fabrique.

Malgré les progrès du machinisme, le nombre des tisserands à bras augmenta encore sensiblement au cours de la première moitié du XIX[e] siècle. Ainsi dans le canton de Zurich, le seul sur lequel nous soyons exactement renseignés à cet égard, le nombre des métiers à bras était d'environ 6500 en 1787[2]), de 12,000 en 1827[3]) et de 17,000 en 1844[4]).

Aussi, vers 1848, l'importance du tissage à bras dépassait-elle encore de beaucoup celle de la fabrication à la machine. Dans la Suisse entière, il n'y avait encore, en 1844, en face d'environ 90,000 métiers à bras, que 1000 métiers mécaniques, et leur production annuelle d'environ 100,000 pièces de 32 aunes[5]) était dix fois moindre que celle du travail à bras dans le seul canton de Zurich. En 1846, dans le canton de Glaris, il y avait encore, en con-

---

[1]) Celles-ci avaient même précédé les métiers perfectionnés en diverses localités.

[2]) *Zur. Fab.* 1884, p. 53.

[3]) Meyer 1844, t. I, p. 302.

[4]) *Rapport* 1844, p. 57.

[5]) Meyer 1844, *loc. cit.* La production annuelle des 120 métiers mécaniques était estimée à environ 15,000 pièces de 32 aunes.

currence avec les 130 ouvriers à la machine, livrant annuellement plus de 15,000 pièces de 40 aunes, environ 2000 tisserands à bras dont la production annuelle se montait à environ 90,000 pièces de 36 aunes[1]).

Mais ces chiffres révèlent, en même temps que l'importance persistante du tissage à bras, la raison de sa prochaine décadence. La productivité supérieure du métier mécanique rendait la concurrence des tisserands à bras de plus en plus difficile. Déjà leurs salaires avaient subi de fortes baisses. L'explosion de colère à Uster, en 1832, les avait annoncées. Des statistiques postérieures les confirmèrent. Mais il est certain que les tisserands suisses ne connurent jamais les souffrances aiguës des victimes du machinisme dans le tissage anglais et silésien. Restés plus paysans qu'elles, ils purent mieux supporter une diminution de leur revenu industriel. De plus, la fabrication très diversifiée de la Suisse leur permit de se réfugier dans des spécialités qui ne se prêtaient pas à la confection mécanique et de s'y défendre longtemps encore contre l'invasion du machinisme[2]). La durée de la période de transition fut prolongée de ce fait et ses maux très heureusement atténués.

III. Le progrès technique dans les autres industries textiles.

La filature et le tissage du coton durent leurs transformations aux inventions de la mécanique. Le blanchiment des cotonnades fut révolutionné par des découvertes

---

[1]) Heer-Blumer 1846, p. 458. Aux environs de 1865, il y avait dans les principaux cantons cotonniers de la Suisse 42,569 métiers à bras et 13,086 métiers mécaniques. Bolley 1868, p. 109. Reybaud se trompe donc, lorsque, parlant en 1863 de la disparition des métiers à bras, il déclare que « dans presque tous les cantons c'est une révolution accomplie ». Reybaud 1863, p. 296.

[2]) *Rapport* 1844, p. 58; Heer-Blumer 1846, p. 459; Franscini 1855, p. 295; Reybaud 1863, p. 296; Wartmann 1875, p. 508 et s.; Jenny 1902, t. II, p. 281 et s.

chimiques. En 1750 encore, c'était une opération lente et longue. Les tissus écrus, étendus dans des prés en plein air, ne blanchissaient que sous l'action du soleil et de lavages répétés. En 1774, Scheele découvrit le chlore et en constata les propriétés décolorantes et, en 1785, Berthollet montra le parti qu'on en pouvait tirer pour le blanchiment des toiles [1]). Ses procédés furent employés en Suisse avant la fin du XVIII[e] siècle. En 1799, un nommé David Elmer établit une *Schnellbleiche* moderne à Glaris, qui paraît avoir été la première de son genre dans la République helvétique [2]). Dès 1802, elles se multiplièrent à St-Gall et dans toute la Suisse orientale [3]). Elles supprimèrent peu à peu du paysage les taches blanches que les voyageurs étonnés prenaient jadis pour de la neige en plein été [4]). Pendant la disette de 1818, une grande partie des communaux de St-Gall, qui servaient autrefois d'étendoirs aux blanchisseries municipales, fut transformée en jardins potagers sans soulever de protestations [5]). A Zurich aussi, l'introduction du blanchiment chimique data du début du XIX[e] siècle [6]).

Ce progrès technique, comme tous les autres, eut pour effet d'augmenter le volume de la production en diminuant les frais. Mais il paraît, en outre, avoir exercé sur l'organisation de l'industrie une influence curieuse et qui lui serait particulière. En réduisant de plusieurs mois à quelques jours la durée de l'opération, il permit à des gens nouveaux de s'y livrer, auxquels l'esprit d'entreprise tenait lieu de capital. L'allure accélérée des affaires en dégoûta les vieux négociants qui ne voulaient et ne pouvaient pas s'adapter aux conditions nouvelles. Ils se

---

[1]) Muralt 1828, p. 20; Baines 1835, p. 246 et s.
[2]) Jenny 1898, t. I, p. 124.
[3]) Nemnich 1811, t. VIII, p. 83; Mayr 1817, p. 6; Wartmann 1875, p. 223 et s., 317 et s.
[4]) Gercken 1782, p. 261; Meiners 1791, t. III, p. 77.
[5]) *Handwerkstand* 1820, p. 24.
[6]) *Helv. Almanach* 1803, p. 74.

retirèrent et une nouvelle génération industrielle prit leur place [1]). Le blanchiment chimique, qui ne fut guère appliqué aux toiles de lin avant 1848, se généralisa bientôt dans l'industrie cotonnière et détermina la création de nombreuses fabriques [2]).

Nous nous bornons à mentionner ici la teinturerie. Profitant à la fois des découvertes de la chimie et du progrès des diverses industries textiles en Suisse dans la première moitié du XIXe siècle, elle prit une très grande extension. Vers 1848, on comptait en Suisse « plus de 250 teintureries de tout genre et d'une importance très diverse » [3]). La grande majorité d'entre elles travaillaient pour l'industrie cotonnière. Environ 25 établissements, situés pour la plupart dans les cantons de Glaris, de Zurich, de St-Gall, de Thurgovie et d'Appenzell, se livraient à la teinturerie en rouge d'Andrinople des filés et des tissus de coton et y acquirent une réputation mondiale [4]).

La fabrication d'indiennes ou de toiles peintes, proche parente, en Suisse comme ailleurs, de la teinturerie, subit, elle aussi, une révolution technique au début du XIXe siècle.

L'impression des tissus au rouleau cylindrique gravé avait été inventée par l'Ecossais Bell et appliquée pour la première fois dans une usine du Lancaster en 1785 [5]). Parmi les machines brevetées par Heywood et Longworth en 1801, nous avons vu figurer l'invention de Bell [6]). Mais, malgré la réclame faite en faveur de cette « mécanique à imprimer les indiennes selon les procédés anglais »,

---

[1]) Bowring 1836, p. 19; Cérenville 1906, p. 247; Bueler 1909, p. 46.

[2]) *Rapport* 1844, p. 59; *Rapport* 1858, p. 95 et s.; Berlepsch 1864, p. 506.

[3]) *Rapport* 1844, p. 59; Troll 1850, t. VIII, p. 248.

[4]) *Rapport* 1858, p. 97 et s.; Bürkli 1881, p. 202 et s.

[5]) Baines 1835, p. 265.

[6]) Strickler 1897—1801, t. VI, p. 917. Cf. ci-dessus p. 147.

elle ne paraît pas avoir été immédiatement employée [1]). En 1805, le fabricant Labarthe, à Genève, installa dans ses ateliers un cylindre à imprimer d'une valeur de fr. 40,000 [2]); à peu près au même moment, les principaux indienneurs neuchâtelois adoptèrent aussi le nouvel appareil [3]).

Malgré sa supériorité technique, il ne se substitua cependant que lentement aux anciennes presses à la main et à la planche [4]). La machine nouvelle était fort chère. Or l'industrie suisse des toiles peintes, privée de ses anciens débouchés en France et dépassée par sa concurrente d'Alsace qui s'était complètement affranchie de la tutelle helvétique, ne connut plus au XIX[e] siècle les jours prospères d'autrefois. Beaucoup de fabricants se retirèrent [5]) et ceux qui persévéraient dans une lutte inégale avec leurs concurrents étrangers hésitaient à engager de nouveaux capitaux dans leurs entreprises. Vers 1848, il n'y avait plus en Suisse qu'une cinquantaine de fabriques. Près de la moitié d'entre elles étaient situées dans le canton de Glaris. S'étant spécialisée dans la fabrication d'articles de dimensions trop petites et de dessins trop complexes pour être traités à la machine, l'industrie glaronnaise jouit, après 1850, d'un renouveau de prospérité [6]).

---

[1]) *Neuer Republikaner* 1801. t. III, p. 259, 312.

[2]) *Arch. Genève* 1806; Chapuisat 1908, p. 145.

[3]) Bowring 1836, p. 33; Petitpierre 1871, p. 228, 240, 244; Cérenville 1906, p. 248.

[4]) Mayr 1817, p. 63 et s.; Muralt 1828, p. 7; Bronner 1844, t. I, p. 501; Bronner déclare ici, sans indiquer de date, que la maison Herosee à Aarau fut la première en Suisse à adopter les procédés nouveaux; Bürkli 1881, p. 208 et s.; Jenny 1902, t. II, p. 399; *Bernoulli Arch.* 1828, t. I, p. 27.

[5]) L'industrie disparut de Genève et de Bâle dans le premier quart du siècle. Dans le canton de Neuchâtel, où il y avait eu près de 2000 ouvriers en indiennes à la veille de la Révolution helvétique, ils n'en restaient que 500 en 1846. Petitpierre 1871, p. 211.

[6]) Meyer 1844, t. I, p. 302; *Rapport* 1844, p. 60; Heer-Blumer 1846, p. 459; *Rapport* 1858, p. 100 et s.; Jenny 1902, t. II, p. 395 et s.

Dès son origine au XVII[e] siècle, l'industrie des toiles peintes avait été organisée en fabrique. La révolution technique qu'elle subit au début du XIX[e] siècle en Suisse, très importante au point du vue économique, le fut donc beaucoup moins au point de vue social.

Avant de quitter l'industrie cotonnière, il convient de mentionner encore les débuts du machinisme dans la broderie de la Suisse orientale.

En 1828, un certain Heilmann inventa et construisit à Mulhouse une machine à broder. Les premiers modèles furent introduits d'Alsace en Suisse en 1831[1]). Mais pendant près de vingt ans, aucun des nombreux essais tentés en vue de l'adapter aux exigences de l'exploitation n'aboutit[2]). Le problème ne fut définitivement résolu que vers 1848, lorsque la première fabrique de broderie suisse, abritant douze machines perfectionnées, fut établie dans la ville de St-Gall par la maison B. Rittmeyer & C[ie]. D'autres surgirent peu à peu et l'Exposition industrielle de Berne de 1857 montra que la broderie mécanique était déjà en plein essor[3]). En 1856, la maison Rittmeyer avait déjà réuni plus de cent machines à broder sous un même toit.

En 1865, il y avait dans le seul canton de St-Gall 2210 brodeurs à la machine. La moitié d'entre eux à peu près travaillaient dans l'une ou l'autre des 35 fabriques que comptait le canton, et dont chacune abritait plus de 7 machines[4]). En 1867, il y avait 1402 machines à broder

---

[1]) Bolley 1868, p. 153; Wartmann 1875, p. 556; Bein 1884, p. 263.

[2]) Nous ne possédons aucun détail sur l'établissement de broderie mécanique qui, selon Pupikofer, existait à Sonterwylen (Thurgovie) en 1837. Dix personnes y étaient, paraît-il, occupées à la broderie sur soie, laine, tulle, mousseline et tissus de lin. Cf. Pupikofer 1837, p. 104.

[3]) *Rapport* 1858, p. 262; Wartmann 1875, p. 559 et s.; Steinmann 1905, p. 59.

[4]) Wartmann 1875, p. 574.

sur sol helvétique, toutes sorties de huit ateliers suisses de construction mécanique[1]). En 1872, ce nombre s'était élevé à 6384. Plus des $^{9}/_{10}$ de ces machines étaient installées dans des fabriques. A partir de ce moment, il se produisit un très curieux retour au régime du travail à domicile. Le tableau suivant[2]), relatif aux machines à broder en activité dans les cantons de St-Gall, d'Appenzell et de Thurgovie, en montre clairement l'importance :

Année	Nombre de machines	Exploitées			
		En fabrique[3])		A domicile	
		Nombre	%	Nombre	%
1872	6,384	5,936	93.0	448	7.0
1880	12,681	10,328	81.5	2,353	18.5
1890	19,389	10,326	53.3	9,063	46.7
1900	16,055	5,152	32.1	10,903	67.9

Ce mouvement a été encouragé par les fabricants de machines, facilité par la répugnance que l'usine a toujours inspiré aux populations de la Suisse orientale, et hâté aussi par le désir d'échapper à la réglementation légale du travail en fabrique[4]). Les premières machines à broder furent toutes actionnées par le brodeur lui-même. Après un essai, vite abandonné, d'application de la vapeur en 1865, la force hydraulique fut assez généralement adoptée comme agent moteur dans les fabriques. Mais, jusqu'à

[1]) Bolley 1868, p. 154.

[2]) Nous l'empruntons au rapport de M. Jac. Lorenz sur le travail à domicile en Suisse. Lorenz 1911, p. 302.

[3]) Est considéré comme fabrique dans ce tableau, tout établissement où sont installées 3 machines ou davantage, à moins que les personnes qui y travaillent, ne fassent toutes partie de la famille du propriétaire de l'établissement.

[4]) Cf. Steinmann 1905, p. 67 et s.; Lorenz 1911, p. 301.

l'introduction de la force électrique en 1909, toutes les machines à domicile étaient mues par la force humaine [1]).

Comme nous l'avons vu, le tissage de la soie était encore complètement soumis au régime du travail à domicile à la fin du XVIII[e] siècle. Il fallut, pour l'en affranchir partiellement [2]), l'application des machines qui avaient déjà révolutionné l'industrie cotonnière. Nous allons examiner séparément l'avènement du machinisme dans la rubanerie bâloise et dans le tissage des étoffes de soie dont Zurich était le centre.

Dans l'évolution parallèle subie par les deux industries sœurs, Bâle a précédé Zurich de quelques années. Le métier à la Jacquard y fut introduit aux environs de 1816, à peu près en même temps qu'à St-Etienne [3]). En 1844, ils s'étaient déjà multipliés au point que la fabrication de rubans façonnés « entrait pour un cinquième dans la production totale » [4]). Trois ans plus tard, l'économiste Wolowski constata, au cours d'une enquête qu'il fit en Suisse, que, sur 4 à 5000 métiers battant pour le compte des manufacturiers bâlois, 7 à 800 étaient des métiers à la Jacquard [5]). En 1864, Kinkelin déclara que les rubans façonnés représentaient alors le tiers de la production bâloise [6]).

Lorsque Bowring visita Bâle en 1835, il n'y trouva encore aucun métier mécanique [7]). Le projet de réunir

---

[1]) Wartmann 1875, p. 585; Lorenz 1911, p. 305.

[2]) Cet affranchissement est encore loin d'être complet à l'heure actuelle. D'après le recensement professionnel du 9 août 1905, plus de 20,000 personnes se livraient encore, à domicile, au tissage d'étoffes et de rubans de soie. *Ann. Stat.* 1911, p. 135.

[3]) Bernoulli 1821, p. 106; *Bernoulli Arch.* 1828, t. I, p. 27; Bowring 1836, p. 56; Levasseur 1903, t. I, p. 614.

[4]) *Silk Report* 1831, p. 220; *Fabrikarbeiter* 1843, p. 22; *Rapport* 1844, p. 49.

[5]) Wolowski 1847, p. 393.

[6]) Kinkelin 1865, p. XIII.

[7]) Bowring 1836, p. 56.

des métiers en fabrique et de les faire battre sous l'impulsion de l'eau n'était pas nouveau, il est vrai. En 1738 déjà, le fabricant bâlois Hans Heinrich Hummel avait sollicité du gouvernement les autorisations nécessaires à sa réalisation. Mais, n'ayant pu les obtenir, il avait quitté la ville et s'était établi à Paris [1]). Ce n'est qu'un siècle plus tard, en 1839, qu'une force extérieure à l'homme, la vapeur, fut employée pour la première fois à actionner des métiers bâlois [2]). En 1843, elle faisait battre environ 100 métiers [3]). En 1858, il y avait 3 fabriques de rubans dont les métiers recevaient l'impulsion de machines à vapeur et une dans laquelle on faisait appel à la force hydraulique [4]). Six à huit ans plus tard on comptait que, sur les 7250 métiers exploités par les industriels de Bâle, 750 marchaient à la vapeur et 500 à l'eau [5]).

Les troubles politiques de 1830 à 1833, qui aboutirent à la scission des deux Bâle, donnèrent lieu à l'établissement des premières fabriques. Les tisserands, restés fidèles à leurs maîtres, qui étaient en même temps leurs employeurs, abandonnèrent en assez grand nombre leurs fermes pour se mettre à l'abri des molestations de leurs voisins révolutionnaires [6]). Ils se retirèrent en ville, où les patrons les accueillirent d'autant plus volontiers, que les secrets de fabrication pouvaient mieux être gardés dans les fabriques nouvelles que dans les ateliers domestiques [7]). Mais le travail à domicile et à la campagne resta longtemps encore la règle dans la rubanerie bâloise. En 1844, il n'y avait guère

---

[1]) Bachofen 1862, p. 29 et s.

[2]) Burckhardt 1841, p. 76; *Fabrikarbeiter* 1843, p. 27; Sarasin 1904, p. 11; Thürkauf 1909, p. 71.

[3]) Franscini 1855, p. 288.

[4]) *Rapport* 1858, p. 280.

[5]) Bolley 1868, p. 137.

[6]) Bowring 1836, p. 56; Wolowski 1847, p. 392; Thürkauf 1909, p. 70.

[7]) Bowring-Von der Mühll 1836, p. 58.

qu'un huitième de tous les métiers dans les fabriques[1]; vingt ans plus tard, sur les 7250 métiers qui battaient pour le compte des industriels bâlois, 5000 étaient encore installés dans les chaumières des tisserands[2]. La proportion était à peu près la même dans le canton d'Argovie. En 1867, son industrie rubanière faisait battre environ 700 métiers à bras et 300 métiers mécaniques[3].

Les premiers métiers à la Jacquard en usage à Bâle semblent avoir été importés de Schaffhouse[4]. En 1867 cependant, il y avait dans la ville et les environs immédiats une quinzaine d'ateliers de construction mécanique qui occupaient 300 ouvriers et livraient annuellement 500 métiers, dont 150 à peu près étaient exportés[5].

Il est très étrange que le métier à la Jacquard, qui avait été inventé après la Révolution et généralement adopté à Lyon avant la chute de l'Empire, n'ait été introduit à Zurich que dix ans plus tard[6]. Peut-être les salaires des femmes et des enfants avaient-ils été à tel point avilis par l'introduction de la filature mécanique du coton dans le canton, que l'économie résultant de la suppression des « tireurs de lacs » était devenue trop faible pour que la machine qui l'opérait ait pu être exploitée avec profit? Quoi qu'il en soit, c'est en 1824 qu'un menuisier

---

[1]) *Rapport* 1844, p. 49.

[2]) Kinkelin 1865, p. XII; Bolley 1868, p. 136. En 1905, il y avait 6561 tisserands à domicile contre 5895 ouvriers de fabrique dans les deux demi-cantons de Bâle. Mangold 1910, p. 5. Ces chiffres donnent cependant une idée fausse de l'importance respective des deux régimes du travail dans la rubanerie bâloise. Ils ne tiennent pas compte, en effet, des grandes fabriques établies au-delà de la frontière pour des raisons d'ordre douanier. Déjà avant 1844, le désir d'écouler leurs produits en Allemagne avait déterminé des fabricants bâlois à expatrier ainsi leur industrie. *Rapport* 1844, p. 49.

[3]) Bolley 1868, p. 137.

[4]) Bernoulli 1821, p. 106.

[5]) Bolley 1868, p. 137.

[6]) Simond 1819, t. I, p. 327; Chaptal 1819, t. II, p. 27 et s.; *Rapport* 1835, p. 57; Levasseur 1903, t. I, p. 418.

schaffhousois, du nom d'Uhlinger, qui avait été compagnon à Lyon, livra les premiers métiers à la Jacquard à une maison de Zurich [1]. L'année suivante, J.-J. Staub, un tisserand, qui avait, lui aussi, été à Lyon, en établit cinq à Horgen et se mit à y fabriquer des façonnés en soie, en laine et en coton [2]. S'associant avec son beau-frère Abegg, petit marchand en soieries, il augmenta peu à peu son établissement. Il fut si prospère qu'en 1835 il put construire une fabrique à Horgen et y installer 135 métiers à la Jacquard pour le tissage de la soie [3]. Grâce notamment à l'affluence de tisserands lyonnais, chassés de chez eux par les troubles de 1830 à 1834, ces métiers se multiplièrent très rapidement [4]. En 1836, on en comptait déjà près de 300 dans le canton [5]. En 1844, il y avait 8 fabriques occupant 400 ouvriers à des métiers à la Jacquard [6]. Mais elles soutenaient avec peine la concurrence lyonnaise, très redoutable depuis le retour de l'ordre, et leur nombre, en 1858, était retombé à 6 [7].

Le métier mécanique ne fut introduit dans l'industrie séricicole zuricoise qu'après 1850 [8]. Comme à Lyon et dans la Prusse rhénane, ses progrès furent très lents. En 1867, il n'y en avait encore que 500 en Suisse, répartis entre 8 fabriques, dont l'une des plus importantes était située hors du canton de Zurich, à Schönenwerd dans le canton de Soleure [9].

La révolution industrielle se produisit donc encore

---

[1]) Bürkli 1884, p. 194.

[2]) Op. cit, p. 215.

[3]) Op. cit., p. 216; Villermé 1840, t. I, p. 420 et s.

[4]) Bowring 1836, p. 6; Scherr 1840, t. IV, p. 8; Festy 1908, p. 90 et s., 146 et s., 291 et s.

[5]) *Ztg. für Landwirtschaft* 1833, p. 156; Bowring 1836, p. 76; Blanqui 1837, *Cours* p. 356.

[6]) Meyer 1844, t. I, p. 308; Bürkli 1884, p. 218.

[7]) *Rapport* 1844, p. 47; *Rapport* 1858, p. 278.

[8]) Bürkli 1884, p. 227; Niggli 1909, p. 977.

[9]) Bolley 1868, p. 140.

plus tard dans le tissage des étoffes de soie de Zurich que dans la rubanerie bâloise. Les métiers à bras ordinaires battaient tous dans les habitations des tisserands à la campagne [1]), et leur nombre augmenta encore après l'introduction des métiers à la Jacquard et des métiers mécaniques. On en comptait, en effet, 12,000 dans le canton en 1844 [2]) et 25,291 en 1855 [3]). Nous pouvons négliger les industries rivales de Schwyz et de Zoug, dont la concurrence, pendant la première moitié du XIXe siècle, fut à peine sensible à Zurich. En 1867 encore, Zurich possédait, en effet, 90 % de tous les métiers d'étoffes de soie battant en Suisse [4]).

La lenteur du progrès technique dans cette branche de l'industrie nationale surprenait les contemporains eux-mêmes [5]). Elle était d'autant plus frappante que les ateliers de construction mécanique suisses, ceux de Honegger à Rüti notamment, jouissaient d'une réputation européenne et que leurs métiers étaient exportés en grand nombre [6]).

Dans la filature de la bourre de soie (fleuret, chappe), le travail à domicile avait complètement disparu en 1848 [7]). Comme dans l'industrie cotonnière, la concurrence des produits anglais avait déterminé l'avènement du machinisme [8]). La première filature mécanique de bourre de

---

[1]) Villermé 1840, t. I, p. 420; *Rapport* 1844, p. 47; Meyer 1844, t. I, p. 309.

[2]) Meyer 1844, t. I, p. 308.

[3]) Treichler 1858, t. I, p. 52. En 1905, il y avait encore 4897 personnes se livrant au tissage de la soie à domicile dans le canton de Zurich, tandis que 11,871 ouvriers y travaillaient dans 69 établissements de tissage mécanique. *Ann. Stat.* 1911, p. 118; Niggli 1909, p. 981.

[4]) Bolley 1868, p. 140.

[5]) Op. cit., p. 140 et loc. cit.

[6]) *Rapport* 1858, p. 204 et s.; Bolley 1868, p. 141, 289 et s.; Niggli 1909, p. 980.

[7]) Lusser 1834, p. 61; Meyer 1835, p. 135; le même 1844, t. I, p. 310; *Rapport* 1844, p. 50; *Bericht* 1849, p. 153; Bolley 1868, p. 132.

[8]) *Bernoulli Arch.* 1828, t. I, p. 25; *Vorschlag* 1831, p. 3 et s.; Bürkli 1880, p. 23.

soie fut établie près de Bâle, en 1824, par la maison J.-L. Alioth & Cie[1]). D'autres établissements semblables se fondèrent bientôt dans le canton de Bâle, de Zurich, de Schwyz et ailleurs. On en comptait en Suisse 6 en 1844, 13 en 1857 et 21 en 1867[2]). En 1857, cette industrie occupait environ 2500 ouvriers de fabrique dans les cantons de Zurich, de Bâle, de Schwyz, d'Argovie et de Berne[3]).

En 1817, Mayr d'Arbon, le grand ennemi du machinisme, déclarait, dans sa brochure anonyme, que l'industrie des toiles de lin languissait dans la Suisse orientale. Il constatait avec mélancolie que le public préférait toujours plus à ces tissus, les cotonnades dont le bon marché, disait-il, etait dû à la filature mécanique. Il ajoutait: «Dieu merci! cette invention n'a pas encore été appliquée chez nous au lin et, s'il plaît à Dieu, elle ne le sera jamais!»[4]).

Les mânes de ce digne conservateur doivent être bien heureux. La Providence semble avoir exaucé ses vœux. En 1905, il restait 232 fileurs de lin, de chanvre et de jute en Suisse, alors que 14,901 ouvriers travaillaient dans les filatures mécaniques de coton[5]). Voilà où en était

---

[1]) Cela est dit par Bolley dans son rapport sur l'Exposition de Berne de 1857. *Rapport* 1858, p. 276. Cf. Bolley 1868, p. 132; Hofmann 1902, p. 14. D'autre part, Bürkli-Meyer, qui a consacré une intéressante petite monographie à cette industrie, déclare que la première filature mécanique de chappe en Suisse fut fondée en 1830. Bürkli 1880, p. 2. Mais il s'est trompé. En 1827, l'économiste Bernoulli, dans un discours présidentiel à la Société suisse d'utilité publique, parla des «filatures mécaniques de laine et de fleuret» établies à Bâle «depuis quelques années». *Gem. Ges.* 1827, p. 40. Il faut noter aussi que la crainte de la machine nouvelle était déjà très répandue dans la campagne zuricoise à la fin de 1830. Cf. les nombreuses pétitions demandant la suppression des «*Seidenspinnereyen*» dans *Arch. Zur.* 1830, par ex. nos 63, 64, 68, 123, 133, 143, 154. Cf. aussi Schweizer 1831, p. 5; *Bericht* 1849, p. 155.

[2]) Beyel 1843, p. 29 et s.; *Rapport* 1844, p. 50; *Rapport* 1858, p. 275; Bolley 1868, p. 132.

[3]) *Rapport* 1858, p. 275.

[4]) Mayr 1817, p. 50.

[5]) *Ann. Stat.* 1911, p. 96.

réduite celle des industries suisses qu'en 1798 encore, le docteur Ebel avait appelée la plus « sûre », la plus nationale. Seule, en effet, elle tirait sa matière première du sol même de la patrie [1]).

La filature mécanique du lin ne fut introduite que tard en Suisse, et elle n'y fut jamais prospère. En 1811 pourtant, peu après l'invention de Girard [2]), un Glaronnais habitant Rorschach avait, paraît-il, découvert le moyen de filer le lin à la machine [3]). Mais il vendit son idée au Gouvernement de Prusse pour 13,500 florins, et elle ne fut réalisée en Suisse qu'environ quinze ans plus tard.

La première filature suisse fut fondée en Thurgovie peu avant 1828 [4]). En 1836, il y en avait une — peut-être la même — à Frauenfeld, qui faisait tourner environ 300 broches. Une autre se construisait à Rorschach [5]). Mais elles avaient de nouveau disparu en 1842. Il n'y avait plus, à cette date, que trois filatures de lin en Suisse [6]). Une première à Sittertal, près de St-Gall, fondée en 1840, qui faisait tourner 1200 broches [7]); une seconde à Berthoud, dans le canton de Berne, dont les 2400 broches livraient déjà 1600 quintaux de fil par an en 1844 [8]); enfin une troisième, à 544 broches, établie à Höngg près de Zurich,

---

[1]) « Die reellste », Ebel 1798, t. I, p. 29. Cf. *Bericht* 1849, p. 174. « Die Leinenindustrie ist eine der natürlichsten in der Schweiz zu nennen. »

[2]) Chaptal 1819, t. II, p. 22 et s.; Levasseur 1903, t. I, p. 422 et s.

[3]) Heer-Blumer 1846, p. 453.

[4]) En 1825, le conseiller d'Etat thurgovien, Freyenmuth, déclara que les essais tentés dans ce domaine n'avaient pas encore donné de résultats satisfaisants. *Gem. Ges.* 1825, p. 264; cf. *Bernoulli Arch.* 1828, t. III, p. 127.

[5]) Bowring 1836, p. 45; Pupikofer 1837, p. 101 et s.

[6]) Beyel 1843, p. 34. Nous ne savons rien de celle dont il est question dans la déclaration suivante, faite en 1833, devant une commission royale anglaise par un certain Rose. « At Basle I was in Mr. Brown's factory, who had about 50 to 60 hands employed in flax-spinning and weaving. » *Report* 1833, t. II, p. 121.

[7]) Wartmann 1875, p. 644.

[8]) *Rapport* 1844, p. 53; Franscini 1848, t. I, p. 157.

en 1841, pour satisfaire aux besoins des paysans des environs [1]).

Jusqu'en 1866, où la fabrique de Sittertal abandonna la lutte à ses deux rivales, les rapports officiels ne parlent que de ces trois établissements [2]). Ce furent, évidemment, les seuls représentants viables de la filature mécanique du lin dans la première moitié du XIXe siècle.

Si nous avons mentionné cette industrie ici, c'est en raison de l'importance de son passé et de la singularité de sa destinée. La filature du lin est morte en Suisse pour n'avoir pas su s'adapter aux conditions que lui imposait le machinisme triomphant.

IV. Le machinisme et l'usine dans l'horlogerie.

Dans toutes les industries dont nous venons d'esquisser l'évolution au cours de la première moitié du XIXe siècle, nous avons constaté un rapport étroit entre la technique et l'organisation interne. Partout le machinisme a engendré la fabrique. Cette filiation est directe et immédiate dans la filature du coton; elle l'est moins, tout en restant indéniable, dans les autres industries.

Qu'en est-il, à cet égard, de l'horlogerie?

En 1848 encore, on pouvait se demander si le travail à domicile ne survivrait pas à toutes les transformations de son outillage. La fièvre des inventions, dont le corps économique tout entier paraissait atteint depuis un siècle environ, n'avait certes pas épargné l'organe très délicat qu'est l'industrie horlogère. Bien au contraire. Dans aucune autre industrie, les problèmes de la technique n'avaient fait l'objet d'autant de réflexion théorique et n'avaient donné lieu à autant d'expériences pratiques. L'horlogerie, née d'inventions successives, stimulait sans cesse l'ima-

---

[1]) Beyel 1843, p. 34; Meyer 1844, t. I, p. 304.

[2]) *Rapport* 1844, p. 51 et s.; *Rapport* 1858, p. 248 et s.; Bolley 1868, p. 121.

gination de ses adeptes, si bien, qu'au dire des meilleurs observateurs, les populations horlogères en Suisse se distinguaient par une vivacité intellectuelle particulière et par un génie inventif toujours en éveil[1]). Aussi les horlogers inventeurs ne se comptaient-ils plus.

Et cependant, en 1848, à Genève comme dans le Jura neuchâtelois, les fabriques étaient petites et peu nombreuses. En 1857 encore, on estimait que les trois quarts des personnes que l'industrie horlogère faisait vivre « travaillaient au sein de leurs familles ». Et parmi les autres, dits « ouvriers à gages », beaucoup étaient employés dans des ateliers qui ne méritaient guère le nom de fabriques[2]).

Aujourd'hui, où l'évolution subséquente a renversé cette proportion[3]), le triomphe définitif de l'usine n'est plus douteux. Au terme de la longue et savante monographie qu'il a consacrée au *Travail à domicile dans l'horlogerie suisse et ses industries annexes,* M. Fallet-Scheurer déclare: « Un fait capital se dégage de notre étude: la décadence de la production domiciliaire dans l'industrie horlogère et les industries annexes. Cette décadence se manifeste chaque jour davantage par la disparition plus ou moins complète de parties déterminées de ces industries non seulement, mais aussi par leur transformation organique dans la production domiciliaire elle-même. La

---

[1]) Osterwald 1764, p. 89; Roland 1778, p. 167; Moore 1779, p. 135; Meiners 1791, t. I, p. 348; Mallet 1803, p. 12; Bowring 1836, p. 34, 36. Cf. aussi la fameuse lettre de Rousseau que nous avons citée plus haut, p. 97. Monnier 1914, p. 224; Thury 1878, p. 47.

[2]) *Rapport* 1858, p. 226.

[3]) D'après Fallet 1912, p. 334, le 77.5 % du personnel de l'horlogerie proprement dite travaillait en fabrique en 1905. D'après le recensement du 9 août 1905, il y avait en Suisse: 12,566 personnes travaillant à domicile dans l'« Industrie des métaux (horlogerie, orfèvrerie et bijouterie, fabrication de boîtes à musique, etc.) »; 38,867 personnes travaillant dans 3673 entreprises industrielles dans la « fabrication et rhabillage de montres, parties de la montre, pierristes »; 1861 personnes travaillant dans 263 entreprises industrielles dans l'« orfèvrerie et bijouterie, taille et polissage du diamant et des pierres précieuses ». *Ann. Stat.* 1911, p. 99, 100, 129.

disparition du travail à domicile dans l'horlogerie et ses industries annexes est une nécessité technique et commerciale »[1]).

L'horlogerie n'a donc pas échappé au mouvement général du XIX[e] siécle, qui arracha les ouvriers à l'isolement de leurs ateliers domestiques pour les réunir en fabrique. Elle a subi, elle aussi, sa révolution industrielle. Mais elle l'a subie plus tard que les industries textiles.

On a pu attribuer ce retard à diverses causes.

Pour les uns, il provient du caractère latin des ouvriers de l'horlogerie romande, de leur nature indépendante et rebelle à la discipline de l'usine[2]). Marx, dans son Capital, suggère une autre explication. Toute fabrication qui embrasse une « pluralité de processus disparates », remarque-t-il, passe plus lentement de l'état de manufacture au régime de la fabrique, que celle qui résulte d'une « succession de processus continus »[3]). Or, c'est précisément l'horlogerie qu'il choisit comme exemple de la « manufacture hétérogène » et qu'il oppose à la « manufacture organique », dont le type est la fabrication des aiguilles[4]). On pourrait faire observer aussi que, si nombreux que soient les outils de l'horloger, si avancée la technique de son métier et si complexe le produit de son travail, la machine, actionnée par une force extérieure à lui, n'apparaît qu'assez tard dans l'horlogerie. Or, ce n'est en général qu'en déchargeant l'ouvrier de ses fonctions d'agent moteur, que le machinisme a déterminé la création de la fabrique.

Que la persistance du travail à domicile à Genève jusqu'au début du XX[e] siècle soit due à des circonstances d'ordre psychologique, économique ou technique, il est certain qu'elle eût surpris les horlogers genevois de la

[1]) Fallet 1912, p. 516.
[2]) Badollet 1793, p. 10; Pfleghart 1908, p. 109 et s.
[3]) Marx 1867, p. 426.
[4]) Op. cit., p. 306 et s.

fin du XVIII[e]. Lorsqu'au cours de la période révolutionnaire la suppression de leur maîtrise fut proposée, ils s'y opposèrent énergiquement, entre autres, par crainte des «grandes fabriques qui compriment le génie» [1]). «Pouvons-nous douter, écrit l'un d'eux, «patriote» convaincu, quoique ennemi de la liberté de l'industrie, pouvons-nous douter que sans la Maîtrise nous eussions vu nos petits ateliers se concentrer dans quelques mains, ou plutôt les grands ateliers se seraient formés dès l'origine» [2]). «Si jamais les grands ateliers étaient autorisés, écrit-il ailleurs, ils seraient aussitôt formés» [3]).

L'exemple de Neuchâtel aurait dû, semble-t-il, éclairer ce prudent révolutionnaire. Aucune loi ni aucun règlement corporatif ne s'y opposait à la construction de fabriques, et pourtant le travail à domicile y était aussi général qu'à Genève. Les temps n'étaient pas encore mûrs.

La fabrique d'horlogerie, qui ne naissait pas spontanément sous un régime de liberté, ne se montra d'ailleurs pas non plus viable au XVIII[e] siècle, lorsque l'Etat voulut la prendre sous sa tutelle. Une expérience malheureuse, tentée à Genève, allait le montrer.

Nous avons vu qu'à la fin de l'ancien régime Genève était tributaire du pays de Gex, du Chablais et du Faucigny pour ses mouvements bruts. La tourmente révolutionnaire ayant tari cette source de production, les horlogers de la ville souffrirent d'une pénurie de matière première. Pour y remédier, l'Etat, dès 1794, encouragea diverses tentatives de fabrication des mouvements bruts à l'aide de machines. Un grand bâtiment [4]) fut mis à la disposition d'une des entreprises fondées dans ce but. Lorsqu'elle périclita, dans l'année même de sa fondation, l'Etat reprit son établissement et l'érigea en Fabrique Nationale.

---

[1]) *Réflexions* 1793, p. 13.
[2]) Badollet 1793, p. 10.
[3]) *Réflexions* 1793, p. 13.
[4]) A Chantepoulet.

Nous ne voulons pas faire ici l'historique de cette première fabrique d'horlogerie genevoise [1]). Ce fut une véritable institution d'assistance par le travail. Sa brève et orageuse existence se termina avant l'aube du XX[e] siècle, au regret des indigents, mais au grand soulagement du reste de la population.

Dans la première moitié du XIX[e] siècle, les progrès techniques accomplis par l'horlogerie suisse furent extrêmement variés et nombreux. La plupart tendaient à diversifier et à perfectionner la production, d'autres à l'accélérer et par conséquent à en réduire les frais. Etudier et décrire par le menu ces progrès serait le travail d'un technicien [2]). Les énumérer simplement serait fastidieux et inutile. Nous nous bornerons donc à constater qu'ils ne déterminèrent pas l'avènement immédiat de l'usine.

L'origine de la fabrication mécanique des ébauches, dont le développement devait révolutionner l'horlogerie suisse, remonte au XVIII[e] siècle.

Déjà avant 1765, un guillocheur de la principauté de Neuchâtel, Jean-Jacques Jeanneret-Gris, avait imaginé de produire des mouvements bruts à l'aide de machines. Après quelques années de travail, il abandonna sa tentative et vendit ses outils à un de ses anciens apprentis, Frédéric Japy, de Beaucourt, en Franche-Comté. Ce dernier les transporta dans son village natal, et, en 1770, y

---

[1]) Nous devons les renseignements qui la concernent à l'amabilité d'un de nos anciens étudiants, M. Antony Babel. M. Babel est près d'achever une histoire corporative de l'horlogerie genevoise, qui promet d'être fort neuve et instructive. Nous ne voulons pas déflorer son œuvre en en disant davantage.

[2]) M. Fallet-Scheurer, particulièrement qualifié pour cette tâche, l'a entreprise dans son ouvrage sur le travail à domicile (cf. Fallet 1912, p. 218 et s., 260 et s.) et l'achèvera, sans doute, dans l'histoire générale de l'horlogerie suisse qu'il prépare. On trouvera aussi quelques renseignements relatifs à l'histoire de la technologie horlogère en Suisse dans les ouvrages suivants: Nemnich 1811, t. VIII, p. 132 et s.; Petitpierre 1871, p. 257 et s., 273 et s.; Kopp 1874, passim; Thury 1878, passim; Rambal 1905, passim; Pfleghart 1908, passim.

monta l'atelier d'ébauches, dont sont nées les fameuses usines qui portent son nom [1]. En 1778, un certain Georges Lecerf offrit au Conseil de Genève de fonder un établissement semblable. Mais il retira ses propositions avant qu'elles aient pu être agréées [2].

C'est en 1804 que s'établit en Suisse la première fabrique d'horlogerie qui soit due à la seule initiative de l'esprit commercial. C'est en cette année, en effet, que la maison Sandoz & Trot transféra son siège de Besançon à Genève. Nous savons peu de choses de cette entreprise qui se livrait à la fabrication de mouvements bruts, sinon que ses machines-outils, très perfectionnées pour l'époque, ne suffirent pas à lui assurer une destinée brillante. Après avoir deux fois changé de raison sociale, elle disparut bientôt après 1820 [3].

La seconde fabrique d'ébauches en Suisse dont nos annales industrielles aient conservé le souvenir est celle fondée à Fontainemelon, dans le Val-de-Ruz, en 1812. Grâce à elle, l'horlogerie neuchâteloise fut rendue à elle-même, après avoir subi, pendant vingt ans environ la tutelle française. L'usine Japy en effet qui, en 1795 déjà, livrait à très bon marché près de 40,000 mouvements bruts par an, avait presque anéanti la fabrication d'ébauches du Jura neuchâtelois et s'était ainsi rendu tributaire cette région toute entière [4]. Fondée par une veuve Humbert et par ses enfants, la fabrique de Fontainemelon n'eut d'abord qu'un bœuf pour moteur [5]. Elle passa entre les mains de MM. Robert & Cie qui, en 1827, construisirent un nouvel établissement et employèrent bientôt de 50 à 100 ouvriers [6]. En 1838,

[1]) Pfleghart 1908, p. 36; Fallet 1912, p. 264 et s.

[2]) La monographie de M. Babel contiendra des renseignements curieux à ce sujet.

[3]) Rambal 1905, p. 140; Pfleghart 1908, p. 9; Fallet 1912, p. 224, 262.

[4]) Nemnich 1811, t. VIII, p. 131; *Bernoulli Arch.* 1830, t. V, p. 42; Bowring 1836, p. 36; Pfleghart 1908, p. 14; Fallet 1912, p. 263.

[5]) *Bernoulli Arch.* 1828, t. III, p. 129; Kopp 1874, p. 17; Pfleghart 1908, p. 38.

[6]) Petitpierre 1871, p. 253; Kopp 1874, p. 8.

la maison Robert racheta, pour 100,000 francs, une fabrique rivale qui existait, depuis 1834, à Corgémont. Sa prospérité fut si grande, qu'en 1843 on évaluait à 500,000 mouvements bruts sa production annuelle, ajoutée à celle de la maison Japy, et que, vers 1870, elle employait en tout plus de 500 ouvriers [1]).

A Genève, les progrès de la fabrique furent très lents jusqu'en 1840. Les horlogers se bornaient presque tous à finir et à repasser, chez eux ou dans de petits ateliers, des mouvements bruts qu'ils tiraient du dehors, de Beaucourt et de Fontainemelon surtout [2]). Mentionnons, cependant, la maison Humbert & Darier qui, vers 1820, fabriquait mécaniquement des pièces détachées, et les grands ateliers de Jean-François Bautte, que l'on faisait admirer aux voyageurs étrangers comme une des curiosités locales [3]).

En 1839, se place l'événement le plus considérable dans l'histoire de l'horlogerie suisse au XIXe siècle. Georges Leschot inventa, construisit et fit adopter, par la maison Vacheron & Constantin, une série complète de machines-outils très ingénieuses. En permettant l'interchangeabilité des pièces, Leschot ouvrit la porte à tous les perfectionnements ultérieurs et hâta grandement la machinisation du travail et l'avènement de l'usine [4]). Mais, malgré lui et ses nombreux émules à Genève et dans le reste de la Suisse occidentale [5]), la fabrique ne progressait encore que lentement. En 1874, le professeur Ch. Kopp, dans son rapport sur l'Exposition universelle de Vienne de 1873, constatait que, dans l'horlogerie neuchâteloise [6]),

---

[1]) Petitpierre 1871, p. 253; Fallet 1912, p. 264.

[2]) Pestalutz-Fazy-Pasteur 1829, p. 135; Bowring 1836, p. 93; Rambal 1905, p. 135 et s.

[3]) Thomson 1835, p. 14; Rambal 1905, p. 143.

[4]) Thury 1878, p. 50; Hofmann 1902, p. 17; Rambal 1905, p. 140; Pfleghart 1908, p. 15; Fallet 1912, p. 269.

[5]) Cf. Fallet 1912, p. 231 et s.

[6]) On sait que c'était la plus avancée de Suisse au point de vue de son organisation interne.

« l'établi domestique l'emporte encore sur l'atelier, et l'atelier lui-même continue en majorité à rester atelier de famille » [1]).

Pour ébranler définitivement cet ancien régime industriel, il fallut la secousse salutaire produite en Suisse par l'Exposition internationale de Philadelphie, en 1876. Elle révéla les progrès étonnants réalisés par la jeune horlogerie américaine [2]) et démontra l'impossibilité de lutter de bon marché avec les produits émanant des grandes usines d'outre-mer [3]).

Dès lors, et malgré bien des protestations et bien des regrets [4]), les fabriques se sont sans cesse multipliées et agrandies en Suisse [5]). Dans l'horlogerie aussi, la révolution industrielle est aujourd'hui accomplie et le travail à domicile est définitivement détrôné.

---

[1]) Kopp 1874, p. 12.

[2]) A la fondation de laquelle, peu après 1850, un émigré bernois, Ingold, n'aurait pas été étranger. Pfleghart 1908, p. 65 et s.

[3]) Furrer-Studler 1889, t. III, p. 323; Hofmann 1902, p. 17; Pfleghart 1908, p. 67, 69, 72, 97; Fallet 1912, p. 273.

[4]) Cf. par ex. Thury 1878, p. 48 et s.

[5]) Maudit et combattu par les horlogers de race des anciens centres de Genève et du canton de Neuchâtel, leur avènement fut accueilli avec faveur par les populations agricoles d'autres régions. C'est la raison principale de l'extension géographique de l'horlogerie suisse vers la fin du XIXe siècle et de son essor dans le Jura bernois et soleurois. Pfleghart 1908, p. 108 et s.

CHAPITRE VI.

La Suisse industrielle vers 1848.

Nous nous proposons, dans ce chapitre, de présenter un tableau en raccourci de la Suisse industrielle, telle qu'elle émergea des transformations de la première moitié du XIXe siècle. Nous voulons faire mesurer le chemin parcouru depuis la fin de l'ancien régime et faire comprendre la rénovation économique qui accompagnait et doublait la régénération politique.

Avant de passer en revue les principales industries, en notant les changements survenus dans leur répartition géographique, leur importance et leur forme d'organisation, nous devons faire une observation générale relative à leurs débouchés.

A la fin du XVIIIe siècle, la France et les autres pays limitrophes de la Suisse absorbaient le plus clair de sa production industrielle. L'importance des marchés d'outre-mer était encore faible et la Grande-Bretagne restait fermée au commerce licite des produits manufacturés de Suisse.

En 1848, la situation était tout autre. En France, les divers gouvernements et les divers régimes qui s'étaient succédé, de 1781 au Second Empire, avaient réussi, à coup de prohibitions et de droits protecteurs, à anéantir l'importation de produits industriels suisses [1]).

---

[1]) *Schw. Republ.* 1799, t. IV, p. 105; *Gem. Ges.* 1825, p. 275 et s.; Bowring 1836, p. 10 et s; Gonzenbach 1842, p. 107 et s.; Beyel 1843, p. 105 et s.; Huber 1890, p. 67 et s.; Seippel-Wartmann 1900, t. III, p. 93, 106, 109 et s.; Levasseur 1912, t. II, p. 9 et s., 72 et s., 75 et s., 112 et s., 170 et s.

La formation du *Zollverein* allemand, sans avoir pour le commerce d'exportation de la Suisse des conséquences aussi graves que le protectionnisme outré de la France, l'entrava cependant très sensiblement. Elle contribua à faire perdre aux foires de Francfort et de Leipzig l'importance prépondérante qu'elles avaient eue au XVIII[e] siècle, comme centres de distribution des produits de certaines grandes industries helvétiques [1]).

Quant à l'exportation suisse en Autriche, la politique très jalousement restrictive des Cabinets de Vienne l'avait réduite à une valeur insignifiante, représentée presque exclusivement par des produits agricoles et des matières brutes [2]).

Les voisins du Sud ne se montraient guère plus accueillants pour les produits de l'industrie suisse que ceux de l'Est, du Nord et de l'Ouest. Les Etats sardes et le Royaume des Deux-Siciles s'étaient, eux aussi, laissés entraîner par le mouvement protectionniste qui sévissait sur le continent européen dans la première moitié du XIX[e] siècle. Et, d'autre part, la puissance d'achat des quelques principautés italiennes qui pratiquaient une politique plus libérale, était trop faible pour en faire des débouchés importants [3]).

Se voyant abandonnée de ses anciens clients, la grande industrie suisse dut en gagner de nouveaux. Puisque les marchés limitrophes lui échappaient, la conquête de marchés lointains s'imposa à elle comme une nécessité vitale. Ces marchés, elle les chercha partout, jusqu'au Levant, en Russie, en Extrême-Orient et dans l'Amérique du Sud.

---

[1]) *Helv. Almanach* 1803, p. 77; *Gem. Ges.* 1843, p. 229; Bowring 1836, p. 7 et s.; Beyel 1843, p. 105, 117, 127; Gonzenbach 1845, p. 91 et s.; Wartmann 1875, p. 109; Seippel-Wartmann 1900, t. III, p. 115 et s.

[2]) Bowring 1836, p. 20; Beyel 1843, p. 114 et s.; Gonzenbach 1845, p. 91; le même 1847, p. 121 et s.; Wartmann 1875, p. 351 et s.; Seippel-Wartmann 1900, t. III, p. 111 et s.

[3]) *Gem. Ges.* 1825, p. 262; Bowring 1836, p. 4; Beyel 1843, p. 128 et s.; Seippel-Wartmann 1900, t. III, p. 111.

Mais elle les trouva surtout en Angleterre, qui, forte de sa supériorité technique, s'ouvrait enfin à la concurrence étrangère, et dans la grande république d'outre-mer, dont la puissance de consommation augmentait à pas de géants [1]).

Il y a dans l'initiative et dans l'énergie, dont les négociants de Suisse firent preuve en cette occurrence redoutable, quelque chose de vraiment héroïque, qui donne à l'histoire commerciale de leur pays, dans la première moitié du XIX[e] siècle, comme une allure d'épopée. « Maintenant — le Ciel en soit loué ! — tous nos voisins nous ont exclus de leurs marchés », déclara, en 1825, non sans un accent de défi et de fierté triomphante, J.-C. Zellweger, un des chefs industriels de la Suisse orientale. « Nos commerçants se voient obligés d'élargir leurs horizons. On trouve leurs fils en Egypte et en Perse, à Astrakan, à Moscou et à Pétersbourg, en Angleterre, à New York, à Rio Janeiro et à La Havane...... Nos relations directes avec les pays immenses du Nord et du Sud de l'Amérique sont déjà si étendues, que la diminution de nos exportations en Europe nous touche à peine » [2]).

Comment cette révolution commerciale a-t-elle influencé l'industrie suisse ? En est-il résulté une amélioration de la qualité des produits exportés, comme des considérations de théorie générale pourraient le faire penser ? [3])

---

[1]) Bowring 1836, p. 9, 16, 20, 21, 59; *Gem. Ges.* 1843, p. 229; Beyel 1843, p. 106, 131 et s.; Wartmann 1875, p. 423 et s., 427; Held 1881, p. 12 et s.; Seippel-Wartmann 1900, t. III, p. 119; Jenny 1902, t. II, p. 399 et s.; Cunningham 1907, p. 829 et s.

[2]) *Gem. Ges.* 1825, p. 273 et s. Cf. *Rapport* 1844, p. 155 : « Par l'effet des tarifs, des prohibitions et des douanes de l'étranger, un grand nombre de produits du sol suisse, mais plus encore ceux de notre industrie, ne trouvent plus qu'avec peine à s'écouler au dehors, et l'on peut même dire que, pour plusieurs de ces derniers, toute autre voie que celle des expéditions d'outre-mer leur est à peu près fermée. »

[3]) La part du prix d'un objet afférent aux frais de transport varie naturellement en raison directe de ces frais et en raison inverse de ce prix. Il serait donc vraisemblable que l'éloignement des marchés eussent déterminé la production de marchandises plus précieuses.

Des contemporains l'ont affirmé [1]). Mais il serait difficile de le démontrer. De tout temps, les principales industries d'exportation en Suisse ont été des industries de luxe (mousselines, broderies, soieries, montres). Il est au moins probable que l'éloignement des marchés, même partiellement compensé par l'amélioration concomitante des moyens de communication, ait contribué à leur donner toujours plus ce caractère.

Quoi qu'il en soit, avant d'examiner leur état vers 1848, il fallait signaler la perte des marchés limitrophes qu'elles avaient subie, et la conquête des marchés d'outre-mer qu'elles avaient faite au cours du demi-siècle précédent.

En 1848, comme en 1798, l'industrie cotonnière occupait le premier rang parmi les industries suisses.

La filature, qui se faisait exclusivement à la machine et en fabrique, occupait plus de 10,000 personnes en 1844 et environ 16,000 en 1857 [2]). Nous avons vu comment elle se répartissait entre les cantons [3]). Zurich à lui seul possédait plus de la moitié, et avec l'Argovie, St-Gall et Glaris, près des neuf dixièmes des établissements suisses. Le tableau suivant montre la place que tenait cette industrie dans la production mondiale [4]) :

---

[1]) « A mesure que les marchés voisins nous ont été fermés, nous avons vu s'accroître chez nous la fabrication des articles de qualité supérieure, qui, travaillés avec plus de soin, et en même temps d'un poids plus léger, se prêtaient mieux que d'autres à frayer au loin de nouvelles voies au commerce. » *Rapport* 1844, p. 117.

[2]) *Rapport* 1844, p. 56 et s.; *Rapport* 1858, p. 252 et s.

[3]) Voir ci-dessus, p. 152 et s.

[4]) Tous ces chiffres, sauf ceux relatifs aux Etats-Unis, sont tirés du *Rapport* 1858, p. 291. Ceux relatifs aux Etats-Unis sont tirés de Copeland 1912, p. 6, 11. Cf. *Gem. Ges.* 1843, p. 231.

Pays	Année	Nombre de fabriques	Nombre de broches	Nombre moyen de broches par fabrique	Nombre moyen d'ouvriers par 1000 broches
Angleterre .	1850	1932	20,977,017	10,857	9 2/3
France. . .	1846	—	4,300,000	—	14
Etats-Unis .	1850	1094	3,600,000	3,382	25 2/3
Autriche . .	1847	206	1,421,986	7,000	21
Zollverein .	1846	314	900,000	2,700	21 1/4
Suisse . . .	1844	131	660,000	5,038	15
» . . .	1857	136	1,151,590	8,468	14

En 1844, les établissements suisses produisaient annuellement plus de 160,000 quintaux de filés. La plus grande partie en était consommée à l'intérieur du pays. Mais la filature suisse, après avoir victorieusement repoussé sa grande concurrente d'Angleterre du marché national, lui disputait aussi le terrain en Autriche et à l'intérieur des frontières du *Zollverein*[1]).

Le tissage du coton occupait, vers 1848, à peu près le même territoire qu'à la fin de l'ancien régime. Mais ses diverses branches s'étaient plus nettement différenciées et localisées.

Les cantons de Zurich, de Glaris et d'Argovie étaient devenus les centres principaux de la fabrication des tissus lourds, destinés à l'impression et à la teinturerie[2]). Appelés à soutenir la concurrence de la production mécanique anglaise, qui s'était d'abord emparée de ces articles, ils furent obligés d'abandonner peu à peu les métiers à bras.

---

[1]) L'exportation des filés de coton dans les pays limitrophes était possible, parce que, considérés comme matières premières et non comme produits manufacturés, ils y bénéficiaient de droits relativement modérés. Cf. *Gem. Ges.* 1843, p. 264; *Rapport* 1844, p. 55 et s.; *Rapport* 1858, p. 253; Steiger 1874, p. 33.

[2]) Meyer 1844, t. I, p. 302; Bronner-Herzog 1844, t. I, p. 498; *Rapport* 1844, p. 58; Heer-Blumer 1846, p. 458; *Rapport* 1858, p. 256.

Mais, comme nous l'avons vu, même dans cette branche, la plus avancée au point de vue technique, le grand essor du tissage mécanique et du travail en fabrique, se produisit après 1850 [1]).

La seconde branche du tissage, la fabrication des tissus en fils de couleur, dite *Buntweberei,* était elle-même nettement subdivisée. Les étoffes ordinaires, destinées à la consommation des classes populaires en Suisse, sous forme de mouchoirs de poche et de cou, se tissaient surtout en Thurgovie et en Argovie. Les tissus plus fins, au contraire, qui avaient trouvé d'importants débouchés en Orient et en Amérique, se fabriquaient surtont dans le Toggenbourg saint-gallois, et aussi en Thurgovie, en Argovie et dans le canton de Zurich [2]).

Dans la *Buntweberei,* le tissage à bras était encore la règle générale et presque absolue au milieu du siècle. Même vers 1865, le canton de St-Gall seul comptait encore 13,000 métiers à bras pour tisser au fil teint, alors que dans toute la Suisse orientale, il n'y avait encore que 3000 métiers mécaniques en activité et en construction dans cette branche [3]).

Le tissage des mousselines s'était concentré dans les cantons de St-Gall et d'Appenzell, où il jouissait, vers 1848, d'une très grande prospérité. Il se pratiquait exclusivement au métier à bras. Livrant une partie de la matière première à la broderie nationale, il exportait aussi en grandes quantités des tissus en Amérique et en Grande-Bretagne. La France, la plus forte cliente d'autrefois, demeurait absolument fermée aux mousselines suisses, et le reste de l'Europe continentale n'en consommait que très peu [4]).

---

[1]) Voir plus haut, p. 170 et s.

[2]) *Gem. Ges.* 1843, p. 230; *Rapport* 1858, p. 257; Wartmann 1875, p. 510 et s.

[3]) *Rapport* 1858, p. 257; Bolley 1868, p. 116 et s.

[4]) *Rapport* 1858, p. 259 et s.; Wartmann 1875, p. 520 et s.

La production totale du tissage suisse est indiquée par Franscini, en 1848, comme étant de 3,000,000 de pièces par an. Selon la même source, les principaux articles fabriqués auraient été :

Cotonnades	750,000	pièces.
Percales.	140,000	»
Jaconas	450,000	»
Mousselines blanches .	250,000	»
Mousselines imprimées	650,000	» [1]).

L'industrie de la broderie s'était peu à peu développée et étendue au cours de la première moitié du XIX[e] siècle, mais, vers 1848, elle était encore loin d'égaler le tissage par le nombre d'ouvriers qu'elle employait. Saint-Gall et les bourgs d'Appenzell étaient le siège des entreprises commerciales. Celles-ci donnaient du travail à des milliers de mains dans la campagne saint-galloise et appenzelloise et dans les régions voisines d'Autriche, de Bavière, de Wurtemberg et du grand-duché de Bade. Aucun recensement, ni aucune estimation digne de foi, ne nous permet de connaître le nombre exact des brodeurs et des brodeuses au milieu du siècle. Dans son rapport sur l'Exposition de 1867, Bolley l'indique comme étant alors d'environ 20,000 dans la Suisse orientale et d'environ 20,000 aussi au delà du Rhin et du lac de Constance[2]).

Sous la pression de la concurrence des tisserands au plumetis *(Plattstichweber)*, les brodeurs au point de chaînette *(Kettenstichsticker* devenus les *Grobsticker)* s'étaient pour la plupart spécialisés dans la fabrication des rideaux. Ils tiraient leurs tissus de Suisse, de France et d'Angleterre et exportaient leurs produits aux Etats-Unis, au Le-

[1]) Franscini 1848, t. I, p. 167.

[2]) Bolley 1868, p. 150. En 1865, il y avait 7125 ouvriers en broderie dans le seul canton de St-Gall. Wartmann 1875, p. 573 et s. Cf. aussi *Rapport* 1844, p. 59; *Rapport* 1858, p. 261 et s.

vant, et, dès l'avènement du libre échange, en Grande-Bretagne [1]).

A côté de cette ancienne industrie, surgit vers 1830 la branche, nouvelle pour la Suisse, de la broderie au plumetis *(Stickerei in Plattstich* qui allait devenir la *Feinstickerei).* Fabriquant des articles de prix — mouchoirs, cols, manchettes, entre-deux, etc. — selon le goût français, elle jouit aux environs de 1848 d'une très grande prospérité. Après s'être d'abord contentée du marché de France, où ses produits pénétraient en contrebande, elle les envoya bientôt au loin et trouva, aux Etats-Unis et en Angleterre notamment, une clientèle nombreuse [2]).

Toute l'industrie suisse de la broderie était encore soumise au régime du travail à domicile en 1848. Mais, comme nous l'avons vu [3]), elle se trouvait alors à la veille du grand essor du machinisme qui allait, pour un temps, en faire une industrie de fabrique.

L'état de l'industrie des toiles peintes en Suisse au milieu du XIXe siècle a fait l'objet d'appréciations fort divergentes. A en croire les contemporains [4]), il aurait été critique, sinon désespéré. Selon Jenny-Trümpy [5]), au contraire, il aurait été presque brillant. Il est certain que cette industrie avait presque complètement disparu de la Suisse occidentale, son berceau au XVIIe siècle, qu'elle avait cruellement souffert du protectionnisme des Etats européens et qu'elle ne s'était pas approprié tous les perfectionnements techniques imaginés par ses rivales. Mais

---

[1]) *Rapport* 1858, p. 262; Bolley 1868, p. 149; Wartmann 1875, p. 545 et s.

[2]) Franscini 1848, t. I, p. 168; Wartmann 1875, p. 552 et s.

[3]) Voir plus haut, p. 179 et s.

[4]) *Rapport* 1844, p. 60; Franscini 1848, t. I, p. 172; *Rapport* 1858, p. 100 et s.; Bolley 1868, p. 220.

[5]) Dont l'ouvrage, abominablement ordonné, est un véritable fouillis qui renferme et qui cache des trésors de renseignements précieux. Cf. Jenny 1902, t. II, p. 401 et s.

il paraît non moins certain que l'optimisme de Jenny-Trümpy peut, dans une large mesure, se justifier par les progrès remarquables accomplis dans le canton de Glaris. Vers 1860, le nombre de fabriques d'indiennes en Suisse est indiqué comme étant d'environ 50, celui des ouvriers indienneurs de 9 à 12,000 et celui des pièces annuellement produites d'environ 1,000,000 [1]). Ces chiffres présentent des similitudes frappantes avec ceux que nous avons cités en étudiant la situation de cette industrie à la fin de l'ancien régime [2]). Cela est d'autant plus curieux, qu'outre le déplacement de son centre de gravité de l'Ouest à l'Est de la Suisse, elle a subi un bouleversement complet de ses marchés. Seule de ses anciennes clientes, l'Italie lui est restée fidèle. Ici comme ailleurs, la perte du marché français fut compensée par la conquête de débouchés dans les deux Amériques, en Orient et en Angleterre [3]).

L'industrie textile suisse et l'industrie cotonnière en toute première ligne devaient une bonne part de leur réputation à l'étranger à l'excellence du blanchiment, de l'apprêt et de la teinturerie dont bénéficiaient les filés et les tissus. Au milieu du XIXe siècle, il y avait une centaine de blanchisseries, une soixantaine d'établissements d'apprêt et environ 250 teintureries. On en trouvait dans la plupart des cantons, mais surtout autour des grands centres de filature et de tissage du coton, du lin et de la soie, c'est-à-dire dans les cantons de St-Gall, de Thur-

---

[1]) *Rapport* 1844, t. 60, et Franscini 1848, t. II, p. 172: environ 100 fabriques, plusieurs milliers d'ouvriers. *Rapport* 1858, p. 100, 101: près de 50 fabriques, 12,000 ouvriers; Bolley 1868, p. 221, 223: 41 fabriques, 9000 ouvriers, 1,000,000 pièces annuellement fabriquées.

[2]) Voir plus haut, p. 47 et s. Il faut noter toutefois que la grandeur moyenne des pièces produites a beaucoup augmenté. Cf. Meyer 1844, t. I, p. 302; *Rapport* 1844, p. 100; Heer-Blumer 1846, p. 459; Bolley 1868, p. 221.

[3]) Heer-Blumer 1846, p. 459; *Rapport* 1858, p. 104; Wartmann 1875, p. 579; Jenny 1902, t. II, p. 401 et s.

govie, d'Appenzell, de Glaris, de Zurich, d'Argovie, de Bâle et de Berne [1]).

L'industrie cotonnière dans son ensemble occupait vers 1848 plus de 50,000 personnes [2]), dont les trois cinquièmes environ étaient des ouvriers de fabrique. Aux 10 à 15,000 fileurs, il faut ajouter en effet 9 à 12,000 indienneurs, quelques milliers de blanchisseurs, d'apprêteurs et de teinturiers, et les quelques centaines de tisserands et de brodeurs qui avaient abandonné le travail à domicile pour l'usine.

Des grandes industries d'exportation, celle qui mettait en œuvre la soie était certainement la seconde en importance en 1848 [3]). A cette date, comme un demi-siècle auparavant, toutes ses branches étaient représentées en Suisse. Elles s'étaient même beaucoup étendues dans l'intervalle.

La culture du mûrier et l'élevage du ver à soie, tentés en Valais, dans les Grisons et jusque dans les cantons de Zurich et d'Argovie, n'étaient vraiment prospères qu'au Tessin. La production annuelle de soie grège avait environ triplé depuis la fin de l'ancien régime. En 1843, on en produisait, dans 41 filandes à 512 fourneaux, environ 50,000 livres, ce qui représentait une valeur annuelle de fr. 1,200,000. Pendant les trois mois d'été, le dévidage des cocons occupait environ 600 ouvrières [4]).

La politique commerciale des Etats voisins et les progrès techniques qu'ils réalisèrent dans la fabrication

---

[1]) *Rapport* 1844, p. 59; *Rapport* 1858, p. 97 et s.; Bolley 1868, p. 211 et s.

[2]) *Rapport* 1844, p. 60; Franscini 1848, t. I, p. 168. Ailleurs (cf. p. 180) Franscini indique le nombre des individus employés dans l'industrie cotonnière en Suisse comme étant de 90,000.

[3]) Il conviendrait même de lui accorder la première place, si on devait estimer l'importance d'une industrie d'après la valeur annuelle de ses exportations. Cf. *Matériaux* 1858, t. V, p. 307 et s.

[4]) *Rapport* 1844, p. 34, 46; Franscini 1848, t. I, p. 132, 157; *Bericht* 1849, p. 145; *Rapport* 1858, p. 274.

de la trame et de l'organsin, avaient beaucoup nui à cette branche de l'industrie séricicole en Suisse. Au milieu du siècle, on ne comptait plus qu'une trentaine d'établissements de moulinage à Zurich et deux au Tessin. La production annuelle de la trame se montait à environ 400 quintaux, fruit du travail de 6 à 800 personnes au moins [1]).

Le tissage des étoffes de soie était au contraire très prospère. Du canton de Zurich, qui en était resté le centre, cette industrie avait débordé sur les cantons voisins de Schwyz et de Zoug [2]). Le nombre de métiers à tisser avait passé de 1800, vers la fin de l'ancien régime, à 12,400 vers 1848, celui des ouvriers employés de 3000 à plus de 16,000, celui des manufacturiers de 20 à près de 70, et la valeur de la production annuelle d'environ fr. 3,000,000 à plus de fr. 22,000,000. Mais, outre cette augmentation quantitative, l'industrie des étoffes de soie avait subi de profondes transformations dans son organisation interne et dans ses débouchés. Des 68 maisons de soieries qu'on comptait en 1847, 49, à la faveur de la liberté économique conquise en 1798 et maintenue depuis, avaient leurs sièges à la campagne.

Quant aux marchés, la révolution n'était pas moins radicale. Les Etats-Unis achetaient déjà plus de la moitié des étoffes de soie suisse en 1850. Le reste de la production se vendait, soit directement, soit par des intermédiaires, en Allemagne, en Russie, en Belgique, en Hollande, dans les duchés italiens, au Levant et dans l'Amérique du Sud.

---

[1]) Beyel 1843, p. 29; Meyer 1844, t. I, p. 303 et s.; *Rapport* 1844, p. 50; Franscini 1848, t. I, p. 158; *Rapport* 1858, p. 274; Bürkli 1884, p, 222 et s.

[2]) Nous nous bornons à indiquer ici le tissage à domicile des étoffes de soie qui se pratiquait dans le Jura bernois pour le compte de fabricants bâlois. Cette industrie, à main-d'œuvre féminine, eut son apogée vers le milieu du siècle, où elle faisait battre près de 1000 métiers. Elle a sensiblement baissé depuis. Burckhardt 1841, p. 77; *Fabrikarbeiter* 1843, p. 31 et s.; Bolley 1868, p. 140.

Il est curieux d'observer, d'autre part, combien peu l'organisation du travail avait varié au milieu de tous ces bouleversements politiques et commerciaux. La fabrication de façonnés à la Jacquard, qui, d'ailleurs, soutenait avec peine la concurrence lyonnaise, avait déterminé la création de 8 fabriques, où travaillaient environ 400 ouvriers. Mais presque toutes les étoffes unies se tissaient encore à la campagne dans les chaumières des ouvriers et sur des métiers qui leur appartenaient [1]).

La prospérité de la rubanerie bâloise ne le cédait en rien à celle du tissage zuricois au cours de la première moitié du XIX[e] siècle. Le nombre de ses métiers, il est vrai, n'augmenta pas avec la même rapidité. De 2286 en 1786, il passa à environ 5000 en 1848. Mais, comme nous l'avons vu [2]), les perfectionnements techniques furent plus vite adoptés à Bâle qu'à Zurich, et les profits réalisés par les grands industriels bâlois semblent avoir été plus considérables que ceux de leurs rivaux zuricois. L'une et l'autre de ces deux circonstances a été attribuée à l'organisation plus concentrée et plus hautement capitaliste de la rubanerie. Les manufacturiers de la ville n'étaient qu'une trentaine, et leur richesse était proverbiale. Propriétaires des métiers, ils purent maintenir leurs ouvriers dans une dépendance plus étroite, empêcher l'avènement de concurrents campagnards et imposer d'autorité tous les progrès techniques dont ils reconnaissaient l'utilité. De plus, les vallées du Jura bâlois, où vivaient les tisserands de rubans, étaient moins fertiles que les bords du lac de Zurich. L'exploitation des métiers, moins souvent interrompue par le travail agricole, était

---

[1]) Schinz 1828, p. 10; Bowring-Muralt 1836, p. 71 et s.; Villermé 1840, t. I, p. 418 et s.; Beyel 1843, p. 25 et s.; Meyer 1834, p. 110 et s.; le même 1844, t. I, p. 307 et s.; *Rapport* 1844, p. 47 et s.; Franscini 1848, t. I, p. 153 et s.; *Rapport* 1858, p. 277 et s.; Bürkli 1884, p. 204 et s.

([2] Voir plus haut, p. 181.

donc plus productive. Enfin, les conditions douanières faites à l'industrie bâloise par les Etats limitrophes étaient moins défavorables que celles dont souffraient les exportateurs de Zurich.

Il en résultait que les marchés voisins gardaient une importance relativement plus grande. Il est difficile de la déterminer avec précision, d'autant plus qu'elle semble avoir beaucoup varié au cours de la première moitié du XIXe siècle. Alors qu'en 1835 des industriels bâlois assuraient à Bowring que les Etats-Unis absorbaient la moitié de leur production, des rapports de 1848 et de 1857 placent l'Allemagne au premier rang comme marché de la rubanerie suisse, suivie de près, il est vrai, par les Etats-Unis. En 1866, l'Amérique du Nord figurait de nouveau en tête, suivie de l'Angleterre, l'Allemagne et la France dans l'ordre nommé. Aux environs de 1848, la valeur de la production annuelle oscillait autour de fr. 15,000,000. Des 5000 métiers, que la rubanerie bâloise faisait battre au milieu du siècle, $^1/_8$ à $^1/_5$, d'après des estimations diverses, étaient établis dans des fabriques, en ville et dans les environs. Les autres se trouvaient dans les domiciles des villageois du Jura bâlois, soleurois et bernois. En tout, le tissage bâlois et les occupations accessoires donnaient du travail à environ 15,000 individus [1]).

Nous nous bornons à mentionner l'industrie des rubans dans les cantons d'Argovie, de Berne, de Soleure et de Thurgovie. Son importance est négligeable lorsqu'on la compare à celle de Bâle.

Nous avons vu que la filature de la bourre de soie, complètement transformée en industrie de fabrique au

[1]) *Silk Report* 1832, p. 220, 571; Bowring 1836, p. 56 et s.; Burckhardt 1841, p. 75; *Fabrikarbeiter* 1843, p. 8, 16, 22; *Rapport* 1844, p. 46, 49; Wolowski 1847, p. 393 et s.; Franscini 1848, t. I, p. 160 et s.; *Bericht* 1849, p. 151 et s.; *Rapport* 1858, p. 279 et s., 292; Bolley 1868, p. 136 et s.; Kœchlin 1885, p. 102 et s.; Kinkelin 1865, p. XII et s.

cours de la première moitié du XIXe siècle, occupait en 1857 environ 2500 ouvriers. Il y avait, à cette date, 4 établissements dans le canton de Zurich, 3 dans celui de Bâle-Ville, 2 à Bâle-Campagne, 2 à Schwyz, 1 en Argovie et 1 à Berne. Outre les 2500 ouvriers de fabrique on comptait de 4 à 5000 personnes qui, dans la Suisse primitive, se livraient encore à domicile au cardage de la filoselle et aux autres opérations préparatoires. Cette ancienne industrie suisse était toujours très prospère, mais le machinisme lui avait suscité de nouveaux concurrents en Angleterre et réduit ses bénéfices en provoquant une hausse des déchets de soie sur le marché italien. Cependant, grâce aux droits réduits dont bénéficiaient ses produits en tant que matières à demi ouvrées, elle avait conservé son ancienne clientèle en France, en Allemagne et jusqu'en Russie [1]).

La décadence de l'industrie du lin et du chanvre présente un contraste frappant et attristant avec la prospérité des industries cotonnières et séricicoles. Le tissage des toiles de lin, qu'on avait presque complètement abandonné dans tout le reste de la Suisse, ne livrait plus annuellement qu'environ 6000 pièces dans l'Emmental bernois, son dernier refuge. De plus, les tisserands travaillaient en grande partie avec des filés d'Angleterre. En outre, des trois établissements de filature qui survivaient en 1848, le plus important, celui de Berthoud, importait en grande partie sa matière première de Hollande et de Russie. La culture agricole du chanvre et du lin avait, en effet, autant souffert que leur exploitation industrielle. Les toiles suisses se vendaient encore en petits lots en Allemagne, dans l'Italie non-autrichienne,

---

[1]) Beyel 1843, p. 29 et s.; *Fabrikarbeiter* 1843, p. 35 et s.; *Gem. Ges.* 1843, p. 232; *Rapport* 1844, p. 50; Meyer 1844, t. I, p. 310; Franscini 1848, t. I, p. 159; *Bericht* 1849, p. 153 et s.; *Rapport* 1858, p. 275 et s.

en Espagne, aux Etats-Unis et même, occasionnellement, en France. Mais l'importation en dépassait de beaucoup l'exportation. La chute graduelle de cette industrie, contemporaine de l'essor de l'industrie cotonnière, annoncée et redoutée dès 1750, précipitée par l'avènement du machinisme, paraissait irrémédiable vers 1848[1]).

Il en était presque de même de la dentellerie. Cultivée au milieu du XIXe siècle dans les cantons de Berne, de Schwyz, de Thurgovie, de Vaud et de Neuchâtel, elle n'avait d'importance que dans la Suisse romande. Environ 600 ouvrières s'y livraient vers 1848 dans le Jura vaudois et 2000[2]) dans le canton de Neuchâtel. Mais le protectionnisme des Etats voisins et surtout la concurrence de la dentellerie fine des Flandres et du Brabant, de la dentellerie très bon marché de Lorraine, de Saxe et de Bohême, et de la fabrication mécanique de tulle d'Angleterre, privèrent cette industrie de ses anciens débouchés et l'empêchèrent d'en conquérir de nouveaux[3]).

Les témoignages relatifs à l'industrie lainière en Suisse au milieu du XIXe siècle sont très fragmentaires. Ils concordent cependant dans leur pessimisme. Insuffisance quantitative et qualitative de la matière première nationale; cherté relative de la main-d'œuvre, due à la prospérité des industries cotonnières et séricicoles; droits de douanes des pays voisins, perçus au poids et donc particulièrement élevés pour les gros tissus suisses; changements de la mode défavorables à l'anciene bonneterie de laine;

---

[1]) *Rapport* 1844, p. 51 et s.; Franscini 1848, t. I, p. 157 et s.; *Bericht* 1849, p. 175 et s.; *Rapport* 1858, p. 249.

[2]) Exactement 2019 d'après le recensement professionnel de 1846. Le chiffre de 3500, indiqué dans divers rapports de cette époque, est manifestement exagéré.

[3]) Bowring-Houriet 1836, p. 35; *Rapport* 1844, p. 65, 66; Franscini 1848, t. I, p. 170; *Bericht* 1849, p. 186, 187; *Rapport* 1858, p. 265; Petitpierre 1871, p. 211, 217 et s.

concurrence des manufactures anglaises, françaises, belges et allemandes, plus grandes et mieux outillées, telles sont les principales causes de l'infériorité et de la stagnation dont ils rendent compte. Si, dans ces témoignages, il est moins question de décadence que dans ceux qui se rapportent à l'industrie des toiles de lin et de chanvre, c'est qu'à la fin de l'ancien régime déjà, la draperie était une industrie déchue en Suisse. Vers 1848, on continuait, sans doute, dans la plupart des cantons agricoles, à filer et à tisser la laine en vue des besoins locaux. Mais cette fabrication domestique était loin de suffire à la consommation nationale. On estimait cette dernière à fr. 70,000,000 et l'importation des tissus de laine à fr. 31,250,000. Parmi les marchandises qui, sans distinction d'origine, pénétraient en Suisse par la frontière du *Zollverein* en 1840, les lainages occupaient la première place. Ils représentaient à eux seuls plus de 25 % de la valeur du commerce général d'importation d'Allemagne. Dans le commerce général d'importation de France, ils venaient en troisième rang, immédiatement après le coton brut et les tissus de coton, et représentaient presque le 10 % de la valeur totale de ce commerce.

A côté de la fabrication domestique, il y avait bien en Suisse une certaine fabrication nationale. De petits établissements en assez grand nombre avaient surgi, notamment dans les cantons de Zurich, Argovie, Berne, Soleure et Glaris. Mais, produisant surtout des draps militaires et des étoffes mi-laine mi-coton et mi-laine mi-lin, ils n'exportaient que fort peu. Les plus importants d'entre eux comportaient des ateliers de filature mécanique, mais la plupart tiraient leurs filés de l'étranger[1]).

[1]) Bernoulli 1822, p. 65, 126 et s.; *Gem. Ges.* 1827, p. 40, 79 et s.; Muralt 1828, p. 8; *Ztg. für Landwirtschaft* 1833, p. 155; Franscini 1835, p. 159; Bowring 1836, p. 9; Strohmeier 1836, p. 100; Gonzenbach 1842, tabl. après p. VIII; Beyel 1843, p. 33 et s.; Meyer 1844, t. I, p. 311; *Rapport* 1844, p. 17 et s.; Gonzenbach 1845, tabl. après p. XIV; Heer-Blumer 1846, p. 457; Franscini 1848, t. V, p. 155; *Bericht* 1849, p. 165 et s.; *Rapport* 1858, p. 268 et s.; Treichler 1858, t. I, p. 46 et s.; Bolley 1868, p. 126 et s.

L'industrie de la paille s'est beaucoup diversifiée dans la première moitié du XIXe siècle. Au tressage ordinaire est venu s'ajouter, dès 1840 surtout, le tissage, dans lequel la soie servait de trame, et la fabrication de tapisseries, de dentelles et de divers articles de fantaisie, dans laquelle le coton et le crin de cheval servaient à lier entre eux les brins de paille. Les centres principaux de ces diverses industries étaient toujours l'Argovie, le canton de Fribourg et la vallée d'Onsernone dans le Tessin. Mais on travaillait aussi la paille dans les cantons de Zurich, de Berne et de Lucerne, dans toute la Suisse primitive, dans les Grisons et le canton de Vaud. Neuchâtel et Genève livraient des chapeaux de paille en assez grandes quantités.

Toutes les branches de l'industrie de la paille furent éprouvées par la politique douanière des Etats voisins. Ses chefs se plaignaient aussi de l'improbité trop générale parmi leurs ouvriers et de l'infidélité de beaucoup d'entre eux, qui quittaient le pays à l'instigation de concurrents français. Mais, malgré tous les déboires, elle prospérait et se développait. Elle réussit à conserver presque toute son ancienne clientèle en Angleterre et dans les principaux pays de l'Europe continentale. En outre, elle en trouva une nouvelle aux Etats-Unis, qui, vers 1848, consommait plus de la moitié de sa production annuelle. Cette production dépassait déjà fr. 10,000,000.

Pendant les mois d'hiver, l'industrie de la paille occupait 65,000 à 70,000 personnes, des femmes, des enfants et des vieillards pour la plupart. La grande majorité travaillaient à domicile. Mais les fabriques, nées souvent des écoles philanthropiques qu'on avait créées çà et là depuis 1825, commençaient à se multiplier au milieu du siècle [1]).

---

[1]) Bowring 1836, p. 12; *Rapport* 1844, p. 39 et s.; Bronner 1844, t. I, p. 496; Meyer 1844, t. I, p. 304 et s.; Vulliemin 1847, t.I, p. 346; Franscini 1848, t. I, p. 175 et s.; *Bericht* 1849, p. 189 et s.; *Rapport*

En 1848, comme cinquante ans auparavant, l'horlogerie était la principale industrie des cantons romands et la principale industrie non-textile de la Suisse. Son importance relative avait même augmenté dans l'intervalle et ses exportations n'étaient dépassées que par celles des industries cotonnières et séricicoles. La montre suisse se vendait sur tous les marchés du monde. Dès avant 1835, les Etats-Unis en étaient devenus le principal acheteur, mais elle n'avait perdu aucun de ses anciens clients. Ni les droits prohibitifs, ni les frais de transport élevés ne purent ralentir le mouvement d'expansion de l'horlogerie helvétique. La cherté de ses produits, jointe à leur faible volume, facilitait, en même temps que la contrebande dans les Etats voisins, le commerce licite avec les pays lointains.

Genève et Neuchâtel étaient toujours les deux centres principaux, mais ils avaient trouvé des rivaux sérieux, sinon redoutables, dans le Jura bernois et vaudois. Genève, qui s'était de plus en plus spécialisée dans la fabrication des mouvements de prix et des boîtes artistement ouvrées, se voyait dépassée quant au nombre de montres annuellement produites par Neuchâtel. Franscini estima qu'il y avait, vers 1848, 18 à 19,000 horlogers en Suisse, produisant de 200 à 230,000 montres par an. De ce nombre, les 8092 horlogers neuchâtelois auraient livré plus de la moitié. La production annuelle de Genève (1938 horlogers en 1841) aurait été de 30 à 40,000 montres, celle du Jura bernois (5862 horlogers) de 38,580, et celle du canton de Vaud (1700 horlogers) de 10,800. Ces chiffres sont sans doute inférieurs à la réalité. Pour les interpréter correctement, il faut, en outre, savoir qu'en plus des montres achevées, presque toutes en or, qui se fabriquaient à Genève, on y produisait de 20 à 25,000 boîtes, pour

1858, p. 286 et s.; Pfyffer 1858, t. I, p. 194; *Matériaux* 1858, t. V, p. 315; Lehmann 1896, p. 38 et s.; Seippel-Wartmann 1900, t. III, p. 131 et s.

lesquelles Neuchâtel fournissait les mouvements. Il faut savoir aussi, que la production vaudoise se composait d'une majorité de montres en or, tandis que celle du Jura bernois était faite presque exclusivement de pièces de qualité et de valeur très inférieures. En 1849, le rapport sur l'Exposition de Berne indique le nombre de montres fabriquées dans tout le Jura comme étant de 5 à 600,000 par an et leur valeur comme étant d'environ fr. 20,000,000. Sept ans plus tard, le professeur Elie Wartmann estima à 40,000 le nombre d'horlogers suisses, à 1,100,000 le nombre de montres annuellement produites et à fr. 50,000,000 leur valeur approximative. La compétence de Wartmann, comme la concordance de ses estimations avec des données puisées à d'autres sources, nous les font admettre comme suffisamment exactes.

Nous rappelons[1]) que, de ces 40,000 horlogers, 30,000 environ travaillaient encore chez eux et que la plupart des autres étaient employés dans des ateliers collectifs de modestes dimensions[2]).

Tout en restant nettement distincte, la bijouterie genevoise participa à l'essor de l'horlogerie dans la première moitié du XIX[e] siècle. Le travail s'effectuait en général dans de petits ateliers dont la fabrication annuelle se montait à environ fr. 4,500,000 vers 1848. Les produits se vendaient beaucoup à Genève même. Ils s'exportaient aussi en Angleterre, en Italie, en Espagne, en Belgique et surtout en France, grâce à un service de contrebande savamment organisé. En 1843, on comptait à Genève 638 bijoutiers et 384 graveurs. A Neuchâtel, où la bijouterie

---

[1]) Cf. plus haut, p. 189 et s.

[2]) Bowring 1836, p. 12, 33 et s, 96 et s.; *Rapport* 1844, p. 66 et s.; Franscini 1848, t. I, p. 172 et s.; *Bericht* 1849, p. 72 et s.; Franscini 1855, p. 337 et s.; *Rapport*—Wartmann 1858, p. 225 et s.; *Matériaux* 1858, t. VI, p. 313 et s.; Petitpierre 1871, p. 211, 266 et s.; Kopp 1874, p. 19; Bachelin 1888, p. 158; Pfleghart 1908, p. 45; Fallet 1912, p. 236 et s.

était encore plus étroitement associée à l'horlogerie, il y avait, en 1848, 363 joailliers et lapidaires et 509 graveurs[1]).

Malgré la cherté croissante de la main-d'œuvre et la pauvreté irrémédiable du sol national en combustible minéral, la grande métallurgie n'était pas encore morte vers 1848. Nous ne parlerons que de la sidérurgie[2]). Quoique très menacée par la concurrence anglaise, française, allemande, autrichienne et belge, que l'achèvement de plusieurs voies ferrées aboutissant à la frontière suisse allait rendre plus redoutable encore, elle semblait même jouir d'un regain de vie.

Certaines mines, il est vrai, avaient été abandonnées, mais les plus riches étaient soumises à une exploitation plus intensive qu'à la fin de l'ancien régime. C'étaient celles de la vallée de la Birse, dans le canton de Berne, celles des environs de Balstal, dans le canton de Soleure, celles du Gonzenberg, dans le canton de St-Gall, celle de Schams, dans les Grisons, et celles de la vallée du Rhône, au Valais.

Il y avait, aux environs de 1848, 14 hauts-fourneaux et 30 à 35 feux d'affinage en Suisse. Le tableau suivant, basé sur divers rapports contemporains, indique la nature et l'importance des principaux d'entre eux.

---

[1]) Dunant 1828, p. 69 et s.; Cooper 1828, p. 276; Bowring 1836, p. 12, 94, 98; *Rapport* 1844, p. 70 et s.; Franscini 1848, t. I, p. 174; *Bericht* 1849, p. 254; Franscini 1855, p. 339; *Rapport* 1858, p. 412; Fallet 1912, p. 463.

[2]) Car si, comme on l'a dit, le fer est «le roi des métaux de la Suisse», c'est assurément un roi sans sujets. L'importance industrielle pour la Suisse des autres métaux dont on trouve des traces dans le pays est, en effet, tout à fait négligeable.

Siège	Nature de l'établissement	Production annuelle (quintaux)	Nombre d'ouvriers
Undervelier (Berne) .	1 haut-fourneau, 5 feux d'affinerie	54,000	360-400
Courrendlin (Berne) .	1 haut-fourneau, 1 feu de forge		
Reuchenette (Berne) .	1 feu de forge et accessoires		
Bellefontaine (Berne)	1 haut-fourneau, 4 feux d'affinerie	54,000	430
Delémont (Berne) .	1 haut-fourneau		
Choindez (Berne) .	1 haut-fourneau, 2 feux de forge	54,000	400
Klus (Soleure) . .	1 haut-fourneau		
Gerlafingen (Sol.) .	5 feux d'affinerie		
Lauffen (Schaffh.) / Dorenberg (Luc.)	3 feux d'affinerie	10-12,000	—
Plons (St-Gall) .	1 haut-fourneau	20-30,000	—
Vallorbe (Vaud) .	3 à 4 forges	8-9,000	—
Ardon (Valais) .	1 haut-fourneau	20-25,000	—

Il serait vain de chercher à estimer avec précision la production totale en fonte et en fer de la Suisse au milieu du XIXe siècle. Les auteurs du *Rapport de la commission fédérale d'experts* de 1844 l'indiquent à 200,000 quintaux, mais ce chiffre paraît sensiblemeut trop bas. Ce qui est certain, c'est qu'elle ne suffisait pas à beaucoup près à la consommation nationale. Les affineries suisses importaient de la fonte en quantités assez considérables et les aciéries, les ateliers de construction mécanique et autres établissements métallurgiques tiraient de l'étranger la plus grande partie du fer dont ils avaient besoin.

L'industrie sidérurgique suisse était entre les mains de quelques très fortes entreprises. Propriétaires des mines et des hauts-fourneaux, elles exploitaient, en outre, des forges, des laminoirs, des martinets, des tréfileries, et vendaient tout à la fois de la fonte, du fer en barre et même des objets de quincaillerie. Ainsi la maison de Leonard Paravicini, de Bâle, exploitait, outre les mines et les hauts-fourneaux de Bellefontaine et de Delémont, « des martinets,

cylindres, laminoirs et accessoires, une tôlerie, une tréfilerie, pointerie, clouterie, chaînerie et autres ateliers pour la fabrication des vis à bois et de divers objets de fer, une étamerie, une plomberie pour les tôles, des appareils pour la confection des câbles électriques». L'énumération des diverses branches d'activité de la société anonyme des usines de Louis de Roll serait tout aussi longue. Outre ses mines et hauts-fourneaux de Choindez et de Klus, elle fabriquait, en effet, dans ses ateliers de Gerlafingen, des pièces de machines, des munitions de guerre, des fours, des chaudières, des casseroles, des objets d'art, etc. De même Johann Georg Neher. Son haut-fourneau de Plons était alimenté par le minerai extrait de sa mine du Gonzenberg, tandis que dans son établissement principal de Lauffen, près de Schaffhouse, et dans ses forges de Dorenberg, près de Lucerne, il faisait affiner, avec du charbon de bois de la Forêt-Noire, de la fonte importée d'Angleterre. Son usine de Lauffen, où plus de 100 ouvriers travaillaient, jour et nuit, dans un «bâtiment de 300 pieds sur 80 pieds de largeur» à des machines sans nombre, actionnées par une turbine que le Rhin faisait tourner et éclairées par le gaz qu'il fabriquait lui-même, inspirait à ses contemporains une admiration terrifiée semblable à celle que le voyageur du XX[e] siècle éprouve à Namur ou à Pittsbourg [1]).

Nous ne mentionnons les diverses branches de la petite métallurgie — quincaillerie, coutellerie, serrurerie, clouterie, etc. — que pour signaler la crise qu'elles traversaient. Partout, comme le constatèrent les experts fédéraux de 1844, «les métiers cédaient le pas aux fabriques». Ne pouvant rivaliser avec la production des usines, étrangères pour la plupart, beaucoup d'artisans furent obligés de fermer leurs échoppes. La transition fut d'au-

---

[1]) Muralt 1828, p. 27; Strohmeier 1836, p. 58, 93 et s.; Im-Thurm 1840, p. 67 et s.; *Rapport* 1844, p. 72 et s.; Vulliemin 1847, t. I, p. 342 et s.; Franscini 1848, p. 136 et s.; *Bericht* 1849, p. 7 et s.; Franscini 1855, p. 331 et s.; *Rapport* 1858, p. 16 et s., 26 et s.

tant plus brusque dans ces industries qu'elles ne connurent pas l'étape intermédiaire de la manufacture. Mais leur faible importance atténua sensiblement la gravité des maux occasionnés par leur rapide transformation [1]).

Une transformation tout aussi rapide, mais bien plus grosse de conséquences, fut celle d'où naquit l'industrie de la construction mécanique. Sous l'ancien régime, les instruments de travail très simples, en usage dans les principales branches de l'activité économique, étaient confectionnés par ceux mêmes qui s'en servaient ou par quelque artisan de leurs voisins. En 1848, de nombreux ateliers avaient été établis, où des centaines de salariés se livraient exclusivement à la fabrication de machines de tout ordre, dont une grande partie étaient destinées à l'exportation. En 1857, le professeur Delabar, dans son rapport sur l'exposition de 1857, compta environ 100 de ces ateliers spéciaux en Suisse. Plus de 80 avaient leur siège dans les cantons allemands. Cela résultait de la double circonstance que les principaux établissements de construction mécanique étaient à leur origine annexés à des filatures ou à des fabriques de tissage, et que presque toute l'industrie textile suisse était concentrée dans la partie orientale et septentrionale du pays.

Nous ne pouvons naturellement énumérer tous ces établissements, mais il convient d'en signaler les plus remarquables. Le premier, à tous égards, était celui d'Escher, Wyss & Cie. Fondé à Zurich en 1805 pour la filature mécanique du coton, il avait entrepris, dès 1810, de fabriquer des machines pour ses concurrents. Vers 1848, il occupait près de 1000 ouvriers et transformait en machines à filer, en machines hydrauliques, en machines et en bateaux à vapeur et en beaucoup d'autres produits métallurgiques, plus de 30,000 quintaux de fer par an. La maison J. J. Rieter & Cie avait créé une filature

---

[1]) *Handwerkstand* 1820, p. 14 et s.; *Rapport* 1844, p. 75.

de coton près de Winterthour en 1826. En 1832, ses ateliers commençaient à livrer au dehors des machines à filer. Vers 1848, près de 400 ouvriers y travaillaient à construire des machines, dont les ²/₈ furent exportés. La modeste fonderie que les frères Sulzer avaient établie à Winterthour en 1834 occupait déjà 70 ouvriers en 1845. Les ateliers de St-Georgen, près de St-Gall, fondés à la même époque, occupaient près de 400 ouvriers au milieu du siècle. La fabrique de tissage que Kaspar Honegger avait créée à Siebnen (Schwyz) en 1832, transformée bientôt après en établissement de construction mécanique et transportée à Rüti (Zurich) en 1847, était déjà connue en Suisse et à l'étranger pour l'excellence de ses métiers en 1850. Si nous ajoutons à ces divers ateliers, tous ceux qui prospéraient dans les cantons de Berne, de Bâle, d'Argovie, de Soleure et de Thurgovie, nous reconnaîtrons qu'en estimant à 3000 le nombre des ouvriers employés de cette industrie nouvelle en Suisse au milieu du XIXᵉ siècle, Lincke, l'auteur d'une récente monographie, n'a certainement pas dépassé la réalité [1]).

L'origine de l'industrie des machines et son rapide essor en Suisse après 1810 sont parmi les manifestations les plus suggestives de la révolution industrielle. Rien en effet n'atteste mieux l'avènement d'une ère économique nouvelle. Née de la division du travail et de sa dissociation d'avec le capital, cette industrie tend à perpétuer et à développer toujours davantage et cette division et cette

---

[1]) Schinz 1828, p. 9; Pupikofer 1835, p. 105; Beyel 1843, p. 23 et s.; Meyer 1844, t. I, p. 295 et s.; *Rapport* 1844, p. 77 et s.; Heer-Blumer 1846, p. 462; Franscini 1848, t. I, p. 174 et s.; *Bericht* 1849, p. 36 et s.; Franscini 1855, p. 302 et s.; *Rapport* 1858, p. 138 et s.; Escher 1868, p. 19 et s.; Lincke 1911, p. 13 et s. Nous ne faisons pas état du chiffre de 61,293, indiqué dans le recensement fédéral du 10 décembre 1860, comme étant celui des personnes se livrant en Suisse à la « fabrication de machines et d'outils », Il comprend, en effet, toute l'horlogerie et beaucoup d'autres ouvriers totalement étrangers à la grande construction mécanique, qui seule nous intéresse ici. *Recensement* 1860, t. IV, p. 4.

dissociation. Comme son unique fonction est de produire des moyens de production, c'est-à-dire du capital, on pourrait voir en elle la mère du capitalisme moderne, si l'on ne savait pas par ailleurs qu'elle en est bien plutôt la fille légitime.

Malgré l'indulgence de commande de la plupart des rapports officiels qui nous renseignent sur la tannerie au milieu du XIX[e] siècle, il est très évident que son état était stationnaire, pour ne pas dire stagnant. Sans doute, les excuses ne lui manquaient pas. La matière première, très abondante, il est vrai, dans le vaste pâturage qu'est la Suisse, s'y distinguait par un manque de finesse et de souplesse qui la rendait impropre à beaucoup d'emplois. Le protectionnisme et la concurrence des Etats limitrophes étaient particulièrement redoutables pour une industrie dont les produits, très lourds pour leur valeur, supportaient mal les frais de transport de l'exportation lointaine. Le tan était plus rare et la main-d'œuvre plus chère qu'en Allemagne. La mode, enfin, qui tendait à faire disparaître l'usage des culottes de peau à la campagne et à affiner la qualité des chaussures des citadins, était contraire aux intérêts de la grosse tannerie helvétique. Mais, malgré ces circonstances assurément fâcheuses, on ne saurait se défendre de l'impression qu'elle souffrait, en outre, d'un mal de vieillesse analogue à celui qui avait contribué à la décadence de l'autre industrie « nationale » par excellence, celle du lin et du chanvre. Ses chefs, encore mal affranchis des entraves et surtout des traditions corporatives, semblent avoir opposé un esprit de routine aux progrès techniques et commerciaux réalisés par leurs concurrents à l'étranger. Le succès exceptionnel de l'entreprise de J. J. Mercier, à Lausanne, qui, à force de renouveler ses procédés et de diversifier sa production, en était arrivé vers 1848, à vendre en Angleterre et jusqu'en Amérique les cuirs tannés par les cent ouvriers qu'elle employait, tend à confirmer cette impression.

La tannerie était encore très décentralisée en Suisse au milieu du siècle et en cela aussi elle était restée une petite industrie. Elle occupait environ 2500 ouvriers dans plus de 500 établissements dispersés sur tout le territoire national. Le canton de Berne en comptait 164, celui de Vaud 85, Zurich 53, l'Argovie 40, les Grisons et Fribourg 30, Schaffhouse 24, Bâle 16, Glaris 10. Mais, malgré cette multitude de centres de production, la Suisse importait beaucoup plus de cuirs qu'elle n'en exportait, et laissait à l'Allemagne et à la France le soin de mettre en œuvre une forte partie des peaux que lui livraient ses troupeaux[1]).

La fabrication du papier avait subi de notables perfectionnements dans la première moitié du XIX[e] siècle. Au blanchiment des chiffons par des procédés chimiques, s'étaient ajoutées, comme progrès techniques, la trituration des pâtes par les cylindres hollandais et l'application de la machine à papier sans fin de Fourdinier, dont la première fut introduite en Suisse en 1826. Vers 1848, la papeterie, sans suffire complètement aux besoins de la consommation nationale, fortement accrus par la diffusion de l'instruction, était cependant très prospère. Le manque de chiffons et la perte des marchés limitrophes avaient diminué l'importance des fabriques bâloises, naguère prépondérantes. Mais la production s'était accrue dans la plupart des autres cantons, dont tous, sauf Uri et Schaffhouse, possédaient au moins une papeterie en 1857. On comptait, à cette date, une cinquantaine de fabriques en Suisse, comportant 47 cuves et 17 machines. Près de 2000 ouvriers y produisaient environ 50,000 quintaux par an, dont la

---

[1]) *Gem. Ges.* 1826, p. 135 et s.; Muralt 1828, p. 9 et s.; Gonzenbach 1842, tabl. après p. VIII; Beyel, 1843, p. 25 et s.; *Rapport* 1844, p. 11 et s.; Gonzenbach 1845, tabl. après p. XIV; Heer-Blumer 1846, p. 462; Vulliemin 1847, t. I, p. 349 et s.; Franscini 1848, t. I, p. 154; *Bericht* 1849, p. 126 et s.; *Rapport* 1858, p. 360 et s.

valeur était estimée à environ fr. 2,500,000. Les fabriques du canton de Zurich, exploitées par des sociétés anonymes et particulièrement bien outillées, livraient à elles seules près d'un cinquième de la production nationale.

De beaucoup la plus grande partie de celle-ci était consommée dans le pays même. Malgré des droits d'entrée élevés, un peu de papier suisse s'écoulait dans les Etats allemands et, par eux, jusqu'en Amérique. La France, l'Allemagne, l'Angleterre et la Hollande exportaient en Suisse des papiers fins à lettre et à dessiner; l'Allemagne, le Tirol et la Lombardie des papiers d'emballage, des papiers à imprimer et des papiers à écrire de qualité ordinaire [1]).

L'imprimerie subit en Suisse, dans la première moitié du XIX[e] siècle, une évolution très semblable à celle de la papeterie. Ces deux industries, en effet, bénéficiaient également et simultanément des progrès de l'instruction générale qui en augmentaient sans cesse les débouchés, et des progrès de la technique qui en accroissaient la productivité. Vers 1848, il y avait en Suisse environ 150 imprimeries, où travaillaient plus de 1000 ouvriers. Le tableau suivant indique la situation de cette industrie dans les cantons où elle était le plus développée.

---

[1]) *Gem. Ges.* 1824, p. 127; *Bernoulli Arch.* 1827, t. I, p. 29 et s.; Beyel 1843, p. 39; *Fabrikarbeiter* 1843, p. 46 et s.; Meyer 1844, t. I, p. 304; Bronner 1844, t. I, p, 504; *Rapport* 1844, p. 85 et s.; Heer-Blumer 1846, p. 463; Vulliemin 1847, t. I, p. 347; Franscini 1848, t. I, p. 176; *Bericht* 1849, p. 120 et s.; Franscini 1855, p. 306 et s.; *Rapport* 1858, p. 344 et s., 356 et s.

Cantons	Date	Nombre d'imprimeries	Nombre de presses	Dont mécaniques	Nombre d'ouvriers
Zurich . . .	1844	11	35	5	143
Berne . .	1850	11	30	6	150
Vaud . .	1853	14	50	2	—
Bâle . . .	1847	11	—	—	80
Genève. .	1852	10	—	—	82
Argovie .	1844	11	—	—	—
Neuchâtel .	1848	6	—	—	38

Il importe de noter que les pays du *Zollverein* étaient pour l'imprimerie des cantons allemands un marché beaucoup plus accueillant que ne l'était la France pour celle de la Suisse romande[1]).

Le manque de combustible avait sans doute ralenti les progrès de la verrerie dans la première moitié du XIX[e] siècle, mais il ne l'avait pas arrêté. N'ayant jamais été une industrie d'exportation, elle ne souffrit guère du protectionnisme des Etats limitrophes. Et, d'autre part, malgré le libéralisme commercial des cantons suisses, elle bénéficiait sur le marché intérieur d'une protection naturelle, grâce aux frais de transport particulièrement élevés que devaient acquitter les produits concurrents en raison de leur fragilité.

Il résultait de cette circonstance que, malgré la supériorité manifeste des verreries de Bohême, de Bavière, de France et de Belgique, la Suisse n'importait en 1857 que le 13 % environ de sa consommation de verre ordinaire. Elle en produisait à cette date environ

---

[1]) *Bernoulli Arch.* 1828, t. III, p. 145; Beyel 1843, p. 39; Meyer 1844, t. I, p. 318; Bronner 1844, t. I, p. 503; *Rapport* 1844, p. 87 et s.; Franscini 1848, t. I, p. 176 et s.; *Bericht* 1849, p. 256; Franscini 1855, p. 308, 317; *Rapport* 1858, p. 351 et s.; Schlumpf 1908, p. 17 et s.

65,000 quintaux, dans 11 établissements situés dans les Grisons, dans les cantons de St-Gall, de Lucerne, de Schwyz, d'Unterwald, de Fribourg, dans le Jura bernois et au Valais. Celui de Semsales, dans le canton de Fribourg, était toujours le plus important. Il occupait, outre 90 mineurs de charbon et de tourbe, environ 65 ouvriers verriers. Franscini estime à 1500 le nombre des personnes « annuellement et directement occupées » dans l'industrie verrière en Suisse. Mais, même en donnant à ces termes l'interprétation la plus large dont ils soient susceptibles, ce chiffre paraît exagéré. Divers indices nous font douter que le nombre d'ouvriers verriers, au sens étroit, ait dépassé 500 en Suisse vers 1848 [1]).

Les industries de la poterie et de la porcelaine n'occupaient pas vers 1848 une position moins modeste qu'à la fin de l'ancien régime. Sans doute, on fabriquait dans presque tous les cantons, et surtout dans celui de Berne, nombre d'articles de poterie ordinaire. Mais l'importation en augmentait sans cesse. Quant aux quelques établissements qui, près de Zurich, à Nyon et à Carouge, se livraient à la fabrication de la porcelaine et de la faïence, ils ne soutenaient qu'à grand'peine la concurrence avec l'étranger et ne purent empêcher la Suisse de devenir toujours plus lourdement tributaire de l'Allemagne, de la France et de l'Angleterre pour ces produits [2]).

Quant à l'industrie des produits chimiques, dont nous avons noté les timides débuts à la fin de l'ancien régime, elle s'était normalement développée au cours de la première moitié du XIX[e] siècle. Mais vers 1848 elle était encore très loin d'occuper dans l'économie nationale la

---

[1]) Kuenlin 1834, p. 30; *Rapport* 1844, p. 81 et s.; Franscini 1848, t. I, p. 177; *Bericht* 1849, p. 25 et s.; *Rapport* 1858, p. 114 et s.; Bolley 1868, p. 60.

[2]) Meyer 1844, t. I, p. 298; *Rapport* 1844, p. 82 et s.; Franscini 1848, t. I, p. 178; *Bericht* 1849, p. 33 et s.; *Rapport* 1858, p. 120 et s.

situation éminente qu'elle s'est acquise depuis, par la fabrication en grand des engrais artificiels et des produits pharmaceutiques et par l'application de l'électricité. Privée de combustible national et obligée d'importer la plupart de ses matières premières, elle ne pouvait songer à la conquête de marchés extérieurs. On a estimé même, qu'en 1847 encore, sa production ne dépassait pas la moitié de l'importation de produits concurrents. Les principaux établissements, situés dans les cantons de Zurich, de Berne, de Bâle-Campagne, de Soleure, de Glaris et d'Argovie, fabriquaient surtout des matières premières à l'usage de la teinturerie, de l'industrie des indiennes, de la verrerie et de la savonnerie nationales [1]).

Nous venons de passer en revue les principales industries suisses, en notant leur situation vers 1848. Depuis la fin de l'ancien régime toutes, à la seule exception de celles qui mettaient en œuvre le lin et le chanvre, s'étaient consolidées et développées. Le défaut de statistiques exactes et certaines nous empêche, il est vrai, de mesurer leur progrès avec précision. Mais nul ne niera qu'il ne fût rapide et général. Cela est d'autant plus remarquable que ces industries avaient presque toutes subi dans leur outillage, leur structure interne et leurs débouchés, des bouleversements radicaux qui ébranlèrent à plusieurs reprises leur prospérité, au point de menacer leur existence même.

Nous n'avons pas ici à dégager de l'histoire de leurs luttes et de leurs victoires au cours de la première moitié du XIX[e] siècle, les leçons de libéralisme économique et de

---

[1]) Beyel 1843, p. 34 et s.; Meyer 1844, t. I, p. 298 *Rapport* 1844, p. 84; Franscini 1848, t. I, p. 178; *Bericht* 1849, p. 85 et s.; *Rapport* 1858, p. 56 et s.; Bolley 1868, p. 198 et s.; Lunge 1901, p. 7 et s.; Hofmann 1902, p. 20 et s.; Jenny 1902, t. II, p. 458 et s. Selon le recensement fédéral de 1860, 10,976 personnes auraient été occupées dans les «industries chimiques» en Suisse à cette date. Mais ce nombre dépasse évidemment de beaucoup celui des ouvriers occupés à fabriquer des produits chimiques, qui seuls nous intéressent ici.

confiance patriotique qu'elle comporte assurément. Mais il nous fallait rappeler leurs transformations pour en faire saisir la portée.

S'il est vrai qu'il suffit, pour définir chaque période de l'histoire économique, d'en reconnaître la tendance prédominante [1]), il est incontestable qu'en 1848 la Suisse était entrée déjà dans la période industrielle de la fabrique et de la production pour le marché du monde [2]). La révolution industrielle avait fait son œuvre économique. Par cela même, elle avait posé le problème social en des termes nouveaux. C'est à l'étude d'un des éléments de ce problème que sera consacrée la troisième et dernière partie de cet ouvrage.

---

[1]) Cf. Mantoux 1905, p. 19.

[2]) Le recensement professionnel de 1860, le premier qui ait abouti, a montré clairement qu'à cette date, « en Suisse la population agricole se trouve en minorité ». C'est même là un des seuls résultats positifs de cette assez malheureuse aventure statistique. *Recensement* 1860, t. IV, p. XIV.

TROISIÈME PARTIE.

Les origines de la législation ouvrière en Suisse.

Si nous nous étions proposé de soumettre le phénomène de la révolution industrielle à une analyse complète et définitive dans cet ouvrage, la tâche qui nous incomberait dans cette dernière partie serait véritablement écrasante. Exposer, dans leur infinie variété et dans leur ensemble, les conséquences de la révolution industrielle en Suisse, reviendrait presque à refaire, d'un point de vue nouveau, l'histoire nationale tout entière, depuis la fin de l'ancien régime jusqu'à nos jours. Est-il, en effet, dans cette histoire, un seul fait général d'ordre économique, politique, social ou moral, dont on puisse affirmer qu'il soit tout à fait indépendant de l'avènement de la grande industrie ? [1]).

Heureusement pour nos lecteurs — comme pour notre amour-propre — notre ambition est beaucoup plus modeste. Pas plus que l'illusion d'avoir étudié toutes les causes et toutes les manifestations de la révolution industrielle, nous n'avons la prétention insensée de dresser le tableau complet de toutes ses conséquences.

[1]) «Eine so grossartige Erscheinung, wie die Fabrikindustrie ist, lässt in den Gegenden, da sie so vorwiegend besteht, kein Titelchen vom Leben unberührt; ihr Einfluss greift bis in die ihr am fernsten liegenden Gebiete.» Voilà ce qu'écrivait, en 1858 déjà, un témoin intelligent des conséquences de la révolution industrielle dans le canton de Glaris. Becker 1858, p. 28.

Nous bornerons notre attention à l'une d'entre elles. La protection légale du travail en fabrique est, en effet, une des suites les plus directes, et non des moins importantes de l'avènement de la grande industrie. Même si l'on ne va pas jusqu'à déclarer, avec M. Sidney Webb, que sa portée dépasse celle de toutes les autres institutions sociales du XIXe siècle [1]), il faut reconnaître qu'elle est aujourd'hui immense.

Législation ouvrière au sens étroit et législation sur le travail en fabrique, ces deux expressions sont synonymes. Par définition donc, il ne pouvait y avoir de législation ouvrière en Suisse avant l'avènement de la fabrique. Or, nous l'avons vu, l'avènement de la fabrique date en Suisse de la révolution industrielle du début du XIXe siècle. Les origines de la législation ouvrière moderne ne doivent donc pas être recherchées plus loin. Cela est évident.

Notre étude n'en serait pas moins incomplète si nous ne disions deux mots des ouvriers de la grande industrie à la fin du XVIIIe siècle, et des mesures qui, sous le régime du travail à domicile alors en vigueur, étaient destinées à les protéger dans l'exercice de leur profession.

---

[1]) «Of all the nineteenth century inventions in social organisation, Factory Legislation is the most widely diffused. The opening of the twentieth century finds it prevailing over a larger area than the public library or the savings bank ; it is perhaps, more far-reaching, if not more ubiquitous, than even the public elementary school or the policeman.» Préface à la seconde édition de l'excellent ouvrage de Hutchins et Harrison sur l'histoire de la législation ouvrière anglaise. Hutchins-Harrison 1911, p. VII, VIII.

CHAPITRE VII.

Les ouvriers de la grande industrie et la protection légale du travail avant 1798.

« Il n'y a pas, en Suisse, de *classe ouvrière* proprement dite, car, dans ce pays, les ouvriers ne forment point une catégorie distincte de l'ensemble de la nation »[1]. Ces paroles, écrites par Gustave Moynier en 1867, sont l'expression d'une opinion très répandue en Suisse, comme dans toutes les républiques modernes. Reposant sur l'illusion démocratique, qui prend la fiction politique pour la réalité sociale, elle est manifestement démentie par les faits au XXe siècle. Elle était, du reste, déjà fausse à l'époque où Moynier l'énonçait. Le titre même de son ouvrage, *Les institutions ouvrières de la Suisse,* ne suffit-il pas à le montrer?

Mais qu'en était-il à cet égard de la Suisse d'avant la révolution de 1798?

Certes, le régime politique des divers cantons — qu'il fût monarchique, aristocratique, oligarchique ou même démocratique selon la formule des républiques alpestres — était favorable au maintien de distinctions sociales qui ont disparu à l'avènement de la démocratie moderne. L'organisme social suisse était plus fortement hiérarchisé au XVIIIe qu'au XXe siècle. Cela ne fait aucun doute. Mais, d'autre part, les classes industrielles, qui comprenaient aussi bien les tisserands paysans d'Appenzell que les artistes horlogers de Genève et les ouvriers en indiennes de Bâle, étaient loin d'avoir l'homogénéité, et ne pouvaient donc pas avoir la conscience collective, qui carac-

---

[1]) Moynier 1867, p. 5.

térisent de plus en plus nettement le prolétariat de fabrique de la Suisse, de l'Europe et même du monde entier. Des débris des classes détruites par l'évolution politique du XIX[e] siècle, l'évolution économique concomitante a fait surgir des classes nouvelles[1]).

Comme nous l'avons vu dans la première partie de cet ouvrage, la Suisse comptait déjà des milliers de travailleurs dans la grande industrie à la fin de l'ancien régime. Mais elle ne possédait pas encore de classe ouvrière.

Nous savons fort peu de chose de ces milliers de travailleurs. Ce que Macaulay écrivait au sujet de l'Angleterre de la fin du XVII[e] siècle peut s'appliquer, avec presque autant de justesse, à la Suisse de la fin du XVIII[e]: « La classe la plus nombreuse est précisément celle au sujet de laquelle nous sommes le plus maigrement renseignés. A cette époque, les philanthropes ne considéraient pas encore qu'il était de leur devoir sacré de disserter sur la misère du travailleur, et les démagogues n'y avaient pas encore trouvé leur profit. La cour et l'armée absorbaient l'attention des historiens, au point de leur faire totalement négliger la chaumière du paysan et l'atelier de l'ouvrier » [2]).

Nous n'avons pas la prétention de dissiper l'obscurité dont reste enveloppée la destinée des populations ouvrières en Suisse à la fin de l'ancien régime. Tâchons cependant de l'éclairer de quelques rapides lueurs.

Nous avons vu que l'industrie des toiles peintes était la seule des grandes industries suisses qui fut organisée en fabrique à la fin de l'ancien régime[3]). Les 9 à 12,000

[1]) Comme le dit fort bien M. Scheurer, dans l'excellente étude qu'il a consacrée aux idées sociales en Suisse avant 1848: « Der Standesunterschied als solcher war aufgehoben; dafür gab es fortan umso grössere Klassenunterschiede. » Scheurer 1908, p. 748.

[2]) Macaulay 1848, p. 407.

[3]) Voir plus haut, p. 105 et s.

ouvriers qui y travaillaient à Genève, dans la principauté de Neuchâtel, en Argovie, dans les cantons de Bâle, Zurich, Glaris et ailleurs [1]), formaient donc une catégorie spéciale.

C'étaient de véritables ouvriers de fabrique qui se recrutaient parmi les éléments les plus pauvres de la population. A Genève, il se composait de natifs et surtout d'habitants et de domiciliés [2]). A l'époque de sa plus grande prospérité, l'industrie genevoise des indiennes attirait aussi des campagnards du pays de Gex, qui passaient leurs journées dans les fabriques et rentraient chez eux pour la nuit [3]). A Bâle, les fabriques de toiles peintes étaient peuplées d'Allemands et de sujets de la campagne bâloise [4]). A Zurich aussi, les indienneurs étaient des villageois des environs de la capitale [5]).

Les ouvriers graveurs et imprimeurs étaient du sexe masculin, mais plusieurs opérations accessoires, dans la Suisse romande surtout, étaient confiées à des femmes. Le docte professeur Meiners de Tubingue, note, non sans désapprobation, les toilettes pimpantes des « rentreuses » dans la fabrique des Bergues, à Genève. Il blâme l'élégance luxueuse dont se parait leur vanité. Elle était telle, déclare-t-il, indigné, « qu'on aurait pu présenter ces ouvrières dans la meilleure société de n'importe quelle petite ville d'Allemagne » [6]).

Toutes les fabriques suisses employaient aussi comme « tireurs » *(Streichkinder)* de nombreux enfants, dont les plus jeunes n'avaient pas plus de 5 ans [7]).

---

[1]) Voir plus haut, p. 47 et s.

[2]) *Arch. Genève* 1788, n° 5281bis; Ivernois 1789, t. I, p. 28; Mallet-Sayous 1851, t. I, p. 12.

[3]) *Arch. Genève* 1789, Reg. Cons., fol. 72.

[4]) *Arch. Bâle* 1794, Pr. O., fol. 331.

[5]) Maurer 1794, p. 289.

[6]) Meiners 1791, t. II, p. 261.

[7]) Jenny-Ryhiner 1902—1766, t. II, p. 107; Maurer 1794, p. 289; Matthey 1801, p. 36; Chapuisat 1908, p. 143; Bueler 1909, p. 22.

Il serait impossible d'indiquer avec précision le taux général des salaires. Il variait, en effet, non seulement d'après les fabriques, mais aussi et surtout d'après les fonctions très diverses exercées par les différentes catégories de travailleurs à l'intérieur d'une même fabrique, et d'après les aptitudes individuelles des différents travailleurs à l'intérieur d'une même catégorie. Ainsi, à Bâle, en 1766, les imprimeurs proprement dits gagnaient de 2 fl. à 3 fl. 48 par semaine (73 cent. à 1 fr. 40 par jour), les « rentreurs » et apprentis imprimeurs de 1 fl. à 1 fl. 36 par semaine (37 à 59 cent. par jour), et les enfants, qui formaient la catégorie la plus nombreuse, 36 kreuzer par semaine (22 cent. par jour)[1]. A Zurich et à Berne, en 1750, un bon imprimeur pouvait gagner de 6 à 7 fl. par semaine (de 2 fr. 40 à 2 fr. 80 par jour)[2]. En 1794, il gagnait 5 fl. et davantage par semaine (2 fr. et plus par jour), tandis que le salaire des enfants tireurs était de 30 shelling par semaine (30 cent. par jour)[3]. On nous dit qu'à Genève, en 1813, le salaire journalier dans les fabriques d'indiennes « était tombé à 1 fr. 50 »[4]) et à Neuchâtel, en 1815, à 6 à 7 batz (87 cent. à 1 fr. 02)[5]. En Thurgovie, le salaire moyen était d'un demi-florin d'Empire par jour, soit environ 1 fr. 10[6]. Les salaires, dont certains semblent avoir été calculés aux pièces et d'autres à la journée, se payaient tous les 8 ou 15 jours[7].

La durée de la journée de travail variait d'après les saisons, l'éclairage artificiel des fabriques de toiles peintes n'ayant pas été introduit avant le XIX[e] siècle[8]. A Bâle, en

---

[1]) Jenny-Ryhiner 1902—1766, t. II, p. 107.
[2]) Pestalozzi-Füssli 1875—1750, p. 755.
[3]) Maurer 1794, p. 289, 291.
[4]) Chapuisat 1908, p. 187.
[5]) Petitpierre 1871, p. 240.
[6]) Mayr 1817, p. 64.
[7]) *Arch. Bâle* 1794, Pr. O., fol. 332; Maurer 1794, p. 289.
[8]) Cependant Bürkli-Meyer affirme qu'avant 1798 on travaillait parfois toute la nuit dans les fabriques de Zurich. Bürkli 1881, p. 206.

1766, le travail commençait en été à 6 heures du matin et finissait à 8 heures du soir. Comme la journée de travail était interrompue par deux pauses d'une durée totale de 2 heures et demie, elle était de 11 heures et demie. Au printemps et en automne, elle commençait plus tard et finissait plus tôt, mais n'était interrompue que pendant 1 heure et demie. Pendant les mois d'hiver, les fabriques restaient fermées[1]). Le régime du travail paraît avoir été analogue dans tout le reste de la Suisse[2]).

Dans aucun canton le législateur n'intervint pour réglementer le travail des ouvriers dans l'industrie des toiles peintes au XVIIIe siècle. Comme c'était la seule des grandes industries suisses qui ait été organisée en fabrique avant la révolution industrielle, nous pouvons donc bien affirmer que la législation ouvrière moderne en Suisse est postérieure à cette révolution.

Au sommet de la hiérarchie ouvrière, dont les indienneurs occupaient les degrés inférieurs, se trouvaient les horlogers. A Genève surtout, mais aussi à Neuchâtel, ils formaient l'aristocratie du travail manuel[3]).

Au cours du XVIIIe siècle, la population genevoise avait trouvé dans l'horlogerie une source de richesse intarissable. Les descendants de ceux qui avaient commencé à y puiser au début du siècle, étaient devenus cent ans plus tard chefs d'ateliers et marchands. Ils composaient une classe moyenne[4]). De nouveaux venus fournissaient le contingent sans cesse grossissant des compagnons et des ouvriers. L'ambition de ces éléments jeunes, stimulée par leur enrichissement graduel et irritée par l'opposition de ceux qui les avaient précédés dans la carrière industrielle,

---

1) Jenny-Ryhiner 1902—1766, t. II, p. 108; Villermé 1840, t. I, p. 423.
2) Chapuisat 1908, p. 143.
3) Küttner 1786, t. III, p. 129.
4) Meiners 1791, t. II, p. 262.

explique pour une bonne part l'évolution politique de la cité genevoise au cours du siècle de Rousseau [1]).

En 1738, les *natifs,* c'est-à-dire les fils d'*habitants* immigrés, avaient conquis le droit de maîtrise et, en 1763, la liberté commerciale [2]). Mais la grande majorité d'entre eux restaient sous la dépendance économique des *bourgeois* et des *citoyens* [3]).

Sauf pendant les périodes de crise industrielle ou politique, cette dépendance était très supportable. En 1760, au sortir de son apprentissage de monteur de boîtes, le natif Cornuaud, âgé de 17 ans, gagnait facilement ses 4 louis par mois [4]). L'horlogerie se subdivisait en tant de professions distinctes, et le gain de chaque ouvrier dépendait si étroitement de son habileté individuelle, qu'il serait fallacieux de citer des statistiques fragmentaires. Notons, ne fût-ce que pour le montrer, que M. Chapuisat estime à 12 francs le salaire journalier moyen d'un horloger genevois vers 1786 [5]), et que M. Pfleghart le fixe à 5 francs pour l'année 1793, beaucoup moins prospère, il est vrai [6]). Le gain des femmes, qui, au nombre d'un millier environ, se livraient à l'horlogerie à Genève en 1763, était sensiblement moindre. Admises seulement dans quelques professions accessoires et peu lucratives, elles n'auraient gagné cette année-là en moyenne que 1 fr. 60 par jour [7]).

Les ordonnances relatives aux corporations genevoises d'horlogerie ne contenaient aucune disposition de protec-

---

[1]) Ivernois 1782, p. 164, 314; le même 1789, t. II, p. 315; Meiners 1791, t. II, p. 252 et s.; Mallet 1803, p. 34; Mallet-Sayous 1851, t. I, p. 12; Cornuaud 1912, p. 289 et s.

[2]) Ivernois 1782, p. 132 et s.; le même 1789, t. II, p. 287; Cornuaud 1912, p. 50, 58, 94.

[3]) Ivernois 1789, t. II, p. 200; Cornuaud 1912, p. 256 et s.

[4]) Cornuaud 1912, p. XIX.

[5]) Chapuisat 1908, p. 222.

[6]) Pfleghart 1908, p. 8.

[7]) Loc. cit.

tion ouvrière proprement dite[1]). Dans les contrats d'apprentissage, la durée de la journée de travail était habituellement fixée à 12 heures en hiver, moins une interruption de 1 heure à midi. Elle était plus longue en été[2]).

Nous ne connaissons ni loi ni règlement interdisant le paiement des salaires en nature dans l'horlogerie genevoise. Nous savons, d'autre part, que les marchands l'imposaient parfois aux ouvriers, lorsqu'ils revenaient des foires d'Allemagne sans avoir pu se défaire de leurs stocks de montres autrement qu'en les troquant contre des draperies, des merceries ou autres marchandises[3]).

Les horlogers neuchâtelois de la fin du XVIIIe siècle étaient les descendants d'anciens paysans, auxquels s'étaient joints de très nombreux immigrés. En 1764 déjà, « les habitants des montagnes, uniquement adonnés aux arts, remettaient pour la plupart à des fermiers le soin de cultiver leurs terres » [4]). Une classe exclusivement industrielle était donc déjà née trois quarts de siècle après l'introduction de l'horlogerie. Les étrangers, parmi lesquels il faut compter tous les bannis ou exilés volontaires de Genève, se multiplièrent avec une rapidité extraordinaire[5]). De 1752 à 1792, leur nombre passa de 4318 à 10,226[6]). Plus de 2000 se fixèrent dans la région de la Montagne, attirés par l'industrie horlogère[7]).

Les femmes, fort occupées par la dentellerie, semblent s'être moins adonnées à l'horlogerie qu'à Genève[8]). Nous

---

[1]) *Ordonnances* 1758; *Règlement* 1785.

[2]) Dufour 1881, p. 94.

[3]) Cornuaud 1912, p. 94.

[4]) Osterwald 1764, p. 87.

[5]) Osterwald 1764, p. 88; *Montagnard* 1793, p. 81 et s.; Kopp 1874, p. 7; Droz 1895, p. 420.

[6]) Petitpierre 1871, p. 211.

[7]) Henriod 1799, p. 50.

[8]) Roland 1778, p. 160; Robert 1789, t. II, p. 91; Petitpierre 1871, p. 212 et s.

ne disposons d'aucune donnée précise au sujet du taux des salaires. La qualité inférieure des montres neuchâteloises à cette époque, comme la cherté proverbiale de la vie à Genève [1]), nous font penser qu'il était sensiblement plus bas dans le Jura qu'aux bords du Rhône.

A défaut de toute autre cause, la politique de non-interventionnisme que poursuivait dans tous les domaines le gouvernement de Neuchâtel, suffirait à expliquer l'absence complète de protection ouvrière parmi les individualistes farouches qu'ont toujours été les horlogers de la Montagne [2]).

Dans l'horlogerie bernoise, peu importante au XVIIIe siècle, comme nous l'avons vu, le législateur intervint sur deux points dans l'intérêt des ouvriers. Il interdit aux sieurs Ador et Bonard de faire travailler dans leurs ateliers des garçons âgés de moins de 13 ans et des filles âgées de moins de 12 ans, et il fixa à 10 heures la durée de la journée de travail pour tous les apprentis [3]).

Les ouvriers en toiles peintes d'une part et les horlogers de l'autre étaient aux deux pôles du monde des travailleurs de la grande industrie suisse à la fin du XVIIIe siècle. Occupant une situation intermédiaire entre eux, se trouvait la foule bigarrée des fileurs, tisserands, brodeurs et tresseurs de coton, de soie, de lin, de laine et de paille. La masse sociale formée par les ouvriers à domicile des diverses industries textiles n'était d'ailleurs nullement homogène. Il suffit d'un coup d'œil jeté sur les principaux éléments dont il se composait pour s'en convaincre.

---

[1]) Selon le professeur Meiners, Genève était de beaucoup la ville la plus riche et la plus industrieuse de la Suisse et celle où le prix de toutes choses était le plus élevé. Meiners 1791, t. II, p. 268.

[2]) Osterwald 1764, p. 88 et s.; Robert 1789, t. II, p. 96 et s.; Meiners 1791, t. IV, p. 208; *Montagnard* 1793, p. 107; Coxe 1801, t. II, p. 124, 141.

[3]) Türler 1903, p. 293; Lerch 1908, p. 111, 113.

Les ouvriers les plus modestes étaient les fileurs de coton, de bourre de soie et de lin.

Nous avons vu que la filature du coton occupait à elle seule près de 100,000 personnes vers la fin de l'ancien régime [1]). Introduite çà et là par des philanthropes et généralement favorisée par les gouvernements comme un moyen de combattre l'indigence [2]), c'était l'industrie des régions stériles et des classes les plus pauvres [3]). Exigeant peu de force musculaire et d'aptitude professionnelle, c'était de plus l'industrie des femmes, des enfants et des vieillards [4]). Lorsque, au plus fort de sa prospérité, des hommes valides s'y livrèrent dans le canton de Glaris, le fait fut relevé avec surprise par les contemporains [5]).

Les enfants, dès l'âge de 5 ans, pouvaient gagner leur vie en cardant et en filant le coton [6]). Cela donna lieu à de très graves abus. Dans les cantons de Zurich, de Glaris, d'Appenzell et de Thurgovie, ainsi que dans le Toggenbourg, les autorités scolaires eurent à se plaindre de l'égoïsme des parents, qui sacrifiaient l'instruction de leurs enfants au désir d'en tirer quelques sous par jour [7]).

---

[1]) Voir plus haut, p. 43 et s., 161.

[2]) Ainsi, à Glaris en 1714 par le pasteur Heidegger, dans le canton de Schwyz par Augustin Reding vers 1750, dans le Prættigau en 1765 par un membre de la famille de Salis, après 1770 dans la vallée d'Engelberg par le prince-abbé Leodegar Salzmann. Meiners 1791, t. III, p. 188; Heer-Blumer 1846, p. 452; Jenny 1898, t. I, p. 83, 100.

[3]) Schinz 1763, p. 179; Hirzel 1788, p. 76 et s.; Pestalozzi 1783, t. II, p. 181 et s.; le même 1787, t. V, p. 239; Eggers 1799, t. VI, p. 180; Ebel 1802, t. II. p. 279; *Helv. Almanach* 1804, p. 184; Wartmann 1875–1811, p. 331.

[4]) Pestalozzi 1785, t. III, p. 256; Hungerbühler 1852, p. 41; Wartmann 1875, p. 15.

[5]) *Tableaux* 1784, t. I, p. CCXIX; Jenny 1898, t. I, p. 102.

[6]) *Bern* 1796, t. II, p. 91; Ebel 1798, t. I, p. 278; le même 1802, t. II, p. 272; *Briefe* 1807, t. I, p. 179; Mayr 1817, p. 7; Goethe 1829-1821, t. XXIII, p. 51 et s.; Jenny 1898–1774, t. I, p. 49.

[7]) *Sammlung* 1779, t. V, p. 332 et s.; Hirzel 1788, p. 146; Meiners 1791, t. III, p. 111; *Schw. Republ.* 1799, t. IV, p. 536; Schulthess 1813, p. 4 et s.; Hess 1881, p. 95 et s.; Landmann 1904, p. XVI, XVII.

L'ignorance n'était même pas la pire des conséquences du *Rastgeben,* c'est-à-dire du travail à domicile rémunéré, mais imposé aux enfants par leurs parents ou par ceux qui leur en tenaient lieu [1]). Se trouvant dès l'âge le plus tendre les employés de leurs parents, les enfants s'habituaient tout naturellement à ne voir en eux que des employeurs. Le foyer fut transformé en atelier. Dans les rapports familiaux, ainsi faussés par une constante opposition d'intérêts, il n'y avait plus de place ni pour l'autorité paternelle ni pour l'obéissance et l'affection filiales. L'éducation, au sens le plus large et le plus profond du mot, en fut rendue impossible. Dès l'adolescence, les jeunes rompaient, sans remords et sans regrets, le lien matériel qui seul les avaient retenus auprès des vieux. Dépourvus de moralité, de patrimoine et, par conséquent, de prévoyance, ils épousaient trop jeunes des filles de même condition qu'eux et donnaient le jour à une progéniture trop nombreuse, qui recommençait la vie sous des auspices moins favorables encore [2]). Le *Baumwollenspinnerleichtsinn* était devenu proverbial à la fin du siècle [3]).

La filature du coton, partout travail à domicile, était en général l'occupation accessoire et rarement l'occupation exclusive des personnes adultes qui s'y livraient. Par conséquent, leur productivité individuelle était en raison,

---

[1]) Ce terme dialectal de *Rastgeben* est intraduisible. Il désigne une pratique courante dans le canton de Zurich, qui faisait des enfants les pensionnaires en même temps que les salariés de leurs parents. Dès que, par leur travail, les enfants avaient gagné le prix de leur subsistance, ils étaient libres ou de l'interrompre (*Rast* = repos) ou de le poursuivre pour leur propre compte et à leur propre profit. Cf. Treichler 1855—1813, t. II, p. 15 et s.; Landmann 1904, p. XVI et s.

[2]) Hirzel 1788, passim; Meiners 1791, t. III, p. 111; Ebel 1798, I, p. 292 et s.; Custer 1806, p. 13 et s.; *Briefe* 1807, t. II, p. 361; Treichler 1858—1813, t. II, p. 4 et s., 15 et s.; Mayr 1817, p. 126 et s.; Schinz 1818, p. 11; Hess 1881, p. 95 et s.

[3]) Coxe-Ramond 1781, t. I, p. 81; Pestalozzi 1783, t. II, p. 181 et s., 1785, t. III, p. 13 et s.; Schulthess 1813, p. 5; Mayr 1817, p. 130; Schinz 1818, p. 9 et s.; Bonald 1819, p. 559 et s.

non seulement de leur habileté, mais aussi et surtout de leur assiduité au rouet ou au fuseau. Or, le travail se payait au poids, c'est-à-dire au nombre d'échevettes filées. Il n'est donc pas étonnant que les estimations contemporaines relatives au gain journalier présentent de grandes divergences. Elles varient à peu près du simple au triple, soit de moins de 1 fl. à 3 fl. par semaine (37 centimes à 1 fr. 10 par jour). L'ouvrière moyenne, dans les cantons de Glaris, d'Appenzell, de Zurich et dans le Toggenbourg semble avoir gagné environ 50 centimes par jour aux environs de 1790 [1]).

Nous ne possédons pas de données statistiques sur le taux des salaires dans la filature de la bourre de soie, mais nous savons qu'il était des plus bas. C'était, plus encore que la filature du coton, l'industrie des femmes et des enfants dans les régions peu fertiles [2]). Introduite par charité dans les montagnes de la Suisse centrale pour occuper les «mains desœuvrées» [3]) et pour remplir les «heures de loisir» [4]) des familles pauvres, elle était devenue très prospère à la fin de l'ancien régime. Mais il apparaît clairement que les fortunes accumulées par quelques-uns de ses chefs étaient fondées sur le bas prix de la main-d'œuvre qu'ils employaient, autant que sur leur habileté commerciale [5]).

Que, dans la Suisse orientale, le filage du lin ait été encore moins bien rétribué que le filage du coton vers la

---

[1]) Meiners 1791, t. III, p. 97; Ebel 1798, t. I, p. 278; le même 1802, t. II, p. 272; Bowring-Zellweger 1836, p. 18; Hungerbühler 1852, p. 40; Wartmann 1875, p. 154; Jenny 1898, t. I, p. 101, 106, 114 et s. Au début du XIX[e] siècle, le salaire moyen, par le fait du machinisme et de la crise extérieure, était tombé à près de 25 centimes par jour (7 à 8 Kreuzer) dans les cantons de Zurich et de Glaris. Cf. *Briefe* 1807, t. II, p. 405; Schulthess 1813, p. 16.

[2]) *Helv. Almanach* 1805, p. 76; Nemnich 1811, t. VIII, p. 101 et s.; Schweizer 1831, p. 4; *Bericht* 1849, p. 153; Bürkli 1880, p. 17 et s.

[3]) «Müssige Hände»; cf. *Helv. Monatschrift* 1800, t. III, p. 30.

[4]) «In müssigen Stunden»; cf. *Briefe* 1807, t. II, p. 454.

[5]) Meiners 1791, t. II, p. 78; *Schw. Republ.* 1798, t. II, p. 20; Eggers 1799, t. IV, p. 119, 137; Coxe 1801, t. I, p. 318; Meyer 1835, p. 135.

fin du XVIIIe siècle, cela ne fait aucun doute. La substitution de celui-ci à celui-là, qui, nous l'avons vu[1]), s'opérait graduellement depuis 1750 environ, ne s'expliquerait pas autrement.

Vers 1798, les fileuses de lin en Appenzell ne gagnaient plus qu'environ 8 à 10 *kreuzer* (environ 30 centimes) par jour[2]). Quant aux jeunes filles du Vorarlberg, qui venaient chaque hiver aider les paysans thurgoviens et toggenbourgeois à filer le produit de leur récolte de lin et de chanvre, elles se contentaient de 2 *kreuzer* par jour, outre le logement et la nourriture[3]).

Dans la région dont l'Emmental était le centre, la filature du lin et du chanvre ne s'était pas encore nettement dissociée du tissage au XVIIIe siècle[4]). Elle incombait donc aux femmes et aux filles de ces paysans propriétaires et tisserands, qui faisaient la joie de Sismondi et, selon lui, l'orgueil de la Suisse[5]).

Le filage du coton, du fleuret et du lin était donc maigrement rémunéré, comme le sera toujours, sous un régime de libre concurrence et de propriété privée, toute opération facile qui n'exige que peu de capital, de force et d'aptitudes spéciales. Ceux et celles pour lesquels le filage était le seul gagne-pain étaient donc parmi les plus pauvres d'entre les travailleurs manuels.

En bonne théorie, il ne devait pas en aller de même du tissage. Industrie que nul ne pouvait exercer sans avoir subi un apprentissage, sans jouir d'une assez robuste santé et sans posséder quelques économies, elle n'était ouverte qu'à un nombre beaucoup plus restreint d'ouvriers. Comme les tissus de coton, de soie et même de lin trou-

---

[1]) Voir plus haut, p. 52.

[2]) Ebel 1798, t. I, p. 278; cf. Jenny 1898, t. I, p. 115.

[3]) *Briefe* 1807, t. I, p. 172.

[4]) Meiners 1791, t. I, p. 257; *Helv. Almanach* 1802, p. 83; Nemnich 1811, t. VIII, p. 110.

[5]) Sismondi 1857—1834, p. 95; le même 1837, p. 119.

vaient toujours des acheteurs jusqu'à la fin de l'ancien régime, les tisserands devaient donc pouvoir demander et obtenir de bien meilleurs salaires que les fileurs.

En étudiant l'organisation de l'industrie cotonnière dans la Suisse orientale, nous avons pu constater déjà, que la réalité historique était sur ce point conforme aux postulats de la théorie économique[1]). Les tisserands, en effet, formaient une classe très prospère. Du salarié qui travaillait à gages sur un métier pris à crédit, jusqu'au petit fabricant indépendant, tous gagnaient largement et facilement leur vie.

C'est en considérant le canton d'Appenzell Rh.-Ext., qu'il est le plus aisé de s'en assurer.

En 1714 encore, l'ambassadeur anglais, Lord Stanyan, écrivait: «L'Appenzell est le dernier des XIII cantons, en rang aussi bien qu'en fertilité. Comme ce pays n'est qu'une longue vallée stérile, ses habitants ne se nourrissent guère que de lait et de fromage»[2]). Ce jugement sommaire était sans doute d'un pessimisme exagéré. Ce qui est certain, par contre, c'est que l'introduction, vers 1750, du tissage des cotonnades et son extraordinaire diffusion dans la seconde moitié du siècle[3]), firent d'Appenzell Rh.-Ext. un des cantons les plus prospères de l'ancienne Confédération à la veille de sa chute. Il n'est guère de fait au sujet duquel les témoignages contemporains soient si parfaitement unanimes[4]).

Or, presque tous les Appenzellois étaient devenus tisserands, au point qu'«il était difficile de découvrir une seule famille où l'on ne s'occupât pas de la fabrication de

---

[1]) Voir plus haut, p. 79 et s.

[2]) Stanyan 1714, p. 61.

[3]) Bowring-Zellweger 1836, p. 17; Wartmann 1875, p. 94 et s.

[4]) Fäsi 1768, t. III, p. 73 et s.; Nicolai 1781, p. 52; Afsprung 1784, p. 133 et s.; Hœpfner 1788, t. III, p. 354; Robert 1789, t. I, p. 229, 239; Meiners 1791, t. III, p. 100 et s.; Norrmann 1796, t. II, p. 1847 et s.; Ebel 1798, t. I, p. 116 et s.; Coxe 1801, t. I, p. 29 et s.; Pestalozzi-Zellweger 1875—1762, p. 699; Macnevin 1803, p. 80.

la mousseline et des tissus de coton »[1]. La surprenante prospérité de ces « anciens bergers »[2], auxquels « le métier à tisser tenait lieu de jardin, de champ labourable et de vignoble en leur procurant ce que les pays les plus fertiles produisaient de plus succulent et de plus beau »[3], etait donc bien la prospérité de la classe des tisserands.

Cette prospérité est attestée d'ailleurs par le taux des salaires qu'ils gagnaient. Un bon ouvrier se faisait sans peine de 4 à 6 fl. par semaine (de 1 fr. 50 à 2 fr. 20 environ par jour) et même davantage[4]. En outre, fait plus significatif encore, les circonstances économiques et politiques étaient favorables à la promotion rapide des plus habiles. Comme l'a fort bien montré le fameux docteur Ebel, dans le passage suivant tiré de sa remarquable description du canton d'Appenzell, il était relativement facile de sortir du rang des travailleurs manuels pour devenir chef d'industrie: « Dès qu'un tisserand achève une pièce de mousseline, il la confie à un commissionnaire *(Feilträger)*. Celui-ci, lorsqu'il a réuni 8 à 12 pièces, les porte à Herisau, à Trogen, à Speicher ou à St-Gall, les vend au comptant et rapporte du coton en laine. Des tisserands qui, ayant réussi de cette façon à amasser quelques économies, ne sont plus talonnés par le besoin immédiat de se procurer de l'argent, les uns fabriquent plusieurs pièces de tissus, qu'ils portent ensuite eux-mêmes au marché. D'autres laissent s'accumuler chez eux le produit de leur travail jusqu'au moment où les prix paraissent particulièrement rémunérateurs. D'autres enfin, possédant déjà de petits entrepôts, se mettent à vendre directement aux négociants accourus du dehors et à visiter eux-mêmes les foires et les marchés de l'étranger. C'est ainsi qu'en

[1] *Briefe* 1807, t. I, p. 60.
[2] Ebel 1798, t. I, p. 252.
[3] Meiners 1791, t. III, p. 102.
[4] Meiners 1791, t. III, p. 97; Ebel 1798, t. I, p. 278; *Gem. Ges.* 1818, p. 44; Bowring-Zellweger 1836, p. 18; Wartmann 1875, p. 159.

gravissant les échelons successifs de l'échelle industrielle qui monte jusque dans les régions supérieures du grand commerce, plus d'un Appenzellois, simple tisserand à ses débuts, est devenu fabricant important à la fin de sa carrière » [1]).

Quoique moins brillante, la situation n'était pas essentiellement différente dans le Toggenbourg saint-gallois. Ici aussi, la demande toujours croissante de mousselines et de cotonnades avait répandu la prospérité parmi les tisserands et hâté la fortune individuelle de plus d'un d'entre eux [2]).

Dans le canton de Zurich il en était de même. Au cours du grand essor industriel du XVIIIe siècle, le tissage était devenu l'occupation principale d'une classe nombreuse et prospère de tisserands propriétaires [3]). Les esprits conservateurs, qui déploraient l'industrialisation croissante des campagnes, rappelaient avec dépit qu'autrefois le tissage, comme le filage, avait été jugé indigne des travailleurs de la terre et réservé à leurs femmes et enfants [4]). Mais le double appât d'un gain plus élevé et d'un travail moins rude avait déterminé un changement dans les mœurs. Le monopole commercial dont jouissaient les bourgeois de la capitale aux dépens de leurs sujets, n'avait empêché ni l'enrichissement des tisserands ni l'avènement, au milieu d'eux, d'une classe de fabricants indépendants [5]).

Nous avons vu qu'il n'en était pas tout à fait de même dans l'industrie zuricoise de la soie [6]). Les 1800 familles

---

[1]) Ebel 1798, t. I, p. 278 et s.; cf. *Gem. Ges.* 1843, p. 263.

[2]) *Briefe* 1807, t. II, p. 392; Hungerbühler 1852, p. 43, 80; Hess 1881, p 86 et s.; Bräker 1913—1775, p. 238 et s.

[3]) Hirzel 1788, p. 60 et s.; *Zur. Fab.* 1884—1786, p. 50; Bürkli 1884, p. 147.

[4]) *Arch. Zur.-Orell* 1794, fol. 3 et s.

[5]) Gercken 1782, p. 244; Küttner 1785, t. I, p. 199; Pestalozzi 1785, t. III, p. 31, 41; Hirzel 1788, p. 60 et s.; *Arch. Zur.-Orell* 1794, fol. 6 et s.; *Arch. Zur.* 1794, fol. 218 et s.

[6]) Voir plus haut, p. 91.

de tisserands, groupées sur les deux rives du lac et au nord de la ville, étaient plus florissantes encore que celles des ouvriers en coton. Les tisserandes — la fabrication des étoffes de soie était un travail essentiellement féminin — gagnaient facilement 3 fl. par semaine (1 fr. 20 par jour) [1]. Mais l'agriculture restait l'occupation principale des hommes de la famille et, jusqu'à la Révolution, aucun campagnard ne put, dans les soieries, s'élever à une situation analogue à celle des *Tüchler*. Ceux auxquels il ne manquait pour cela ni les capitaux ni les aptitudes commerciales durent s'associer pour la forme avec des bourgeois de la ville et trafiquer sous leur nom. Il n'est pas étonnant que la règle qui leur en faisait une nécessité ait été subie comme une humiliation et qu'elle ait provoqué un vif ressentiment contre ses auteurs citadins [2].

Les familles enrichies par le tissage du coton et de la soie, étaient devenues des foyers de mécontentement à la fin de l'ancien régime. Elles fournirent aux mouvements révolutionnaires de 1794, 1795 et 1798 des chefs résolus et de nombreux adhérents [3].

Nous avons peu de choses à ajouter à ce que nous avons dit plus haut au sujet des ouvriers rubaniers de la campagne bâloise [4]. C'étaient des paysans qui tendaient, de plus en plus, vers la fin du XVIII[e] siècle, à préférer

---

[1]) Gercken 1782, p. 244; Maurer 1794, p. 270 et s.: *Vorschlag* 1831, p. 2; Bürkli 1884, p. 178.

[2]) Hirzel 1788, p. 60 et s.; Siber 1820, p. 4 et s.; Bürkli 1884, p. 148 et s., 154 et s., 193.

[3]) Barthélemy 1792, t. 430, fol. 184, 186; *Arch. Zur.* 1794, fol. 219 et s.; *Arch. Zur.-Orell* 1794, fol. 2 et s.; Pestalozzi 1875—1797, p. 784 et s., 797; Meister 1798, t. I, p. 50 et s.; *Zurich* 1799, p. 13 et s.; Eggers 1799, t. IV, p. 5; Planta 1800, p. 330; *Helv. Monatschrift* 1801, t. VI, p. 80 et s., 141 et s., 151; Coxe 1801, t. I, p. IX, 69 et s.; Naylor 1809, p. 585 et s.; Siber 1820, p. 157; Pfenninger 1835, p. 24; Muralt 1838, p. 117; Hottinger 1844, p. 170; Strickler 1882, p. 299; Wyss 1884, t. I, p. 227; Hunziker 1897, p. 6 et s., 53, 76, 235 et s., 246, 270.

[4]) Voir ci-dessus, p. 51, p. 93 et s.

le métier à la charrue[1]). Sujets de leurs employeurs, mal dégagés des liens du servage, et locataires de leurs instruments de travail, ils ne jouissaient d'aucune autonomie, ni politique, ni économique. Cependant, sauf en temps de crise industrielle, leur situation matérielle n'était nullement misérable. Leurs salaires, calculés à la pièce, étaient fixés par les soins de l'autorité publique. Pour déterminer le gain net d'un tisserand, il faudrait donc connaître la quantité et la qualité de sa production et le montant total de ses débours. Parmi ces derniers figuraient notamment les frais d'éclairage, de dévidage, de transport de la matière première et des rubans fabriqués, le *Stuhlzins* ou loyer du métier et, depuis 1789, la prime d'assurance contre le chômage, dont il sera dit un mot plus bas.

D'après des budgets ouvriers qui nous ont été conservés, ces diverses dépenses réduisaient le salaire brut d'environ un cinquième[2]). Le revenu net des tisserands variait beaucoup, puisqu'il ne dépendait pas seulement de leur habileté et de leur assiduité, mais aussi de la collaboration des divers membres de leur famille. Le professeur Meiners, qui nota, avec beaucoup de soin, les résultats de ses observations dans la campagne bâloise, écrivait, en 1791 : « Un bon tisserand peut, dit-on, gagner de 100 à 400 *Thaler* par an (450 à 1800 fr. environ) »[3]). D'après d'autres sources, le revenu moyen n'aurait guère dépassé 1 fr. 50 par jour[4]).

Telle était la situation professionnelle des travailleurs à domicile dans les principales industries textiles. Il nous reste à noter les quelques essais législatifs tentés en leur faveur sous l'ancien régime.

---

[1]) Bachofen 1862—1775, p. 47 ; Küttner 1785, t. II, p. 229 ; Meiners 1791, t. II, p. 318 ; Lutz 1805, t. I, p. 15 ; Ochs 1822—1774, t. VIII, p. 67.

[2]) *Arch. Bâle* 1795, M. M. 4, fol. 45 ; Kœchlin 1885, p. 89.

[3]) Meiners 1791, t. II, p. 316.

[4]) Lutz 1805, t. II, p. 317 ; Kœchlin 1885, p. 89 ; Thürkauf 1909, p. 56.

Il faut rappeler, auparavant, combien les circonstances économiques et politiques étaient contraires à une intervention protectrice de l'Etat.

La réglementation du travail à domicile, tout d'abord, présente des difficultés qui sont de tous les temps. Aujourd'hui encore, si elles ne paraissent plus toutes insurmontables, les législateurs les plus hardis sont loin de les avoir toutes surmontées.

De plus, les industries textiles avaient répandu une très large aisance dans les régions de la Suisse orientale et septentrionale, qu'elles avaient conquises au cours du XVIII[e] siècle. Il fallait des abus bien criants et des dangers bien menaçants, pour décider les gouvernants à s'attaquer à ces puissances formidables, en qui ils trouvaient, par ailleurs, de si utiles alliées dans leur lutte contre l'indigence.

Enfin, dans l'ancienne Confédération, les cantons étaient évidemment seuls compétents pour légiférer en matière de protection du travail. Or, sauf à Zurich et à Bâle, les fileurs, les tisserands et les brodeurs n'étaient pas soumis aux mêmes maîtres politiques que leurs employeurs. Les marchands et les fabricants de la ville de St-Gall, en effet, échappaient totalement à la juridiction des autorités d'Appenzell, du Toggenbourg, de la Thurgovie et de Glaris, où travaillaient la plupart de leurs salariés. Il y avait, dans cette seule circonstance, un obstacle presque invincible à toute intervention législative efficace. A Zurich et à Bâle, où cet obstacle n'existait pas, il y en avait un autre. Dans les Conseils souverains, où les employeurs étaient fortement représentés, les salariés, privés de droits politiques, n'avaient point de voix. Ils y trouvèrent cependant des défenseurs. Que les mobiles de ces défenseurs aient toujours été désintéressés, c'est ce que nous n'oserions affirmer. Mais rien n'atteste mieux le caractère patriarcal de ces deux oligarchies, que la sollicitude dont elles firent preuve à l'endroit de leurs sujets industriels de la campagne.

Cette sollicitude se manifesta tout d'abord par la fixation de minima de salaires[1]).

A partir de l'année 1674, les autorités zuricoises intervinrent à plusieurs reprises pour empêcher l'avilissement des salaires des cardeurs, fileurs, tisserands et tricoteurs de soie et de laine[2]). Au début du XVIII[e] siècle, elles complétèrent, confirmèrent et codifièrent tous leurs décrets antérieurs en promulguant *L'Obrigkeitlich errichtete Fabrikordnung* du 16 août 1717. Les principales dispositions de cette ordonnance, promulguée à nouveau en 1727, restèrent en vigueur jusqu'à la fin de l'ancien régime[3]).

L'ordonnance de 1717 n'est pas seulement, ni même surtout, une mesure de protection ouvrière. C'est un véritable code du travail, dans lequel il est question autant des devoirs que des droits des sujets de la campagne. Il apparaît même assez clairement que les intérêts des travailleurs y sont défendus surtout parce que, et pour autant que solidaires de ceux du fisc municipal et des capitalistes de la cité. Voici pourquoi et comment :

Nous avons vu qu'entre les employeurs de la ville et les salariés de la campagne s'était glissée une classe de commissionnaires. On reprochait à ces intermédiaires d'exploiter les ouvriers en leur comptant trop cher les services qu'ils leur rendaient, en pratiquant des retenues injustifiées sur leurs salaires et en les payant en nature et non en espèces. Il en résultait, d'une part, un enrichissement des intermédiaires et un appauvrissement corres-

---

[1]) Dès le XVI[e] et le XVII[e] siècle on trouve des dispositions à ce sujet dans les législations saint-galloises et bernoises relatives aux industries du lin et de la laine. Mais abrogées ou tombées en désuétude, elles disparurent de ces cantons au XVIII[e] siècle. Lerch 1908, p. 114 et s.; Bücher 1909, p. 723.

[2]) *Zur. Fab.* 1884, p. 15 et s.; Landmann 1904, p. XV et s.; Sigg 1911, p. 8 et s. (traduction littérale de l'ouvrage précédent dans sa partie historique).

[3]) Bürkli 1884, p. 134, 146.

pondant des ouvriers. Or, c'était là un double mal aux yeux des bourgeois souverains. Les intermédiaires enrichis aspiraient à l'indépendance économique et politique, et les ouvriers appauvris émigraient ou cherchaient à travailler pour le compte d'employeurs d'autres cantons, au grand dommage des négociants de la capitale et des finances publiques. Tout l'effort des auteurs de l'ordonnance de 1717 vise à combattre ce double abus et à conjurer ce double péril.

L'intervention des *Träger* est interdite, là où elle n'est pas indispensable, c'est-à-dire dans un rayon de 3 à 4 heures autour de la capitale. Elle est strictement réglementée ailleurs. Les fonctions d'intermédiaire commercial sont déclarées incompatibles avec les professions de boulanger et de marchand. Les salaires, déterminés dans l'ordonnance même, au poids ou à la pièce, seront intégralement payés au comptant, en bonnes espèces sonnantes, et non en marchandises ni en comestibles. La défense faite aux ouvriers d'émigrer ou de travailler pour les entrepreneurs étrangers leur est sévèrement rappelée. Les pasteurs sont chargés de veiller à la stricte application de ces diverses injonctions et interdictions [1]).

Telles sont les dispositions principales de l'ordonnance de 1717. Dictée par des considérations où le souci du bien-être de la classe ouvrière ne tenait certainement pas la première place, et rédigée en des termes qui nous paraissent aujourd'hui fort archaïques, elle n'en est pas moins digne de retenir l'attention. Elle consacre, en effet, deux règles en honneur dans les législations les plus modernes : l'interdiction du *truck-system* et l'établissement d'un minimum de salaire.

---

[1]) Voir le texte intégral de cette ordonnance dans *Zur. Fab.* 1884—1717, p. 28 et s. Que la crainte de voir les ouvriers émigrer ou accepter du travail d'employeurs d'autres cantons n'ait pas été étrangère aux dispositions édictées en leur faveur, cela ressort clairement aussi d'ordonnances postérieures. Cf. *Sammlung* 1757—1727, t. II, p. 157, 160; op. cit. 1757—1749, t. II, p. 170 et s.; op. cit. 1779—1772, t. IV, p. 72 et s.

A la suite de circonstances et pour des raisons assez différentes, des règles analogues furent introduites dans la rubanerie bâloise. Depuis 1730, cette industrie subissait une crise grave. Les fabricants se faisaient une concurrence meurtrière et souvent déloyale. Les ouvriers, pour augmenter leurs maigres salaires, soustrayaient sans cesse de la soie à leurs patrons, se mettaient au service d'entrepreneurs du dehors, cherchaient à émigrer [1]). Pour mettre fin à une situation anarchique qui, en se prolongeant, menaçait de compromettre les intérêts de tous, les fabricants, en mars 1736, prièrent le gouvernement de bien vouloir constituer une « Commission de fabriques ». Dotée de compétences judiciaires, cette commission serait chargée de rétablir l'ordre [2]). Le gouvernement fit droit à cette requête le 4 janvier 1738 [3]).

Bientôt après, le 19 février et le 23 juillet 1738, il rendit deux ordonnances imposant une commune mesure et un tarif de salaires aux pièces obligatoire pour tous [4]). Pour certains articles, les salaires indiqués au tarif étaient à la fois des minima et des maxima. Pour d'autres articles, au contraire, c'étaient des minima seulement, que les employeurs pouvaient majorer à la condition de ne pas débaucher par là les ouvriers de leurs concurrents.

Au début, ces dispositions paraissent avoir été bien accueillies des fabricants. Elles contribuaient, en effet, à la stabilité et à l'ordre dont leur industrie avait si grand besoin. Mais, renouvelées et étendues en 1753, elles ne tardèrent pas à donner lieu à beaucoup de protestations et de soupçons. Les patrons se plaignaient de ce que le tarif minimum était trop élevé et ils s'accusaient, les uns les autres, de l'enfreindre subrepticement [5]). Malgré ces

---

[1]) Bachofen 1862, p. 18 et s.; Kœchlin 1885, p. 77 et s.
[2]) Bachofen 1862, p. 19; Kœchlin 1885, p. 82.
[3]) Bachofen 1862, p. 19 et s.; Kœchlin 1885, p. 82 et s.
[4]) Bachofen 1862, p. 25 et s.; Landmann 1904, p. XVI; Thürkauf 1909, p. 36 et s.; Bücher 1909, p. 725.
[5]) Bachofen 1862, p. 29, 35 et s., 43, 46, 48 et s.

récriminations, qui tendent à montrer qu'il n'était pas sans offrir aux ouvriers une protection efficace, il resta en vigueur jusqu'en 1798. En 1821, on chercha même à le ressusciter, sans succès il est vrai [1]).

Les ordonnances relatives aux salaires que nous venons de rappeler, sont avant tout des mesures de politique économique. Dictées par des considérations diverses, mais dont la première n'était vraisemblablement pas d'ordre philanthropique, et s'appliquant indifféremment aux ouvriers de tout âge et de tout sexe, elles ont beaucoup d'analogues dans les prescriptions que l'interventionnisme mercantiliste suggéra à divers législateurs étrangers sous l'ancien régime.

Beaucoup plus curieux, parce que plus original et d'inspiration plus désintéressée, est le *Mandat wegen dem Rastgeben* promulgué à Zurich, le 25 mars 1779 [2]). Son but fut de protéger la collectivité toute entière en protégeant les enfants, victimes d'une organisation du travail qui en faisait des salariés dès l'âge le plus tendre. C'est donc essentiellement une mesure de politique sociale.

Nous avons vu comment la grande industrie, la filature de coton notamment, condamnait ceux qui s'y livraient trop jeunes, à affronter la vie sans préparation intellectuelle et morale [3]). Le législateur zuricois, reconnaissant les dangers que le *Rastgeben* faisait courir à « la moralité et à l'ordre indispensables à la vie sociale et domestique [3])» chercha, sinon à le supprimer, du moins à le réglementer.

Dans l'intérêt de l'instruction publique, il interdit absolument aux enfants d'accepter du travail rémunéré avant leur sortie de l'école [4]). Ce n'était pas fixer un âge précis.

---

[1]) Bachofen 1862, p. 62 et s., 67; Thürkauf 1909, p. 68.

[2]) *Arch. Zur.* 1779, R. fol. 112; *Sammlung* 1779, t. V, p. 332 et s.; Landmann 1904, p. XVI et s.; Bücher 1909, p. 725.

[3]) Voir plus haut, p. 237 et s.

[4]) «... zu grösstem Abbruch der in der Gesellschaft- und häuslichen Leben unentbehrlichen Zucht und Ordnung ...» *Sammlung* 1779, t. V, p. 332.

Dans la campagne zuricoise, en effet, l'instruction était obligatoire pour tous, mais les parents pouvaient envoyer leurs enfants à l'école aussi tôt qu'ils le jugeaient bon [1]. Les enfants, qui y restaient quatre à cinq ans en moyenne, pouvaient en être retirés dès « qu'ils savaient lire et qu'ils avaient appris par cœur le catéchisme, quelques psaumes, quelques belles prières, quelques versets de la Bible et quelques cantiques sacrés [2].

Depuis leur libération de l'école élémentaire jusqu'à leur première communion, c'est-à-dire d'environ 9 à 18 ans [3]) en moyenne, les enfants ne devaient pratiquer le *Rastgeben* qu'aux conditions suivantes: En règle générale, ils devaient rester sous le toit paternel et n'accepter du travail que de leurs parents. A titre d'exception, pour de bonnes raisons *(zulässige Gründe)* et après avoir prévenu *(Vorwissen)* leurs parents, leur pasteur et le Conseil ecclésiastique de leur paroisse, il pouvait cependant leur être permis de loger et de travailler chez des voisins de moralité et de réputation intactes *(unverläumdete redliche Leute)*. Dans ce cas, le pasteur de la paroisse était chargé de leur rappeler, de la façon la plus pressante, leurs devoirs envers leurs parents et leur recommander une conduite chrétienne et décente en tous points. Il leur était interdit de quitter leur commune, et il leur était ordonné d'y subir l'enseignement religieux complémentaire et d'y suivre les cours post-scolaires *(Repetir-Schule)* [4].

Après la première communion, le *Rastgeben* était permis sans aucune restriction. Cependant, les adolescents ne devaient pas quitter leur commune sans l'assentiment *(Wissen und Einwilligen)* de leurs parents, de leur pasteur et des autorités locales. En outre, ils ne devaient

---

[1]) *Sammlung* 1779—1778, t. V, p. 132; Finsler 1884, p. 31 et s. Hadorn 1891, p. 39 et s.

[2]) *Sammlung* 1779—1778, t. V, p. 145.

[3]) Finsler 1884, p. 119.

[4]) *Sammlung* 1779—1778, t. V, p. 130 et s.; op. cit. 1779, t. V, p. 333.

partir qu'après s'être munis d'un certificat ecclésiastique et d'une recommandation pour le pasteur de leur nouveau domicile [1]).

Dans la réglementation du *Rastgeben* des enfants et des adolescents après leur sortie de l'école élémentaire, ce n'est donc plus tant le souci de l'instruction que celui de la moralité et de la discipline familiale qui a guidé le législateur zuricois.

Un souci analogue se révèle dans une loi appenzelloise de la même époque. Dans les Rhodes-Extérieures aussi, il était prescrit aux « jeunes gens de rester auprès de leurs parents ou d'entrer au service de personnes honnêtes et de ne pas faire ménage à part sans l'autorisation des supérieurs » [2]).

Quoique nous n'ayons pas l'intention d'aborder ailleurs dans cette étude le vaste domaine des assurances sociales, nous voudrions y faire ici une rapide incursion. Nous pensons, en effet, que l'intérêt exceptionnel qui s'attache à la caisse de secours créée en faveur des ouvriers rubaniers de la campagne bâloise en 1789, justifie pleinement une brève digression.

Comme beaucoup d'autres industries suisses, la rubanerie de Bâle traversa une crise dans les années qui précédèrent 1789. A la fin de 1787 déjà, le Petit Conseil chargea une Commission de rechercher et de proposer des mesures propres à parer aux inconvénients du chômage qui en résultait. Cette Commission, ayant pris l'avis des fabricants, soumit aux Conseils un mémoire d'où sortit l'arrêté du 31 décembre 1788 [3]).

Par cet arrêté, les Conseils décrétèrent la création d'une caisse de secours pour les ouvriers de la campagne [4]).

---

[1]) *Sammlung* 1779, t. V, p. 334.
[2]) Ebel 1798, t. I, p. 342.
[3]) *Arch. Bâle* 1787, M. M. 4, fol. 1; ibid. 1788, M. M. fol. 3 et s.; Joneli 1907, p. 244 et s.; Thürkauf 1909, p. 51 et s.
[4]) Par ordre du 14 février 1789 cet arrêté fut imprimé et affiché à la campagne sous le titre « Nachricht wegen Errichtung einer Armen-Cassa für die Bandfabrick-Arbeiter auf der Landschaft ». *Arch. Bâle* 1789, M. M. fol. 20.

Ils en confièrent l'administration à une Commission publique, dont les membres, non rétribués, ne devaient être choisis ni parmi les fabricants, ni naturellement parmi les sujets campagnards. La caisse était alimentée par une retenue obligatoire pratiquée sur tous les salaires payés aux ouvriers rubaniers. Cette retenue était de 1 ou de 2 *Rappen* par livre (0.85 % à 1.7 %) d'après la qualité du produit tissé. Chaque patron devait en verser le montant dans une boîte spéciale, dont il gardait seul la clef. Deux fois l'an, après en avoir vérifié le contenu, il devait la remettre à la Commission de gestion. Celle-ci était chargée de faire fructifier les capitaux ainsi accumulés. « Dans des cas exceptionnels ou dans des circonstances de misère générale » elle devait en affecter une partie au soulagement des ouvriers tisserands et de ceux qu'ils employaient [1]).

De 1789 à 1798, le service de la caisse fut assuré comme il avait été prévu. La rubanerie bâloise, profitant de la déconfiture où la Révolution avait plongé sa rivale stéphanoise, prospérait grandement [2]). Quoique assaillie de plaintes et de revendications de plus en plus fréquentes de la part de ceux au profit desquels la caisse avait été instituée, la commission, estimant qu'il n'y avait pas lieu à distribution de secours, tint bon jusqu'au début de 1798. Les fonds dont elle était dépositaire se montaient déjà à près de 100,000 livres. Mais l'impatience des tisserands s'exaspérait à l'approche de la Révolution helvétique. Le 24 janvier, le gouvernement décréta que dorénavant il ne serait plus fait de retenue sur les salaires et remit la gestion de la caisse à une commission composée, en nombre égal, de patrons et d'ouvriers [3]).

---

[1]) *Arch. Bâle* 1788, M. M. fol. 12; ibid. 1789, M. M. fol. 13 et s.; Bachofen 1862—1788, p. 53 et s.; Spazier 1790, p. 22; Thürkauf 1909, p. 51 et s.

[2]) *Arch. Bâle* 1796, M. M. 4, fol. 49; ibid. 1798, M. M. 4, fol. 67; Nemnich 1811, t. VIII, p. 142 et s.

[3]) *Arch. Bâle* 1793, M. M. 4, fol. 36 et s.; ibid. 1795, M. M. fol. 45 et s.; Bachofen 1862, p. 55 et s.; Kœchlin 1885, p. 90 et s.; Joneli 1907, p. 259 et s.; Thürkauf 1909, p. 56 et s.

C'était trop tard. Le gouvernement se démit le 5 février 1798[1]). Le 10 février, l'Assemblée nationale, qui s'était constituée, reçut une pétition des tisserands tendant à ce que le contenu de la caisse fût réparti entre eux[2]). « Nous nous réjouissons, comme il convient, écrivaient-ils, de la liberté et de l'égalité générales. Mais notre joie ne sera tout à fait parfaite que lorsqu'on nous aura promis la protection et la restitution certaine de notre propriété. »[3]) L'Assemblée nationale s'empressa de parfaire leur joie, et quelques mois plus tard, après une liquidation assez orageuse, la caisse de secours avait vécu.

Sa disparition ne causa aucun regret à ceux qui auraient dû en devenir les bénéficiaires. Bien au contraire. Quarante ans plus tard, les tisserands de Bâle-Campagne en évoquaient encore le souvenir détesté, pour justifier leur opposition à d'autres projets d'assurance sociale[4]).

Malgré son échec et son impopularité, cette institution mérite de retenir l'attention de l'historien et du sociologue. Par son organisation extérieure, elle rappelle encore l'ancien régime, patriarcal et autocratique. Mais, par son principe essentiel, elle annonce déjà clairement l'avenir, un avenir de prévoyance sociale et de solidarité sous la tutelle de l'Etat.

---

[1]) *Acten* 1798, p. 123 et s.

[2]) *Arch. Bâle* 1798, M. M. 4, fol. 59; *Acten* 1798, p. 128.

[3]) *Arch. Bâle* 1798, M. M. 4, fol. 60 et s.; Bachofen 1862, p. 56 et s.; Kœchlin 1885, p. 92 et s.; Joneli 1907, p. 280 et s.; Thürkauf 1909, p. 58 et s.

[4]) *Fabrikarbeiter* 1843, p. 18, 21.

CHAPITRE VIII.

Le travail et la protection légale des enfants aux débuts du machinisme.

Lorsque la rafale révolutionnaire de 1798 fondit sur l'ancien régime, elle le bouleversa dans ses éléments sociaux et elle en abattit les institutions politiques. Aussi toutes les mesures protectrices du travail, que nous venons d'examiner, disparurent-elles avec les gouvernements qui les avaient édictées.

La liberté, telle qu'elle fut conçue et idéalisée par les révolutionnaires de la fin du XVIIIe siècle, était un principe essentiellement négatif. Comme l'a excellemment dit un disciple de Saint-Simon: « On a semblé croire que la solution du problème consistait à mettre le signe moins devant les termes de la formule du Moyen Age »[1]. Dans tous les pays d'Europe, la réglementation industrielle de l'ancien régime était, dans ses effets généraux, favorable aux classes politiquement privilégiées et préjudiciable au reste de la nation. Dans la revanche révolutionnaire, le reste de la nation acclama la liberté au nom de laquelle elle abrogea cette réglementation. Mais une fois érigée en principe général d'abrogation, la liberté servit à déterminer et à justifier la destruction d'institutions dont toutes n'étaient pas contraires aux intérêts du grand nombre et dont certaines étaient même tutélaires.

Il en était ainsi, par exemple, des mesures protectrices du travail en Suisse. Si intéressée qu'en ait été l'inspiration et si faible l'action, ces mesures n'ont pu être

---

[1]) Il ajouta « et cette formule n'a pu engendrer que l'anarchie ». *Doctrine* 1831, p. 102.

que bienfaisantes pour les ouvriers. Elles n'en furent pas moins abrogées [1]). Pour le comprendre, il faut tenir compte du libéralisme doctrinaire qui caractérisa la Révolution helvétique, comme la Révolution française dont elle dérive. Mais il faut aussi se souvenir que si la Révolution helvétique fut dirigée contre les bourgeoisies souveraines dont faisaient partie les employeurs industriels à Zurich et à Bâle, elle ne fut nullement l'œuvre des travailleurs manuels. A Zurich, comme nous l'avons vu, ses chefs se recrutèrent même dans la classe intermédiaire, contre laquelle le législateur de 1717 avait cherché à protéger les fileurs et les tisserands de la campagne.

Au moment même où les ouvriers de la grande industrie en Suisse furent appelés à affronter les tourmentes de la révolution industrielle, la Révolution helvétique les dépouillait donc de l'armure légale qui, si légère, si insuffisante qu'elle ait été, les protégeait encore à la fin de l'ancien régime.

Nous allons voir comment, au mépris du libéralisme régnant, de nouvelles protections légales furent opposées à de nouveaux dangers sociaux. Ce spectacle nous montrera dans quel sens il faut entendre Marx lorsqu'il déclare que la législation sur le travail en fabrique procède de la grande industrie comme son « produit nécessaire » [2]).

C'est dans ses membres les plus jeunes que le corps social fut le plus directement et le plus dangereusement atteint par l'avènement de la grande industrie moderne. C'est, en effet, le travail des enfants en fabrique qui donna lieu aux premiers abus et aux premières mesures préventives. Pour comprendre la portée de celles-ci, il im-

---

[1]) En fait, elles ne firent jamais l'objet d'un acte d'abrogation spécial. Elles devinrent lettre morte par la révolution. Pour en empêcher l'application, il suffit aux chefs de la République helvétique de ne pas les promulguer à nouveau.

[2]) Marx 1867, p. 446.

porte de mesurer l'extension et d'apprécier la gravité de ceux-là. C'est à quoi nous nous appliquerons tout d'abord.

La filature mécanique du coton constitua, dès ses débuts, la plus redoutable des menaces pour l'enfance suisse. On pourrait dire que la menace précéda même ses débuts effectifs, puisque, comme nous l'avons vu, le projet mort-né d'Ami Argand prévoyait, en 1788 déjà, l'emploi de 135 enfants et le travail de nuit [1]).

Dans la première filature suisse, celle qui fut fondée à St-Gall, en 1800, par les soins de Marc-Antoine Pellis, la main-d'œuvre enfantine prédominait déjà [2]). La seconde, celle de Wülflingen, près de Winterthour, employait plus de 100 enfants peu après sa fondation en 1801 [3]). Il en fut de même des suivantes [4]), si bien que vers 1815, lorsque la filature mécanique eut définitivement anéanti la filature à main, le problème du travail des enfants fut nettement posé devant la conscience des philanthropes et des gouvernants. En 1813 déjà, il y avait 1124 enfants dans les 50 à 60 filatures que comptait le canton de Zurich [5]). En 1820, il y en avait 1150 dans les 24 établissements d'Appenzell et de St-Gall [6]).

Leur sort était des plus misérables. Arrachés dès l'âge de 6 ou de 8 ans à leur village natal et souvent à leur milieu familial [7]), enfermés pendant 15 ou 16 heures par jour, ou toute la nuit, dans une atmosphère chargée

---

[1]) Voir plus haut, p. 131.

[2]) En 1802 il comptait 120 ouvriers, dont les femmes et les enfants formaient la grande majorité. Baumgartner 1868, t. I, p. 507; Wartmann 1875, p. 215.

[3]) Troll 1848, t. VII, p. 96.

[4]) Des 130 personnes qui travaillaient dans la filature saint-galloise, que Louis Simond visita en 1817, la moitié étaient des enfants. Simond 1819, t. I, p. 109.

[5]) Treichler 1858—1813, t. II, p. 10; *Helv. Almanach* 1814, p. 200.

[6]) *Gem. Ges.* 1820, p. 72.

[7]) *Arch. Gall.* 1812; Treichler 1858—1813, t. II, p. 6, 11; *Gem. Ges.* 1823, p. 271; Brunner 1870, p. 24 et s.; Hofmann 1892, p. 13 et s.

de vapeurs d'huile et empestée de poussière de coton, exposés au contact souvent brutal et répugnant d'hommes et de femmes sans scrupules et sans retenue [1]), privés de l'instruction la plus élémentaire [2]), ils étaient, pour la plupart, dans le plus déplorable état d'abjection physique, intellectuelle et morale. Pour ressembler tout à fait aux victimes de la révolution industrielle anglaise, il ne leur manquait que les coups de bâton et les punitions d'une cruauté plus savante qui illustrèrent à cette époque certains contremaîtres d'Outre-Manche [3]). Qui sait même si cette enviable supériorité, que nous attribuons bénévolement aux enfants helvétiques, ne repose pas sur l'absence d'enquêtes aussi complètes que celles dont les navrantes révélations sont consignées dans les *Blue books* britanniques?

Ce qui est certain, c'est que les abus furent assez graves pour provoquer un véritable mouvement d'opinion. Les autorités scolaires, dans divers cantons, furent les premières à s'en émouvoir.

En 1812 déjà, l'*Erziehungsrat* de St-Gall chargea son secrétaire Hartmann de lui exposer l'état intellectuel et moral des enfants de fabrique et de lui soumettre des propositions de réforme. Hartmann s'acquitta de cette mission dans un rapport qui, par ses révélations comme aussi par la timidité de ses conclusions, montre bien la gravité de la situation [4]).

L'Erziehungsrat, y dit Hartmann en résumé, a toujours tenu à honneur de faire bénéficier de quelque instruction tous les enfants du canton, même ceux des vallées les plus reculées. Le spectacle qu'offre depuis quelques

---

1) *Arch. Gall.* 1812; Treichler 1858—1813, t. II, p. 13; Wartmann 1875, p. 500.

2) *Arch. Gall.* 1812 et 1813; Treichler 1858--1813, t. II, p. 20 et s.; Hofmann 1892, p. 16 et s.

3) Cf. par ex. sur cet édifiant sujet: Mantoux 1905, p. 427 et s.

4) *Arch. Gall.* 1812.

années une partie de la jeunesse de la capitale lui est d'autant plus douloureux. On la voit, en effet, non seulement croupir, inculte, dans l'état de nature, mais, ce qui est pire encore, se corrompre au contact de la société. De la société, elle ne connaît que les influences dégradantes et elle n'en reçoit ni les appuis, ni l'instruction qui lui permettraient de leur résister.

Il n'est pas en notre pouvoir, poursuit Hartmann, d'empêcher les enfants de travailler dans les fabriques et d'y subir la contagion d'exemples pernicieux. Mais il nous faut veiller à ce qu'ils ne soient pas entièrement privés d'instruction élémentaire. Il serait sans doute trop ambitieux d'espérer que tous apprissent à écrire et à calculer, mais il faudrait au moins que chacun d'eux apprêt à lire. Dans la plupart des fabriques, les enfants, une semaine sur deux, travaillent toute la nuit; dans les autres, ils travaillent du matin au soir. Comme les propriétaires de filatures ne leur accordent aucun congé qui leur permette de fréquenter les classes publiques, il faut créer une école spéciale. Comme, d'autre part, aucune commune ne consentirait à faire les frais d'un maître et d'un local pour ces enfants, dont la plupart n'ont pas le droit de bourgeoisie de leur domicile, Hartmann propose de recourir à la bienveillance des autorités cantonales. Celles-ci veilleraient à l'organisation d'écoles de fabrique « où l'enseignement serait donné de façon à ne pas entraver l'exploitation industrielle », à raison d'au moins 3 heures par semaine. Le montant des frais serait perçu sous forme de retenues pratiquées sur les salaires des enfants par leurs patrons. Ces derniers seraient en outre chargés de garantir au maître un minimum de traitement.

Ces propositions furent bien accueillies par l'*Erziehungsrat,* et le Petit Conseil résolut d'y donner suite[1]). Mais ce n'est pas là ce qui nous intéresse ici. Si nous

[1]) *Arch. Gall.* 1813.

avons résumé le rapport de Hartmann, en reproduisant, aussi fidèlement que nous avons pu, son contenu et son ton, c'est pour bien montrer l'attitude très humble que prenait, en face de la grande industrie, un défenseur attitré de l'instruction publique. Les exigences de « l'exploitation industrielle » primaient manifestement toute autre considération, et la volonté des « propriétaires de filatures » était presque souveraine.

Dans le canton de Zurich, où la filature du coton avait son véritable centre en Suisse, la situation n'était pas moins inquiétante. Ici aussi, le mérite de l'avoir révélée revient aux autorités pédagogiques. Sur la proposition de l'inspecteur scolaire Reutlinger, l'*Erziehungsrat* zuricois fit procéder à une enquête très minutieuse. Les résultats de cette enquête lui furent présentés en 1813, dans un mémoire dû à la plume de son secrétaire Schulthess [1]).

Celui-ci constatait que, des 1124 mineurs [2]) employés dans les filatures zuricoises, plus d'un vingtième étaient âgés de 7 à 9 ans, plus d'un quart de 10 à 12 ans, la moitié environ de 13 à 15 ans, le sixième de 16 à 18 ans et un centième de 19 à 21 ans.

Beaucoup d'entre eux, dans les centres de filature les plus importants surtout, n'habitaient pas chez leurs parents, mais étaient en pension chez des étrangers. C'étaient souvent les enfants des fileurs à main des régions pauvres et montagneuses du canton, que le machinisme avait réduits à la misère.

Les salaires que gagnaient les enfants dans les fabriques variaient, d'après leurs occupations et leur habileté,

---

[1]) Ce mémoire, intitulé: *Der Einfluss der Spinnmaschinen auf die Erziehung und Beschulung der angestellten Kinder, nach den im K. Zürich gesammelten Erfahrungen und Beobachtungen,* a été publié par J.-J. Treichler en 1858. Cf. Treichler 1858—1813, t. II, p. 8 et s.

[2]) C'est-à-dire ceux qui n'avaient pas encore été admis à la Sainte-Cène.

entre 24 shellings et 2 florins par semaine (24 centimes et 80 centimes par jour). Le prix de la pension payé par ceux qui n'habitaient pas chez leurs parents était en moyenne de 36 shellings par semaine (36 centimes par jour).

Dans la plupart des fabriques on travaillait 24 heures par jour. Le changement d'équipes se faisait à midi et à minuit. Là où l'exploitation de nuit n'avait pas été introduite, la journée de travail commençait à 5 heures du matin et durait jusqu'à 8 heures ou 8 heures et demie du soir.

Quant à l'influence de ce régime, presque tous les témoins s'accordaient à la trouver détestable. Faiblesse physique, précocité maladive, insubordination, imprévoyance, immoralité sexuelle, ignorance crasse, incapacité professionnelle, tels en étaient les effets les plus certains. Quelques fabricants, dans une intention philanthropique, avaient chargé des maîtres spéciaux de la tâche ingrate d'instruire leurs salariés mineurs pendant leurs heures de repos. Mais dans leurs établissements comme ailleurs, où les enfants étaient privés de tout enseignement, les illettrés étaient la majorité, et ceux qui savaient écrire, l'infime minorité.

Ce rapport, très mesuré dans ses termes et exempt de toute déclamation, dut produire une profonde impression. Il contribua, sans doute, pour sa part à précipiter le mouvement d'opinion qui aboutit en 1815, comme nous le verrons, à la promulgation de la première mesure de protection ouvrière moderne qui fut appliquée en Suisse.

Dans le canton de Thurgovie, la même cause — l'établissement de filatures mécaniques — produisit les mêmes effets — exploitation des enfants, protestations des autorités scolaires et, finalement, en 1815 aussi, promulgation d'une ordonnance protectrice. La situation en Thurgovie était en tous points semblable à celle de St-Gall et de Zurich, si bien que, pour éviter les redites, nous nous dis-

pensons de l'examiner en détail. Nous le pouvons d'autant mieux qu'elle a déjà fait l'objet d'une excellente étude de la part de M. Emil Hofmann [1]).

Considérée du point de vue social, la période qui s'étend des débuts de la filature mécanique en Suisse jusqu'aux approches de 1830 fut assurément plus triste et plus inhumaine que celle qui l'avait précédée. De vieux ouvriers en parlaient encore avec terreur en 1870 [2]). Ceux qui ne lui survécurent pas pouvaient, à bon droit, maudire en mourant les progrès de la technique. Leur effet n'était-il pas, comme le pensait Sismondi, de « rendre le riche plus riche » en rendant « le pauvre plus pauvre, plus dépendant et plus dépourvu », de déterminer l'accumulation de marchandises, en faisant « oublier les hommes pour les choses » [3]). Les enfants de fabrique surtout apparaissaient comme des victimes de la révolution industrielle [4]).

Dans le canton de Zurich, ils avaient, au XVIIIe siècle déjà, quitté la paix des champs et souvent les affections du foyer familial pour l'atelier domestique. Maintenant on les avait transplantés encore, en les envoyant gagner leur vie dans le bruit, la poussière et la promiscuité de la filature mécanique. Ils n'avaient certes pas gagné au change. Dans un mémoire adressé au gouvernement en 1815, l'*Erziehungsrat* zuricois, après avoir fait du régime de la manufacture et du *Rastgeben* qu'il comportait à la fin du XVIIIe siècle un tableau assez sombre, déclara :

---

[1]) Cf. Hofmann 1892, p. 12 et s.

[2]) Brunner 1870, p. 25; cf. Wartmann 1875, p. 501.

[3]) Sismondi 1827, t. I, p. III, IX. C'est pendant cette période que se forma la doctrine pessimiste du grand économiste genevois. On ne saurait l'apprécier avec justice sans tenir compte de cette circonstance.

[4]) Même des libéraux, comme le juge Pestalutz à Zurich et l'économiste Bernoulli à Bâle, qui considéraient les progrès de la technique avec une confiance enthousiaste, étaient obligés de reconnaître l'influence néfaste qu'ils exerçaient sur l'état physique, moral et intellectuel de l'enfance. Cf. *Gem. Ges.* 1823, p. 271; Bernoulli 1828, p. 66.

« Aujourd'hui tous ces maux sévissent à un degré incomparablement plus grave dans les filatures. Les parents des enfants qui y travaillent se croient affranchis de toute responsabilité en ce qui concerne leur éducation, et les directeurs de ces établissements n'en acceptent aucune. On admet généralement qu'un enfant de fabrique n'a plus droit à l'école. Arrachés à toute vie de famille, des garçons et des fillettes de 8, 9 ou 10 ans travaillent de minuit à midi ou du soir au matin »[1]).

Dans un rapport présenté à la société suisse d'utilité publique par un de ses membres, en 1820, il est dit:

« La vue des enfants toujours plus nombreux qui travaillent dans nos fabriques, dès l'âge de 6 ans, devrait faire saigner le cœur de tous les vrais patriotes... Depuis longtemps on élève de justes plaintes au sujet de la misère physique et morale de cette partie de la population qui autrefois gagnait sa vie en filant et en tissant dans ses chaumières. Les enfants pourtant fréquentaient encore les écoles et en retiraient au moins les avantages d'une instruction rudimentaire. Aujourd'hui, nos protestations, bien plus fondées encore, doivent retentir avec d'autant plus de violence. Car, combien plus ignorants et plus corrompus ne sont-ils pas, les hommes de cette classe et de cette génération qui, privés de toute instruction et réunis par centaines dans les fabriques, pervertissent dès le berceau leurs enfants par leur exemple »[2]).

Que le sort des enfants de fabrique, vers 1820, ait été moins enviable encore que celui de leurs parents, victimes du *Rastgeben* et du travail à domicile à la fin de l'ancien régime, cela n'est pas douteux. Que, par conséquent, l'on ait pu reprocher avec raison à la révolution industrielle d'aggraver les maux d'une catégorie importante de travailleurs en Suisse, cela est incontestable. Mais il est non moins certain que la crise sociale qui en résulta

---

[1]) Treichler 1858—1815, t. II, p. 5.

[2]) *Gem. Ges.* 1820, p. 229, 230.

au cours du premier quart du XIXe siècle a été passagère, et que, par conséquent, les conclusions pessimistes de ceux qui la tenaient pour permanente et définitive ne doivent pas être acceptées sans réserves.

Nous venons de jeter un coup d'œil sur l'état misérable des enfants dans les filatures de coton aux débuts du machinisme. Comme nous l'avons montré, les filatures étaient à cette époque, avec quelques établissements d'impression, de teinturerie et d'apprêt, presque les seules fabriques en Suisse. En concluant donc de la misère des enfants dans les filatures à la misère générale des enfants de fabrique, abondamment attestée d'ailleurs [1]), nous ne nous tromperons guère. Voyons maintenant les premières interventions législatives qui se soient produites en vue d'améliorer leur sort.

L'honneur d'avoir inauguré la politique sociale en cette matière en Suisse revient au canton de Zurich. A la suite de l'enquête sus-mentionnée et de recommandations de l'*Erziehungsrat,* le Petit Conseil promulgua, le 7 novembre 1815, sa fameuse « ordonnance au sujet du travail des enfants dans les fabriques en général et dans les filatures mécaniques en particulier » [2]).

Pour protéger la santé physique et morale des enfants, pour ne pas entraver chez eux « la formation de l'esprit et du cœur » et pour favoriser le développement de leurs talents professionnels, le Petit Conseil décréta [3]):

---

[1]) Matthey 1801, p. 36; Ebel 1802, t. II, p. 272; *Gem. Ges.* 1820, p. 229 et s.; 1824, p. 602 et s.; 1827, p. 40 et s.; Troll 1848, t. VII, p. 85.

[2]) Le texte de cette ordonnance et de tous les documents connexes a été publié par Treichler en 1858. Cf. Treichler 1858—1815, t. II, p. 3 et s. C'est à cette source qu'ont puisé tous les auteurs postérieurs, comme Böhmert 1868, p. 35; le même 1873, t. I, p. 72 et s.; Furrer-Kaufmann 1885, t. I, p. 589; Landmann 1904, t. XIX; Bücher 1909, p. 726; Sigg 1911, p. 16.

[3]) Treichler 1858—1815, t. II, p. 29 et s.

§ 1. qu'aucun enfant ne pourrait dorénavant être admis au travail en fabrique, à moins d'être âgé de 9 ans révolus [1]) et d'être muni d'un certificat de l'autorité ecclésiastique de sa paroisse, attestant son âge et un développement intellectuel suffisant;

§ 2. que tous les enfants mineurs [2]) employés dans les fabriques seraient tenus de suivre régulièrement les cours de l'enseignement complémentaire et de l'instruction religieuse; — que leurs parents ou ceux chez qui logeaient les enfants seraient rendus responsables de leur assiduité à ces cours, à laquelle les propriétaires des fabriques étaient invités à veiller de leur côté;

§ 3. que dans chaque salle de travail de chaque fabrique, un employé spécial serait chargé de surveiller la conduite et les propos des ouvriers mineurs, sous le contrôle de l'autorité ecclésiastique;

§ 4. qu'il serait interdit de faire travailler les ouvriers mineurs:

a) plus de 12 à 14 heures par jour;

b) avant 5 heures du matin en été et 6 heures du matin en hiver;

§ 5. qu'il serait interdit aux ouvriers mineurs de changer de domicile sans le consentement de leurs parents; que les ouvriers mineurs devraient confier les salaires qu'ils gagnaient à leurs parents et que ceux-ci devraient, autant que possible, les mettre de côté pour le compte de leurs enfants;

§ 6. qu'aucun ouvrier mineur ne serait autorisé à accepter du travail hors de la commune où habitaient ses parents sans l'assentiment du Conseil ecclésiastique et sans une recommandation de celui-ci pour le pasteur de son nouveau domicile; que les dispositions du § 5,

---

[1]) Et non pas 10 ans, comme l'indiquent Landmann 1904, p. XIX, et, d'après lui, Sigg 1911, p. 16. Le texte original porte: «. . . ehe solches (l'enfant) das 10. Jahr angetreten».

[2]) Voir note 2, p. 260 ci-dessus.

relatives aux salaires, seraient aussi applicables aux enfants vivant loin de leurs parents;

§ 7. que les autorités ecclésiastiques seraient chargées de veiller à l'application de ces diverses dispositions et de recourir à l'assistance des autorités de police en cas de nécessité; que les inspecteurs scolaires seraient chargés de noter les effets de cette ordonnance dans leurs rapports annuels.

Telle est l'ordonnance zuricoise de 1815 dans ses grandes lignes. A côté de dispositions qui rappellent le *Mandat wegen dem Rastgeben* de 1779, elle contient, nous venons de le voir, les éléments essentiels de toute mesure légale de protection ouvrière moderne. Elle fixe notamment l'âge d'admission à la fabrique des enfants, elle limite la durée de leur journée de travail et elle leur interdit le travail de nuit. Quoique cette âge fût très bas, et cette durée très longue, l'ordonnance de 1815 eût rendu d'inestimables services, si elle avait été sévèrement appliquée. Mais il n'en fut rien.

Les années qui suivirent sa promulgation furent des années de disette, de crise industrielle et, par conséquent, de misère générale. Le canton de Zurich en fut particulièrement éprouvé [1]), et l'ordonnance de 1815 n'y survécut point. Non qu'on ait songé à l'abroger, mais le régime de la Restauration semble n'avoir pris aucune mesure pour en assurer l'application.

Lors d'une enquête faite en 1834, les propriétaires d'une des plus grandes filatures du canton déclarèrent que les dispositions en vigueur sur le travail des enfants en fabrique «étaient ignorées et n'avaient jamais été appliquées» [2]). Presque partout des enfants travaillaient en fabrique avant d'avoir achevé leur instruction primaire [3]).

---

[1]) Cf. par ex. *Gem. Ges.* 1817, p. 33; Schinz 1818, passim; *Bernoulli Arch.* 1829, t. IV, p. 120 et s.; Leuthy 1843, t. II, p. 2 et s.; Troll 1848, t. VII, p. 149.

[2]) Déposition des MM. Bühler de Kollbrunnen. Treichler 1858—1834, t. II, p. 48.

[3]) Op. cit., p. 38 et s.

La journée de travail n'était nulle part inférieure à 14 heures et dans beaucoup d'établissements elle était de 15 heures et davantage [1]). Un pasteur de la région de Winterthour se plaignait de ce que plusieurs enfants de sa paroisse, dont l'instruction complémentaire n'était pas terminée, « travaillaient depuis plusieurs mois à raison de 18 heures par jour » dans une filature de coton [2]). Le travail de nuit était la règle dans la plupart des établissements, et les enfants y étaient astreints tout comme les adultes [3]).

Mais l'œuvre commencée, puis abandonnée sous la Restauration, fut reprise et poursuivie sous le régime de la « Régénération », qui lui succéda après 1830.

Le 28 septembre 1832, peu de temps après son entrée en fonctions, le premier gouvernement issu du mouvement révolutionnaire fit voter une loi très importante qui réorganisa toute l'instruction publique [4]). La fréquentation de l'école primaire, à raison de 20 à 27 heures par semaine, fut rendue obligatoire pour tous les enfants de 6 à 12 ans. A l'école primaire furent superposés des cours complémentaires, de 3 à 6 heures par semaine, obligatoires pour tous les enfants de 12 à 15 ans. Il fut interdit aux enfants de travailler dans les fabriques avant leur quinzième année, à moins que leurs employeurs et leurs parents ne s'engageassent, sous peine de poursuites criminelles, à leur faire achever régulièrement leur instruction obligatoire.

Dans son application, cette loi dut fatalement se heurter aux exigences du régime industriel alors en

---

[1]) Op. cit., p. 40 et s.

[2]) Lettre du pasteur Rordorf, datée de Seen, le 18 septembre 1831. Op. cit., p. 43.

[3]) Op. cit., p. 40 et s.; Scherr 1840, t. II, p. 69.

[4]) Scherr 1840, t. II, p. 22 et s.; Troll 1842, t. II, p. 241 et s.; Meyer 1846, t. II, p. 220 et s.; Wirth-Birmann 1875, t. VII, p. 170 et s.

vigueur. Des plaintes, des enquêtes et, finalement en 1837, une nouvelle ordonnance protectrice s'ensuivirent [1]).

Avant de l'analyser, il nous paraît intéressant de noter rapidement les objections qu'on fit valoir contre elle au cours de son élaboration.

Les patrons se montrèrent, en général, hostiles à toute réglementation [2]). Les uns la déclarèrent impraticable. «Il est impossible de surveiller exactement le fonctionnement intérieur d'une fabrique», tel fut l'avis de deux d'entre eux [3]). D'autres la tenaient évidemment pour si peu impraticable, qu'ils crurent nécessaire d'évoquer contre elle le spectre de la concurrence étrangère. «En nous privant du travail des enfants, nous nous priverions d'une arme importante dans la lutte contre l'étranger», déclarèrent les autorités administratives du district industriel de Hinweil [4]). «En réduisant la durée de la journée de travail à moins de 14 heures, proclama le fameux «roi des filateurs», Kunz, nous risquerions de nous affaiblir gravement dans la concurrence avec les fabricants des Etats voisins, où le taux des salaires est plus bas qu'en Suisse» [5]). Un autre propriétaire de filature, Kronauer, assura qu'il pourrait s'accommoder d'une journée légale de 13 heures, mais à condition que le gouvernement de Zurich pût décider d'autres cantons à s'imposer une limitation semblable [6]).

---

[1]) Treichler 1858, t. II, p. 33 et s.

[2]) Voir cependant la lettre d'un sieur Kronauer, propriétaire d'une filature, qui demandait l'interdiction du travail de nuit, déclarant qu'il serait obligé de l'introduire chez lui si on continuait à le tolérer chez ses concurrents. Treichler 1858—1833, t. II, p. 52 et s.

[3]) Treichler 1858—1836, t. II, p. 48.

[4]) Op. cit., p. 50.

[5]) Op. cit., p. 56. Il n'est pas sans intérêt de rappeler ici que, quelques années auparavant, devant les commissaires de Sa Majesté britannique qui préparaient la loi anglaise sur le travail des enfants en fabrique du 29 août 1833 (3 et 4 Will. IV, c. 103), plusieurs témoins invoquèrent le danger que l'industrie cotonnière suisse, libre de toute entrave, faisait courir à sa grande rivale d'Outre-Manche. Cf. *Report* 1833, t. I, p. 41, 42, 44 ; t. II, p. 69, 120 ; Richter 1909, p. 648 ; Hutchins-Harrison 1911, p. 55.

[6]) Treichler 1858—1836, pt. II, . 56.

Certains ouvriers protestèrent, de leur côté, contre toute mesure restrictive qui menacerait leur gagne-pain. Ils s'opposaient, en particulier, à l'interdiction du travail de nuit. Le travail de nuit, déclarèrent-ils, nous permet de travailler moins d'heures par semaine et nous assure au moins 9 nuits de repos complet par quinzaine [1]).

Malgré ces diverses oppositions et grâce surtout à l'insistance des autorités scolaires et à la fermeté du gouvernement, la nouvelle ordonnance fut promulguée le 15 juillet 1837 [2]). En voici les dispositions principales:

§ 1. Aucun enfant ne sera admis au travail en fabrique à moins d'être muni de son certificat de sortie de l'école primaire (12 ans). Il ne pourra être dérogé à cette règle qu'en faveur des enfants qui voudraient remplacer à la fabrique, pendant les heures de l'enseignement complémentaire, les écoliers astreints à suivre ce dernier.

§ 2. Aucun enfant ne sera admis au travail en fabrique, avant d'avoir achevé son instruction complémentaire (15 ans), à moins que son employeur ne s'engage à le libérer pendant les heures de cours.

§ 3. La journée de travail des enfants âgés de moins de 16 ans révolus ne dépassera pas 14 heures. Elle sera interrompue à midi pendant 1 heure au moins.

§ 4. Le travail de nuit, c'est-à-dire de 9 heures du soir à 5 heures du matin ou de 10 heures du soir à 6 heures du matin, sera interdit aux enfants âgés de moins de 15 ans révolus. Il ne pourra être dérogé à cette règle qu'avec l'autorisation de la préfecture. Celle-ci ne pourra être accordée qu'en cas de difficultés exceptionnelles, telles que manque d'eau, etc.

§ 5. Le travail en fabrique sera interdit les dimanches et jours fériés, sauf en cas de réparations urgentes.

---

[1]) Treichler 1858—1835, t. II, p. 53 et s.

[2]) Le texte en a été publié par Treichler. Treichler 1858—1837, t. I, p. 1 et s.; cf. Böhmert 1868, p. 36; le même 1873, t. I, p. 72; Furrer-Kaufmann 1885, t. I, p. 590; Landmann 1904, p. XX; Bücher 1909, p. 726; Sigg 1911, p. 18.

L'ordonnance de 1837 fut publiée et son texte imprimé fut communiqué à tous les fonctionnaires d'ordre ecclésiastique, scolaire et administratif du canton. Il fut distribué aussi à tous les propriétaires de fabrique, qu'on rendit personnellement responsables de l'exacte application de ses dispositions.

Comparée à l'ordonnance de 1815, celle de 1837 témoigne du progrès très sensible que l'idée de la protection ouvrière avait fait dans les esprits au cours du premier tiers du XIX[e] siècle. Sans doute, ses injonctions et ses défenses n'avaient rien de draconien et de son application il ne pouvait résulter une rénovation sociale. Mesurées à l'aune du XX[e] siècle surtout, ses prétentions comme ses conquêtes paraissent bien modestes. Elles étaient réelles cependant. Les effets de l'élévation de 9 à 12 ans de l'âge d'admission des enfants dans les fabriques et les avantages de la formulation plus nette de l'interdiction du travail de nuit, n'étaient nullement négligeables. Mais l'ordonnance de 1837 avait un autre et plus grand mérite. Débarrassée des prescriptions moralisantes qui faisaient ressembler l'acte de 1815 à une exhortation pieuse plus qu'à une mesure de politique sociale, elle était beaucoup plus facilement applicable. Et nous savons qu'elle fut beaucoup mieux appliquée [1]).

Elle resta en vigueur jusque bien après 1848 et ne fut finalement abrogée que par la loi du 24 octobre 1859 [2]).

Dans la première moitié du XIX[e] siècle, deux autres cantons seulement, à l'exemple de Zurich, intervinrent, par voie d'ordonnance spéciale, en faveur des enfants de fabrique. Ce furent la Thurgovie et Glaris.

---

[1]) Cela résulte clairement des rapports annuels publiés par le Département de l'instruction publique. Cf. Treichler 1858, t. I, p. 3 et s.; cf. aussi *Gem. Ges.* 1843, p. 115.

[2]) Dont le texte est reproduit par Böhmert. Böhmert 1873, t. I, p. 74 et s. Cf. Furrer-Kaufmann 1885, t. I, p. 590; Landmann 1904, p. XX et s.; Bücher 1909, p. 726; Sigg 1911, p. 19.

En Thurgovie, comme à Zurich, l'établissement des premières filatures mécaniques de coton porta atteinte à l'instruction élémentaire des enfants. Le *Schulrat* laïc, créé en vertu de la constitution de 1803 et chargé de veiller à l'application de la loi scolaire du 23 janvier 1810, s'en émut vivement. Le 9 novembre 1815, il confia à une commission la tâche d'examiner les diverses plaintes dont il avait été saisi à ce sujet et de lui présenter des propositions de réforme. Faisant siennes, dans sa séance du 30 novembre, les conclusions de cette commission, le *Schulrat* résolut «de soumettre au gouvernement, en l'invitant à la promulguer, l'ordonnance zuricoise relative aux enfants de fabrique, modifiée en vue des exigences locales du canton de Thurgovie»[1]. Le Petit Conseil se rendit à cette invitation et promulgua, peu de semaines après, «l'ordonnance du 22 décembre 1815 sur l'écolage et la surveillance des enfants employés dans les fabriques»[2].

Cette ordonnance est la reproduction presque textuelle de son prototype zuricois, sauf sur deux points essentiels. A Zurich, le travail des enfants âgés de moins de 9 ans révolus était catégoriquement interdit. En Thurgovie, il fut autorisé à condition que toutes les exigences de la loi scolaire «soient ou aient été satisfaites» par eux[3]. C'était permettre le travail des enfants avant et après les heures d'école. C'était, par conséquent, rendre toute protection véritable impossible. D'autre part, le travail de nuit des «jeunes gens»[4] est plus nettement interdit dans le règlement thurgovien que dans son modèle zuricois[5].

Malgré les imperfections de l'ordonnance thurgovienne et malgré l'opposition qu'elle souleva de la part des pa-

---

[1]) Hofmann, 1892, p. 16 et s.

[2]) Elle a été intégralement publiée par le professeur Böhmert. Böhmert 1873, t. I, p. 102 et s.; cf. *Bericht* 1869, p. 1 et s.

[3]) Böhmert 1873, t. I, p. 103; Hofmann 1892, p. 23.

[4]) Cette catégorie de travailleurs n'est pas spécialement définie.

[5]) Böhmert 1873, t. I, p. 103; Hofmann 1892, p. 25.

rents et des propriétaires de fabrique, le travail des enfants paraît avoir fait l'objet d'une surveillance assez sévère tant que le *Schulrat* resta en fonctions [1]). Mais il n'en fut plus de même après 1817, lorsque, sous l'empire de la constitution réactionnaire de 1814, ce conseil laïc fut remplacé par des autorités confessionnelles. Pour un temps on ne s'occupa plus guère du travail industriel des enfants et l'ordonnance de 1815 tomba en désuétude. Elle fut même si bien oubliée de tous, qu'en 1833 déjà, le législateur, en réorganisant l'instruction publique, crut nécessaire de menacer d'une admonestation et, en cas de récidive, d'une amende [2]) les parents qui permettraient à leurs enfants de travailler dans les fabriques. Cela n'empêcha pas le Conseil d'Etat thurgovien de faire à Treichler, de Zurich, qui s'enquérait des mesures de protection ouvrière en vigueur en Suisse, la réponse singulière que voici: «L'application de l'ordonnance de 1815 ne se heurte à aucune difficulté et le besoin de la modifier ne s'est point encore fait sentir» [3]). Evidemment! Une loi qui reste lettre morte, n'embarrasse ni ceux qui sont chargés de l'appliquer, ni ceux dont elle est destinée à restreindre la liberté.

La Thurgovie ne connut pas d'autre loi ouvrière jusqu'après l'adoption de la Constitution fédérale de 1874. Les lois scolaires qui y furent adoptées en 1833, 1840, 1853 et 1875 limitèrent, sans doute, le travail des enfants en fabrique pendant la durée de l'instruction obligatoire, mais elles ne l'abolirent point [4]).

En Thurgovie, comme dans le canton de Zurich, ce furent des considérations d'ordre moral, social et surtout

---

[1]) Hofmann 1892, p. 30 et s.

[2]) Op. cit., p. 45 et s.

[3]) Treichler 1858, t. I, p. 245.

[4]) *Bericht* 1869, p. 2 et s.; Böhmert 1873, t. I, p. 104; Hofmann 1892, p. 48 et s., 54 et s., 58 et s.

pédagogique qui déterminèrent l'intervention de l'Etat dans le domaine du travail en fabrique. Dans le canton de Glaris, ce fut, à l'origine, le souci de la sécurité publique.

«Pour écarter autant que faire se peut le danger d'incendie», le *Landammann* et Conseil, par une ordonnance du 28 janvier 1824, interdirent le travail dans les filatures de coton après 8 heures du soir en hiver et après 9 heures du soir en été [1]). Cette ordonnance, qui empêchait l'exploitation ininterrompue des filatures, fut rigoureusement observée jusqu'après 1840. Puis, des infractions s'étant produites, le gouvernement s'avisa de la promulguer à nouveau, en prévoyant la possibilité de faire temporairement lever l'interdiction du travail de nuit en cas de manque d'eau. Cette nouvelle ordonnance, du 12 novembre 1845, rouvrit la question et, en attirant sur elle l'attention publique, contribua à élargir le débat dont elle était l'objet. Les autorités scolaires et ecclésiastiques intervinrent en demandant une réglementation du travail des enfants. Le 14 janvier 1846, le gouvernement leur donna satisfaction en adoptant, par 22 voix contre 18, le texte d'une «Ordonnance sur le travail dans les filatures» [2]). Cette ordonnance, ayant été attaquée comme empiétant sur les compétences législatives du peuple souverain, fut transformée en projet de loi et adoptée par la *Landsgemeinde* de 1848 [3]).

La loi glaronnaise de 1848, par sa nature législative comme par la portée de ses dispositions, est la mesure de protection ouvrière de beaucoup la plus importante que nous ayons eu à examiner jusqu'ici. Puisant, en effet, dans son origine plébiscitaire une autorité morale à laquelle

---

[1]) Jenny 1902, t. II, p. 520.

[2]) Op. cit., p. 521.

[3]) Le texte intégral de la loi de 1848 sur le travail dans les filatures se trouve dans Treichler 1858, t. I, p. 245 et s. Cf. Furrer-Kaufmann 1885, t. I, p. 593; Jenny 1902, t. II, p. 522 et s.; Landmann 1904, p. XX; Bücher 1909, p. 726; Sigg 1911, p. 17.

une simple ordonnance administrative ne saurait prétendre, elle réglemente le travail des ouvriers de tout âge et de tout sexe. Dans ce chapitre, nous n'avons à analyser que celles de ses dispositions qui concernent le travail des enfants.

Avant leur libération de l'école primaire, c'est-à-dire avant l'âge de 12 ans révolus[1]), les enfants n'étaient pas admis dans les filatures. Pour les enfants de 12 à 14 ans employés dans les établissements où le travail de nuit n'avait pas été introduit, la journée maxima était de 14 heures, moins 1 heure au moins de repos à midi. Les enfants de plus de 12 ans qui n'avaient pas encore achevé leur instruction ou leur instruction complémentaire (14 à 16 ans), devaient être libérés de la fabrique pour pouvoir assister à leurs leçons et ne devaient pas être employés pendant les nuits qui précèdent celles-ci[2]).

Entre 1848 et 1877, ces dispositions furent encore étendues et complétées par les lois de 1856, 1864 et 1872 qui, comme nous le verrons, placèrent Glaris à la tête du mouvement pour la protection légale du travail.

En dehors des trois cantons dont nous venons de parler, il n'y eut point en Suisse, avant 1848, de législation ouvrière proprement dite.

En Argovie, un projet de loi très avancé pour l'époque fut voté en première lecture par le Grand Conseil, le 23 septembre 1842. Mais, prévoyant l'interdiction du travail des enfants en fabrique avant l'âge de 13 ans révolus, l'interdiction du travail de nuit avant l'âge de 15 ans et une journée maxima de 12 heures pour les enfants âgés de 13 ans, de 13 heures pour les enfants de 14 à 16 ans et de 14 heures pour les adolescents de 16 à 20 ans, ce projet parut par trop révolutionnaire aux fabricants. Le gouvernement, cédant à leurs protestations, n'en proposa

---

[1]) Heer-Blumer 1846, p. 527.
[2]) Treichler 1858, t. I, p. 246.

pas la seconde lecture, et l'Argovie resta sans législation ouvrière jusqu'en 1862[1]).

Nous n'avons pas à analyser ici les lois rendant l'instruction primaire obligatoire, qui furent adoptées dans la plupart des cantons industriels à la suite des révolutions de 1830[2]). Il faut noter cependant qu'en l'absence de législation ouvrière, elles eurent souvent pour but avoué[3]) et toujours pour effet, d'atténuer, sinon d'empêcher l'exploitation prématurée de l'enfance dans les fabriques[4]).

Nous avons vu, au début de ce chapitre, combien cette exploitation était intense et cruelle au plus fort de la révolution industrielle. Nous venons d'énumérer les interventions législatives qu'elle suscita. Il importe maintenant de constater que plusieurs causes d'ordre général secondèrent les efforts protecteurs de l'Etat et concoururent à améliorer, à divers égards, la condition des enfants dans les fabriques suisses après 1815.

L'opinion publique, tout d'abord, en l'absence même de prescriptions législatives, réclama et obtint que l'âge d'admission au travail industriel fût peu à peu élevé de

---

[1]) Treichler 1858, t. I, p. 237 et s.; Böhmert 1873, t. I, p. 93 et s.; Furrer-Kaufmann 1885, t. I, p. 594 et s.; Landmann 1904, p. XIX; Bücher 1909, p. 726. Sigg se trompe lorsqu'il date ce projet de 1848. Sigg 1911, p. 17.

[2]) Bowring 1836, p. 32, 32, 46 et s., 60, 83; Villermé 1840, t. I, p. 424; *Gesetz St. Gallen* 1842, p. 353 et s., 366 et s., 481 et s.; *Gem. Ges.* 1843, p. 117; Bronner 1844, t. II, p. 20 et s.; Treichler 1858, t. I, p. 236 et s.; Böhmert 1873, t. I, p. 80 et s.; Wirth-Birmann 1875, t. VII, p. 173 et s.; Hunziker 1882, t. III, p. 304 et s.

[3]) Ainsi l'ordonnance saint-galloise du 20 février 1835 sur les écoles catholiques interdisait le travail de nuit en fabrique aux enfants de moins de douze ans. *Gesetz St. Gallen* 1842—1835, p. 379.

[4]) L'économiste Wolowski s'expliquait «l'absence d'une réglementation sur le travail des enfants en Suisse» en 1847 par l'excellence et la sévérité de ses lois scolaires. Wolowski 1847, p. 396. Cf. *Feuille Féd.* 1869, p. 659, 667.

plusieurs années[1]). Les progrès de la technique, comme ceux du bien-être général, contribuèrent, du reste, au même résultat. A mesure que les machines à filer devenaient plus grandes et plus complexes et la classe ouvrière moins misérable, le travail des petits enfants devenait à la fois moins utile et moins nécessaire.

De plus, les heures de travail furent très généralement réduites de 15 ou 16, qu'elles étaient encore en 1820, à 13 ou 14 vers 1848[2]). Le travail de nuit devint aussi plus rare[3]). La cause principale de cette amélioration sociale fut d'ordre extérieur. Après l'effondrement du système continental, la filature mécanique suisse avait dû, pour un temps, faire appel à toutes ses énergies pour repousser l'assaut de la fabrication concurrente d'Angleterre. Mais, vers 1830, sa situation sur le marché national paraissait bien assurée. Elle put alors s'affranchir peu à peu du régime de surmenage industriel que cette lutte à mort lui avait imposée et donner satisfaction ainsi à un autre des vœux de l'opinion publique et de plusieurs législateurs.

Cette lutte avait aussi exercé une influence déprimante sur les salaires, qui s'élevèrent rapidement après 1830[4]). Selon les uns, ils doublèrent presque de 1835 à 1866[5]), selon d'autres ils firent plus que tripler[6]). En tout cas, et malgré un sérieux renchérissement de la vie, les salaires réels subirent pendant cette période une hausse sensible.

---

[1]) La Société suisse d'utilité publique qui, dans la première moitié du XIX[e] siècle, jouissait encore d'une grande et très légitime influence, toucha à cette question dans plusieurs de ses débats pédagogiques et industriels. Cf. not. *Gem. Ges.* 1820, 1823, 1824, 1827 et 1843.

[2]) Brunner 1870, p. 25; Böhmert 1873, t. II, p. 13; Wartmann 1875, p. 500, 503.

[3]) *Gem. Ges.* 1827, p. 41; Wartmann 1875, p. 500.

[4]) *Rapport* 1844, p. 55.

[5]) Wartmann 1875, p. 502; cf. *Rapport* 1858, p. 253; *Verhandlungen* 1862, p. 27.

[6]) Böhmert 1873, t. II, p. 13.

L'élévation de l'âge d'entrée en fabrique des enfants, ajoutée à l'essor d'autres industries nationales, telles que le tissage de la soie à Zurich et la broderie à St-Gall, avait diminué le nombre de bras disponibles. Une offre de services diminuée, coïncidant avec une demande accrue, en raison même de la prospérité de la filature, devait tout naturellement imprimer aux salaires un mouvement ascendant.

Enfin, nous avons vu plus haut [1]), qu'à partir de 1830 environ, la grandeur moyenne de l'établissement de filature en Suisse avait augmenté. Des fabriques plus vastes, à salles de travail plus hautes et plus claires, se substituaient peu à peu aux premiers ateliers souvent sombres et toujours mal aérés [2]). Les conditions du travail s'amélioraient donc à cet égard aussi.

Admis plus tard, dans des locaux de travail moins insalubres, y passant moins d'heures par jour et moins de nuits par an, gagnant des salaires sensiblement plus rémunérateurs, les enfants de fabrique en 1848 étaient assurément moins misérables que ceux de 1820.

Est-ce à dire que le problème de l'enfance industrielle fût résolu, que l'opinion publique pût s'en désintéresser et l'Etat se dispenser de toute nouvelle intervention? Assurément non.

Dans les établissements de filature de coton et d'impression de toiles peintes des cantons de Zurich [3]), de

---

[1]) Voir plus haut p. 157.

[2]) Beyel 1843, p. 16; *Rapport* 1844, p. 56; Brunner 1870, p. 25; Wartmann 1875, p. 501 et s.

[3]) Meyer 1844, t. I, p. 303; Treichler 1858, t. I, p. 3 et s., 17 et s., 36 et s., 154 et s. Dans une séance de la commission chargée de préparer la loi de 1859, Gujer, un des industriels les plus considérables de Zurich, fit la déclaration significative que voici: «On prétend, dit-il, qu'une journée de travail de 14 heures est trop longue pour un jeune ouvrier de 12 à 16 ans, qu'elle nuit à son développement physique et intellectuel. *Je le conteste*». *Verhandlungen* 1862, p. 24. Cf. ibid., p. 17, 33.

St-Gall[1]), d'Argovie[2]), de Glaris[3]), de Bâle[4]) et d'ailleurs, des milliers d'enfants de moins de 16 ans travaillaient encore 14 heures par jour et parfois de nuit, pour un salaire journalier moyen de 30 à 90 centimes[5]).

De plus, à côté des filatures de coton et des imprimeries de toiles peintes, beaucoup de fabriques nouvelles avaient surgi. Nous avons vu, en effet, comment la filature du fleuret, du lin et de la laine, le tissage et la broderie du coton, la fabrication des étoffes et des rubans de soie, l'horlogerie et la construction des machines avaient été totalement ou partiellement révolutionnés au cours de la première moitié du XIX[e] siècle. Quoique les ouvriers mineurs y fussent proportionnellement moins nombreux que dans la filature du coton, que les salaires y fussent en général moins bas, la journée de travail moins longue et le travail de nuit plus exceptionnel, toutes ces fabriques nouvelles avaient nécessairement multiplié les possibilités d'exploitation industrielle de l'enfance[6]).

En 1868 encore, on comptait dans les 664 fabriques suisses inspectées à cette époque, 9540 enfants âgés de moins de 16 ans, dont 488 n'avaient pas 12 ans révolus. La durée du travail journalier atteignait souvent 14 heures et le travail de nuit n'était nullement inconnu[7]).

La situation restait donc grave. Elle le paraissait d'autant plus que l'altruisme social, entretenu et développé par les autorités scolaires, les pasteurs et les médecins,

---

[1]) *Arch. Gall.* 1853, fol. 51 et s.; Hungerbühler 1852, p. 94; *Feuille Féd.* 1869, p. 662; Wartmann 1875, p. 504, 579 et s.

[2]) Bronner 1844, t. I, p. 499.

[3]) Jenny 1902, t. II, p. 522 et s., 530.

[4]) *Fabrikarbeiter* 1843, p. 40 et s.; *Feuille Féd.* 1869, p. 664.

[5]) Bronner 1844, t. I, p. 499; *Arch. Gall.* 1853, fol. 53; *Rapport* 1858, p. 253; Treichler 1858, t. I, p. 36 et s.

[6]) *Fabrikarbeiter* 1843, p. 27, 35 et s.; Treichler 1858, t. I, p. 44 et s., 48 et s.; *Verhandlungen* 1862, p. 17 et s.; Wartmann 1875, p. 542, 574.

[7]) *Feuille Féd.* 1869, p. 674. Böhmert 1873, t. I, p. 65 et s.; Furrer-Kaufmann 1885, t. I, p. 599.

avait devancé par ses exigences la marche de l'évolution naturelle vers le mieux-être, dont bénéficiaient les enfants de fabrique. La sollicitude de l'Etat avait grandi en conséquence et se manifesta, après 1848, par des mesures protectrices toujours plus nombreuses et plus sévères.

Analyser ici toutes ces mesures serait dépasser les limites que nous nous sommes imposées. Ce serait d'ailleurs refaire, sans profit, une besogne fastidieuse, déjà bien faite par d'autres [1]). Le tableau suivant, par lequel nous clorons ce chapitre, indiquera d'une façon concise et avec une précision suffisante, les progrès accomplis en Suisse dans la protection légale de l'enfance industrielle depuis les origines du machinisme jusqu'à nos jours.

---

[1]) Notamment par Böhmert, Lavollée, Kaufmann, Bücher et Landmann dans les ouvrages cités.

Année	Canton	Age d'admission des enfants au travail en fabrique (Ans révolus)	Journée maxime de travail		Interdiction du travail de nuit	
			Age des assujettis (Ans révolus)	Durée de la journée (Heures)	Age des assujettis (Ans révolus)	Durée de la nuit (Heures)
1815	Zurich	9	9 à 16 environ	12 à 14	9 à 15 environ	Avant 5 ou 6 M.
1815	Thurgovie	—	Jusqu'à 16 environ	12 à 14	Jusqu'à 16 environ	7 S. à 5 M. ou 8 S. à 6 M.
1837	Zurich	12	12 à 16	14	12 à 15	9 S. à 5 M. ou 10 S. à 6 M.
1848	Glaris	12	12 à 14	13	—	—
1853	St-Gall	12 ou 13	12 ou 13 à 15	12 (y compris les heures de classe)	12 ou 13 à 15	—
1859	Zurich	12	12 à 16	13	12 à 16	9 S. à 5 M.
1862	Argovie	13	13 à 16	12	13 à 16	8½ S. à 5½ M.
1864	Glaris	13	Tout âge	12	Tout âge	8 S. à 5 M.
1868	Bâle-Camp.	13	13 à 16	10 (y compris les heures de classe)	13 à 16	9 S. à 5 M.
1869	Bâle-Ville	13	Tout âge	12	13 à 18 (sans exceptions)	9 S. à 5 M.
1872	Glaris	13	Tout âge	11	Tout âge	8 S. à 5 M.
1873	Schaffhouse	13	13 à 14 14 à 16	6 10	13 à 14	8½ S. à 5½ M.
1873	Tessin	—	Tout âge	12	Tout âge	7½ S. à 5 M.
1877	Suïsse	14	Tout âge 15 à 16	11 11 (y compris les heures de classe)	Tout âge 14 à 18 (sans exceptions)	8 S. à 5 ou 6 M. 8 S. à 5 ou 6 M.

CHAPITRE IX.

La genèse du prolétariat de fabrique et les origines de la réglementation légale du travail des adultes.

Les grandes industries de la Suisse, à la fin de l'ancien régime, occupaient plusieurs centaines de mille travailleurs. Parmi eux, il y avait quelques milliers d'ouvriers de fabrique. Beaucoup de ces ouvriers, ne possédant pour tout patrimoine que leur force musculaire et leur habileté professionnelle, étaient de véritables prolétaires.

Malgré cela, il n'y avait pas encore en Suisse de prolétariat de fabrique. Comme nous l'avons vu, en effet, il manquait aux ouvriers des grandes industries, disséminés sur tout le territoire national, et l'homogénéité sociale et, par conséquent, la conscience collective.

L'histoire du prolétariat suisse, dont les origines ne remontent donc pas au delà du XIXe siècle, n'a jamais été écrite. Nous ne nous flattons pas de combler ici cette lacune regrettable. Mais nous tenons, tout d'abord, à bien établir quelle fut la genèse de cette classe nouvelle, issue de la révolution industrielle au cours de la première moitié du XIXe siècle. Nous rechercherons ensuite dans quels milieux elle se recruta et nous en estimerons l'importance numérique vers 1848. Puis, nous jetterons un coup-d'œil sur sa situation matérielle et morale et sur ses opinions politiques. Nous comprendrons alors la portée sociale des premières lois ouvrières destinées à réglementer le travail des adultes. Une rapide analyse de ces lois terminera enfin le dernier chapitre de cet ouvrage.

Dès l'établissement des premières filatures mécaniques de coton, les effets sociaux de la nouvelle organisation du travail qu'elles imposaient à leurs employés devinrent manifestes. En 1813 déjà, Schulthess, le secrétaire de l'*Erziehungsrat* zuricois, déclara: « Les ménages dont le mari et la femme sont tous deux ouvriers de fabrique tendent à former une classe à part *(machen eine eigene Klasse aus)* »[1]. Dix ans plus tard, Pestalutz déplorait l'existence instable de ces masses ouvrières qu'une période de prospérité faisait affluer aux centres industriels et qu'une crise économique suffisait à refouler, sans ressources et sans espoir, vers leurs villages d'origine[2]. Au lendemain de la révolution de 1830, le bourgmestre Hans von Reinhard, presque octogénaire, confiait aux feuillets de son journal intime les appréhensions que lui inspirait l'avènement des grandes fabriques groupant autour d'elles « une population nombreuse de travailleurs manuels ». Il se demandait quelle serait l'influence politique de ces prolétaires que l'Etat devrait instruire pendant leur enfance et peut-être assister pendant leur vieillesse[3]. En 1845, le futur professeur et conseiller d'Etat Treichler, alors dans le feu de sa propagande socialiste, fit à Zurich une conférence sur le sujet: « Y a-t-il en Suisse un prolétariat? » Après avoir décrit la situation précaire des artisans et des paysans, et insisté longuement sur la condition misérable des ouvriers de fabrique zuricois et argoviens, il conclut à l'affirmative en déclarant: « *Ein schweizerisches Proletariat ist da!* »[4].

En regardant vers le passé, Troll, le vieil historien de Winterthour, écrivait en 1850: « Au début, les plaintes des ou-

---

[1]) Dans son remarquable rapport sur l'influence des filatures mécaniques, dont nous avons déjà cité plusieurs passages. Treichler 1858—1813, t. II, p. 18.

[2]) *Gem. Ges.* 1823, p. 273.

[3]) Muralt-Reinhard 1839—1831, p. 425.

[4]) *Dampfboot* 1845, t. II, p. 113 et s.; cf. Scheurer 1908, p. 753.

vriers de fabrique anglais n'éveillaient en nous que la sympathie générale qu'éprouve tout philanthrope à l'ouïe de malheurs lointains. Mais bientôt l'ennemi surgit à notre horizon et s'approcha à pas de géant. Le mot de paupérisme eut vite fait d'acquérir droit de cité chez nous. » Puis, se tournant vers l'avenir, il continuait: « La grande tâche de l'ère nouvelle sera de résoudre le problème du quatrième Etat, des deshérités, de ceux qui ne vivent que du travail de leurs bras »[1]). En 1844 déjà, le jurisconsulte Bluntschli, alors chef des conservateurs zuricois, avait reconnu que les salariés de la grande industrie ne pouvaient presque plus, comme jadis les compagnons dans les métiers corporatifs, entretenir l'espoir de jamais devenir patrons[2]). Une génération plus tard enfin, J.-C. Brunner, l'industriel philanthrope de Niederlenz, en Argovie, déclara qu'il y avait, à cette époque, en Suisse, une foule d'ouvriers de fabrique dont les parents et les grands-parents déjà avaient été ouvriers de fabrique avant eux[3]).

A défaut même de toute autre preuve, ces témoignages successifs et concordants nous autoriseraient à déclarer qu'un prolétariat de fabrique s'était constitué en Suisse au cours de la première moitié du XIXe siècle.

D'où venait-il? De quels ancêtres les membres de cette classe nouvelle étaient-ils les descendants? A ces questions, on ne saurait donner de réponse précise et simple. Les indications trop fragmentaires que nous possédons révèlent, en effet, chez les ouvriers de fabrique de la première génération une grande diversité d'origine. Cependant deux constatations générales et certaines peuvent être faites à leur sujet.

La première, c'est que les fabriques, à leurs débuts, n'attiraient que les éléments les plus pauvres de la popu-

---

[1]) Troll 1850, t. VIII, p. 34.
[2]) Cité par Scheurer 1908, p. 755.
[3]) Brunner 1870, p. 46.

lation. Comme en Angleterre[1]), elles inspiraient aux ouvriers adultes en Suisse une répugnance instinctive que le besoin seul pouvait leur faire surmonter. Il fallait la contrainte d'une véritable nécessité économique pour décider un Suisse à s'enrôler dans les bataillons peu glorieux des premiers *Fabrikler*. En s'y résignant, il s'exposait à la pitié méprisante de ses voisins[2]). Aussi le grand industriel appenzellois, J.-C. Zellweger, déclara-t-il, en 1824: « Aucune fabrique ne peut se maintenir sans le concours de la pauvreté » [3]).

L'autre constatation générale qui s'impose au sujet du prolétariat suisse, c'est qu'à l'origine l'immense majorité de ses membres étaient des déracinés. Comme nous l'avons vu, les premiers grands établissements industriels se sont fixés le long des cours d'eau et près des grandes voies de communication. Ils se trouvaient de ce fait loin des régions où les pauvres, les seuls dont la main-d'œuvre fût disponible, étaient le plus nombreux. Cela provoqua un mouvement d'immigration étrangère et de migration intérieure, que la législation, de plus en plus libérale, tendait à favoriser[4]). Ce mouvement est encore mal connu, mais ses conséquences industrielles sont bien attestées. Dans les fabriques de l'industrie textile de la Suisse orientale, les travailleurs originaires des communes où elles étaient situées ne formaient qu'une petite minorité. Les immigrés étrangers y étaient assez nombreux, mais le gros du contingent ouvrier était composé de nationaux, accourus des régions montagneuses et stériles du pays[5]).

---

[1]) Mantoux 1905, p. 426 et s.

[2]) *Helv. Almanach* 1814, p. 219; *Gem. Ges.* 1827, p. 43; Schinz 1828, p. 4.

[3]) Brunner 1870, p. 27; Schuler 1903, p. 85.

[4]) Bernoulli 1822, p. 14; *Bernoulli Arch.* 1828, t. II, p. 63; Pestalutz 1829, p. 43; Rengger 1838, p. 23; Scheurer 1908, p. 747.

[5]) *Gem. Ges.* 1818, p. 42, 44; ibid. 1823, p. 273; *Handwerkstand* 1820, p. 25; Schinz 1828, p. 4; Villermé 1840, t. I, p. 427 et s.; Troll 1842, t. II, p. 193; le même 1847, t. VI, p. 167; Jenny-Schuler 1902-1872, t. II, p. 540; Schuler 1903, p. 13.

La situation était analogue dans la rubanerie bâloise. Grâce à une excellente enquête, faite sous les auspices de la Société d'utilité publique, nous sommes exceptionnellement bien renseignés à son sujet. En 1843, dans les ateliers où s'effectuait le travail de préparation et d'apprêt des rubans, un dixième seulement des ouvriers étaient bourgeois de Bâle-Ville [1]. Dans les premières fabriques de tissage, établies en ville après 1830, on ne trouvait guère que des immigrés de fraîche date. Même après 1834, où le droit de bourgeoisie fut accordé à une foule de campagnards, un sixième seulement des tisserands en fabrique étaient bourgeois [2].

Mais, quoique composée presque exclusivement de déracinés pauvres, la masse ouvrière, à ses origines, n'était nullement homogène. Nous pouvons y distinguer au moins trois éléments dissemblables par leurs antécédents professionnels.

Les anciens travailleurs à domicile constituaient évidemment l'élément le plus nombreux. Nous avons vu comment, avant la révolution industrielle, leur genre de vie avait favorisé les mariages précoces et déterminé, par conséquent, un accroissement excessif de la population. Les fileurs, puis les tisserands et les brodeurs, que le machinisme privait de leur gagne-pain, trouvaient dans les fabriques, pour eux et pour leur trop nombreuse progéniture, un refuge contre la famine [3].

Ils y rencontraient d'autres victimes du machinisme. Des artisans appauvris formaient, en effet, la seconde catégorie d'ouvriers de fabrique. Vers la fin du XVIII[e] siècle déjà, on avait, de plusieurs côtés, dénoncé le péril de la

---

[1]) *Fabrikarbeiter* 1843, p. 8, 12.

[2]) Op. cit., p. 22, 24, 26.

[3]) *Helv. Almanach* 1814, p. 219; Mayr 1817, p. 126 et s.; *Gem. Ges.* 1827, p. 48; Bronner 1844, t. I, p. 499; Heer-Blumer 1846, p. 455; Hottinger-Escher 1852—1817, p. 276; Wartmann 1875, p. 419.

grande industrie qui menaçait les classes moyennes en sapant leurs fondements économiques [1]). Le régime corporatif, aboli en 1798, rétabli après la chute de l'ancien régime et obstinément défendu sous la Restauration, ne pouvait, à la longue, garantir ses bénéficiaires contre la concurrence d'une technique et d'une organisation plus perfectionnées. Beaucoup d'entre eux, abandonnant à contre-cœur une lutte inutile, passèrent à l'ennemi et s'embauchèrent dans les fabriques [2]). Il en fut de même de nombreux artisans étrangers, d'origine allemande surtout, qui s'étaient établis en Suisse [3]). Beaucoup d'entre eux y avaient pris femme. Comme la maîtrise leur demeurait fermée et que les règles corporatives encore en vigueur interdisaient, en général, l'emploi de compagnons et d'ouvriers mariés, ils en étaient réduits à demander leur pain quotidien au travail en fabrique.

Aux ouvriers à domicile et aux artisans, que la révolution industrielle arracha au travail de l'atelier, se joignaient, comme troisième élément constitutif du prolétariat de fabrique, ceux que la révolution agraire libéra du labeur des champs. La substitution graduelle du pâturage au labourage, qui avait commencé sous l'ancien régime, se poursuivait après 1798 [4]). Les bras qu'elle rendait superflus à la campagne s'offraient eux aussi aux fabriques. Les paysans suisses s'industrialisèrent d'autant plus facilement au XIXe siècle, que beaucoup d'entre eux avaient franchi déjà la moitié du chemin qui mène des champs à l'usine, en s'adonnant, dès le XVIIIe siècle, au travail à domicile [5]).

---

[1]) Cf. par ex. Pestalozzi 1785, t. II, p. 259 et s.; *Bern* 1796, t. II, p. 97 et s.

[2]) *Handwerkstand* 1820, passim; Bernoulli 1822, passim; Pestalutz 1829, p. 33, 44; Gysi 1831, p. 124, 135, 163 et s.

[3]) Spazier 1790, p. 114; Meiners 1791, t. III, p. 100; Custer 1806, p. 15, 21; *Briefe* 1807, t. I, p. 171 et s.; *Helv. Almanach* 1810, p. 44; op. cit. 1812, p. 58; Nemnich 1811, t. VIII, p. 127; Pestalutz-Fazy-Pasteur 1829, p. 136; Schweizer 1831, p. 16 et s.

[4]) Böhmert 1873, t. I, p. 309; Müller 1896, p. 9; Seippel-Chuard 1900, t. III, p. 27 et s.; Rappard 1912, p. 207.

[5]) *Gem. Ges.* 1827, p. 38; *Report* 1833, t. I, p. 42; *Fabrikarbeiter* 1843, p. 36; Hungerbühler 1852, p. 96; Becker 1858, p. 42.

Aucun recensement ne nous permet de dire avec certitude quelle était, vers 1848, l'importance numérique de la classe dont nous venons de constater la genèse et d'indiquer les origines. D'après les renseignements, puisés à bien des sources diverses, que nous avons donnés plus haut, le nombre d'ouvriers de fabrique dans l'industrie cotonnière aurait été d'environ 30,000 [1]). Si, à ce chiffre, nous ajoutons 20,000 pour tenir compte des travailleurs occupés dans les usines, les fabriques et les grands ateliers des autres industries textiles, de l'horlogerie et des diverses branches de la métallurgie, nous obtenons un total de 50,000. Nous hasardons cette estimation du nombre d'ouvriers de fabrique occupés dans les principales industries suisses vers 1848, en la croyant plutôt inférieure que supérieure à la réalité [2]).

Sans doute, ces ouvriers de fabrique n'étaient pas tous prolétaires au sens strict du terme. Beaucoup d'entre eux étaient propriétaires de la maison qu'ils habitaient et souvent d'un jardinet attenant [3]). Ils bénéficiaient ainsi, quoique dans une mesure bien restreinte, du grand morcellement et de l'heureuse distribution de la terre, qui ont toujours été le privilège le plus précieux comme le fondement le plus solide de la démocratie suisse [4]). Comparés à leurs camarades d'Angleterre ou de France, ils étaient favorisés à d'autres égards aussi. Vivant à la campagne ou dans des villages dont les plus importants étaient à peine des bourgs, ils ne connurent pas l'insalubrité et la

---

[1]) Voir plus haut, p. 205.

[2]) D'après le recensement de 1860 le nombre total de salariés industriels des deux sexes en Suisse aurait été en cette année de 163,348, mais il est évident que ce chiffre comprend un grand nombre d'ouvriers à domicile. Wirth 1870, t. II, p. 393.

[3]) Bowring 1836, p. 69 et s.; Villermé 1840, t. I, p. 425, 428; *Arbeiter* 1855, p. 7; Böhmert 1868, p. 69.

[4]) En 1848, Franscini estimait que sur 5 habitants il y avait presque 4 propriétaires fonciers en Suisse. Franscini 1848, t. I, p. 62 et s.

laideur démoralisante des quartiers industriels des grandes villes. Cet avantage frappa tous les observateurs, même ceux qui jugeaient la classe ouvrière suisse avec le plus de pessimisme. Ainsi le voyageur Simond, qui parcourut la Suisse orientale pendant la première période de la révolution industrielle, écrivait: « Il ne faut pas venir ici avec les idées qu'inspire l'histoire helvétique du XV[e] siècle. Au lieu de cette race de héros enfonçant à coups de massue des armées de chevaliers cuirassés . . . c'est la population de Rouen ou de Manchester, de Leeds ou d'Abbeville; *en meilleur air sans doute et mieux logée,* mais pâle, chétive, humiliée et, je le crains bien, pas fort morale » [1]).

Les institutions libérales et démocratiques de la Suisse contribuaient aussi à adoucir et à ennoblir le sort de son prolétariat de fabrique. Grâce au libéralisme économique et à la légèreté des charges fiscales directes et surtout indirectes, par quoi il se traduisait, la vie était relativement bon marché. De plus, le régime démocratique, en permettant aux ouvriers de s'associer à la vie politique et de participer parfois au produit des biens communaux, leur assurait, en même temps que de réels avantages matériels, les bienfaits moraux d'une dignité accrue et d'habitudes plus relevées et plus régulières [2]).

Ces affirmations ne reposent pas seulement sur les dires d'auteurs suisses, dont on pourrait soupçonner l'amour-propre national et l'ignorance d'avoir faussé le témoignage [3]). Elles sont corroborées par diverses déclarations de voyageurs étrangers. Ainsi Villermé, le docteur français, qui publia en 1840 les résultats de son enquête parmi les ouvriers employés dans les grandes manufactures textiles de son pays, écrivait, dans le chapitre

[1]) Simond 1819, t. I, p. 130—131. Cf. aussi sur ce point: *Zür. Beyträge* 1815, t. II, p. 115; *Gem. Ges.* 1827, p. 38; Becker 1858, p. 77; le même 1860, p. 24.

[2]) Blanqui 1837, p. 359; Villermé 1840, t. I, p. 435; Mill 1848, p. 398.

[3]) Treichler 1858—1835, t. II, p. 49; *Gem. Ges.* 1843, p. 96; *Arbeiter* 1855, p. 5 et s.; Becker 1858, p. 78 et s.; Müller 1896, p. 6.

additionnel qu'il consacra aux conditions industrielles suisses : « Les ouvriers du canton de Zurich... qui habitent la ville ne paraissent le céder en rien, pour les bonnes qualités, à ceux qui vivent dans les campagnes, et les uns comme les autres ont généralement plus d'ordre, plus d'économie, plus de prévoyance, des habitudes plus frugales, des mœurs plus régulières, et une conduite meilleure sous tous les rapports, que les ouvriers français des mêmes professions » [1]). En 1836, le publiciste anglais Bowring trouva, établis sur les bords du lac de Zurich, des tisserands lyonnais qui s'y étaient fixés après les troubles de 1830 à 1834. Voici ce qu'il en dit : « Leurs salaires sont plus bas qu'en France, il est vrai, mais ils jouissent d'infiniment plus de confort que dans leur patrie. Je n'oublierai pas facilement l'observation que me fit l'un d'eux. Monsieur, me dit-il, le plancher sur lequel je marche en Suisse est plus propre que la table à laquelle je mangeais en France » [2]). De même le professeur allemand Böhmert déclarait, en 1868 : « La situation moyenne de la grande majorité des ouvriers de fabrique dans le canton de Zurich est très supérieure à celle de leurs camarades dans les autres Etats industriels [3]).

Il faut se garder de tirer de ces appréciations, qu'il serait facile de multiplier, des conclusions trop optimistes. Dans les grands Etats voisins, en effet, la situation du prolétariat de fabrique était si désespérée à cette heure tragique de la révolution industrielle [4]), qu'elle pouvait être supérieure en Suisse tout en étant très misérable. Du reste, cette supériorité n'était que partielle. Si les ouvriers de fabrique suisses étaient mieux logés et moins démoralisés que ceux d'autres pays, ils travaillaient souvent plus d'heures par jour pour gagner des salaires moindres.

---

[1]) Villermé 1840, t. I, p. 426; cf. p. 435 et s.
[2]) Bowring 1836, p. 6; cf. p. 65 et s.
[3]) Böhmert 1868, p. 70 et s.
[4]) Cf. Gaskell 1833; Buret 1840; Villermé 1840; Engels 1845.

Vers 1848, dans les industries textiles, la journée de travail était, en général, de 14 heures en Suisse [1]). Elle était donc au moins aussi longue que dans les autres pays de l'Europe continentale [2]) et sensiblement plus longue qu'en Angleterre, où la fameuse loi de 1847 venait d'imposer définitivement le maximum de 10 heures [3]). En 1858 encore, Gujer, un grand industriel zuricois, déclarait qu'aucune filature ne pourrait subsister en Suisse, si la durée du travail journalier était réduite à 12 heures [4]). Dans les ateliers de construction mécanique et dans la plupart des autres établissements industriels, la journée de travail, généralement plus courte, atteignait rarement et ne dépassait presque jamais 13 heures [5]).

Quant au taux général des salaires nominaux, tout le monde reconnaissait qu'il était très bas en Suisse [6]). Inférieur d'environ 50 % au taux anglais, il était même au-dessous des taux régnant en France, en Autriche et dans le *Zollverein* [7]). Le bon marché relatif des objets de

[1]) Et il paraît que la pratique qui consistait à avancer l'horloge de la fabrique le matin et à la retarder le soir n'était pas inconnue. *Report* 1833, t. I, p. 42, 44; Treichler 1858—1835, t. II, p. 41; Villermé 1840, t. I, p. 423 et s.; *Arbeiter* 1855, p. 10 et s.; Treichler 1858, t. I, p. 36 et s; Becker 1858, p. 33 et s.; *Verhandlungen* 1862, p. 16 et s.; Reybaud 1863, p. 290; Böhmert 1868, p. 90: *Bericht* 1869, p. 29 et s.; Brunner 1870, p. 24 et s.; Wartmann 1875, p. 502; Jenny 1902, t. II, p. 397, 527.

[2]) *Report* 1833, t. I, p. 44; Villermé 1840. t. I, p. 21, 89, 110; t. II, p. 83 et s.; Treichler 1858, t. I, p. 250 et s.

[3]) Cette loi ne visait en apparence que les femmes et les enfants. Mais leur importance dans l'industrie textile était telle, que l'exploitation était impossible sans leur concours. En fait donc le législateur britannique de 1847 a réglementé aussi le travail des adultes du sexe masculin. Treichler 1858, t. I, p. 258; Hutchins-Harrison 1911, p. 67, 95.

[4]) *Verhandlungen* 1862, p. 24.

[5]) *Arbeiter* 1855, p. 11; Treichler 1858, t. I, p. 46 et s.; *Verhandlungen* 1862, p. 17 et s.

[6]) Bowring 1836, p. 4; *Arbeiter* 1855, p. 7; Reybaud 1863, p. 279 et s.

[7]) *Gem. Ges.* 1824, p. 112; *Report* 1833, t. II, p. 69; Hungerbühler 1852, p. 128; Reybaud 1863, p. 290; Brunner 1870, p. 67.

première nécessité le permettait et la lutte industrielle avec des concurrents plus favorisés par la nature l'exigeait.

Vers 1848, comme un demi-siècle plus tôt, c'est la filature de coton qui, demandant le moins d'habileté et de force musculaire, rémunérait le plus maigrement les efforts de ceux qui s'y livraient. Cependant le machinisme, en augmentant considérablement la productivité du fileur, avait aussi accru son gain [1]). Au milieu du XIXe siècle, le salaire moyen de l'ouvrier adulte de sexe masculin semble avoir été légèrement supérieur à 1 fr. 50 par jour, alors que les femmes gagnaient de 1 fr. à 1 fr. 50 par jour [2]). Vingt ans auparavant, ces chiffres avaient été d'environ 30 % plus faibles et vingt ans plus tard ils auront presque doublé [3]).

Nous ne saurions déterminer avec précision ni suivre dans toutes leurs fluctuations, les salaires très divers et très variables perçus par les ouvriers dans les nombreuses branches de la fabrication des tissus de coton. Notons cependant que, vers 1848, le tissage à bras des cotonnades ordinaires, définitivement condamné par les progrès de la fabrication mécanique à l'étranger, était en voie de disparition. Pendant cette période douloureuse, les ouvriers qui restèrent fidèles à leurs anciens métiers durent se contenter de salaires de famine. En 1844 déjà, ils ne gagnaient plus que 16 batz par semaine (à peine 40 centimes par jour) [4]). Mais la plupart des tisserands eurent l'intelligence et le courage de s'adapter rapidement aux conditions nouvelles. Beaucoup se mirent à fabriquer à domicile des tissus

---

[1]) *Bernoulli Arch.* 1828, t. II, p. 10; *Ztg. für Landwirtschaft* 1833, p. 155.

[2]) Bowring 1836, p. 76, 82; Villermé 1840, t. I, p. 429; Hungerbühler 1852, p. 94; Treichler 1858, t. I, p. 36 et s.; *Rapport* 1858, p. 253; Reybaud 1863, p. 290; Böhmert 1868, p. 60; Wartmann 1875, p. 503.

[3]) *Gem. Ges.* 1827, p. 39; *Vorschlag* 1831, p. 2; *Report* 1833, t. I, p. 42; *Verhandlungen* 1862, p. 27; Böhmert 1868, p. 60, 138; le même 1873, t. II, p. 14 et s.; *Bericht* 1869, p. 31.

[4]) *Rapport* 1844, p. 58; Heer-Blumer 1846, p. 459.

façonnés en blanc ou des tissus en fils de couleurs. Ils gagnaient ainsi en moyenne 1 fr. 50 à 2 fr. par jour [1]). D'autres s'embauchèrent dans les fabriques de tissage à la Jacquard ou de tissage mécanique, où le salaire journalier moyen paraît avoir varié entre 2 fr. et 3 fr. [2]).

Les conséquences matérielles du machinisme, si elles furent moins immédiates, semblent avoir été plus graves et plus durables pour les tisserands que pour les fileurs dans l'industrie cotonnière. La fabrique en effet, en les arrachant à leurs champs, ne leur offrit point, par une augmentation de salaire industriel, une compensation à la diminution ou à la perte de leur revenu agricole [3]).

Dans la fabrication des toiles peintes, l'extrême variété des circonstances locales et des aptitudes et des fonctions individuelles, rend toute constatation générale impossible. Dans la Suisse occidentale, la décadence de cette industrie doit avoir entraîné un avilissement graduel des salaires, quoique aucune indication précise ne nous permette de l'affirmer avec certitude. Dans la Suisse orientale, au contraire, où elle prospérait toujours, la situation des ouvriers imprimeurs semble s'être plutôt améliorée. Au milieu du XIXe siècle, ils gagnaient en moyenne entre 2 fr. et 3 fr. par jour. Mais le salaire journalier des plus habiles d'entre eux, comme celui des ouvriers graveurs, atteignait et, parfois même, dépassait 4 fr. [4]).

Dans les diverses branches de l'industrie séricicole, les salaires variaient à peu près dans les mêmes limites que dans l'industrie cotonnière. C'est dans le moulinage

---

[1]) Bowring 1836, p. 23, 44; *Rapport* 1858, p. 257, 260; Reybaud 1863, p. 295; Böhmert 1873, t. II, p. 21 et s.

[2]) Treichler 1858, t. I, p. 44 et s.; Böhmert 1868, p. 61; le même 1873, t. II, p. 20 et s.; Wartmann 1875, p. 538 et s.

[3]) *Gem. Ges.* 1818, p. 44; 1823, p. 328; Wartmann 1875, p. 539 et s.

[4]) *Vorschlag* 1831, p. 2; Meyer 1844, t. I, p. 302 et s.; Heer-Blumer 1846, p. 459; *Rapport* 1858, p. 102; Becker 1858, p. 37; Treichler 1858, t. I, p. 44 et s.: Reybaud 1863, p. 296; Böhmert 1868, p. 61 et s.; le même 1873, t. II, p. 22 et s.

de la soie et la filature du fleuret qu'ils étaient le plus bas. Les ouvriers, des femmes et des enfants pour la plupart, ne gagnaient pas beaucoup plus de 1 fr. par jour vers le milieu du XIXe siècle [1]). Les salaires les plus élevés, au contraire, se payaient dans les nouvelles fabriques de tissage d'étoffes façonnées et de rubans dans les cantons de Zurich et de Bâle. Le taux moyen semble avoir été d'environ 2 fr., mais les meilleurs ouvriers réussissaient à gagner jusqu'à 3 fr. 50 par jour [2]). Les tisserands à domicile étaient dans une situation intermédiaire. Ils partageaient très irrégulièrement leur temps entre leurs métiers et leurs charrues. Pour autant qu'on peut estimer leur revenu industriel, il semble avoir été de 1 fr. à 2 fr. par jour [3]).

Le défaut de données précises et détaillées relatives aux salaires des ouvriers dans l'horlogerie de la Suisse occidentale, vers 1848, nous empêche de connaître exactement leur situation matérielle. Le peu que nous en savons nous permet cependant de la considérer comme très supérieure à celle des prolétaires des industries textiles. Divisés, par la spécialisation des tâches, en un grand nombre de professions distinctes, les artistes qu'étaient les ouvriers horlogers jouissaient de revenus proportionnés à leur goût et à leur habileté individuels, et donc très inégaux. Le montant des salaires, toujours payés à la tâche dans les fabriques comme dans les ateliers domestiques, variait en effet du simple au sextuple. A la veille de la crise qui

---

[1]) *Vorschlag* 1831, p. 2; Schweizer 1831, p. 5; *Fabrikarbeiter* 1843, p. 38; Treichler 1858, t. I, p. 48 et s.; *Rapport* 1858, p. 275.

[2]) Villermé 1840, t. I, p. 249 et s.; *Fabrikarbeiter* 1843, p. 19; Meyer 1844, t. I, p. 308; Treichler 1858, t. I, p. 48 et s.; Böhmert 1873, t. II, p. 34 et s.

[3]) Bowring 1836, p. 76; Villermé 1840, t. I, p. 429: Beyel 1843, p. 26; *Fabrikarbeiter* 1843, p. 19; Meyer 1844, t. I, p. 308; Wolowski 1847, p. 395; Reybaud 1858, p. 332; *Rapport* 1858, p. 278; Böhmert 1868, p. 62.

se déclara au milieu du XIXe siècle, il n'était pas rare qu'un bon horloger gagnât jusqu'à 25 fr. par jour[1]).

Nous ne nous proposons pas de rechercher quel était le taux général des salaires dans les industries secondaires. Notons seulement, en terminant cette rapide revue, qu'il était relativement élevé dans les grands ateliers de construction mécanique. Dans cette industrie nouvelle, qui allait devenir une des plus importantes pépinières du prolétariat suisse, le salaire journalier moyen semble avoir été d'environ 3 fr. vers 1848. Et les bons ouvriers mécaniciens gagnaient souvent le double[2]).

Pour comprendre parfaitement la signification de ces statistiques et pour les rendre comparables aux chiffres correspondants d'autres pays et d'autres époques, il faudrait pouvoir les affecter de coefficients qui transformeraient en salaires réels les salaires nominaux qu'ils indiquent. Mais la détermination exacte de ces coefficients compensateurs, qui varieraient en raison inverse de la cherté de la vie, est fort délicate, pour ne pas dire impossible. Toute hypothèse à ce sujet qui ne reposerait pas sur une longue et minutieuse enquête serait certainement fallacieuse. Or la place et le temps nous manquent également pour entreprendre une enquête de cette nature. Nous nous contenterons donc de quelques constatations générales et incontestables.

Il est certain que la vie était devenue légèrement plus chère en Suisse au cours de la première moitié du XIXe siècle. Si l'on peut tirer des statistiques précises et détaillées présentées pour Zurich par Böhmert en 1873, des conclusions générales, le prix du pain avait, il est vrai, baissé de 6 % de la première à la cinquième période dé-

---

[1]) Bowring 1836, p. 38, 103; Buckingham 1848, p. 140; *Rapport* 1858, p. 226; Fallet 1912, p. 251.

[2]) Treichler 1858, t. I, p. 46 et s.; Böhmert 1868, p. 60; le même 1873, t. II, p. 69 et s.

cennale du siècle[1]); mais il était beaucoup plus haut autour de 1805 que quinze et surtout que vingt ans auparavant[2]). D'après le même auteur, le prix moyen de la viande de bœuf n'aurait guère varié, celui du lait aurait monté de 37 % et celui des pommes de terre de 29 % à Zurich de 1800—1809 à 1840—1849[3]). Les loyers urbains avaient presque doublé à Bâle entre 1800 et 1840[4]) et le problème du logement ouvrier se posait avec acuité dans tous les centres industriels vers 1848[5]).

Malgré cette hausse générale, le niveau des prix était sensiblement plus bas en Suisse qu'en Angleterre au milieu du XIXe siècle[6]), mais il ne paraît pas avoir été plus bas qu'en France ni surtout qu'en Allemagne[7]). La Suisse, en effet, devait tirer du dehors une partie considérable des objets de première nécessité dont elle avait besoin. L'avantage que lui valaient ses institutions plus libérales était sûrement compensé par la charge des frais de transport plus lourds que lui imposaient sa situation continentale et sa pauvreté en voies navigables.

Nous avons établi plus haut que les salaires nominaux étaient très bas en Suisse et nous venons de voir que la vie ne pouvait pas y être sensiblement moins chère que dans les pays voisins. Comment, dès lors, la

---

1) Böhmert 1873, t. I, p. 304.

2) *Frucht* 1800; Hœpfner 1801, p. 67 et s.; *Bernoulli Arch.* 1829, t. IV, p. 110; *Enquête* 1841, tabl. XII; Troll 1848, t. VII, p. 149 et s.

3) Böhmert 1873, t. I, p. 302 et s.

4) *Fabrikarbeiter* 1843, p. 13, 46.

5) *Fabrikarbeiter* 1843, p. 38; Becker 1860, passim; Baring 1860; Moynier 1867, p. 144 et s.; Böhmert 1868, p. 45 et s., 68 et s.

6) Bowring 1836, passim; Buckingham 1848, p. 140. Cet auteur estimait que 5 shelling à Genève était l'équivalent, en pouvoir d'achat, à 7 à 8 shelling en Angleterre.

7) Meiners 1791, t. I, p. 359; Bowring 1836, p. 12; Franscini 1848, t. I, p. 151; Reybaud 1863, p. 280.

situation du prolétariat de fabrique pouvait-elle être plus tolérable ?

Même en tenant compte du caractère rural de la plupart des industries suisses et du libéralisme démocratique des institutions économiques et politiques, on ne saurait expliquer cette énigme sans invoquer des raisons d'ordre moral.

En parlant de la Suisse, dans son Cours d'économie industrielle, Ad. Blanqui disait en 1837 : « Dans ce pays la vie est économique »[1]. Cette déclaration n'est assurément pas fausse. Elle est même plus juste et plus profonde que ne le pensait son auteur, puisqu'il ne songeait qu'au régime fiscal des cantons helvétiques. La vie était économique en Suisse surtout parce que les hommes y étaient économes. Un très long passé de pauvreté avait, en effet, légué au pays des traditions et des habitudes de simplicité, qu'un siècle de prospérité industrielle et commerciale n'avait encore que partiellement détruites. Les besoins essentiels de la classe ouvrière étaient assez bien satisfaits, parce qu'elle ne connaissait que peu de besoins accessoires. Les Catons, qui n'ont jamais manqué dans nos républiques alpestres, déploraient sans doute l'extension du luxe chez leurs compatriotes et l'amollissement consécutif des caractères. Mais les étrangers, qui comparaient la Suisse du XIXe siècle à leur propre pays et non à l'Helvétie du XVe, étaient frappés surtout par la moralité sévère de ses habitants.

Bowring ne cesse de louer la sobriété des classes laborieuses en Suisse[2]. Villermé, après avoir détaillé le menu quotidien des ouvriers zuricois, déclare : « Il y a bien loin de ce régime, dont ne se contentent pas les compagnons étrangers, à celui des ouvriers de Lyon ou de Sedan : un mince ordinaire de ces derniers serait un repas de fête pour l'ouvrier de Zurich. La position matérielle

---

[1]) Blanqui 1837, *Cours* p. 359.

[2]) Bowring 1836, p. 39, 65 et s.

de celui-ci paraît gênée, pour ne pas dire pénible, malgré son économie, et néanmoins, il est assez content de son sort »[1]). Dans son étude sur l'industrie cotonnière, parue en 1863, Reybaud loue la conduite du fabricant suisse qui « vit près de ses ouvriers avec une simplicité qui désarme les jalousies et en éloigne ce qui rendrait trop sensible le contraste des conditions »[2]). Encore vingt ans plus tard, Lavollée constate que l'ouvrier suisse « aime mieux gagner peu, vivre sobrement et économiser en conservant son mode de travail lent et méthodique que gagner beaucoup en changeant ses antiques usages; car on peut dire du Suisse, poursuit-il, pris en masse ou isolément, qu'il semble presque plus jaloux d'épargner que de gagner »[3]).

La supériorité morale du prolétariat suisse explique les avantages matériels dont il bénéficie, tel semble être le verdict des observateurs étrangers, des Français et des Anglais notamment. A ne lire que ces auteurs, on serait vraiment tenté de penser que dans l'air pur des Alpes tout allait pour le mieux dans le plus vertueux des mondes industriels. Il est fort heureux pour notre connaissance du passé que les contemporains suisses, se jugeant avec plus de perspicacité et avec moins de complaisance, n'aient pas partagé ces illusions[4]). Cependant, nous ne croyons pas que tout soit à rejeter dans l'optimisme des appréciations étrangères. Il n'y a pas d'invraisemblance psychologique à admettre qu'un long passé de pauvreté dans la liberté ait doté la population helvétique de certaines qualités particulières. Et il est tout naturel que la classe ouvrière suisse ait retiré les avantages économiques de

---

[1]) Villermé 1840, t. I, p. 433.

[2]) Reybaud 1863, p. 282.

[3]) Lavollée 1884, t. II, p. 6.

[4]) Elles étaient cependant encore très répandues au milieu du XIXe siècle. Cf. par ex. *Arbeiter* 1855, p. 9. Qui oserait dire que ces illusions se soient toutes dissipées aujourd'hui?

ce patrimoine moral, dans la mesure où elle y participait. Mais il est certain qu'elle n'y participait plus que très incomplètement.

Nous avons noté comment, au XVIII[e] siècle déjà, la grande industrie à domicile avait miné le vénérable édifice des anciennes vertus helvétiques, en transformant la vie d'une partie importante de la population. La révolution industrielle avait continué et hâté cette œuvre destructrice. Les progrès en sont clairement marqués par le pasteur Schinz, dans sa description des habitants des montagnes zuricoises, en 1818[1]). Après avoir fait de la classe des travailleurs à domicile un tableau très nuancé, il dit: « On ne saurait juger aussi favorablement les ouvriers de fabrique proprement dits[2]), qui paraissent se ressembler dans tous les pays d'Europe. La légèreté la plus insouciante caractérise cette classe avide de jouissances; sans se préoccuper du lendemain, elle dépense dans les plaisirs l'abondant gain journalier qu'elle retire des fabriques. Elle se complaît dans la vanité extérieure et, par la faute des femmes surtout, tombe dans la plus déplorable abjection morale.» Bientôt on déplorait de tous côtés la faiblesse physique et les tares morales de la classe nouvelle issue de la révolution industrielle[3]). En 1855, les autorités scolaires du canton de St-Gall parlaient du « prolétariat, ainsi appelé parce qu'il est pauvre, non seulement en biens matériels, mais aussi en vertus et en esprit chrétien »[4]). « Les ou-

---

[1]) Schinz 1818, p. 10.

[2]) « *Eigentliche Fabrikarbeiter* », opposés aux *Fabrikarbeiter* tout court. Il est curieux de surprendre ici l'effet de la révolution industrielle sur la terminologie courante. Au XVIII[e] siècle, comme nous l'avons vu (cf. p. 80 ci-dessus), on appelait *Fabrikarbeiter* tous les ouvriers de la grande industrie. Aujourd'hui on réserve cette appellation aux travailleurs en fabrique. A l'époque même des grandes transformations, on se tirait donc d'affaire en distinguant des *Fabrikarbeiter* (travailleurs à domicile), les *eigentliche Fabrikarbeiter* (travailleurs en fabrique).

[3]) *Gem. Ges.* 1827, p. 44; 1843, p. 97 et s.; Meyer 1844, t. I, p. 197; Troll 1850, t. VIII, p. 37; Treichler 1858, t. I, p. 196 et s.

[4]) *Arch. Gall.* 1855, fol. 14.

vriers de fabrique, lisons-nous dans un rapport zuricois de la même époque, forment une classe qui se sent mise de côté, voire même opprimée par les autres. Elle en éprouve du mécontentement et de la méfiance à l'égard de toute supériorité et de toute autorité patronale. Dans leur désir de mieux-être, ses membres changent constamment de fabrique et de domicile. Ils s'affranchissent ainsi insensiblement des liens de la famille et de la patrie. Ils deviennent citoyens du monde, en ce sens qu'ils se sentent partout et nulle part chez eux et qu'ils se croient déliés de toute obligation envers leur famille et leur commune »[1]).

La plupart des auteurs suisses, qui observaient le prolétariat de fabrique à ses débuts, ne voyant dans le développement de ses caractères distinctifs que l'abandon de l'ancien idéal national, criaient à la décadence. Quelques-uns seulement comprirent que ce développement comportait aussi la création de valeurs nouvelles. Le pasteur Schinz, que nous venons de citer, avait déjà remarqué que si la vie industrielle rendait fier, entêté *(eigensinnig)* et souvent terriblement insouciant *(gar entsetzlich leichtsinnig)*, elle stimulait aussi la curiosité, excitait la vivacité intellectuelle et dotait ses adeptes d'un jugement prompt et parfois très perspicace[2]). L'économiste Bernoulli complète ce tableau en notant combien la discipline de la fabrique développait chez les ouvriers la ponctualité, la propreté et le sens de l'ordre. Soustraits à la tentation constante de voler leurs employeurs, à laquelle l'organisation du travail exposait journellement les ouvriers à domicile, ils apprenaient à respecter beaucoup plus scrupuleusement que ceux-ci la propriété de leur prochain[3]).

Si captivante qu'elle soit, l'étude de l'influence de la

---

1) Treichler 1858, t. I, p. 210 et s.; cf. Becker 1858, p. 75: « Die Fabrikindustrie lockert auch die nationalen Bande . . . führt dem Weltbürgerthum zu ».

2) Schinz 1818, p. 9 et s.

3) Bernoulli 1828, p. 65.

vie de fabrique ne doit pas nous retenir ici. Tant que les hommes ne se seront pas mis d'accord sur l'essence du bien suprême, le grand problème moral posé par la révolution industrielle demeurera insoluble. Le Zuricois Zehnder en avait bien saisi les éléments lorsque, après avoir décrit les transformations subies par sa commune d'origine, industrialisée au cours de la première moitié du XIX[e] siècle, il concluait: « La vie d'autrefois était, à tous égards, plus simple et probablement plus heureuse, car les besoins étaient moindres. Mais avait-elle aussi la même beauté et la même dignité que la vie d'aujourd'hui, où, grâce à l'industrie, l'ignorance et la superstition se dissipent petit à petit? » [1]).

Quelles étaient, avant 1848, les opinions politiques du prolétariat de fabrique suisse? Elles n'étaient guère fixées. Voilà la seule réponse certaine que nous puissions donner à cette question.

Dans la première période de la révolution industrielle, l'intensité du travail professionnel, jointe à l'ignorance encore très générale, empêcha la formation d'une doctrine et la constitution d'un parti politiques parmi les classes laborieuses. D'instinct elles allaient là où semblaient les appeler leurs intérêts matériels. Il en résultait que leurs sympathies les portaient plus souvent vers les conservateurs et les réactionnaires que vers les libéraux. En 1823 déjà, le grand industriel appenzellois Zellweger signala la répugnance pour toute innovation que manifestait le prolétariat [2]). Vers 1830, les tisserands zuricois s'opposaient à la liberté à la faveur de laquelle les fabricants voulaient

---

1) *Gem. Ges.* 1843, p. 102. A la même époque, Gaskell et, d'après lui, Engels concevaient de même l'opposition entre l'ancien et le nouveau régime social. Autrefois c'était la simplicité stagnante mais heureuse, aujourd'hui c'est le progrès fébrile et mécontent. Cf. Gaskell 1833, p. 15 et s.; Engels 1845, p. 12 et s.

2) *Gem. Ges.* 1823, p. 45.

introduire le métier mécanique [1]). Dans les troubles de Bâle, l'immense majorité des ouvriers rubaniers embrassa la cause des bourgeois de la capitale, qui étaient leurs employeurs, contre les révolutionnaires de la campagne, dont les menées menaçaient leur gagne-pain [2]). En 1835, la peur d'une diminution de salaire et probablement aussi la pression des patrons déterminèrent les ouvriers dans les filatures zuricoises à signer des pétitions contre l'interdiction du travail de nuit [3]).

Le prolétariat de fabrique resta presque complètement étranger aux mouvements communistes et anarchistes qui se produisirent en Suisse parmi les artisans allemands après 1840 [4]). « C'est un fait remarquable, constatait le jurisconsulte Bluntschli en 1843 [5]), que les associations communistes, qui se sont formées en Suisse au cours de ces dernières années, n'ont trouvé que très peu d'adhérents parmi les Suisses de naissance. » « Ils sont devenus extrêmement « pratiques », les Suisses », écrivait Wilhelm Marr en 1846 [6]), et ce mot de « pratique », qu'il eut soin de placer entre guillemets, prenait, sous la plume de ce cynique apôtre de l'anarchie, une signification tout à fait rassurante pour les amis de l'ordre établi.

Sans doute, quelques isolés se joignirent aux artisans étrangers qui complotaient le bouleversement de la société. Le communiste allemand Weitling fit même à Zurich une recrue de marque en la personne de l'instituteur-journa-

---

[1]) *Arch. Zür.* 1830, passim.

[2]) Bowring 1836, p. 56; Thürkauf 1909, p. 70.

[3]) Treichler 1858—1835, t. II, p. 53.

[4]) Un excellent exposé de ces mouvements se trouve chez Adler 1885, p. 17 et s. Cf. aussi Bluntschli 1843, passim; Marr 1846, passim; Kaler 1887, p. 30 et s.; Berghoff-Ising 1895, p. 5 et s.; Reichesberg-Müller 1903, t. I, p. 78 et s.

[5]) Dans le rapport qu'il rédigea au nom de la commission chargée par le gouvernement de Zurich d'étudier les menées communistes en Suisse. Bluntschli 1843, p. 16. Cf. *Gem. Ges.* 1843, p. 104 et s.; Bluntschli 1884, t. I, p. 345.

[6]) Marr 1846, p. 21.

liste J.-J. Treichler[1]). Ces succès furent annoncés avec triomphe par le correspondant en Suisse du *Westphälisches Dampfboot*, le 29 janvier 1846: « Alors qu'il y a quelques mois encore, écrivait-il, on associait toujours la notion de communiste ou de socialiste à celle d'étranger et qu'il paraissait impossible qu'un vrai Suisse pût être contaminé par cette peste, nous voyons tout à coup surgir, en pleine ville de Zurich, un groupe socialiste dont les membres sont des Suisses pur-sang *(Vollblutschweizer)* »[2]). Il concluait prudemment sa lettre en constatant la « répugnance du peuple zuricois pour les idées sociales », en reconnaissant que jusqu'alors l'existence du socialisme zuricois « se confondait avec celle de M. Treichler » et en se demandant s'il pourrait survivre à son principal représentant[3]).

C'était encore trop présumer de la vitalité du mouvement. Ce fut Treichler qui survécut, et non seulement aux premières velléités socialistes du prolétariat zuricois, mais même à ses propres ardeurs socialistes[4]). Si faibles qu'aient été ces velléités, elles suffirent à provoquer des mesures de répression. A la fin de l'année 1845, onze ouvriers de la fabrique Escher, Wyss & C[ie], qui s'étaient affiliés au groupe socialiste, furent congédiés. Peu après, le 24 mars 1846, le Grand Conseil de Zurich adopta une loi interdisant toute propagande dirigée contre l'institution de la propriété privée[5]). La facilité avec laquelle cette loi fut appliquée montre bien combien peu les idées nouvelles s'étaient acclimatées. Après sa promulgation, pendant près de vingt ans, il n'y eut plus de véritable mouvement socialiste en Suisse[6]).

---

[1]) *Kommunistenfresser* 1846, p. 320 et s.; Adler 1885, p. 71; Berghoff-Ising 1895, p. 8 et s.; Reichesberg-Müller 1903, t. I, p. 79.

[2]) *Dampfboot* 1846, t. III, p. 109.

[3]) Op. cit., p. 112.

[4]) Kaler 1887, p. 71; Müller 1896, p. 90 et s.; Schuler 1903, p. 27.

[5]) *Kommunistenfresser* 1846, p. 319; Adler 1885, p. 74 et s.; Scheurer 1908, p. 752, 759.

[6]) Berghoff-Ising 1895, p. 9; Reichesberg-Lang 1911, t. III, p. 280.

Mais si le prolétariat de fabrique ne devint pas socialiste au cours de la première moitié du XIXe siècle, il cessa d'être réactionnaire et conservateur. Tant que le triomphe de la révolution industrielle était indécis, les masses ouvrières s'étaient en maintes occasions opposées à ses progrès, dans l'espoir de défendre ou de rétablir leur indépendance menacée ou compromise. Mais dans l'effondrement définitif de l'ancien régime social et économique, tous les liens qui les avaient attachés au passé se rompirent. N'ayant plus rien à conserver, les prolétaires suisses cessèrent d'être conservateurs [1]). Ils joignirent donc leurs forces à celles qui avaient renversé les anciennes aristocraties, aboli les anciens privilèges et supprimé les anciennes restrictions. Ils se sentaient d'autant plus à l'aise dans le camp libéral après 1848, que l'esprit s'y était modifié. L'idéal individualiste des grands industriels, qui y commandaient en 1830, avait fait place, chez leurs successeurs plus modestes et plus populaires de 1848, à des principes plus favorables à la démocratie égalitaire et à l'interventionnisme social. Les ouvriers, qui bénéficiaient de ce changement, accoururent et par leur venue hâtèrent l'évolution du libéralisme doctrinaire vers le radicalisme moderne [2]).

L'intérêt que les ouvriers de fabrique portaient aux choses de l'Etat était du reste encore assez faible vers 1848. Dans leurs trop courts loisirs, ils semblent s'être occupés davantage des sociétés libres, où les réunissaient des goûts ou des intérêts communs. En 1836 déjà, Bowring avait constaté que les associations de toute espèce, et surtout les sociétés de secours mutuels, se multipliaient rapidement parmi les classes laborieuses du canton de Zurich [3]). Dans les années suivantes le nombre de ces

---

[1]) Becker 1858, p. 77.

[2]) Ulrich 1850, p. 33 et s.; *Arbeiter* 1855, p. 25; Treichler 1858, t. I, p. 214; Scheurer 1908, p. 757 et s.; Reichesberg-Gobat 1911, t. III, p. 255 et s.; Reichesberg-Zurlinden 1911, t. III, p. 287 et s.

[3]) Bowring 1836, p. 65.

associations s'accrut encore, grâce en particulier à la constitution des premiers groupements syndicaux[1]) et des premières sociétés de coopération[2]). On peut dire que, dès le milieu du siècle, les ouvriers contribuaient pour leur part à faire de la Suisse «le pays des sociétés» qu'elle était déjà alors[3]).

Tels étaient l'origine, esquissés à très grands traits, l'importance et l'état matériel, moral et social de la classe nouvelle, dont les premières lois ouvrières devaient réglementer le travail.

Aucune de ces lois en Suisse n'est antérieure à 1848. Sans doute, la journée de travail étant nécessairement la même pour les ouvriers adultes que pour les enfants employés dans le même établissement, ceux-là bénéficiaient de la protection accordée à ceux-ci par les ordonnances zuricoises et thurgovienne de 1815 et de 1837. Mais ils n'y avaient pas été spécialement visés. De plus, ces mesures protectrices, dues à de simples arrêtés exécutifs, n'étaient pas des lois.

Les premières prescriptions relatives au travail des adultes dans les fabriques se trouvent dans l'ordonnance glaronnaise de 1846, que la *Landsgemeinde* de 1848 érigea en loi[4]). Ce fut donc la première loi suisse de protection ouvrière. Ne s'appliquant qu'aux filatures de coton, elle fixait à 14 heures la durée maxima du travail journalier dans les établissements où l'exploitation ininter-

---

[1]) Bechtle 1887, p. 9 et s.; Reichesberg-Merk 1905, t. II, p. 339 et s.; Schlumpf 1908, p. 31 et s.; Scheurer 1908, p. 752.

[2]) Troll 1848, t. VII, p. 152; le même 1850, t. VIII, p. 1850; *Arbeiter* 1855, p. 10, 24; Moynier 1867, p. 133 et s.; Müller 1896, p. 20 et s.

[3]) Troll 1858, t. VIII, p. 112.

[4]) Cf. le texte de la loi de 1848 dans Treichler 1858, t. I, p. 245 et s. Cf. aussi Furrer-Kaufmann 1885, t. I, p. 593; Jenny 1902, t. II, p. 522 et s.; Landmann 1904, p. XX; Bücher 1909, p. 726; Sigg 1911, p. 17.

rompue n'avait pas encore été introduite. Dans les autres filatures[1]), la durée du travail ne devait pas dépasser 11 heures de nuit, ni 13 heures de jour.

Cette loi provoqua tout d'abord quelques protestations et même quelques résistances de la part des patrons, qui craignaient qu'elle ne portât à leur force de concurrence sur le marché du monde un coup trop sensible. Mais l'expérience ne tarda pas à dissiper leurs appréhensions et l'application énergique de la loi les convainquit bientôt de l'inutilité de toute opposition[2]). Quinze ans après sa promulgation, la population glaronnaise était si bien persuadée de ses effets bienfaisants, qu'elle se décida à en étendre et à en renforcer les dispositions protectrices.

Grâce aux efforts combinés du prolétariat de fabrique organisé en sociétés ouvrières[3]), de certains patrons éclairés par l'exemple de l'Angleterre[4]), de certains pasteurs comme Bernhard Becker[5]), de certains médecins comme Nicolas Tschudi, et des autorités scolaires du canton, la *Landsgemeinde* en 1864, fit faire à la cause de la protection légale un pas décisif. La loi glaronnaise du 10 août 1864 qui sortit de ses délibérations, présente, en effet, à deux égards un véritable intérêt historique. Ce fut, tout d'abord, la première mesure législative en Suisse, et la seconde en Europe[6]), qui établit une journée

---

[1]) Et non «dans les fabriques autres que les filatures», comme le dit Sigg, qui a sur ce point mal traduit Landmann. Cf. Landmann 1904, p. XX; Sigg 1911, p. 17.

[2]) Treichler 1858, t. I, p. 245; *Verhandlungen* 1862, p. 167.

[3]) Lavollée 1884, t. II, p. 20; Jenny 1902, t. II, p. 525 et s.; Bücher 1909, p. 727.

[4]) Jenny 1902, t. II, p. 527; Schuler 1903, p. 87.

[5]) Dans une brochure, parue en 1858, le pasteur Becker, déclarant qu'en matière industrielle «le principe de la liberté illimitée avait fait son temps», formula des propositions très semblables à celles adoptées par la *Landsgemeinde* de 1864. Cf. Becker 1858, p. 111 et s.

[6]) La première était la loi française du 9 septembre 1848. Levasseur 1904, t. II, p. 400 et s. Landmann et, d'après lui, Sigg semblent l'avoir oubliée lorsqu'ils accordent la priorité à la loi glaronnaise. Cf. Landmann 1904, t. XXII; Sigg 1911, p. 20. Il est vrai que la loi française prévoyait beaucoup d'exceptions et ne fut guère appliquée.

maxima de travail pour tous les ouvriers occupés dans les fabriques. Ce fut, en outre, le texte qui servit de prototype à la première loi fédérale sur le travail en fabrique, portée treize ans plus tard.

A ce double titre, elle mérite donc une attention particulière [1]). Dans son article premier, elle délimitait sa sphère d'application, en donnant de la fabrique la définition que voici: «tout établissement industriel où des ouvriers sont occupés simultanément et régulièrement hors de leurs demeures et dans des locaux fermés». Elle fixait à 12 heures la durée maxima de la journée de travail dans les fabriques [2]) et interdisait le travail de nuit [3]). Elle impartissait aux ouvrières le bienfait de leur défendre le travail en fabrique pendant un délai total de 6 semaines avant et après leurs couches [4]). Aux propriétaires de fabriques, elle imposait l'obligation de veiller à la sécurité et à la santé de leurs ouvriers dans leurs établissements et d'y maintenir l'ordre, la propreté et les bonnes mœurs [5]).

Enfin, pour assurer la bonne application des dispositions dont nous venons d'énumérer les principales, la loi de 1864 prévoyait l'inspection périodique des fabriques par des experts spécialement nommés à cet effet [6]).

Le gouvernement glaronnais eut la main très heureuse dans le choix de ses inspecteurs. Il trouva notamment, en la personne du docteur Fridolin Schuler, un homme dont l'intelligence, le dévouement et l'énergie faisaient un véritable Léonard Horner helvétique [7]). Ce fut en partie

---

[1]) On en trouve le texte complet dans Jenny 1902, t. II, p. 528 et s.; cf. Lavollée 1884, t. II, p. 19 et s.; Furrer-Kaufmann 1885, t. I, p. 593; Landmann 1904, t. XXII; Bücher 1909, p. 727; Sigg 1911, p. 20.

[2]) Art. 4.

[3]) Art. 6.

[4]) Art. 7.

[5]) Art. 8.

[6]) Art. 9.

[7]) Après avoir été inspecteur des fabriques à Glaris, Schuler fut nommé aux fonctions correspondantes par le gouvernement fédéral après 1877 et les remplit pendant près d'un quart de siècle. Voir ses très attachants mémoires, Schuler 1903, passim.

grâce à son activité que la question de la protection légale du travail en Suisse prit rang parmi les grands problèmes nationaux de son temps.

En 1872, après le rejet du projet de Constitution fédérale qui eût transmis à la Confédération la charge de réglementer le travail dans les fabriques, le peuple de Glaris se remit à l'œuvre. Dans la *Landsgemeinde* exceptionnellement orageuse qui se réunit vers la fin de cette année, après des débats passionnés qui mirent aux prises le prolétariat et ses défenseurs d'une part, et la grande majorité des patrons de l'autre, la durée maxima de la journée de travail fut réduite de 12 à 11 heures[1]). Pour le reste, la loi du 29 septembre 1872[2]), qui consacrait ce progrès, reproduisait la plupart des prescriptions de la loi de 1864.

Plusieurs gouvernements cantonaux cherchèrent à imiter l'exemple de Glaris, et à limiter par la loi la durée de la journée de travail pour les adultes, mais deux seulement y réussirent.

Le 16 février 1866, le Conseil d'Etat thurgovien publia un projet de loi prévoyant, pour tous les ouvriers de fabrique, une journée maxima de 12 heures[3]). Mais ce projet ne fut même pas discuté par les autorités législatives. Cédant aux désirs des employeurs organisés, le Grand Conseil, dans la session d'automne de la même année, refusa de le prendre en considération[4]).

En 1870 à Zurich[5]) et en 1872 à St-Gall[6]), des projets

---

1) Jenny 1902, t. II, p. 545 et s.

2) On en trouve le texte complet dans Böhmert 1873, t. I, p. 80 et s., et dans Jenny 1902, t. II, p. 549 et s.; cf. aussi Lavollée 1884, t. II, p. 20; Furrer-Kaufmann 1885, t. I, p. 594; Landmann 1904, p. XXII; Bücher 1909, p. 727; Sigg 1911, p. 21.

3) Ce projet est reproduit in extenso dans le *Bericht* 1869, p. 5 et s.

4) *Bericht* 1869, p. 9 et s.; Böhmert 1873, t. I, p. 105; Furrer-Kaufmann 1885, t. I, p. 592; Hofmann 1892, p. 73 et s.

5) Böhmert 1873, t. I, p. 69; Furrer-Kaufmann 1885, t. I, p. 591.

6) Böhmert 1873, t. I, p. 90 et s.; Furrer-Kaufmann 1885, t. I, p. 593.

analogues furent adoptés par les assemblées législatives, mais repoussés à de fortes majorités par le peuple. Les ouvriers eux-mêmes ne furent pas étrangers à ce singulier résultat.

Dans le canton de Zoug, le Grand Conseil rejeta en 1864 un projet semblable, présenté par le *Sanitätsrat,* mais combattu par le gouvernement. En 1872 enfin, le Grand Conseil de Lucerne, prétextant l'imminence d'une intervention législative de la part de la Confédération, refusa de prendre en considération un projet de loi ouvrière que le gouvernement lui avait soumis [1]).

Seuls les demi-cantons de Bâle entrèrent dans la voie ouverte par le canton de Glaris.

Après une enquête ordonnée en 1866, le peuple de Bâle-Campagne adopta, le 7 juin 1868, une «loi portant réglementation du travail en fabrique» [2]). Outre des dispositions destinées à protéger l'enfance, cette loi introduisait, par un chemin détourné, la journée maxima de travail pour les adultes. Dans les fabriques, définies comme dans la législation glaronnaise, il fut interdit d'employer, après 9 heures du soir ni avant 5 heures du matin, un nombre considérable d'ouvriers *(eine grössere Anzahl von Arbeitern),* sauf dans des cas exceptionnels et en vertu d'une autorisation administrative. Comme la loi imposait ainsi à tous les ouvriers de fabrique un repos minimum ordinaire de 8 heures chaque nuit, et que par ailleurs elle leur assurait une pause d'une heure au moins au milieu du jour, elle ne laissait disponible pour le travail effectif que 15 heures sur les 24. Elle limitait donc bien la journée de travail des adultes, mais si indirectement et si insuffisamment, que Landmann et Sigg

[1]) Furrer-Kaufmann 1885, t. I, p. 597.

[2]) Voir son texte dans Böhmert 1873, t. I, p. 112 et s.; cf. aussi Lavollée 1884, t. II, p. 21; Furrer-Kaufmann 1885, t. I, p. 595; Adler 1896, p. 20; Landmann 1904, p. XXI; Bücher 1909, p. 727; Sigg 1911, p. 20.

ont pu la classer parmi les mesures protectrices du seul travail des enfants.

Il n'en fut pas de même de la loi sur les fabriques adoptée à Bâle-Ville le 15 novembre 1869[1]). Proposée au milieu des tumultueux mouvements ouvriers qui marquèrent l'année 1868, et soutenu par la section locale de l'Internationale qui tint ses assises à Bâle en septembre 1869[2]), cette loi donna lieu au Grand Conseil bâlois à de retentissants débats. Toute proportion gardée, ils peuvent être comparés à ceux qui s'étaient livrés au parlement britannique plus de vingt ans auparavant au sujet de la loi des dix heures. Par l'ampleur des considérations qui y furent développées, comme par les circonstances extérieures, ces débats font date dans l'histoire sociale de la Suisse au XIXe siècle[3]).

La loi qui en est issue ne se distingue de son modèle glaronnais par aucune disposition essentielle. Elle contient notamment la même définition de la fabrique et des prescriptions analogues relatives à la journée maxima de travail, fixée à 12 heures, au travail de nuit, interdit en principe, et aux femmes enceintes, exclues des fabriques pendant six semaines avant et après leurs couches. Comme à Glaris aussi, une inspection périodique des fabriques par des fonctionnaires spéciaux est ordonnée à Bâle-Ville. L'efficacité de la protection accordée par cette loi fut sensiblement diminuée par les nombreuses dérogations à ses dispositions essentielles admises par le Petit Conseil dans son ordonnance du 29 janvier 1870[4]).

---

[1]) Voir son texte dans Böhmert 1873, t. I, p. 105 et s.; cf. aussi Lavollée 1884, t. II, p. 21; Furrer-Kaufmann 1885, t. I, p. 595; Landmann 1894, p. XXII; Bücher 1909, p. 727; Sigg 1911, p. 21.

[2]) Adler 1896, p. 13 et s.

[3]) Op. cit. p. 24 et s. Les principaux discours prononcés au cours de ce beau débat sont reproduits par Adler. Cf. notamment ceux de Kœchlin-Geigy, de Karl Félix Burckhardt et de W. Klein qui plaident avec éloquence la cause de l'interventionnisme social.

[4]) Böhmert 1873, t. I, p. 108 et s.

L'importance de la loi bâloise de 1869 ne réside donc ni dans son originalité, ni dans ses effets. Elle est toute entière dans l'état de l'opinion publique que révélèrent les débats auxquels elle donna lieu. Le libéralisme doctrinaire avait été définitivement vaincu.

Après 1869, on n'opposa plus guère au progrès de la législation ouvrière en Suisse que des arguments d'opportunité. Nous n'étudierons pas l'évolution ultérieure de cette législation. Ses origines seules nous intéressaient ici. L'histoire de son unification, réalisée en 1877, après avoir été vainement tentée en 1859, 1864 et 1872, est du reste assez connue pour que nous puissions nous dispenser de la retracer [1]).

Avant de clore ce chapitre, il convient de faire deux observations générales.

Il faut noter, tout d'abord, que le mouvement en faveur de la réglementation légale du travail en Suisse fut un mouvement suisse allemand. Aucun canton romand n'y participa avant 1877 et, dans la votation populaire du 21 octobre de cette année, la première loi fédérale sur le travail dans les fabriques fut repoussée à une forte majorité dans tous les cantons romands, sauf à Neuchâtel. Cela est d'autant plus remarquable que la loi de 1877 était portée par le parti radical, auquel se rattachait la majorité des électeurs vaudois et genevois. Si cette hostilité peut étonner au premier abord, elle n'est cependant nullement inexplicable. Comme nous l'avons vu, en effet, la plupart des grandes industries suisses avaient leurs sièges dans la Suisse allemande. De plus, l'horlogerie, la seule grande industrie romande, n'était

---

[1]) Voir Böhmert 1873, t. I, p. 64 et s.; Lavollée 1884, t. II, p. 22 et s.; Furrer-Kaufmann 1885, t. I, p. 599 et s.; Jenny 1902, t. II, p. 397, 526, 540, 552 et s.; Landmann 1904, p. XXIII et s.; Bücher 1909, p. 728 et s.; Sigg 1911, p. 23 et s.

pas encore organisée en fabrique. Ne connaissant donc que par ouï-dire les maux dont souffraient les fileurs et tisserands dans les grands établissements de la Suisse orientale, les paysans et les ouvriers à domicile dans les cantons romands étaient naturellement moins convaincus de la nécessité d'y remédier[1]).

A cette cause économique et sociale de l'impopularité de la législation ouvrière en Suisse romande s'ajoutait une cause politique. Les fédéralistes et les individualistes impénitents qu'ont toujours été en Suisse au XIXe siècle ceux dont la langue est celle d'une minorité, ne pouvaient accueillir sans méfiance des mesures restrictives de la liberté, surtout lorsqu'elles émanaient de l'autorité centrale.

Moins persuadés de la nécessité de la protection légale du travail et plus sensibles à ses inconvénients et à ses dangers, les Suisses romands lui étaient donc naturellement moins favorables que leurs compatriotes de la Suisse allemande.

L'autre observation générale que suggère l'histoire des origines de la législation ouvrière en Suisse est d'ordre politique. Dans tous les grands Etats de l'Europe, les premières mesures d'interventionnisme social furent décrétées ou votées par des pouvoirs publics indépendants des bénéficiaires de ces mesures. C'étaient des dons, parfois intéressés, mais en tout cas gratuits, que les classes privilégiées faisaient aux classes laborieuses. En Suisse, au contraire, si l'on excepte les premières ordonnances zuricoises et thurgoviennes, la législation ouvrière a toujours été un fruit de la démocratie. Les premières lois suisses qui avaient fixé une journée maxima de travail pour les adultes, celles de Glaris de 1848 et 1864, furent adoptées

---

[1]) Voir à ce sujet les réponses des gouvernements de Neuchâtel, Vaud, Fribourg et Genève au questionnaire du Bureau fédéral de statistique, qui, en 1869, s'informait auprès d'eux de la situation des enfants de fabrique dans leurs cantons. *Feuille Féd.* 1869, p. 668 et s.

par le peuple réuni en *Landsgemeinde*. La seconde, celle de Bâle-Campagne de 1868, fut approuvée par un plébiscite. La troisième, celle de Bâle-Ville de 1869, fut votée par une chambre issue du suffrage universel. La première loi fédérale enfin, celle de 1877, fut élaborée dans un parlement populaire et ratifiée par l'ensemble des citoyens.

N'y a-t-il pas là de quoi rassurer et confondre à la fois les réformateurs impatients qui redoutent les lenteurs du suffrage universel et qui proclament la stérilité de la démocratie directe? C'est assurément à l'honneur de ses institutions que la Suisse, malgré les circonstances économiques difficiles contre lesquelles sa grande industrie a eu à se débattre au cours du XIX[e] siècle, ait réussi, dans l'intérêt de ses travailleurs, à lui imposer une réglementation particulièrement rigoureuse. Et c'est la grande gloire nationale de cette époque que, malgré ces circonstances et malgré cette réglementation, la Suisse ait su conserver son rang parmi les premières nations industrielles du monde.

Remarques finales.

Une simple étude d'histoire descriptive et narrative ne comporte pas de conclusion logique. Aussi n'en formulerons-nous point. Notre but n'a pas été de démontrer une thèse, mais de faire connaître des faits.

En poursuivant ce but, nous n'avons pas dû quitter souvent le terrain solide de la réalité extérieure. Mais — est-il besoin de le rappeler? — ce terrain est coupé en tous sens par des ravins, au fond desquels coulent, invisibles, les fleuves innombrables de la vie psychologique. Lorsque nos recherches nous ont conduit au bord d'un de ces ravins, nous n'avons pas cru devoir tourner court, parce que les témoignages de l'observation directe nous faisaient défaut. Nous avons continué notre route en franchissant l'obstacle sur le pont d'une hypothèse explicative. C'était évidemment abandonner le sol de la réalité extérieure; ce n'était pas abandonner celui de la certitude historique. En jetant ces ponts, en effet, nous avons usé de tant de prudence et montré si peu de hardiesse, que si quelqu'un de nos lecteurs refusait de nous suivre, nous attribuerions sa défection à l'ennui et à la lassitude d'un voyage dépourvu d'imprévu plutôt qu'à la crainte de ses périls.

L'idée centrale de cette étude — celle d'un rapport de causalité entre la révolution industrielle et l'élaboration de la législation ouvrière — est évidemment conjecturale. Des témoignages contemporains nous renseignent sur l'avènement du machinisme et sur l'établissement de fabriques. Des textes de loi nous font connaître les mesures protectrices du travail qui ont suivi. Mais pour expliquer l'un par l'autre ces deux phénomènes, nous avons dû supposer des faits psychologiques qui, par leur essence

même, échappent à toute constatation matérielle. Pour reprendre notre image, nous avons dû relier l'un à l'autre deux îlots de réalité extérieure par le pont d'une hypothèse explicative.

Mais, dira sans doute plus d'un lecteur, dans un mouvement d'impatience fort compréhensible, votre idée centrale, c'est un truisme, et le pont par où vous nous faites passer pour la découvrir, c'est le pont aux ânes!

Nous ne saurions en disconvenir. Aussi, répétons-le, n'est-ce pas pour prouver une thèse, qui serait par trop évidente, que nous avons entrepris cette étude.

Nous avons voulu contribuer à la connaissance d'une période très importante et très ignorée de l'histoire économique de la Suisse. Nous n'avons certes pas la prétention d'avoir épuisé le sujet. Mais nous aimons à croire que nous l'avons rendu plus accessible aux chercheurs. Nous espérons que cet ouvrage général sera utile comme introduction aux investigations spéciales de ceux qui voudront pénétrer plus avant dans la connaissance de l'une ou l'autre des matières multiples auxquelles il touche [1]). A cet égard son apparition ne sera peut-être pas inopportune à un moment où l'historiographie économique de la Suisse va bénéficier de la création de tant de ressources et d'enseignements nouveaux dans nos diverses archives, bibliothèques, universités et écoles de hautes études commerciales.

A un autre égard aussi nous espérons que cet ouvrage pourra rendre quelque service. En Suisse, comme ailleurs, on constate depuis quelque temps un renouveau d'esprit patriotique chez les intellectuels de la jeune génération. Le mouvement qui s'est créé parmi eux est assurément intéressant en tant que manifestation d'idéalisme collectif et de vitalité nationale. Mais, si nous le comprenons bien, il n'est pas sans présenter certains dangers. Né d'un sen-

---

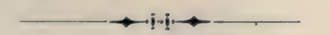
[1]) Ainsi conçu et ainsi compris, le but de cet ouvrage justifie, nous semble-t-il, l'abondance de références bibliographiques dont nous l'avons pourvu.

timent de fierté patriotique et d'une réaction contre la préoccupation, jugée excessive, des intérêts matériels dans notre république, il tend, chez certains de ses représentants tout au moins, à déprécier les conquêtes économiques et sociales de la Suisse au XIXe siècle.

Certes, il est divers ordres de grandeur et il faudrait n'avoir jamais eu vingt ans pour s'étonner de ce que celles du champ de bataille suggèrent à l'imagination de la jeunesse des visions plus héroïques que celles de l'usine, du comptoir et du parlement. Mais l'énergie tenace et l'intelligence qui ont créé les grandes industries suisses, l'esprit d'initiative et la probité qui leur ont assuré des débouchés au dehors et la sagesse qui a présidé à la réglementation pacifique du travail national, ne sont pas moins dignes d'admiration que le courage militaire. A le méconnaître, on risque fort de faire bon marché d'une des gloires les plus hautes de la Suisse et d'une des conditions essentielles de son existence.

Si notre ouvrage, en décrivant, en toute indépendance scientifique d'ailleurs, l'avènement de la grande industrie et l'origine de la législation ouvrière en Suisse au cours du XIXe siècle, pouvait attirer l'attention sur l'importance immense de ces éléments primordiaux de la vie nationale, il n'aurait pas été tout à fait inutile.

Les préoccupations économiques et sociales, loin d'être incompatibles avec le souci du bien du pays, doivent au contraire y tenir une place de premier rang. Car la Suisse du XXe siècle ne sera grande, forte et heureuse que si elle est unie et prospère. Et ni son unité sociale ni sa prospérité économique ne survivrait à une politique indifférente ou hostile au développement de sa législation ouvrière et à l'extension de sa grande industrie.



Abréviations bibliographiques.

Documents manuscrits.

Arch. Bâle = Archives cantonales de Bâle-Ville.

Arch. Bâle 1720 = Finanz-Acten F. Wochen-Einnahmenbücher.

Arch. Bâle 1786, 1794 Pr. O. = Protokolle O. Fabrikkommission 1786, 1794.

Arch. Bâle 1787—1798 M. M. 4 = Handel und Gewerbe. Arbeiter-Posamenter-Cassa 1787—1798.

Arch. Bâle 1787 M. M. 7 = Handel und Gewerbe. Verzeichnis von Bandstühlen 1787.

Arch. Bern = Archives cantonales de Berne.

Arch. Bern 1798 = Cahier enthaltend die Originalien der von Deutschen und Welschen Landen durch Vorstellungen eingelangten Beschwerden . . . bis März 1798.

Arch. Frib. 1781 = Archives d'Etat de Fribourg, Documents sur Fribourg XV[e], XVII[e] et XVIII[e] siècles. Les Troubles de 1781 à Fribourg par Marie-François-Jacques-Matthieu-Philippe-Nicolas d'Alt des Soixante.

Arch. Gall. 1791 = Dr. Bernh. Wartmann: Allgemeines und Spezielles über Geschichte, Topographie und Statistik von St. Gallen. Manuscrit déposé aux archives de la bibliothèque de la ville de St-Gall sous la cote S 66[a].

Arch. Gall. 1803 = Archiv des Kantons St. Gallen. Sektion X, Rubrik 109, Faszikel 4. Fabrikpolizey.

Arch. Gall. 1812 = Archiv des Kantons St. Gallen. Sektion XIX. Rubrik 128. Faszikel 7[a]. Erziehungswesen. Stadt St. Gallen.

Arch. Gall. 1813 = Archiv des Kantons St. Gallen. Sektion XIX. Rubrik 129. Faszikel 1. Erziehungsrath.

Arch. Gall. 1838—1855 = Archiv des Kantons St. Gallen. Amtsberichte des Erziehungsrathes. Rubrik 1830. Faszikel 2.

Arch. Genève 1781 = No. 5110[bis]. Dénombrement des habitans de Genève fait en juin 1781.

Arch. Genève 1788, 1789. Registres du Conseil. Copie de lettres.

No. 5237. Pièces relatives à l'affaire Milne.

No. 5250. Mémoire et rapports relatifs à des machines à filer et à carder le coton que le Sr. Milne, Constructeur Anglais, proposait d'établir à Genève.

No. 5281bis. Tableau de la population de la ville de Genève par Classes et états civils et politiques dressé d'après le dénombrement de 1788.

Arch. Genève 1795. No. 5441. Rapports relatifs à l'école de filature de coton. Rapport ou préavis du Département des Arts sur la Pétition de plusieurs Cordonniers tendant à la suppression de la maîtrise de leur Profession.

Arch. Genève 1796. No. 5469. Documents relatifs à la Manufacture de Cotonnes.

Arch. Genève 1797. No. 5498. Document relatif à la Manufacture de Cotonnes.

Arch. Genève 1798. No. 5533. Document relatif à la Manufacture de Cotonnes.

Arch. Genève 1806 = Industrie. Ch. 2, No. 499, 1er carton. Etat des Fabriques et Manufactures du Département du Léman.

Arch. Genève 1810 = No. 5681. Etats de situation des manufactures de toiles peintes à Genève. 1810.

Arch. Zur. = Archives d'Etat de Zurich.

Arch. Zur. 1779 = Zürich, Stadt und Landschaft. Verwaltung Landschaft. Verwaltung Landschaft insgemein. 1480. 1799. 2. A. 93. 2. Gutachten vom 26. Februar 1779.

Arch. Zur. 1779 R = Raths-Manual 1779.

Arch. Zur. 1790 = Volkszählung in der Stadt Zürich nach Quartieren und Zünften 1790. C. I. 14, B. IXB 14.

Arch. Zur. 1794 = Zürich, Stadt und Landschaft. Stäfa. Abschriften der Acten etc. 1794—1795. A. 143. 4.

Arch. Zur. Orell 1794 = Kurze Geschichte des Stäfnerhandels in den Jahren 1794, 1795 von Sal. v. Orell. B. IXa 39, pièce 42.

Arch. Zur. 1830 = Eingaben an die Verfassungskommission. K. K. 258.

Barthélemy 1792, 1794 = Papiers de Barthélemy. Correspondances politiques. Archives des Affaires Etrangères. Paris.

Burckhardt-Bachofen = Aufzeichnungen von Christoph Burckhardt-Bachofen. Copie manuscrite s. l. n. d. (Les dépositaires désirent rester inconnus).

Bundes Arch. 1798—1801.
Vol. 548. Landwirtschaft und Gewerbe.
Vol. 550. Landwirtschaft und Gewerbe.

Frucht 1800 = Anon., Frucht- und Weinschlag von Basel. Volume déposé à la bibliothèque des archives d'Etat de Bâle sous la cote B. 34 s. l. n. d.

Prévost 1793 = Manuscrits Prévost, déposés à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève.
No. 12. Examen des principes sur le libre exercice de l'industrie relativement à Genève, présenté au Comité des Arts de l'Assemblée Nationale le 1er juin 1793 par P. Prévost.
No. 13. Tableau de la main de Louis Odier, avec annotations de Pierre Prévost, des professions et états exercés dans Genève.

Stift. Gall. = Archives abbatiales de St-Gall.
Stift. Gall. 1793, 1795 = Rubrik XLII. Alte Landschaft im Allgemeinen. Faszikel 45.
Vat. Bibl. O 31² = Anon., Flüchtige Anmerkungen über die Landschaft Basel, s. l. n. d. Ms. déposé aux Archives d'Etat de Bâle-Ville, sous la rubrique Gerichtliche und ökonomische Verhältnisse auf der Landschaft Basel et sous la cote O 31².

Ouvrages imprimés [1]).

Acten 1798 = Acten der Basler Revolution 1798. Auf Befehl der Regierung gesammelt. Bâle 1895.
Addison 1708 = Joseph Addison, Remarks on several parts of Italy etc. in the years 1701, 1702, 1703 (1re éd. 1708). 4e éd., Londres 1761.
Adler 1885 = Georg Adler, Die Geschichte der ersten Sozialpolitischen Arbeiterbewegung in Deutschland. Breslau 1885.
Adler 1896 = Le même, Basels Sozialpolitik in neuester Zeit. Tubingue 1896.
Afsprung 1784 = Johann Michael Afsprung, Reise durch einige Cantone der Eidgenossenschaft. Leipzig 1784.
Ahlefeld 1808 = Charlotte v. Ahlefeld, Briefe auf einer Reise durch Deutschland und die Schweiz im Sommer 1808. Altona 1810.
Altherr 1908 = Hans Altherr, Eine Betrachtung über neue Wege der schweizerischen Münzpolitik. Berne 1908.
Altherr 1910 = Le même, Das Münzwesen der Schweiz bis zum Jahre 1798. Berne 1910.
Amiet 1863 = Abraham Amiet, La description de la principauté de Neufchatel et Valangin, publiée pour la première fois à Besançon en 1692. Etrennes neuchâteloises, t. II, p. 37-83. Locle 1863.
Andreae 1763 = Andreae, Briefe aus der Schweiz nach Hanover geschrieben, in dem Jahre 1763. 2e éd. Zurich et Winterthour 1776.
Annalen 1832-1839 = Schweizerische Annalen oder die Geschichte unserer Tage seit dem Julius 1830. 8 vol. Zurich 1832—1839.
Ann. Stat. 1911 = Annuaire statistique de la Suisse, t. XIX. Berne 1911.
Arx 1813 = Ildefons von Arx, Geschichte des Kantons St. Gallen. 3e vol. St-Gall 1813.
Bachelin 1888 = L'horlogerie neuchâteloise. Neuchâtel 1888.
Bachofen 1862 = (Bachofen-Merian), Kurze Geschichte der Bandweberei in Basel. Bâle 1862.

---

1) Lorsque, dans le texte, le nom de l'ouvrage cité est suivi d'un second nom, et sa date d'une seconde date, cela indique que le passage auquel il est fait allusion est une citation d'un auteur antérieur. Ainsi Bowring-Houriet 1836—1835, p. 35, indique que nous nous rapportons à une déclaration d'Houriet, faite en 1835 et citée par Bowring à la page 35 de son livre, paru en 1836.

Badollet 1793 = J. J. Badollet, Rapport de la commission nommée par le corps des horlogers pour s'occuper des abus à réformer dans la Maîtrise de la Fabrique d'Horlogerie fait à l'assemblée des Maîtres Horlogers le lundi 5 août 1793. (Genève 1793.)

Baines 1835 = Edward Baines, History of the cotton manufacture in Great Britain. Londres 1835.

Banfield 1848 = T. C. Banfield, Industry of the Rhine. II. vol. Londres 1848.

Baring 1860 = William Baring, Wie Arbeiterwohnungen gut und gesund einzurichten und zu erhalten sind. Bâle 1860.

Baumgartner 1853, 1854 = J. Baumgartner, Die Schweiz in ihren Kämpfen und Umgestaltungen von 1830 bis 1850. 2 premiers vol. Zurich 1853, 1854.

Baumgartner 1868 = Le même, Geschichte des schweizerischen Freistaates und Kantons St. Gallen. 2 vol. Zurich et Stuttgart 1868.

Bavier 1878 = S. Bavier, Die Strassen der Schweiz. Zurich 1878.

Beattie 1836 = William Beattie, Switzerland. 2 vol. Londres 1836.

Bechtle 1887 = Otto Bechtle, Die Gewerkvereine in der Schweiz. Iéna 1887.

Becker 1858 = Bernhard Becker, Ein Wort über die Fabrikindustrie, mit besonderer Hinsicht auf den Canton Glarus. Bâle 1858.

Becker 1860 = Le même, Wie Arbeiterwohnungen gut und gesund einzurichten und zu erhalten seien. Bâle 1860.

Bein 1884 = Louis Bein, Die Industrie des sächsischen Voigtlandes. 2e vol. Leipzig 1884.

Benoist 1905 = Charles Benoist, L'organisation du travail. Vol. Ier. Paris 1905.

Berger 1836 = F.-L. Berger, Du paupérisme dans le canton de Vaud. Lausanne 1836.

Berghoff-Ising 1895 = Franz Bergoff-Ising, Die sozialistische Arbeiterbewegung in der Schweiz. Leipzig 1895.

Bericht 1849 = Administrativer und technischer Bericht über die zweite allgemeine schweizerische Industrie- und Gewerbeaustellung in Bern 1848. Berne et Zurich 1849.

Bericht 1869 = Bericht über das thurgauische Fabrikwesen. Frauenfeld 1869.

Berlepsch 1864 = H. A. Berlepsch, Schweizerkunde. Brunswick 1864.

Bern 1794, 1796 = Anon., Beschreibung der Stadt und Republik Bern. 2 vol. Berne 1794, 1796.

Bernet 1789 = Friedrich Bernet, Helvetien in seinen wesentlichsten oekonomischen, politischen, kirchlichen Beziehungen und Hauptrevolutionen. St-Gall 1789.

Bernoulli 1821 = Christoph Bernoulli, Über die Entstehung und allmählige Ausdehung und Vervollkommnung der Seidenband Fabrikation, zumal in Basel. Polytechniches Journal, vol. VI, pp. 93—111. Stuttgart 1821.

Bernoulli 1822 = Le même, Über den nachtheiligen Einfluss der Zunftverfassung auf die Industrie mit besonderer Hinsicht auf Basel. Bâle 1822.

Bernoulli 1828 = Le même, Untersuchungen über das Fabrik- und Maschinenwesen. Bâle 1828.

Bernoulli Arch. 1827—1830 = C. Bernoulli, Schweizeriches Archiv für Statistik und Nationalökonomie. 5 fasc. Bâle 1827—1830.

Bertheau 1895 = Die bundesrechtliche Praxis betreffend die Niederlassungsfreiheit, Gewerbefreiheit und politische Stimmberechtigung. Zurich 1895.

Beyel 1843 = Christian Beyel, Commissionalbericht über die schweizerischen Verkehrs-Verhältnisse. Zurich et Frauenfeld 1843.

Blanqui 1837 = Adolphe Blanqui, Histoire de l'économie politique en Europe. Vol. IIe. Paris 1837.

Blanqui 1837, *Cours* = Le même, Cours d'économie industrielle. Vol. Ier. Paris 1837.

Blocher 1906 = Eugen Blocher, Die Entwicklung des allgemeinen und gleichen Wahlrechts in der neuen Eidgenossenschaft. Tirage à part de la Ztschft. f. schweizer. Recht. Neue Folge. Vol. 25. Bâle 1906.

Blumer 1891 = J. J. Blumer, Handbuch des schweizerischen Bundesstaatsrechtes. 3e éd. Ed. par J. Morel. Vol. Ier. Bâle 1891.

Bluntschli 1843 = J. C. Bluntschli, Die Kommunisten in der Schweiz nach den bei Weitling vorgefundenen Papieren. Wörtlicher Abdruck des Kommissionalberichtes an die H. Regierung des Standes Zürich. Zurich 1843.

Bluntschli 1856 = Le même, Staats- und Rechtsgeschichte der Stadt und Landschaft Zürich. 2e éd. 2 vol. Zurich 1856.

Bluntschli 1875 = Le même, Geschichte des schweizerischen Bundesrechtes. 2 vol. 2e édit. Stuttgart 1875.

Bluntschli 1884 = Le même, Denkwürdiges aus meinem Leben. 3 vol. Nördlingen 1884.

Böhmert 1868 = Victor Böhmert, Untersuchung und Bericht über die Lage der Fabrikarbeiter. Zurich 1868.

Böhmert 1873 = Le même, Arbeiterverhältnisse und Fabrikeinrichtungen der Schweiz. 2 vol. Zurich 1873.

Böhmert 1878 = Le même, Die Gewinnbetheiligung. Untersuchungen über Arbeitslohn und Unternehmergewinn 1878. 2 vol. Leipzig 1878.

Boislandry 1815 = L(oui)s d(e) B(oislandry), Examen des principes les plus favorables aux progrès de l'agriculture, des manufactures et du commerce en France. 2 vol. Paris 1815.

Bolley 1868 = P. Bolley, Die Betheiligung der Schweiz an der internationalen Austellung von 1867. (Zurich) 1868.

Bonald 1819 = Louis-Gabriel-Ambroise de Bonald, Œuvres. T. XI. Paris 1819.

Bowring 1836 = John Bowring, Report on the Commerce and manufactures of Switzerland. Londres 1836.

Boyé 1900 = Pierre Boyé, La Lorraine industrielle sous le règne nominal de Stanislas (1736—1766). Nancy 1900.

Boyve 1778 = Jérôme-Emmanuel Boyve, Recherches sur l'indigénat helvétique de la principauté de Neuchâtel et Vallangin. Neuchâtel 1778.

Bräker 1913 = Uli Bräker, Le pauvre homme du Toggenbourg. Sa vie et ses aventures. Trad. de l'all. par J. Brocher. Genève 1913.

Bridel 1789 = (Bridel), Course de Bâle à Bienne par les vallées du Jura. Bâle 1789.

Briefe 1807 = Anon., Die neuesten Briefe aus der Schweiz. 2 vol. Munich 1807.

Bronner 1844 = Franz Xaver Bronner, Der Kanton Aargau, historisch, geographisch, statistisch geschildert. 2 vol. St-Gall et Berne 1844.

Brunner 1870 = Die Licht- und Schattenseiten der Industrie. 2e éd. Aarau 1870.

Bücher 1909 = Karl Bücher und Stephan Bauer, Art. Arbeiterschutzgesetzgebung in der Schweiz ds. Hdw. der Stw. 3e éd., vol. Ier, p. 694—704. Iéna 1909.

Buckingham 1848 = J. S. Buckingham, Belgium, The Rhine, Switzerland and Holland. An autumnal tour. Vol. II. Londres 1848.

Bueler 1909 = G. Bueler, Johann Heinrich Mayr auf der Bleiche bei Arbon, 1768—1838. Frauenfeld 1909.

Bull. Off., 1798 = Journal du Corps législatif et bulletin officiel. Lausanne 1798.

Buomberger 1901 = F. Buomberger, Population du canton de Fribourg en 1811 et son développement pendant le XIXe siècle. Fribourg 1901.

Burckhardt 1841 = L. A. Burckhardt, Der Kanton Basel, historisch, geographisch, statistisch geschildert. St-Gall et Berne 1841.

Burckhardt 1899 = Alb. Burckhardt-Finsler, Die Revolution zu Basel im Jahre 1798. Basler Jahrbuch 1899. Bâle 1899.

Burckhardt 1908 = Albrecht Burckhardt, Demographie und Epidemiologie der Stadt Basel während der letzten drei Jahrhunderte 1601—1900. Bâle 1908.

Buret 1840 = Eugène Buret, De la misère des classes laborieuses en Angleterre et en France. 2 vol. Paris 1840.

Bürkli 1880 = Adolf Bürkli, Die Einführung und Entwicklung der Florettspinnerei in Zürich. (Zurich 1880.)

Bürkli 1881 = Le même, Zürichs Indienne-Manufakturen und Turkischroth-Färberei in früherer Zeit. Zürcher Taschenbuch auf das Jahr 1881, p. 193—212.

Bürkli 1883 = Le même, Das kaufmännische Direktorium in Zürich Zürcher Taschenbuch auf das Jahr 1883, p. 30—64.

Bürkli 1884 = Le même, Geschichte der zürcherischen Seidenindustrie vom Schlusse des XIII. Jahrhunderts bis in die neuere Zeit. Zurich 1884.

Bürkli Bw. = Le même, Die Einführung der mechanischen Baumwollspinnerei in der Schweiz. Zurich s. d.

Carne 1828 = J. Carne, Reise durch die Schweiz. Trad. de l'angl. Dresde et Leipzig 1828.

Cart 1802 = Jean-Jaques Cart, De la Suisse avant la révolution et pendant la révolution. Lausanne 1802.

Cérenville 1906 = Bernard de Cérenville, Le système continental et la Suisse. Lausanne 1906.

Chambrier 1900 = A. de Chambrier, Naturalisation des réfugiés français à Neuchâtel, de la Révocation de l'Edit de Nantes à la Révolution française 1685—1794. Musée Neuchâtelois, 37e année. Neuchâtel 1900.

Chapman 1904 = Sydney J. Chapman, The Lancashire Cotton Industry. A study in economic development. Manchester 1904.

Chaptal 1819 = Chaptal, De l'Industrie Françoise. 2 vol. Paris 1819.

Chapuisat 1908 = Edouard Chapuisat, Le commerce et l'industrie à Genève pendant la domination française. Genève et Paris 1908.

Cherbuliez 1843 = A.-E. Cherbuliez, De la démocratie en Suisse. 2 vol. Paris 1843.

Chevalier 1842, 1844 = Michel Chevalier, Cours d'Economie Politique. Vol. Ier et IIe. Paris 1842, 1844.

Clairvoyant 1797 = (Comte de Clairvoyant), Lettres sur la Suisse. 2 vol. Altona 1797.

Cooper 1828 = Fenimore Cooper, Excursions in Switzerland (faites en 1828). Paris 1836.

Copeland 1912 = Melvin Thomas Copeland, The Cotton Manufacturing industry of the United States. Cambridge 1912.

Cornuaud 1795 = (Isaac Cornuaud), Le passé et le présent instruisant l'avenir. Genève 1795.

Cornuaud 1912 = Le même, Mémoires sur Genève et la révolution de 1770 à 1795, publiés par E. Cherbuliez. Genève 1912.

Coxe 1782 = William Coxe, Lettres sur l'état politique, civil et naturel de la Suisse. Traduites de l'anglais et augmentées de notes par Ramond. 2 vol. Paris 1782.

Coxe 1801 = Le même, Travels in Switzerland and in the country of the Grisons. 4e éd. 3 vol. Londres 1801.

Cunningham 1907 = William Cunningham, The Growth of English Industry and Commerce in Modern Times. 4e éd. Cambridge 1907.

Curti 1902 = Theodor Curti, Geschichte der Schweiz im XIX. Jahrhundert. Neuchâtel (1902).

Custer 1806 = Custer, Zeitbeobachtungen über das schweizerische Baumwollgewerbe, dessen Folgen und Aussichten. Schweiz 1806.

Dändliker 1881 = C. Dändliker, Der Ustertag und die politische Bewegung der Dreissiger Jahre im Canton Zürich. Zurich 1881.

Dampfboot 1845, 1846 = Das Westphälische Dampfboot. 19 fasc. Bielefeld 1845, 1846.

Diesbach 1899 = Max de Diesbach, éd., La Chronique scandaleuse des misères qui ont agité la magistrature, la bourgeoisie, les terres anciennes et la majeure partie des baillages du canton de Fribourg en 1781 et 1782, par François-Ignace de Castella. Fribourg 1899.

Doctrine 1831 = Doctrine de Saint-Simon. Première année. 3e éd. rev. et aug. Paris 1831.

Droz 1895 = Numa Droz, Etudes et portraits politiques. Genève et Paris 1895.

Droz 1896 = Le même, Essais économiques. Genève et Paris 1896.

Dufour 1881 = Louis Dufour, Industrie et état social de Genève au XVIIIe siècle d'après les minutes des notaires. Genève 1881.

Dunant 1828 = (D. Dunant), Coup d'œil historique sur l'industrie genevoise. Genève 1828.

Durand 1795, 1796 = F.-A. Durand, Statistique élémentaire ou Essai sur l'état géographique, physique et politique de la Suisse. 4 vol. Lausanne 1795, 1796.

Ebel 1798, 1802 = Joh. G. Ebel, Schilderung der Gebirgsvölker der Schweiz. 2 vol. Leipzig 1798, 1802.

Egalité 1796 = Anon., De l'égalité ou principes généraux sur les Institutions civiles, politiques et religieuses. 2 vol. Bâle 1796.

Eggers 1799 = C. U. D. v. Eggers, Bemerkungen auf einer Reise durch das südliche Deutschland, den Elsass und die Schweiz in den Jahren 1798 und 1799. 6 vol. Copenhague 1801—1806.

Engels 1845 = Friedrich Engels, Die Lage der arbeitenden Klasse in England. Leipzig 1845.

Engels 1850 = Le même, Die englische Zehnstundenbill, article paru dans la Neue Rheinische Zeitung en 1850 et réédité par Fr. Mehring dans les Gesammelte Schriften von Karl Marx und Friedrich Engels. Vol. III, p. 384—395. Stuttgart 1902.

Enquête 1841 = Enquête sur le paupérisme dans le Canton de Vaud et rapport au Conseil d'Etat à ce sujet. Lausanne 1841.

Escher 1830 = (Heinrich Escher), Einige Reflexionen über die beabsichtigte Veränderung der Zürcherischen Kantonal-Verfassung. Zurich 1830.

Escher 1866, 1867 = Heinrich Escher, Erinnerungen seit mehr als sechzig Jahren. 2 vol. Zurich 1866, 1867.

Escher 1868 = Anon., Lebensbild von Johann Caspar Escher im Felsenhof. Neujahrsblatt zum besten des Waisenhauses in Zürich für 1868. Zurich 1868.

Faber 1746= C. E. Faber, Quarante Tables politiques de la Suisse dont sept sont générales. Bâle 1746.

Fabrikarbeiter 1843 = Über die Fabrikarbeiter. Verhältnisse der Baseler Industrie. Berichterstattung einer von der Baslerischen Abtheilung der Schweizerischen Gemeinnützigen Gesellschaft aufgestellten Kommission. Basel 1843.

Fallet 1912 = M. Fallet-Scheurer, Le travail à domicile dans l'horlogerie suisse et ses industries annexes. Berne 1912.

Fallet 1914 = Le même, Etude historique sur la statistique de la production et de l'exportation horlogères suisses. Journ. de stat. suisse, t. L. Berne 1914.

Fäsi 1768 = Joh. Con. Fäsi, Staats- und Erdbeschreibung der ganzen Helvetischen Eidgenossenschaft. 2e éd. 4 vol. Zurich 1768.

Fäsi 1796 a = Johann Caspar Fäsi, Versuch eines Handbuchs der schweizerischen Staatskunde. Zurich 1796.

Fäsi 1795, 1797 = Le même, Bibliothek der Schweizerischen Staatskunde, Erdbeschreibung und Litteratur. 2 vol. Zurich 1796, 1797.

Fazy 1837 = James Fazy, Projet de Constitution fédérale. Genève s. d.

Fazy 1887 = Henri Fazy, James Jazy. Sa vie et son œuvre. Genève et Bâle 1887.

Fazy 1905 = Georges Fazy, Notes sur l'industrie des indiennes à Genève. Nos anciens et leurs œuvres. T. V. Genève 1905.

Feddersen 1867 = P. Feddersen, Geschichte der schweizerischen Regeneration von 1830 bis 1848. Zurich 1867.

Festy 1908 = Octave Festy, Le mouvement ouvrier au début de la monarchie de juillet. Paris 1908.

Feuille Féd. 1869 = Feuille fédérale de la Confédération suisse. Année 1869, vol. II. Berne 1869.

Finsler 1884 = S. Finsler, Zürich in der 2. Hälfte des 18. Jahrhunderts. Zürich 1884.

Fischer 1909 = Oscar Fischer, Die Schweizerische Konsularreform. Berne 1909.

Franscini 1835 = Stefano Franscini, Der Kanton Tessin, historisch, geographisch, statistisch geschildert. St-Gall et Berne 1835.

Franscini 1848, 1849 = Le même, Neue Statistik der Schweiz. 2e éd. Trad. de l'italien. 2 vol. Berne 1848, 1849.

Franscini 1855 = Le même, Statistique de la Suisse. Berne 1855.

Frey 1876 = Hans Frey, Die Staatsumwälzung des Cantons Basel im Jahre 1798. Basler Neujahrsblatt 1876. s. l. n. d.

Fuesslin 1770—1772 = Johann Conrad Fuesslin, Staats- und Erdbeschreibung der schweizerischen Eidgenossenschaft. 2 vol. Schaffhouse 1770—1772.

Furrer 1885—1889 = A. Furrer, Volkswirtschaftslexikon der Schweiz. 3 vol. Berne 1885—1889.

Gaskell 1833 = P. Gaskell, The manufacturing population of England. Londres 1833.

Geering 1886 = Traugott Geering, Handel und Industrie der Stadt Basel. Basel 1886.

Geering 1912 = Le même, Grundzüge einer schweizerischen Wirtschaftsgeschichte. Berne 1912.

Geering-Hotz 1908 = Traugott Geering et Rudolf Hotz, Wirtschaftskunde der Schweiz. 3e éd. Zurich 1908.

Gem. Ges. 1810—1844 = Verhandlungen der schweizerischen gemeinnützigen Gesellschaft. Rapports annuels. Zurich 1810—1844.

Gem. Helv. Nachr. 1801 = Gemeinnützige helvetische Nachrichten hrg. von Dr. Hœpfner. Berne 1801.

Gercken 1782 = Philipp Wilhelm Gercken, Reisen durch Schwaben, Baiern, angränzende Schweiz ... in den Jahren 1779—1782. 2e vol. Stendal 1784.

Geschichte Schaffhausen 1901 = Geschichte des Kantons Schaffhausen von den ältesten Zeiten bis zum Jahre 1848. Festschrift des Kantons Schaffhausen zur Bundesfeier 1901. Schaffhouse 1901.

Gesetz 1832 = Gesetz über das Gewerbswesen im Allgemeinen und das Handwerkswesen ins Besondere vom 9. Mai 1832. (Zurich 1832.)

Gesetz St. Gallen 1842 = Gesetzes-Sammlung des Kantons St. Gallen. Von 1803 bis 1839. St-Gall 1842.

Gibbon 1796 = Edward Gibbon, Miscellaneous works with memoirs of his life and writings. 2 vol. Londres 1796.

Gisi 1872 = Wilhelm Gisi, Die Bundesverfassungen und Bundesverfassungsentwürfe der Schweiz seit dem Jahr 1798. Fasc. Ier. Die helvetische Verfassung von 1798. Berne 1872.

Gœthe 1828—1835 = Gœthe's Werke. Vollständige Ausgabe letzter Hand. 56 vol. Stuttgart et Tubingue 1828—1835.

Gonzenbach 1842 = A. de Gonzenbach, Exposé du mouvement commercial entre la Suisse et la France pendant l'année 1840. Berne 1842.

Gonzenbach 1845 = Le même, Über die Handelsverhältnisse zwischen der Schweiz und den deutschen Zollvereinsstaaten während des Jahres 1840. Lucerne 1845.

Gonzenbach 1847 = Le même, Exposé du mouvement commercial entre la Suisse et l'Autriche pendant les années 1840 et 1845. Berne 1847.

Gysi 1831 = H. Gysi-Schinz, Das Zunft- und Innungswesen gegenüber der Gewerbsfreiheit mit besonderer Beziehung auf den Canton Zürich. Zurich 1831.

Hadorn 1891 = Ad. Hadorn, Die politischen und sozialen Zustände im Kanton Zürich gegen Ende des 18. Jahrhunderts. Berne 1891.

Haene 1899 = Johannes Haene, Leinwandindustrie und Leinwandhandel im alten St. Gallen. Zurich 1899.

Hall 1789 = Anon., Hall eines Eidgenossen. St-Gall 1789.

Handwerkstand 1820 = Anon., Der jetzige Zustand des Handwerkstandes der Stadt und Gemeinde St. Gallen. St-Gall 1820.

Haug 1891 = Eduard Haug, Der Briefwechsel der Brüder A. Georg Müller und Johann v. Müller 1789—1809. 2 vol. Frauenfeld 1891.

Heer-Blumer 1846 = Oswald Heer et J. J. Blumer-Heer, Der Kanton Glarus, historisch-geographisch-statistisch geschildert. St-Gall et Berne 1846.

Heidegger 1792 = Heinrich Heidegger, Über das Reisen durch die Schweiz. Zurich 1792.

Held 1881 = Adolf Held, Zwei Bücher zur socialen Geschichte Englands. Leipzig 1881.

Helv. Almanach 1799 = Neuhelvetischer Almanach für das Jahr 1799. Zurich s. d.

Helv. Almanach 1800—1815 = Helvetischer Almanach für das Jahr 1800—1815. Zurich s. d.

Helv. Genius 1799 = Der helvetische Genius. Eine periodische Schrift herausgegeben von H. Zschokke. 2 fasc. Lucerne et Zurich 1799.

Helv. Monatschrift 1800—1802 = Helvetische Monatschrift. 8 fasc. Berne et Winterthour 1800.

Helv. Tageblatt 1799 = Neues helvetisches Tageblatt. Vol. Ier. Berne 1799.

Helvetia 1823—1833 = Jos. Ant. Balthasar éd., Helvetia. Denkwürdigkeiten für die XXII Freistaaten der Schweizerischen Eidgenossenschaft. 8 vol. Zurich 1823—1833.

Henriod 1799 = H.-F. Henriod, Jusqu'à quel point les arts et le commerce peuvent-ils être exercés utilement dans ce pays . . .? Neuchâtel 1799.

Hess 1883 = P. D. Hess, Der religiöse und sittliche Zustand unseres Landvolkes vor, während und nach der Revolution. Zürcher Taschenbuch auf das Jahr 1883, p. 64—140.

Hilty 1878 = Carl Hilty, Öffentliche Vorlesungen über die Helvetik. Bern 1878.

Hirzel 1788 = Hirzel, Beantwortung der Frage: Ist die Handelschaft, wie solche bey uns beschaffen, unserm Lande schädlich oder nützlich, in Absicht auf den Feldbau und die Sitten des Volks? Magazin für die Naturkunde Helvetiens. 3e vol., p. 53 à 156. Zurich 1788.

Hoare 1787 = Sir Richard Colt Hoare, Recollections abroad during the years 1785, 1786, 1787. Bath 1815.

Hobson 1912 = John A. Hobson, The evolution of modern capitalism. 2e éd. Londres 1912.

Hœpfner 1787, 1788 = Albrecht Hœpfner éd., Magazin für die Naturkunde Helvetiens. 1787, 2 fasc. 1788, 4 fasc. Zurich 1787, 1788.

Hœpfner 1801 = Le même, Über die Ursachen des Verfalls des Eidgenössischen Bundes. Zurich et Leipzig 1801.

Hofmann 1892 = Emil Hofmann, Die Geschichte der Fabrikgesetzgebung im Kanton Thurgau bis zum Jahre 1877. Frauenfeld 1892.

Hofmann 1902 = Le même, Die Schweiz als Industriestaat. Zurich 1902.

Horlogers 1862 = Anon., Les horlogers neuchâtelois au dix-huitième siècle. Etrennes neuchâteloises. Vol. Ier, p. 1—84. Locle 1862.

Hottinger 1844 = J. J. Hottinger, Vorlesungen über die Geschichte des Untergangs der schweizerischen Eidgenossenschaft der dreizehn Orte. Zurich 1844.

Hottinger 1852 = Le même, Hans Conrad Escher von der Linth. Zurich 1852.

Huber 1890 = A. Huber, Die Entwicklung des eidgenössischen Zollwesens. Berne 1890.

Hungerbühler 1852 = J. M. Hungerbühler, Industriegeschichtliches über die Landschaft Toggenburg. St-Gall et Berne 1852.

Hungerbühler 1853 = Le même, Geschichtliches über das St. Galler Armenwesen. St-Gall et Berne 1853.

Hunziker 1881, 1882 = O. Hunziker, Geschichte der schweizerischen Volkschule. 3 vol. Zurich 1881, 1882.

Hunziker 1897 = Le même, Zeitgenössische Darstellungen der Unruhen in der Landschaft Zürich. Bâle 1897.

Hutchins-Harrison 1911 — B. L. Hutchins et A. Harrison, A History of Factory Legislation. 2e éd. Londres 1911.

Im-Thurm 1840 = Eduard Im-Thurm, Der Kanton Schaffhausen, historisch, geographisch, statistisch geschildert. St-Gall et Berne 1840.

Ivernois 1782 = (d'Ivernois), Tableau historique et potitique des révolutions de Genève dans le XVIIIe siècle. Genève 1782.

Ivernois 1789 = (Le même), Tableau historique et politique des deux dernières révolutions de Genève. 2 vol. Londres 1789.

Jaccard 1888 = Aug. Jaccard, Pierre-Frédéric Droz, horloger, voyageur et métallurgiste au XVIIIe siècle. Musée Neuchâtelois 1888.

Jenny 1898, 1902 = Adolf Jenny-Trümpy, Handel und Industrie des Kantons Glarus. 2 vol. Glaris 1898, 1902.

Joneli 1907 = Hans Joneli, Arbeitslosenfürsorge im alten Basel. Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde. Vol. Ier. Bâle 1907, p. 180—283.

Journal de Genève 1787 = Journal de Genève du 22 septembre 1787.

Journal de Genève 1789 = Id. du 6 juin 1789.

Kaler 1887 = Emil Kaler, Wilhelm Weitling. Seine Agitation und Lehre. Zurich 1886.

Karmin 1913 = Otto Karmin, Essai sur les dernières années du régime corporatif à Genève. Genève 1913.

Kaulek 1792—1795 = Jean Kaulek éd., Papiers de Barthélemy, ambassadeur de France en Suisse. 4 vol. Paris 1886—1889.

Kay 1850 = Joseph Kay, The social condition and education of the people in England and Europe. 2 vol. Londres 1850.

Keysler 1835 = John Georg Keysler, Travels through Germany, Hungary, Bohemia, Switzerland . . . Vol. 4e, p. 221—464 de New Collection of voyages, discoveries and travels. Londres 1767.

Kinkelin 1865 = Hermann Kinkelin, Die Bandweberei in Basel. Zeitschrift für schweizerische Statistik. T. Ier. Berne 1865.

Kœchlin 1885 = A. Kœchlin-Geigy, Die Entwickelung der Seidenbandfabrikation in Basel. Basler Jahrbuch 1885, p. 59—105.

Kommunistenfresser 1846 = Anon., Die schweizerischen Kommunistenfresser. (Tirage à part du Deutsches Bürgerbuch), S. l. 1846.

König 1899 = Albin König, Die Sächsische Baumwollindustrie am Ende des vorigen Jahrhunderts und während der Kontinentalsperre. Leipzig 1899.

Kopp 1874 = Charles Kopp, Rapport sur le développement de l'industrie horlogère dans le canton de Neuchâtel. Schaffhouse 1874.

Kuenlin 1834 = Franz Kuenlin, Der Kanton Freiburg, historisch, geographisch, statistisch geschildert. St-Gall et Berne 1834.

Künzle 1906 = Emil Künzle, Die zürcherische Baumwollindustrie von ihren Anfängen bis zur Einführung des Fabrikbetriebes. Zürich 1906.

Küttner 1785, 1786 = (Küttner), Briefe eines Sachsen aus der Schweiz an seinen Freund in Leipzig. 3 vol. Leipzig 1785, 1786.

Laborde 1781 = (Laborde), Lettres sur la Suisse adressées à Madame de M*** par un voyageur françois en 1781. 2 vol. Genève 1783.

Laharpe 1796, 1797 = Frédéric-César Laharpe, Essai sur la constitution du pays de Vaud. 2 vol. Paris 1796, 1797.

Landmann 1904 = Julius Landmann, Die Arbeiterschutzgesetzgebung der Schweiz. Bâle 1904.

Langle 1790 = de Langle, Tableau pittoresque de la Suisse. Paris 1790.

Lavollée 1884 = René Lavollée, Les classes ouvrières en Europe. 2 vol. 2e éd. Paris 1884.

Lehmann 1896 = Hans Lehmann, Die aargauische Strohindustrie mit besonderer Berücksichtigung des Kantons Luzern. Aarau 1896.

Lerch 1908 = Ernst Lerch, Der bernische Kommerzienrat im XVIII. Jahrhundert. Tubingue 1908.

Leuthy 1843 = Johann Jacob Leuthy, Geschichte des Cantons Zürich von 1794—1830. 2 vol. Zurich 1843.

Leuthy 1845 = Le même, Geschichte des Cantons Zürich von 1831—1840. Zurich 1845.

Levasseur 1903, 1904 = E. Levasseur, Histoire des classes ouvrières et de l'industrie en France de 1789 à 1870. 2e éd. 2 vol. Paris 1903, 1904.

Levasseur 1911, 1912 = Le même, Histoire du Commerce de la France. 2 vol. Paris 1911, 1912.

Lévy 1912 = Robert Lévy, Histoire économique de l'industrie cotonnière en Alsace. Paris 1912.

Lincke 1911 = B. Lincke, Die schweizerische Maschinenindustrie und ihre Entwicklung in wirtschaftlicher Beziehung. Frauenfeld 1911.

Lorenz 1911 = Jacob Lorenz, Die wirtschaftlichen und sozialen Verhältnisse in der schweizer. Heimarbeit. 2e fasc., 2e partie. Zurich 1911.

Luginbühl 1887 = Rudolf Luginbühl, Philipp Albrecht Stapfer, helvetischer Minister der Künste und Wissenschaften. Bâle 1887.

Lunge 1901 = Georg Lunge, Zur Geschichte der Entstehung und Entwicklung der chemischen Industrien in der Schweiz. Zurich 1901.

Lusser 1834 = Karl Franz Lusser, Der Kanton Uri, historisch, geographisch, statistisch geschildert. St-Gall et Berne 1834.

Lutz 1805—1816 = Markus Lutz, Neue Merkwürdigkeiten der Landschaft Basel. 3 vol. Bâle 1805—1816.

Luze 1882 = Edouard de Luze, Jacques de Luze et l'industrie des toiles peintes dans le pays de Neuchâtel. Musée Neuchâtelois, 19e année. Neuchâtel 1882.

Macaulay 1848 = Thomas Babington Macaulay. Complete works. Fireside edition. T. Ier. Histoire d'Angleterre (1re édition 1848). Boston et New-York 1910.

Macnevin 1802 = William James Macnevin, A ramble through Switzerland in the Summer and Autumn of 1802. Dublin 1803.

Mallet 1798 = J. Mallet Du Pan, Essai sur la destruction de la ligue et de la liberté helvétiques. S. l. 1798.

Mallet 1803 = J. L. Mallet, Tableau historique des dissentions de la République de Genève. S. l. 1803.

Mallet 1837 = Edouard Mallet, Recherches historiques et statistiques sur la population de Genève, son mouvement annuel et sa longévité depuis le XVIe siècle jusqu'à nos jours. Paris 1837.

Mallet 1851 = Le même. Du recrutement de la population dans les petits états démocratiques, avec esquisse historique et statistique sur l'admission d'étrangers et la naturalisation dans la république de Genève. Genève 1851.

Mallet-Sayous 1851 = Mémoires et correspondance de Mallet Du Pan pour servir à l'histoire de la révolution française, recueillis et mis en ordre par A. Sayous. 2 vol. Paris 1851.

Mangold 1910 = F. Mangold, Die Seidenbandweber in Basel-Land. Zurich 1910.

Mantoux 1905 = Paul Mantoux, La révolution industrielle au XVIIIe siècle. Paris 1905.

Marlo 1850 = Karl Marlo, Untersuchungen über die Organisation der Arbeit oder System der Weltökonomie. Vol. Ier. Cassel 1850.

Marr 1846 = Wilhelm Marr, Das junge Deutschland in der Schweiz. Leipzig 1846.

Marx 1867 = Karl Marx, Das Kapital. (1re éd. 1867), vol. Ier. 4e éd. Hambourg 1890.

Matériaux 1851—1858 = Matériaux pour la statistique de la Confédération suisse rassemblés par le Département fédéral de l'Intérieur. 5 vol. Berne 1851—1858.

Matthey 1801 — Moïse Matthey-Doret, Essai descriptif sur la juridiction de Bevaix. Neuchâtel 1801.

Maurer 1794 = Hans Rudolf Maurer, Kleine Reisen im Schweizerlande. Zurich 1794.

Mayr 1817 = (Johann Heinrich Mayr), Englands Industrie und die mechanischen Erfindungen sind das Verderben des festen Landes. St-Gall 1817.

Meiners 1791 = C. Meiners, Briefe über die Schweiz, 2e éd. 4 vol. Tubingue 1791.

Meister 1781 = Léonard Meister, Kleine Schriften vermischten Inhalts. Bâle 1781.

Meister 1782 = Le même, Kleine Reisen durch einige Schweizer-Cantone. Bâle 1782.

Meister 1786 = Le même, Abriss des Eydgenössischen Staatsrechtes. St-Gall 1786.

Meister 1798 = Le même, Über den Gang der politischen Bewegungen in der Schweiz. 4 fasc. Zurich 1798.

Mémoire 1793 = Mémoire sur les Maîtrises, approuvé à l'unanimité dans l'assemblée des Maîtres Orfèvres et remis au Comité des Arts le 27 mai 1793. (Genève 1793).

Meyer 1834 = Gerold Meyer v. Knonau, Der Canton Zürich historisch-geographisch-statistisch geschildert. Ier vol. St-Gall et Berne 1834.

Meyer 1835 = Le même, Der Kanton Schwyz, historisch, geographisch, statistisch geschildert. St-Gall et Berne 1835.

Meyer 1844, 1846 = Le même, même titre que Meyer 1834. 2e éd., 2 vol. St-Gall et Berne, 1844, 1846.

Meyer 1883 = Ludwig Meyer von Knonau, Lebenserinnerungen 1769—1841, publ. par Gerold Meyer von Knonau. Frauenfeld 1883.

Mill 1848 = John Stuart Mill, Principles of Political Economy with some of their applications to social philosophy (1er éd. 1848) éd. Ashley. Londres 1909.

Mœrikofer 1876 = J. C. Mœrikofer, Geschichte der evangelischen Flüchtlinge in der Schweiz. Leipzig 1876.

Monnier 1914 = Philippe Monnier, Le Genève de Töpffer. Genève 1914.

Monod 1805 = Henri Monod, Mémoires. 1 vol. Paris 1805.

Montagnard 1793 = Anon., Nous sommes bien, tenons-nous y. C'est le sentiment d'un Montagnard. (Neuchâtel) 1793.

Montet 1877, 1878 = Albert de Montet, Dictionnaire biographique des Genevois et des Vaudois. 2 vol. Lausanne 1877, 1878.

Moore 1779 = John Moore, A view of Society and manners in France, Switzerland and Germany. (1[er] éd. 1779) 2[e] éd. I[er] vol. Paris 1803.

Morell 1861 = Karl Morell, Karl v. Bonstetten. Ein schweizerisches Zeit- und Lebensbild. Winterthour 1861.

Moynier 1867 = Gustave Moynier, Les institutions ouvrières de la Suisse. Genève et Paris 1867.

Müller 1831—1835 = Joh. v. Müller, Sämmtliche Werke, éd. par J. C. Müller. 40 vol. Stuttgart et Tubingue 1831—1835.

Müller 1896 = Hans Müller, Die schweizerischen Konsumgenossenschaften. Bâle 1896.

Mundt 1839 = Theodor Mundt, Spaziergänge und Weltfahrten. Vol. III. Altona 1839.

Muralt 1828 = Muralt im Schönenhof, Vergleichung des gegenwärtigen Standes der Europaïschen Industrie mit demjenigen vor der Französischen Staats-Umwälzung. Zurich 1828.

Muralt 1839 = Conrad v. Muralt, Hans v. Reinhard, Bürgermeister des eidgenössischen Standes Zürich und Landammann der Schweiz. Zurich 1839.

Naville 1790 = François-André Naville, Etat-civil de Genève. Genève 1790.

Naylor 1809 = Francis Hare Naylor, The history of the helvetic republics. Vol. IV. Londres 1809.

Nemnich 1809—1811 = Philipp Andreas Nemnich, Tagebuch einer der Kultur und Industrie gewidmeten Reise. 8 vol. Tubingue 1809—1811.

Neuer Republikaner 1800, 1801 = Der neue Schweizerische Republikaner. 3 vol. Zurich 1800—1801.

Nicolai 1781 = Friedrich Nicolai, Beschreibung einer Reise durch Deutschland und die Schweiz im Jahre 1781. Vol. 7. Berlin et Stettin 1786.

Niggli 1909 = Ph. Niggli, Seidenindustrie. Tir. à part du Handwörterbuch der Schw. Volkswirtschaft, Sozialpolitik und Verwaltung de N. Reichesberg. Berne 1909.

Norrmann 1795—1798 = Gerh. Phil. Heinr. Norrmann, Geographisch-statistische Darstellung des Schweizerlandes. 4 vol. Hambourg 1795—1798.

Ochs 1821, 1822 = Peter Ochs, Geschichte der Stadt und Landschaft Basel. Vol. 7 et 8. Bâle 1821, 1822.

Oechsli 1903 = Wilhelm Oechsli, Geschichte der Schweiz im neunzehnten Jahrhundert. Vol. I[er]. Leipzig 1903.

Ordonnances 1745 = Ordonnances pour l'art de l'horlogerie, vues et approuvées par le Magnifique Conseil des Deux Cents le 11 septembre 1745. Genève 1745.

Ordonnances 1758 = Ordonnances établies par nos magnifiques et très honorés seigneurs sur l'état des Maîtres Monteurs de Boîtes et Etuis de Montres. Revues et approuvées au Conseil en septembre 1729 et mai 1758. Genève 1775.

Osterwald 1764 = (Osterwald), Description des montagnes et vallées du pays de Neuchâtel en 1764. 3e éd. Neuchâtel 1861.

Pestalozzi 1780 = J. H. Pestalozzi, Abhandlung über die Frage: Inwiefern ist es schicklich, dem Aufwande der Bürger in einem kleinen Freistaate, dessen Wohlfahrt auf die Handelschaft gegründet ist, Schranken zu setzen? Cité d'après Pestalozzis Sämtliche Werke, éd. Seyffarth. 5e vol. Brandebourg 1870.

Pestalozzi 1781—1787 = Le même, Lienhard und Gertrud. Cité d'après Pestalozzis Sämtliche Werke, éd. W. Seyffarth. Brandebourg, 1er vol. nouv. éd. 1873, vol. 2—5, 1869, 1870.

Pestalozzi 1875 = Josephine Zehnder, Pestalozzi. Idee und Macht der menschlichen Entwicklung. Gotha 1875.

Pestalutz 1829 = J. Conrad Pestalutz, Bericht an die Schweizerische gemeinnützige Gesellschaft über das Zunft- und Innungswesen in der Schweiz. Zurich 1829.

Petitpierre 1871 = Alphonse Petitpierre, Un demi-siècle de l'histoire économique de Neuchâtel. Neuchâtel 1871.

Peuple 1798 = Peuple Vaudois. Bulletin officiel. Lausanne 1798.

Pfenninger 1835 = Joh. Kaspar Pfenninger, Lebensgeschichte. Zurich 1835.

Pfleghart 1908 = A. Pfleghart, Die schweizerische Uhrenindustrie, ihre geschichtliche Entwicklung und Organisation. Leipzig 1908.

Pfyffer 1852, 1861 = Kasimir Pfyffer, Geschichte der Stadt und des Kantons Luzern. 2 vol. Vol. Ier, 2e éd., Lucerne 1861. Vol. IIe, Lucerne 1852.

Pfyffer 1858 = Le même, Der Kanton Luzern, historisch-geographisch-statistisch geschildert. Vol. 1er. St-Gall et Berne 1858.

Picot 1830 = J. Picot, Statistique de la Suisse. 2e éd. Genève et Paris 1830.

Planta 1800 = Joseph Planta, The history of the Helvetic Confederacy. 2e éd., vol. III. Londres 1807 (Ire éd. 1800).

Pupikofer 1837 = J. A. Pupikofer, Der Kanton Thurgau historisch, geographisch, statistisch geschildert. St-Gall et Berne 1837.

Rambal 1905 = Joseph Rambal, L'horlogerie à Genève. 2e article. Nos anciens et leurs œuvres. T. V. Genève 1905.

Rappard 1912 = William E. Rappard, Le Facteur économique dans l'avènement de la démocratie moderne en Suisse. Vol. Ier. Genève 1912.

Rappard Init. 1912 = Le même, The Initiative and the Referendum in Switzerland. American Political Science Review 1912.

Rapport 1844 = Rapport de la Commission fédérale d'experts en matière de commerce. Lucerne 1844.

Rapport 1858 = Rapport sur la troisième exposition de l'industrie suisse à Berne 1857. Berne 1858.

Recensement 1860 = Recensement fédéral du 10 décembre 1860. 4 vol. Berne 1862—1869.

Recueil 1832, 1834 = Recueil officiel des pièces concernant le droit public de la Suisse. 2 vol. Vol. Ier, Neuchâtel 1832. Vol. IIe, Zurich 1834.

Réflexions 1793 = Réflexions sur les Maîtrises, lues à l'assemblée des Horlogers le 15 juin 1793, qui les a approuvées et en a désiré l'impression. (Genève 1793.)

Règlement 1785 = Règlement sur l'état des horlogers approuvé au Magnifique Conseil des Deux Cent le 13 avril 1785. Genève 1785.

Reichesberg 1903—1911 = N. Reichesberg, Handwörterbuch der schweizerischen Volkswirtschaft, Sozialpolitik und Verwaltung. 4 vol. Berne 1903—1911.

Relation critique 1730 = L'Etat et les Délices de la Suisse en forme de relation critique, par plusieurs auteurs célèbres. 4 vol. Amsterdam 1730.

Rengger 1838 = Albrecht Rengger, Kleine, meistens ungedruckte Schriften, éd. par F. Kortüm. Berne 1838.

Rengger 1847 = Leben und Briefwechsel von Albrecht Rengger, éd. par Ferdinand Wydler. 2 vol. Zurich 1847.

Report 1833 = First Report of the Central Board of His Majesty's Commissioners for inquiring into employment of children in Factories. 2 parties. Brit. Doc. Sess. 1833. Vol. XX. Londres 1833.

Report 1835 = Reports from Committees. Report from Selvet Committee on arts and manufactures together with the minutes of evidence. Brit. Doc. Sess. 1835, t. V. Londres 1835.

Reybaud 1858 = Louis Reybaud, Condition morale, intellectuelle et matérielle des ouvriers qui vivent du travail de la soie. Journal des Economistes, t. XVII. Paris 1858.

Reybaud 1863 = Le même, Le coton. Paris 1863.

Richter 1909 = Otto Richter, Art. Arbeiterschutzgesetzgebung in Grossbritannien und Irland, des Hdw. der Stw. 3e éd., vol. Ier, p. 647—664. Iéna 1909.

Rilliet 1849 = Albert Rilliet, Histoire de la Restauration de la République de Genève. Genève 1849.

Robert 1789 = M. Robert, Voyage dans les XIII cantons suisses. 2 vol. Paris 1789.

Robolski 1910 = Robolski, Art. Patentrecht ds. Hdw. der Stw. 3e éd. Vol. VI, p. 1014—1029. Iéna 1910.

Rochette 1823 = Raoul Rochette, Histoire de la révolution helvétique de 1797—1803. Paris 1823.

Roland 1778 = (Roland de la Platière), Lettres écrites de Suisse, d'Italie, de Sicile et de Malthe en 1776, 1777 et 1778. Vol. Ier. Amsterdam 1780.

Rousseau 1819, 1820 = J.-J. Rousseau, Œuvres complètes. Vol. XIII, Lettre à d'Alembert. Vol. XVIII, Correspondance. Paris 1819, 1820.

Ruchat 1714 = (Abraham Ruchat), Les délices de la Suisse. 4 vol. Leide 1714.

Sammlung 1757—1793 = Sammlung der bürgerlichen und Polizey-Gesetze und Ordnungen, Lobl. Stadt und Landschaft Zürich. 6 vol. Zurich 1757—1793.

Sarasin 1904 = W. Sarasin-Iselin, Hausindustrie und Elektrizität in der Basler Bandweberei. Bâle 1904.

Say 1829 = Jean-Baptiste Say, Cours complet d'économie politique pratique. (Ire éd. 1828—1829). 2e éd. Bruxelles 1840.

Scherr 1840 = J. Th. Scherr, Meine Beobachtungen, Bestrebungen und Schicksale während meines Aufenthaltes im Kanton Zürich vom Jahr 1825—1839. 4 vol. St-Gall 1840.

Scheurer 1908 = F. Scheurer, Soziale Ideen in der Schweiz vor 1848. Schw. Blätter für Wirtschafts- und Sozialpolitik, t. XVI, p. 737—770. Berne 1908.

Schinz 1763 = (J. H. Schinz), Versuch einer Geschichte der Handelschaft der Stadt und Landschaft Zürich. Zurich 1763.

Schinz 1818 = Salomon Schinz, Das höhere Gebirg des Kantons Zürich, und ökonomisch-moralischer Zustand der Bewohner . . . Zurich 1818.

Schinz 1828 = Le même, Ein Beytrag zur näheren Kenntniss unsers Volkes und seiner Lage und Bedürfnisse. Zurich 1828.

Schlumberger 1906 = E. Schlumberger-Vischer, Aus den Zeiten der Basler Revolution von 1798. Frauenfeld 1906.

Schlumpf 1908 = Jacques Schlumpf, Der schweizerische Typographenbund. Bâle 1908.

Schollenberger 1905, 1908 = J. Schollenberger, Geschichte der schweizerischen Politik. 2 vol. Frauenfeld 1905, 1908.

Schuler 1903 = Fridolin Schuler, Erinnerungen eines Siebenzigjährigen. Frauenfeld 1903.

Schulthess 1813 = Johannes Schulthess, Die Unglaubliche Grösse des Elends im Schoosse unsers Vaterlandes. Zurich 1813.

Schulze-Gävernitz 1892 = Gerhart v. Schulze-Gävernitz, Der Grossbetrieb, ein wirtschaftlicher und sozialer Fortschritt. Leipzig 1892.

Schweizer 1831 = L. A. Schweizer, Über den zunehmenden Verdienstmangel in den östlichen Gemeinden des Cantons Zürich. Zurich 1831.

Schweizer 1878 = Paul Schweizer, Ludwig XIV. und die schweizerischen Kaufleute. (Zurich 1878.)

Schw. Republ. 1798, 1799 = Der schweizerische Republikaner, éd. par Escher et Usteri. Ier vol., Zurich et Lucerne 1798. IIe vol., Zurich 1798. IIIe et IVe vol., Lucerne 1798, 1799.

Seippel 1899—1900 = Paul Seippel éd., Die Schweiz im XIX. Jahrhundert. 3 vol. Berne et Lausanne 1899—1900.

Siber 1820 = Johann Heinrich Siber, Lebensbeschreibung. Zurich 1820.

Sigg 1911 = Jean Sigg, La protection légale du travail en Suisse. Paris 1911.

Silk Report 1831 = Report from Select Committee on the Silk Trade. Brit. Doc. Sess. 1831—1832, vol. XIX.

Simond 1819 = L. Simond, Voyage en Suisse, fait dans les années 1817, 1818 et 1819. 2e éd. 2 vol. Paris 1824.

Sinner 1781 = (Sinner), Voyage historique et littéraire dans la Suisse occidentale. 2 vol. Neuchâtel 1781.

Sismondi 1827 = J.-C.-L. Sismonde de Sismondi, Nouveaux principes d'Economie politique. 2e éd. 2 vol. Paris 1827.

Sismondi 1837 = Le même, Etudes sur l'Economie politique. Vol. Ier. Bruxelles 1837.

Sismondi 1857 = Le même, Fragments de son Journal et correspondance. Genève et Paris 1857.

Sombart 1913 = Werner Sombart, Luxus und Kapitalismus. Munich et Leipzig 1913.

Spazier 1790 = Karl Spazier, Wanderungen durch die Schweiz. Gotha 1790.

Stæger 1879 = Joh. Ant. Stæger, Das Schweizerische Postwesen zur Zeit der Helvetik. 2e éd. Berne 1879.

Stanyan 1714 = (Lord Stanyan), An account of Switzerland. Londres 1714.

Steiger 1874 = Jb. Steiger-Meyer, Wiener Weltausstellung. Bericht über Hausindustrie. Schaffhouse 1874.

Steinlen 1860 = Aimé Steinlen, Charles-Victor de Bonstetten. Lausanne 1860.

Steinmann 1905 = Arthur Steinmann, Die Ostschweizerische Stickerei-Industrie. Zurich 1905.

Storr 1784, 1786 = G. R. Ch. Storr, Alpenreise. 2 vol. Leipzig 1784, 1786.

Strickler 1882 = Joh. Strickler, Geschichte der Gemeinde Horgen. Horgen 1882.

Strickler 1886—1903 = Le même, Aktensammlung aus der Zeit der helvetischen Republik. 9 vol. Berne 1886—1903.

Strickler 1892 = Le même, Pariser Zeitungsartikel von F. C. Laharpe und Consorten im Spätjahr 1797. Anzeiger für schweizer. Geschichte, t. VI, 1892.

Strohmeier 1836 = A. Peter Strohmeier, Der Kanton Solothurn, historisch, geographisch, statistisch geschildert. St-Gall et Berne 1836.

Tableaux 1784 = Anon., Tableaux de la Suisse ou Voyage pittoresque fait dans les XIII cantons du corps helvétique. 3 vol. Paris 1784.

Tageblatt 1798 = Tageblatt der Gesetze und Dekrete der gesetzgebenden Räthe . . . der helvetischen Republik. 2 vol. Ier vol., Berne 1800; IIe vol., Lucerne 1798.

Thiers 1848 = A. Thiers, De la propriété. Éd. aug. Bruxelles 1848.

Thomson 1835 = William Thomson, Two journeys through Italy and Switzerland. Londres 1835.

Thürkauf 1909 = Emil Thürkauf, Verlag und Heimarbeit in der Basler Seidenindustrie. Stuttgart 1909.

Thury 1878 = M. Thury, Notice historique sur l'horlogerie suisse. Paris 1878.

Toynbee 1884 = Arnold Toynbee, Lectures on the industrial revolution of the 18th century in England. (1re éd. 1884). 7e éd. Londres 1906.

Treichler 1858 = J. J. Treichler, Mittheilungen aus den Akten der zürcherischen Fabrikkommission. 2 vol. Zurich 1858.

Troll 1840—1850 = Joh. Conrad Troll, Geschichte der Stadt Winterthur nach Urkunden bearbeitet. 8 vol. Winterthour 1840—1850.

Türler 1903 = Heinrich Türler, Ueber die Uhrenindustrie im alten Bern. Neues Berner Taschenbuch auf das Jahr 1904. Bern 1903.

Ulrich 1831 = Ulrich, Übersicht der der Verfassungs-Commission gemachten Eingaben. Zurich 1831.

Ulrich 1850 = J. B. Ulrich, Der Bürgerkrieg in der Schweiz. Einsiedeln 1850.

Ure 1835 = Andrew Ure, The philosophy of Manufactures. Londres 1835.

Ure 1836 = Le même, The cotton manufacture of Great Britain. 2 vol. Londres 1836.

Usteri 1821 = Paul Usteri, Handbuch des schweizerischen Staatsrechts. 2e éd. Aarau 1821.

Verhandlungen 1862 = Verhandlungen über das Gesetz betreffend die Verhältnisse der Fabrikarbeiter im Kanton Zürich. Zurich 1862.

Vallengin 1793 = Anon., Tableau de la constitution de la principauté de Neuchâtel et Vallengin. Par un bourgeois de Vallengin. S. l. 1793.

Villeneuve 1839 = Alban de Villeneuve, Histoire de l'Economie Politique. Bruxelles 1839.

Villermé 1840 = M. Villermé, Tableau de l'état physique et moral des ouvriers employés dans les manufactures de coton, de laine et de soie. 2 vol. Paris 1840.

Vogel 1864 = Jakob Vogel, Schweizergeschichtliche Studien. Berne 1864.

Vorschlag 1831 = Anon., Vorschlag zur Unterstützung des Fabrikwesens im Kanton Zürich. Zurich (1831).

Vulliemin 1847, 1849 = L. Vulliemin, Der Canton Waat, historisch-geographisch-statistisch geschildert. 2 vol. St-Gall et Berne 1847, 1849.

Walser 1740 = Gabriel Walser, Neue Appenzeller-Chronick oder Beschreibung des Kantons Appenzell. St-Gall 1740.

Wartmann 1875 = Hermann Wartmann, Industrie und Handel des Kantons St. Gallen auf Ende 1866. St-Gall 1875.

Wieland 1857 = Karl Wieland, Briefe von Bürgermeister Johann Heinrich Wieland aus dem Jahren 1797—1803. Beitr. z. vater. Gesch. Bâle 1857.

Williams 1798 = Hélène-Marie Williams, Nouveau voyage en Suisse. Trad. par J.-B. Say. 2 vol. Paris an VI.

Wirth 1870—1875 = Max Wirth, éd. Allgemeine Beschreibung und Statistik der Schweiz. 7 livr. Zurich 1870—1875.

Wolowski 1847 = L. Wolowski, Etudes sur l'industrie suisse. Les rubans de Bâle. Journal des Economistes, t. XVII, p. 390—398. Paris 1847.

Wood 1910 = Sir Henry Trueman Wood, Industrial England in the middle of the 18th century. Londres 1910.

Wyss 1884, 1886 = Friedrich v. Wyss, Leben der beiden zürcherischen Bürgermeister David v. Wyss, Vater und Sohn. 2 vol. Zurich 1884, 1886.

Zellweger 1830—1840 = Johann Caspar Zellweger, Geschichte des Appenzellischen Volks. 4 vol. Trogen 1830—1840.

Zschokke 1803—1805 = Heinrich Zschokke, Historische Denkwürdigkeiten der helvetischen Staatsumwälzung. 3 vol. Winterthour 1803—1805.

Ztg. für Landwirtschaft 1833 = Zeitung für Landwirtschaft und Gewerbe. St-Gall et Berne 1833.

Zür. Beyträge 1815, 1816 = Zürcherische Beyträge zur wissenschaftlichen und geselligen Unterhaltung. 9 fasc. Zurich 1815-1816.

Zür. Fab. 1884 = Adolf Bürkli-Meyer, Zürcherische Fabrikgesetzgebung vom Beginn des XIV. Jahrhunderts bis zur schweizerischen Staatsumwälzung von 1798. Zurich 1884.

Zürich 1799 = Anon., Zurich, wie es war und wie es beurtheilt wird. Zurich 1799.

Table des matières.